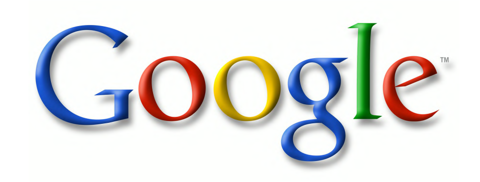


ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES-RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1863

SIXIÈME ANNÉE

PAR

M. ERNEST DESJARDINS

TOME VI

PARIS
AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE
RUE DES GRÈS, 7

1863



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VI.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET DES CHEMINS DE FER DE PAUL DUPONT,
Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1862

PAR

ERNEST DESJARDINS.

SIXIÈME ANNÉE

TOME VI.

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

RUE DES GRÈS, 7.

—

1863

AVANT-PROPOS.

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1862.

BUREAU DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1862.

MM. Le vicomte de ROUGÉ, président.
PAULIN PARIS, vice-président.
GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel.

MEMBRES.

Académiciens ordinaires.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1817	NAUDET (Joseph)	Le comte Garran de Coulon.
1824	HASE (Charles-Benoît)	Bernardi.
1832	Le comte BEUGNOT (Auguste-Arthur)	Thurot.
1832	REINAUD (Joseph-Toussaint)	De Chézy.
1833	JULIEN (Stanislas)	Saint-Martin.
1833	GUIZOT (François-Pierre-Guillaume)	Baron Dacier.
1834	LE CLERC (Joseph-Victor)	De Pougens.
1837	GUIGNIAUT (Joseph-Daniel)	Van Praët.
1837	PARIS (Alexis-Paulin)	Raynouard.
1838	GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore)	Le pr. de Talleyrand.
1839	LITTRÉ (Maximilien-Paul-Émile)	Pouqueville.
1839	BERGER DE XIVREY (Jules)	Éméric-David.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1841	VILLEMAIN (Abel-François)	Daunou.
1841	WAILLY (Joseph-Noël de)	Marq. de Pastoret.
1842	SAULCY (Louis-Félicien-Joseph CAIGNART de).	Mionnet.
1842	Le comte de LABORDE (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph)	Comte Alexandre de Laborde.
1842	AMPÈRE (Jean-Jacques-Antoine)	Baron de Gérando.
1844	MOHL (Jules)	Burnouf père.
1845	LABOULAYE (Édouard-René LEFEBVRE)	Fauriel.
1845	LA SAUSSAYE (J.-François de Paule-Louis de).	Mollevaut.
1849	RAVAISSON (Jean-Gaspard-Félix)	Letronne.
1849	CAUSSIN DE PERCEVAL (Armand-Pierre)	Vicomte le Prevost d'Iray.
1850	VINCENT (Alexandre-Joseph-Hidulphe)	Éd. Biot.
1850	WALLON (Henri-Alexandre)	Quatremère de Quincy.
1852	BRUNET DE PRESLE (Charles-Marie-Wladimir)	Baron Walckenaër.
1853	ROSSIGNOL (Jean-Pierre)	Eugène Burnouf.
1853	Le vicomte de ROUGÉ (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel)	Pardessus.
1854	EGGER (Émile)	Guérard.
1854	LONGPÉRIER (Henri-Adrien PREVOST de)	Comte de Choiseul-Daillecourt.
1855	REGNIER (Jacques-Auguste-Adolphe)	Langlois.
1856	RENAN (Joseph-Ernest)	Aug. Thierry.
1856	RENIER (Charles-Alphonse-Léon)	Fortoul.
1857	MAURY (Louis-Ferdinand-Alfred)	Dureau de la Malle.
1857	ALEXANDRE (Charles)	Boissonade.
1857	DELISLE (Léopold-Victor)	Quatremère (Étienne).
1858	MUNK (Salomon)	Lajard.
1860	BEULÉ (Charles-Ernest)	Lenormant.
1860	MILLER (Bénigne-Emmanuel-Clément)	Ph. le Bas.
1862	HAURÉAU (Jean-Barthélemy)	Jomard.
1862	DE SLANE (William-MAC-GUCKIN)	Magnin.

Secrétaire perpétuel.

1860	GUIGNIAUT (Joseph-Daniel)	Naudet.

Secrétaire perpétuel honoraire.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1860	NAUDET (Joseph)	

Académiciens libres.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1830	Le duc de LUYNES (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'ALBERT)	Schweighaeuser.
1839	VITET (Louis)	Michaud.
1843	MÉRIMÉE (Prosper)	Marquis de Fortia d'Urban.
1846	Le marquis de LA GRANGE (Adélaïde-Édouard LELIÈVRE)	Eyriès.
1854	CHERRIER (Joseph de)	Marquis Séguier de Saint-Brisson.
1855	TEXIER (Charles-Félix-Marie)	Baron Barchou de Penhoën.
1858	Le vicomte de LA VILLEMARQUÉ (Théodore-Claude-Henri HERSART)	De Pétigny.
1859	DEHÈQUE (Félix-Désiré)	Aug. le Prevost.
1860	Le comte DE LASTEYRIE DU SAILLANT (Ferdinand-Charles-Léon)	Monmerqué.
1862	DESNOYERS (Jules-Pierre-François-Stanislas)	Biot.

Associés étrangers.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1831	BOECKH (Auguste), à Berlin	Jefferson.
1847	GRIMM (Jacob), à Berlin	Frédéric Jacobs.
1854	PEYRON (Amédée), à Turin	Cardinal Maï.
1857	BOPP (Franz), à Berlin	Baron de Hammer-Purgstall.
1858	WELCKER (Théodore), à Bonn (Prusse rhén.)	Creuzer.
1860	GERHARD (Édouard), à Berlin	Le comte Borghesi.
1860	LASSEN (Christian), à Bonn (Prusse rhénane)	Wilson.
1860	CURETON (William), à Londres	Lobeck.

Correspondants.

Une ordonnance royale du 6 février 1839 a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.

MM.

Le chevalier comte Démétrius Valsamachi, à Céphalonie.

Weiss, à Besançon, *Doubs*.

De Caumont (Arcisse), à Caen, *Calvados;* et, à Paris, rue de Richelieu, nº 63.

Quaranta (Bernard), à Naples.

A. Leglay, à Lille, *Nord*.

Deville (Achille), à Alençon, *Orne;* et, à Paris, rue de la Ferme, 58.

Berbrugger, à Alger, *Afrique*.

Floquet (Pierre-Amablé), à Formentin, arrondissement de Pont-l'Évêque, *Calvados;* et, à Paris, rue de l'Arcade, nº 25.

Greppo, à Belley, *Ain*.

Pertz, à Berlin.

Boré (Eugène), en Perse.

Wrigth (Thomas), à Londres.

Wachsmuth (Wilhelm), à Leipzig.

Cavedoni (Celestino), à Modène.

Le baron de Witte (Jean-Joseph-Antoine-Marie) ✻, à Anvers; et, à Paris, rue Fortin, 5.

Botta (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie.

De Laplane (Édouard), à Sisteron, *Basses-Alpes*.

Rawlinson (Sir Henri-Creswick), C. B., à Londres.

Eichhoff, à Melun, *Seine-et-Marne;* et, à Paris, quai de Conti, nº 3.

Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.

J. Roulez, à Gand.

Rangabé (Rithzio), à Athènes.

Azéma de Montgravier, à Montpellier, *Hérault*.

Noël des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe), à Rimini (États romains); et, à Paris, rue Jacob, nº 54.

Minervini (Jules), à Naples.

Layard (Austen H.), à Londres.

Polain (Matthieu-Lambert), à Liége.

Michel (Francisque), à Bordeaux, *Gironde*.

De Boissieu (Alphonse), à Lyon, *Rhône*.

Wolf (Ferdinand), à Vienne (Autriche).

De Coussemaker (Édouard), à Lille, *Nord.*
De Gayangos (Don Pascual), à Madrid.
Gorresio (Gaspare), à Turin; et, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 96.
Herculano de Carvalho, à Lisbonne.
Dinaux (Arthur), à Montataire (Oise); et, à Paris, boulevard Montmartre, nº 19.
Lepsius, à Berlin.
Max Muller, à Oxford.
Amari, à Florence.
Morteuil, à Marseille, *Bouches-du-Rhône.*
Germain, à Montpellier, *Hérault.*
De Rossi, à Rome.
Weil (Gustave), à Heidelberg.
Bekker (Immanuel), à Berlin.
Mommsen (Théodore), à Berlin.
Birch (Samuel), à Londres.
Benfey, à Gőttingue.
Diez (Frédéric), à Bonn (Prusse rhénane).
Fleischer, à Leipzig.
Robert (Charles), à Metz.
Ritschl (Frédéric), à Bonn.

CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1862.

Deux académiciens ordinaires et un académicien libre sont décédés, ayant été remplacés :

M. Biot, élu académicien libre le 19 février 1841, décédé le 3 février 1862;
Remplacé par M. Desnoyers, le 28 mars 1862;

M. Jomard, élu le 2 octobre 1818, décédé le 23 septembre 1862;
Remplacé par M. Hauréau, le 5 décembre 1862;

M. Magnin, élu le 30 novembre 1838, décédé le 8 octobre 1862;
Remplacé par M. de Slane, le 5 décembre 1862.

Correspondants.

Un correspondant regnicole et un correspondant étranger sont décédés :

M. le baron Chaudruc de Crazannes, à Castel-Sarrasin, élu le 20 janvier 1837, décédé le 15 août 1862;

Remplacé par M. C. Robert, à Metz, le 19 décembre 1862.

M. J. Geel, à Leyde, élu le 19 avril 1839, décédé le 11 novembre 1862.

Remplacé par M. Frédéric Ritschl, à Bonn, le 26 décembre 1862.

COMMISSIONS.

N. B. MM. les membres du bureau font partie de toutes les commissions.

I. — Commissions permanentes (1).

1° *Commission des inscriptions et médailles*: — MM. HASE, Léon RENIER, de LONGPÉRIER, EGGER, NANTEUIL, dessinateur.

2° *Commission pour la continuation de l'histoire littéraire de la France* : — MM. LE CLERC, Paulin PARIS, LITTRÉ, RENAN.

II. — Commissions annuelles de 1862.

1° *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 3 janvier). — MM. NAUDET, JOMARD, HASE, LE CLERC, MOHL, LABOULAYE, WALLON, Ad. REGNIER.

2° *Commission des antiquités de la France* (nommée à la même séance). — MM. JOMARD, HASE, VITET, de LONGPÉRIER, L. RENIER, MAURY, L. DELISLE, de LASTEYRIE.

3° *Commission de l'Ecole française d'Athènes* (nommée à la même séance): — MM. HASE, BRUNET de PRESLE, EGGER, BEULÉ, MILLER.

4° *Commission administrative* : — MM. GARCIN DE TASSY et MOHL.

III. — Commission des prix, en 1862.

1° *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix annuel de l'Académie* (nommée à la séance du 10 janvier): — La question proposée en 1860 portait sur la religion commune des ancêtres de la race brahmanique et de ceux de la race iranienne. Voyez l'énoncé plus bas : —MM. MOHL, RAVAISSON, Ad. REGNIER, RENAN.

---

(1) Voir, pour l'origine et les attributions des diverses commissions, le 1er vol., p. 11 et suiv.



2° *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours ponr le prix annuel de l'Académie.* — (*Prorogé.*) — (Nommée à la même séance.) La question proposée en 1858 portait sur l'origine, le caractère et la destination des monuments celtiques. Voyez l'énoncé plus bas: — MM. de SAULCY, de LONGPÉRIER, MAURY, L. RENIER.

3° *Commission chargée d'examiner les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix Bordin* (nommée à la même séance). — La question proposée portait sur l'imitation en grec de nos anciens poëmes nationaux. Voyez l'énoncé plus bas: — MM. HASE, LE CLERC, LITTRÉ, BRUNET DE PRESLE.

4° *Commission chargée d'examiner les ouvrages imprimés envoyés au concours des prix Gobert et de soumettre leur proposition à l'Académie* (nommée à la séance du 20 décembre 1861) : — MM. LE CLERC, LITTRÉ, WALLON, DELISLE.

5° *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix de numismatique* (nommée à la séance du 10 janvier): — MM. REINAUD, de SAULCY, de LONGPÉRIER, BEULÉ.

IV. — Commission mixte permanente.

Chargée de juger les ouvrages pour le concours du prix de linguitique fondé par M. de Volney : — MM. DUPIN, MÉRIMÉE, PATIN, de l'Académie française ; REINAUD, HASE et MOHL, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; M. FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

ÉTAT

DES

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE

A LA FIN DE L'ANNÉE 1862.

L'état des travaux de l'Académie à la fin de l'année 1862 est indiqué dans le rapport semestriel de M. le Secrétaire perpétuel, lu à la séance du 16 janvier 1863. Ce rapport est publié *in extenso* dans le Bulletin de janvier, n° 1er, de l'année 1863 (7e année).

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé en 1860, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1862, la question suivante :

Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race brahmanique et les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant leur séparation, une religion commune; mettre en lumière les traits principaux de cette religion sous le rapport des rites, des croyances et de la mythologie ; exposer les lois qui ont présidé de part et d'autre aux transformations des vieilles fables et qui fournissent une méthode assurée pour les comparer.

Cinq Mémoires ont été adressés à l'Académie.

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de *deux mille francs*, à l'auteur du Mémoire inscrit sous le n° 5, M. Michel Bréal, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

Une mention honorable a été accordée au Mémoire inscrit sous le n° I, dont l'auteur est M. Charles Schœbel.

L'Académie avait prorogé de 1860 à 1862 la question suivante :

Déterminer, par un examen approfondi, ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits celtiques (*menhirs*, *dolmens*, *allées couvertes*, *tumuli, etc.*)*; rechercher les différences et les analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule, et de ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre.*

Quatre Mémoires ont été adressés à l'Académie.

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de *deux mille francs*, à l'auteur du Mémoire inscrit sous le n° 3, M. Alexandre Bertrand, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes.

Une mention honoroble a été accordée au Mémoire inscrit sous le n° 2, dont l'auteur est M. A. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux.

L'Académie avait également prorogé de 1860 à 1862 la question suivante :

Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien ; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.

Un seul Mémoire a été envoyé; l'Académie, ne l'ayant point jugé digne du prix, remet la question au concours pour l'année 1864.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

(Le résultat du jugement de la commission a été proclamé à la séance ordinaire du 4 juillet 1862, p. 111-113 de ce volume.)

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. L. de Mas Latrie, pour l'*Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan;* t. I, in-8°.

Le second prix est décerné à M. d'Arbois de Jubainville, pour l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne* ; 3 vol. in-8°.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) est décerné à M. Henri Cohen, pour son ouvrage intitulé : *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales*; 5 vol. in-8°, 1859-1861.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN (ANCIEN NOTAIRE).

L'Académie avait proposé pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1862 la question suivante :

Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poèmes, comme ROLAND, TRISTAN, le VIEUX CHEVALIER, FLORE ET BLANCHEFLEUR, PIERRE DE PROVENCE *et quelques autres, ont été imités en grec depuis le XIIe siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.*

Un seul Mémoire a été envoyé ; l'Académie, ne l'ayant point jugé digne du prix, remet la question au concours pour l'année 1864.

PRIX VOLNEY.

(Le résultat du jugement de la commission mixte a été proclamé à la séance ordinaire du 8 août 1862, p. 134-135.)

SUJETS PROPOSÉS POUR LES CONCOURS DE 1863 ET 1864.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours pour l'année 1863 la question suivante :

Retracer, d'après les monuments de tout genre, l'histoire des invasions des Gaulois en Orient; suivre jusqu'aux derniers vestiges qui subsistent de leurs établissements en Asie Mineure, de leur constitution autonome, de leur condition sous l'administratian romaine, de leurs alliances avec les divers peuples qui les entouraient ; comparer, pour les mœurs et les usages, les Galates avec les Gaulois de l'Occident.

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1864 la question nouvelle qui suit :

Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie

b

romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille francs.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1863, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1862.

PRIX DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1861 et 1862, sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1863.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels, qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1863 la question suivante :

Examen des sources du SPECULUM HISTORIALE *de Vincent de Beauvais.*

Distinguer les portions du SPECULUM *qui ont été empruntées à des ouvrages dont le texte original nous est parvenu ; signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits et ce qui est l'œuvre personnelle de Vincent de Beauvais.*

Elle propose pour sujet du même concours en 1864 la question ainsi conçue :

Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments qui nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste; donner une nouvelle traduction, latine ou française, de ces textes en les éclai-

rant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque SUR ISIS ET OSIRIS, *à Jamblique* SUR LES MYSTÈRES DES ÉGYPTIENS, *par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs, enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques.*

Chacun de ces prix sera de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

(Les conditions sont toujours les mêmes. Voyez les volumes précédents.)

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès,* devait être décerné pour la première fois en 1860.

Deux Mémoires avaient été envoyés au concours : aucun de ces Mémoires n'ayant paru digne du prix ni même de l'accessit, l'Académie, sur la proposition de la commission mixte chargée du jugement, et d'après les intentions du fondateur, a prorogé le concours jusqu'en 1863.

(Pour les conditions, voyez les années précédentes.)

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

(Voyez le tome II, p. XXXI).

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN 1862-1863.

I. Décrire et reconstituer le temple de Sunium, ainsi que les propylées et l'enceinte sacrée. Examiner quel parti les Athéniens pouvaient tirer de cette enceinte en cas d'invasion. Explorer l'extrémité de l'Attique depuis la baie de Vari d'une part, et de l'autre

depuis la presqu'île de Courouni, en recherchant particulièrement comment ont été exploitées les mines du Laurium.

II. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos; constater l'état actuel de cette île et des ruines jadis considérables qu'elle renferme; les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires; rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes; former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos depuis les temps homériques; signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révéré de l'île qui en était le sanctuaire.

III. Ecrire l'histoire du sculpteur Polyclète; chercher, à l'aide des débris de sculpture qui existent encore à Argos et dans l'Argolide, notamment au monastère de Loukou, à caractériser le style de l'école argienne; décrire avec un soin particulier et dessiner, s'il se peut, les principaux fragments trouvés en 1854 dans l'Héræon.

IV. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées; enfin, par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Eleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

V. Restituer, d'après les auteurs et d'après les témoignages des inscriptions, le système des institutions militaires d'Athènes depuis les temps les plus anciens jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine.

Prendre pour modèle, dans ce travail, l'ouvrage de M. A. Bœckh, *Sur la marine d'Athènes*.

VI. — 1° Etudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser une liste des proconsuls d'Achaïe d'après les auteurs anciens et les monuments.

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

VII. — Recherches sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique.

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens Christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

VIII. Etudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme et particulièrement la confusion de l'H et de l'Υ avec l'I n'a pas entièrement prévalu ; montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'Ecole

des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion :

L'Académie déclare que les élèves de l'Ecole impériale des chartes qui ont été nommés ***achivistes paléogaphes*** par arrêté du 17 février 1862, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette Ecole, sont :

MM. Viollet,
Paris,
Du Veyrier du Murand,
Pélicier,
Saige,
Buchère.

SIXIÈME ANNÉE.

SÉANCES DE 1862.

(6e ANNÉE.)

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES,

PENDANT L'ANNÉE 1862. (6e ANNÉE.)

MOIS DE JANVIER.

Séance du 3.

L'Académie nomme, au scrutin secret, le président et le vice-président pour l'année 1862 :

M. le vicomte de ROUGÉ est élu président ;

M. Paulin PARIS, vice-président.

M. MAGNIN s'excuse de ne pouvoir prendre part aux occupations de la commission des travaux littéraires, pour cause de santé, dans le cas où ses confrères auraient l'intention de le nommer.

M. VILLEMAIN fait connaître aussi sa résolution de renoncer à toute candidature nouvelle pour la même commission.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce que cinq Mémoires ont été envoyés pour le concours du prix ordinaire de 1862 sur la question de l'*Origine commune de la religion primitive de la race brahmanique et de la religion iranienne*.

Pour le concours du prix ordinaire prorogé de 1860 en 1862 sur la question de l'*Alphabet phénicien*, aucun Mémoire n'est parvenu.

Pour le concours du prix ordinaire prorogé de 1858 en 1860 et de 1860 en 1862 sur la question des *Monuments celtiques de la Gaule*, quatre Mémoires ont été adressés à l'Académie.

Pour le concours du prix Bordin sur la question relative à l'*Imitation en grec, depuis le treizième siècle, de nos anciens poëmes nationaux*, un seul Mémoire a été envoyé.

Nomination des Commissions annuelles :

Commission des travaux littéraires en 1862 : MM. NAUDET, JOMARD, HASE, LE CLERC, MOHL, LABOULAYE, WALLON, Ad. REGNIER.

Commission des antiquités de la France : MM. JOMARD, HASE, VITET, DE LONGPÉRIER, L. RENIER, MAURY, L. DELISLE, DE LASTEYRIE.

Commission de l'Ecole française d'Athènes : MM. HASE, BRUNET DE PRESLE, EGGER, BEULÉ, MILLER.

Commission administrative : MM. GARCIN DE TASSY, MOHL.

Sont présentés pour les différents concours les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Volney :

1° *Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française, d'après la méthode historique, naturelle et étymologique*, complément de l'ouvrage adressé l'année dernière à l'Académie et soumis, dans sa première moitié, à la commission du prix de linguistique, par M. Le Héricher. Pages 1 à 758, in-8°. Annoncé comme devant former trois volumes;

2° *Glossaire du patois de la Bresse châlonnaise*, par J. Guillemin. Gr. in-4°, 3 exempl.

Pour le concours du prix Gobert :

Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, depuis son institution en 1693 *jusqu'en* 1830, par Alex. Mazas, terminé par Théod. Anne. 2e édition. Paris, 1860 et 1861, 3 vol. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Etudes historiques sur la Beauce : Morigny, son abbaye, son cartulaire et sa chronique*, par E. Menault. Manuscrit en 2 vol. in-4°. 1862, 703 p.;

2° *Glossaire saintongeois*, 1re partie, par Jonain. Manuscrit en 6 cahiers petit in-4°, remis par M. LITTRÉ, qui annonce que la 2e partie est terminée;

3° *La Dermotypotemnie*, ou *de Libris cum figuris et characteribus ex nulla materia compositis*, par E. Aumerle. Manuscrit, 1 cahier petit in-fol., 46 p.;

4° *Histoire du commerce de Montpellier, antérieurement à l'ouverture du port de Cette, rédigée d'après les documents originaux et accompagnée de pièces justificatives inédites*, par A. Germain. 2 vol. in-8°. Montpellier, 1861;

5° *Mélanges de littérature, d'histoire et de géographie ancienne*, par Eug. Thomas. Montpellier, 1861, 2 vol. in-4°;

6° *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, ouvrage continué à l'aide des notes de l'EMPEREUR, par M. Favé. T. III. Hist. des progrès de l'artillerie. Paris, 1861, 1 vol. in-4°;

7° *Numismatique de Cambrai*, par C. Robert. Paris, 1861, 1 vol. in-4°. 2 exempl.;

8° CIVITAS SUESSIONUM, *Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des* SUESSIONES, par Stan. Prioux. Paris, 1861, 1 vol. in-4°;

9° *La Mosaïque des Promenades et autres, trouvées à Reims. Etudes sur les mosaïques et sur les jeux de l'amphithéâtre*, par M. Ch. Loriquet. Reims, Paris, 1861, 1 vol. in-8°;

10° *Notice historique sur l'abbaye de Sery au diocèse d'Amiens* (avec 1 plan et 2 vues), par F.-J. Darsy. Amiens, 1861, 1 vol. in-8°;

11° *Histoire de la ville d'Aumale* (Seine-Inférieure) *et de ses institutions, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, par M. Semichon. Paris, 1861, 1 vol. in-8°, accompagné d'une brochure intitulée : *Géographie normande : Quelques* PAGI *picards et normands; — Pays d'Aumale; — Carte des frontières nord-est de la Normandie*. Br. in-8°, 2 exempl. (extr. de la *Revue archéol.*);

12° *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine* et recueillis par Arthur Forgeais. 1re série. *Méreaux des corporations des métiers*. 200 gravures. Paris, 1862, 1 vol. in-8°;

13° Deux opuscules envoyés par M. de la Quérière : I. *Notice sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite la chapelle Saint-Georges, supprimée en* 1791. Rouen, 1861, br. in-8°, 1 planche; —II. *Notice sur l'ancienne église paroissiale de Saint-André-de-la-Ville, supprimée à Rouen en* 1791. Petit in-4°, 70 p.;

14° *Albestroff, siége d'une châtellenie de l'évêché de Metz*, par Aug. Prost. Metz, 1861, 1 vol. in-8°, 2 exempl.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Avec une lettre adressée au PRÉSIDENT DE L'INSTITUT, et signée Mau-Rodriguez de Berlanga, les *fac-simile* des bronzes de *Salpensa* et de *Malaca*. L'auteur de cette fidèle reproduction en appelle à l'Institut de France du soupçon de falsification épigraphique dont il avait été présenté comme complice dans le débat mémorable engagé entre des membres de deux Académies au sujet de l'authenticité des tables découvertes en 1851.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, au nom de M. DE SAULCY, son ouvrage intitulé : *les Campagnes de Jules César dans les Gaules. Etudes d'archéologie militaire*. 1re partie. 1 vol. in-8°. 1862.

Au nom de Mgr Cavedoni, correspondant de l'Académie, l'opuscule intitulé : *Nuovi studj sopra di antiche monete consolari e di famiglie romane*. (Extr. du t. X des *Opusc. religieux, littér. et moraux*, publiés par l'auteur.) Br. in-8°.

On the hypæthron of greek temples. Mémoire lu devant la Société archéologique de Berlin avec quelques observations en réponse aux critiques de l'ouvrage intitulé : *Dædalus*, par Edw. Falkener. Londres, 1861, gr. in-8°.

Discours historique sur Cassel, par de Smythère. (Extr. du Compte rendu des séances du Congrès archéologique tenu à Dunkerque en 1860.) Br. in-8°, avec 2 cartes.

Séance du 10.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son Rapport semestriel.

Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pendant le deuxième semestre de l'année 1861.

« MESSIEURS,

« Les travaux de vos Commissions de publication, durant les six derniers mois, ont continué de suivre un cours régulier et satisfaisant, presque de tout point, quoique le second semestre de l'année soit, par diverses causes, moins productif, en général, que le premier.

« Pour commencer cette revue par nos grandes collections historiques et diplomatiques, qui sont des monuments pour le passé et pour l'avenir, le tome XXII de notre Recueil éminemment national des *Historiens des Gaules et de la France*, grâce à l'activité toujours la même de M. N. DE WAILLY, chargé seul encore de ce travail, touche à la fin de l'impression, quant au texte ; la rédaction des tables, entreprise depuis plusieurs mois, se poursuit sans relâche.

« Le tome III des *Historiens occidentaux des Croisades*, confié à MM. H. WALLON et Ad. REGNIER, a marché du même pas, quoique moins avancé. Cent feuilles sont aujourd'hui tirées ou sur le point de l'être, un certain nombre d'autres en épreuves ; le manuscrit de la seconde moitié du texte est en composition.

« C'est pour moi une vive satisfaction, Messieurs, d'avoir à vous apprendre que l'impression du tome Ier des *Historiens orientaux* du même Recueil, partie arabe, a pris enfin le cours que nous désirions depuis longtemps, et qui doit l'acheminer promptement vers son terme. Avec les trente feuilles qui, pendant ce dernier semestre, ont été tirées ou mises en épreuves et en composition, ce volume est sur le point d'atteindre 760 pages, qui en formeront le texte. M. REINAUD, avec l'aide de M. Defrémery, l'habile auxiliaire qu'il s'est donné, va s'occuper des Index, et il nous promet de ne pas faire trop attendre son Introduction générale à la section des *Historiens arabes des Croisades*, dont il achève de réunir les matériaux avec le savoir que chacun connaît.

« Les *Historiens arméniens*, autre section de la division orientale de cette grande et diverse Collection, s'impriment avec une complète régularité, par les soins de M. Dulaurier, à qui l'Académie en a confié la publication. Soixante-quatorze feuilles du premier tome sont tirées ou vont l'être, et les placards en correction donneront bientôt 400 pages ou la moitié du volume, commencé en novembre 1858. C'est une marche très-satisfaisante.

« Le nouveau collaborateur que l'Académie a trouvé récemment dans son sein, pour l'associer à MM. HASE et ALEXANDRE dans la publication des *Historiens grecs des Croisades*, n'a pas trompé son espoir. L'impression de cette section du Recueil, divisée en trois parties, dont la première attend toujours un complément désiré de toute l'Europe savante, est enfin reprise. M. MILLER, avec une activité qui se soutiendra, nous n'en doutons pas, abordant la seconde partie, a conduit son travail sur les livres de l'*Histoire d'Anne Comnène* relatifs à la première croisade, qu'il a pour mission d'éditer, jusqu'à la moitié du treizième siècle, en accompagnant le texte, soigneusement revu sur les manuscrits, d'une traduction latine toute nouvelle, de variantes et de notes. Seize feuilles sont déjà imprimées, si l'on comprend les épreuves et les placards, et la copie ne manque pas.

« Les cent quarante-six feuilles tirées, ou à peu près, du tome VII de la *Table des chartes et diplômes* imprimés, concernant l'histoire de France, sont toujours là, attendant, pour l'achèvement du volume, ses propres *Tables*, dont la composition est commencée à l'Imprimerie impériale, et que M. Ed. LABOULAYE nous promet dans le cours de l'année.

« M. L. DELISLE nous apprend qu'aidé de son auxiliaire permanent et si plein de zèle, M. Luce, et secondé accidentellement de quelques autres dont il se loue, il a terminé à peu près la reconnaissance des collections de Paris qui contiennent, pour le *Recueil des chartes et diplômes* non imprimés, en préparation, des documents antérieurs à 1180. Le même travail est fort avancé pour les collections des départements et de l'étranger. Les notes recueillies permettent dès à présent de mettre au net un *Tableau des sources diplomatiques de l'histoire de France, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Louis le Jeune*. Ce tableau, dont la rédaction est avancée, indique, pour chaque établissement religieux ou civil, jusqu'en 1180, le nombre, la date et la valeur des documents qui existent, en original ou en copie, dans les dépôts publics ou particuliers de la France et des autres pays. Il renfermera même des détails étendus sur les documents qui ont disparu, et pourra contribuer à en faire sortir plusieurs de l'oubli. Par la connaissance de ce tableau bibliographique et par les observations qu'il provoquera, l'Académie pourra se rendre un compte exact de la tâche qu'elle s'est imposée; elle appréciera les éléments qui doivent faire partie définitivement de son grand Recueil diplomatique, et dès lors la publication de cet ouvrage de si longue haleine se poursuivra sans retard et sans hésitations.

« La collection des copies qui doivent y servir ne s'en est pas moins augmentée, pendant le semestre, de quatre cent soixante-dix pièces environ. M. Meyer, archiviste paléographe, a exploré, avec une remarquable intelligence, les dépôts des départements de la Marne, de la Meuse et de la Moselle. Non-seulement ses recherches ont été favorisées par les administrateurs des établissements publics, mais nous devons dire ici, par un commun sentiment de gratitude, que M. l'abbé Clouet, de Verdun, lui a permis de transcrire, dans son cabinet, de nombreux documents qui entreront un jour dans le Recueil.

« M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, a envoyé la copie de cent douze pièces tirées du cartulaire de Bourgueil, dont un exemplaire lui a été communiqué par M. Goupil de Bouillé, et nous en attendons, de son utile concours, un grand nombre d'autres puisées à d'autres sources.

« M. Maupré, archiviste du Loiret, nous a procuré le texte de trente-quatre documents conservés à Angoulême et à Orléans.

« Enfin, M. Carnandet, conservateur de la bibliothèque de Chaumont, a copié ou collationné pour notre service toutes les pièces du premier cartulaire de Montier-en-Der, déposé aux archives de la Haute-Marne.

« La Commission permanente qui est chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France* en publiera bientôt un volume de plus, le XXIVe. L'impression du Discours préliminaire de M. Victor Le Clerc, sur l'état des lettres en France au quatorzième siècle, dont les deux premières parties ont été indiquées dans notre précédent Rapport, est arrivée à la troisième et dernière, que peu de pages suffiront à compléter. L'influence de la littérature française en Europe pendant tout ce siècle, peu riche par lui-même en productions originales, mais héritier d'un âge plus fécond et plus poétique; la vogue toujours croissante de nos fictions héroïques ou familières, imitées chez toutes les nations voisines et jusqu'en Orient; les trouvères français étudiés par Dante, Pétrarque et Boccace aussi bien que par Chaucer et par Wolfram : tel est le sujet de la troisième partie de cette Introduction générale aux Notices particulières dont se composeront les volumes suivants.

« L'auteur du Discours sur l'état des arts à la même époque, M. Ernest Renan, s'est vu obligé d'en suspendre la rédaction pendant la mission scientifique que l'Empereur lui avait confiée dans l'ancienne Phénicie; mais l'aspect des nombreux monuments laissés par la France en Asie n'a pas été inutile à l'historien de nos arts indigènes, qui, avant son départ, avait pu lire à la Commission la première partie de ce Discours, et ne tardera pas à lui en communiquer la seconde moitié. En attendant, l'impression du tome XXIV est parvenue à la feuille soixante-dix-sept et à la page 616.

« Si nous passons aux ouvrages placés sous la direction plus spéciale de la Commission des travaux littéraires, dont la surveillance s'étend, d'ailleurs, avec un zèle aussi actif que salutaire sur la plupart de ceux que nous venons de parcourir, nous trouvons d'abord les trois volumes en cours de publication des *Notices et Extraits des manuscrits*. De ces trois volumes, le plus anciennement commencé de beaucoup, mais aussi le plus difficile, est toujours le plus en retard, à savoir le tome XVIII, 2e partie, de la Collection, renfermant le texte des *Papyrus grecs de l'Egypte*. L'éditeur n'a pu conduire cette partie que de la trentième à la trente et unième feuille imprimée. A la vérité, M. Brunet de Presle touchait à la fin de la deuxième section de son travail, et allait commencer l'impression de la troisième, comprenant la série des pièces relatives au Sérapéum de Memphis, lorsqu'il a été forcé de se consacrer à la transcription et à l'élucidation fort épineuse de deux papyrus qui lui ont été communiqués par notre savant confrère M. Jomard, et qui, restés inconnus à M. Letronne, se rapportaient précisément à l'un de ceux qu'il avait destinés à terminer la seconde section de ce précieux Recueil, inauguré par son génie philologique. Son successeur, dans la bonne volonté qui n'a pas cessé de l'animer en dépit de ces délais prévus ou imprévus, nous fait espérer qu'aussitôt ce dernier pas franchi, il abordera résolûment cette troisième section dès longtemps préparée, et à laquelle les découvertes récentes de M. Mariette et ses propres recherches donnent un si grand intérêt.

« La traduction française des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, tâche qui avait aussi ses difficultés, et que M. de Slane poursuit avec autant de vigueur que de savoir, pour le tome XIX, 1re partie, des *Notices*, sous la révision de deux des membres de la Commission des travaux littéraires, est parvenue à la quarantième feuille imprimée, dont trente-cinq tirées ou à tirer. La copie, pour la suite, ne peut faire défaut, se trouvant entièrement préparée.

« Le tome XX, 2e partie, du même Recueil, que j'avais un moment espéré vous présenter aujourd'hui, touche à la feuille cinquante-sixième, et la publication n'en est retardée de quelques jours que par la nécessité d'une table particulière, complément d'un savant travail de notre confrère M. DELISLE, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler; cette table, peu étendue, est déjà composée en placards.

« La section française de la partie orientale de la *Table*, depuis si longtemps attendue, des quatorze premiers tomes des *Notices et Extraits*, dont je vous présentai, il y a quelques mois, la partie occidentale, paraît devoir, encore une fois, nous faire espérer indéfiniment l'effet d'engagements réitérés. A la fin du dernier semestre, le travail de l'éditeur est resté à quatre feuilles en épreuves, deux en composition, appartenant à la lettre A; rien n'est tiré encore.

« Nous sommes plus heureux pour la *Table* des tomes XII à XXI de nos Mémoires, qui doit former le complément de la seconde décade de la nouvelle série. M. Longueville, une fois saisi du tome XX, 1re partie, qui vous a été offert à la fin du précédent semestre, en a commencé le dépouillement avec activité; je recevrai bientôt un assez grand nombre de bulletins.

« Dans le cours du semestre actuel a été commencé un nouveau volume de la première partie des Mémoires des savants étrangers sur des sujets divers d'érudition, le tome VI, 2e partie. Un Mémoire important est déjà imprimé, formant vingt à vingt et une feuilles, et deux autres Mémoires sont en composition. J'ai lieu de compter qu'un nouveau volume de la seconde série, destinée aux antiquités de la France, fera bientôt à celui-ci un digne pendant.

« Je termine, Messieurs, par vos propres Mémoires, dont la publication est ma tâche la plus grave et la plus chère. J'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau, au commencement du semestre écoulé, la 1re partie du tome XXIV de la Collection, volume de douloureux souvenir, où, aux Mémoires de nos confrères MM. EGGER, RENAN, L. DELISLE, sur les Traités publics dans l'antiquité, sur le livre mystérieux de l'agriculture nabatéenne, sur l'ancienne bibliothèque de Corbie, se trouvent associés les deux derniers qu'ait pu lire devant vous celui qui n'en lira plus : le Mémoire sur les antiquités du Bosphore Cimmérien, et le Mémoire sur les représentations qui avaient lieu dans les mystères d'Eleusis, par feu Ch. LENORMANT. Que ce soit ici, non pas le dernier hommage rendu à ses travaux et à ses services, au nom de l'Académie, mais le dernier monument de son activité si multipliée et de sa constante prédilection pour les sciences que notre mission est de cultiver et de promouvoir. »

Nomination des Commissions des prix.

Sont nommés membres de la Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours annuel ordinaire de l'Académie (*Religion commune*

des ancêtres de la race brahmanique et de ceux de la race iranienne) : MM. MOHL, RAVAISSON, Ad. REGNIER, RENAN.

Prix ordinaire prorogé (*Origine, caractère et destination des monuments celtiques*) : MM. DE SAULCY, DE LONGPÉRIER, MAURY, L. RENIER.

Prix Bordin (*Imitation en grec de nos anciens poëmes nationaux*) : MM. HASE, LE CLERC, LITTRÉ, BRUNET DE PRESLE.

Prix de numismatique : MM. REINAUD, DE SAULCY, DE LONGPÉRIER, BEULÉ.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte, par une lettre écrite en son nom le 5 janvier, offre à l'Académie 19 brochures nouvelles, continuation des publications faites à ses frais pour servir à l'étude comparative des langues et dialectes de l'Europe; ce sont : 1° la suite du livre des Rois, les Paralipomènes, Esdras, le livre de Tobie, le livre de Judith, le livre d'Esther, le livre de Job, *traduits en basque*. 1 vol. in-8°; — 2° la parabole de l'Enfant prodigue, *traduite en grec de Cargèse* (Corsica). 1 feuille in-8°; — 3° l'Evangile de saint Matthieu *en dialecte gallego, en asturien, en piémontais, en sarde de Cagliari, en sarde Gallura di Tempio* (Corse), *en sicilien*. 7 vol. in-18; — 4° le Cantique des cantiques, *en dialecte sarde septentrional, en sarde central, en sarde lugodora*. br. in-18; — 5° la prophétie de Jonas, *en sarde de Cagliari*. In-18; — 6° le livre de Ruth, *en sarde septentrional et en sarde central*. 2 vol. in-32; — 7° l'histoire de Joseph (Genèse), *en sarde de Cagliari et sarde lugodora*. 2 vol. in-8°; — 8° *le dialecte du Somersetshire*, etc. In-18; — 9° *deuxième catalogue des ouvrages destinés à faciliter l'étude comparative des langues européennes*, édités par le prince Louis-Lucien Bonaparte. Londres, 1862, in-18.

Au nom de l'Académie impériale des sciences de Vienne : *Sitzungsberichte der kaiserlichten Akademie der Wissenschaften... Philos. hist. Classe*.

Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen, XXVII Band., 1 Hälfte. In-8°.

Ἔπεα πτερόεντα : Conveying revelations of the past, par N.-L. Benmohel, A. M. T. C. D. Dublin, 1861, 2 vol. in-8°.

Etude chronologique sur Jean de La Bruyère, trésorier de France, etc., par Eug. Chatel. Caen, Paris, 1861, br. in-8°.

Revue archéologique, n° 1. Janvier, 1862.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, village delphinal, par M. A.-P. Simian. Grenoble, 1861, 1 vol. in-12.

M. Maissiat continue la lecture de son *Mémoire sur les première et septième campagnes de César.*

Séance du 17.

M. le Secrétaire perpétuel annonce qu'un Mémoire manuscrit en latin est parvenu à l'Académie sur la question de l'*Alphabet phénicien*, prorogée en 1862, et pour laquelle il n'y avait pas eu de concurrent à l'époque de l'expiration du délai légal accordé.

Cet envoi n'étant pas arrivé à destination par suite d'une erreur d'adresse, l'Académie décide qu'il y a lieu de l'admettre.

La Commission chargée de juger ce travail est immédiatement nommée; elle se compose de MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan et Munk. (M. le vicomte de Rougé se trouve en faire partie (aussi bien que les autres membres du bureau), en qualité de président annuel.

M. Delisle, rapporteur de la Commission du prix Gobert, fait connaître la liste des ouvrages envoyés au concours pour 1862.

Ces ouvrages sont au nombre de neuf. Ce sont ceux de MM. Vallet de Viriville, — d'Arbois de Jubainville, — de Mas-Latrie, — Corbière, — Jeandel, — Eugène de Rozière, — Napoléon Féruel, — Alex. Mazas et Théodore Anne, — d'Hautefeuille et Bénard (ouvrages qui ont été précédemment mentionnés au fur et à mesure de leurs dépôts), auxquels viennent s'ajouter les noms de MM. Barthélemy Hauréau et Deloche, en possession des deux prix dans le dernier concours.

Est présenté à l'Académie :

Pour le concours du prix Volney : *Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne*, par Aug. Scheler, docteur en philosophie, bibliothécaire du roi des Belges. 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1862.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Apollon mit dem Lamm, 21es programm zum Winkelmanns fest, etc., von Karl Friederichs nebst Nachschrif von Ed. Gerhard. Berlin, 1861, in-4°.

Sur les anciens sites de la Tripolitaine, note lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Vivien de Saint-Martin. (Extr. de la *Revue archéol.*) Br. in-8°. Paris, 1861.

*Note sur la position de l'*OPPIDUM ADUATUCORUM, par Oscar Bosquet. Liége 1862, br. in-8°, 2 exempl.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes. Septembre-octobre 1861. In-8°.

Le cabinet historique. Décembre 1861.

M. HITTORFF, membre de l'Académie des Beaux-Arts, a la parole pour lire en communication un Mémoire intitulé : *Pompéi et Pétra*, essai sur une peinture de Pompéi qui offre le prototype du plus remarquable tombeau de Pétra.

Le bureau prie M. HITTORF de vouloir bien faire une seconde lecture de son Mémoire (nous en donnerons l'analyse après cette seconde lecture).

Séance du 24.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie deux Mémoires soumis à son examen et ayant pour auteurs deux anciens membres de l'Ecole française d'Athènes : le premier de ces Mémoires est de M. Thenon, sorti de l'Ecole en 1858, et a pour titre : *Les Cent Villes de la Crète*, 424 pages petit in-4°. Le second est de M. Bazin, sorti en 1861, et il a pour objet l'*Histoire et les antiquités de l'Etolie*, 287 pages petit in-4°.

M. le Ministre espère, dit-il, pouvoir adresser prochainement les travaux de M. Deville *Sur la basse Macédoine*, et de M. Foucart *Sur la Phocide*; les Mémoires de ces deux membres de l'Ecole ayant besoin d'une dernière révision. M. Deville a déjà, du reste, envoyé un recueil d'inscriptions grecques qui se trouve entre les mains de M. EGGER. M. Wescher enfin s'occupe de la publication des inscriptions de Delphes, conjointement avec M. Foucart.

M. Dugit, ajoute M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, à défaut d'une œuvre spéciale, encore attendue, a coopéré au recueil d'inscriptions mentionnées par M. Deville.

Tout en applaudissant aux derniers travaux de M. Wescher, si heureusement productif, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL exprime le regret que la Compagnie, investie par deux décrets successifs du patronage scientifique qu'elle exerce depuis plus de dix ans sur l'Ecole d'Athènes, n'ait eu jusqu'ici connaissance de ces travaux que d'une manière accidentelle et presque fortuite, qu'aucune communication officielle ne lui

ait été faite à ce sujet, et que la publication d'un recueil d'inscriptions delphiques ait été décidée et se poursuive sans que l'Académie ait été appelée à exercer son contrôle sur ces travaux.

M. EGGER décline pour sa part toute immixtion particulière dans les travaux de l'Ecole, régulièrement et collectivement justiciables de la commission dont il est membre. Il y a eu communication officieuse, non de Mémoires, mais de simples documents épigraphiques.

L'Académie déclare s'approprier la déclaration formulée par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, et désire qu'il soit écrit en ce sens à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. WALLON lit en communication une note développée *Sur le calcul des jours par les signes du zodiaque dans le moyen âge, à l'occasion de l'Histoire de Jérusalem par Foucher de Chartres.*

L'Académie exprime le désir qu'il soit fait une seconde lecture de ce travail sous forme de Mémoire.

Les livres offerts à l'Académie sont : une *Etude* de M. le Vte DE ROUGÉ, président de l'Académie, *Sur divers monuments du règne de Toutmès III, découverts à Thèbes par M. Mariette.* (Extrait de la *Revue archéologique.*) Paris, 1861, brochure in-8o.

El arte latino-bizantino en España y las coronas visigodas de Garrazar, ensayo historico-critico, par D. Jose Amados de los Rios, Madrid, 1861, in-4o. Envoi de M. Eugenio de la Camara, membre et secrétaire général de l'Académie royale de S. Fernando à Madrid, au nom de cette savante Compagnie, qui reprend, dit-il, la publication de ses Mémoires et travaux artistiques.

M. le Dr W.-L. Holland fait hommage à l'Académie de l'ouvrage suivant, transmis par M. MOHL : *Li Romans dou chevalier au Lyon von Crestien von Troies*, Hanover, 1862, 1 vol. in-8o.

La Vallée d'Aoste, par M. Ed. Aubert, 1 volume grand in-4o, 1860, accompagné d'un grand nombre de gravures sur acier et sur bois, de 40 écussons d'armoiries, de 2 mosaïques de la cathédrale d'Aoste, à la chromo-lithographie.

M. Doré père adresse également à M. le PRÉSIDENT, pour en faire hommage à l'Académie, son *Histoire de France du cinquième au onzième siècle de l'ère chrétienne*, t. I, Paris, 1862, 1 vol. in-8o.

M. D. Rossi adresse : 1o *Etude archeologique sur le moyen âge*, ou

L'Eglise de Solliès-Ville (Var), Toulon, 1858, brochure in-8°; 2° *Etude archéologique sur la cathédrale de Toulon*, Paris, Marseille, brochure in-8°.

Journal asiatique. Octobre, novembre 1861, n° 71.

Revue historique du droit français et étranger. Novembre, décembre 1861.

Annales de philosophie chrétienne. N° 24. décembre 1861.

M. E. RENAN fait hommage, de la part des auteurs, des deux ouvrages suivants :

1° *La fascination de Gulfi* (Gylfa Ginning). *Traité de Mythologie scandinave, composé par Snorri, fils de Sturla*. Traduit par M. F.-G. Bergmann, œuvre qui révèle un savoir solide et qui est d'un intérêt réel pour la science. La forme laisse à désirer.

2° *La vieille*, ou *Les dernières amours d'Ovide*, par Hipp. Cocheris. Paris, 1861, 1 volume in-8°. Les recherches de l'auteur font autant d'honneur à son érudition déjà bien connue que l'exécution matérielle de l'ouvrage en fait à l'éditeur, M. Aubry, et à l'imprimeur.

M. Léon RENIER communique à l'Académie quelques passages d'une lettre de M. G. Perrot, datée de Constantinople, 4 janvier.

*Lettre de M. G. Perrot, chargé d'une mission scientifique en Asie Mineure par S. M. l'*EMPEREUR.

ANALYSE.

M. Perrot annonce qu'il est arrivé au terme de son voyage en Asie Mineure après huit mois de courses pénibles mais fructueuses, comme on sait (1).

Le jeune et savant voyageur parle d'abord des tombeaux de la pittoresque *Amasia*, dont le Dr Barth avait seulement donné un croquis. La description que Strabon fait de sa ville natale est en-

(1) M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL a communiqué à l'Académie, à la séance du 20 septembre 1861, la première lettre de M. Perrot mentionnant la belle découverte qu'il a faite à Angora (voy. notre Bulletin de septembre, page 241). M. Léon RENIER a fait part à la Compagnie, à la séance du 30 octobre, du complément de la découverte. Plusieurs rapports de M. Perrot au Ministre d'Etat ont été publiés dans le *Moniteur* des 16 décembre 1861 et 2 janvier 1862. Deux lettres datées d'Amasia le 1er décembre, et de Constantinople le 4 janvier, ont été publiées dans la *Revue archéologique* de février et de mars. Enfin, le 6e *Rapport* de M. Perrot au Ministre a été publié *in extenso* dans le *Moniteur* du 19 mars 1862.

core juste aujourd'hui. On retrouve tous les édifices et tous les ouvrages qu'il signale : au-dessus de la ville, sur une saillie du rocher dont le sommet supporte le château, l'ancien palais des rois de Pont, et, tout près, dans les flancs de ce même rocher, les tombes royales ; plus haut, la double tête du pic porte une forteresse imprenable avec les deux profondes galeries qui conduisent : l'une à la rivière, l'autre à un réservoir intérieur situé dans les entrailles de la montagne (Voy. Strabon, l. XII, c. III, § 39.) D'autres tombeaux, que ne mentionne pas le géographe, sont épars de tous côtés dans les rochers qui entourent la ville.

Le groupe le plus intéressant est celui des tombes qui sont au-dessus de la ville, derrière la plate-forme que les belles murailles helléniques qui la supportent font reconnaître pour l'emplacement de l'antique palais. La décoration qui subsiste est d'une simplicité extrême. Quelques moulures seulement entourent la porte. Mais la façade des tombeaux devait présenter autrefois une riche ornementation tombée ou détruite aujourd'hui, mais qui a laissé du moins des empreintes. Il n'y a point à douter que ce ne soient les tombeaux des rois décrits par Strabon.

La porte n'est pas rectangulaire, mais elle affecte la forme pyramidale, ce qui dénote, suivant M. Perrot, une époque antérieure à l'occupation romaine. Chacune des chambres funéraires, taillée dans le roc, est cependant complétement isolée par un espace évidé qui l'entoure et la sépare latéralement et à la partie supérieure de la masse du rocher dans laquelle elle n'est engagée que par sa base. Cette disposition ne se trouve nulle part ailleurs. L'ensemble présente un caractère de grandeur et de sévérité très-frappant. L'intérieur des chambres est petit et simple, avec un banc qui règne tout autour. Le plafond est convexe. Il existe cinq de ces tombes divisées en deux groupes qui se rattachent l'un à l'autre par une espèce de tunnel. La plus occidentale de ces tombes n'est pas terminée. On n'a pas achevé d'en isoler extérieurement les parois. Peut-être est-ce la tombe de Pharnace.

M. Perrot rend compte ensuite de son ascension au château qui dominait Amasia. La description de Strabon se reconnaît dans les moindres détails. Sur la pente sont accumulées des défenses. Il faut

traverser cinq enceintes. Les tours sont carrées et leur appareil rappelle Cyzique : blocs posés alternativement en longueur et en *boutisse*. La construction est belle et soignée. Cette construction date certainement des rois de Pont. Un profond souterrain, de 80 mètres, descend jusqu'à un réservoir d'eau, ὑδρεῖα, dont parle Strabon, travail long et difficile. M. Guillaume a compté 200 marches. La largeur est de 3 mètres 50, la hauteur de 3 mètres. Une autre galerie conduisait au milieu du fleuve.

M. Perrot donne encore quelques détails sur un tombeau connu sous le nom d'*Ainali Mahara*, la Grotte du miroir, à une demi-heure de la ville d'Amasia. Au lieu d'avoir pour piédestal, comme les autres, les escarpements de la montagne, il est placé au bas du massif où il a été creusé; l'entrée de la chambre funéraire est à 4 mètres au-dessus du sol et l'on ne peut y entrer qu'avec une échelle. Ce qu'il y a de curieux, c'est la particularité à laquelle ce tombeau doit son nom populaire : les parois présentent intérieurement et extérieurement un poli extraordinaire. Cette pierre calcaire, très-dure, a pris l'aspect d'un beau marbre dans lequel on se voit comme dans un miroir. On lit sur la façade, en beaux caractères hauts de 63 centimètres :

ΓΗΣ
ΑΡΧΙ
ΙΕΡΕΥΣ

« Au Grand prêtre de la Terre. » La suite de l'inscription, illisible, a été martelée il y a une trentaine d'années environ. M. Perrot pense que ce tombeau, fait à l'imitation de ceux des rois, pourrait bien être du temps d'Auguste. On voit par Strabon quelle position occupaient les grands prêtres de Comana et de Zela. Depuis la chute des rois de Pont, et avant que le pays fût réduit en province romaine, ils étaient des espèces de chefs indépendants, maîtres d'esclaves qui se comptaient par millions, de vastes domaines, d'immenses revenus.

M. Guillaume a dessiné plusieurs autres tombeaux aux environs d'Amasia. Des vues d'ensemble ont été prises à la photographie. M. Perrot a rencontré beaucoup moins de textes épigraphiques à l'est d'Angora que dans les provinces situées à l'ouest.

M. Perrot annonce par sa lettre qu'il va parcourir les côtes de Syrie, la Phénicie et l'Egypte pour compléter ses recherches sur les colonies grecques.

M. Oppert commence la lecture en communication de la *Traduction en français des inscriptions assyriennes de Sennachérib et d'Assarhaddon.*

Séance du 31.

M. Reinaud communique à l'Académie une note de M. Belin, secrétaire-interprète de l'ambassade de France à Constantinople, qui lui est adressée de Péra, en date du 22 janvier 1862. Après avoir rappelé les recherches que fait faire à Constantinople l'Académie de Pesth sur le dialecte djaghataï, en vue des origines magyares qu'elle prétend y retrouver, il annonce un autre fait d'une grande importance pour le monde savant. M. le Dr Mordtmann, après une étude approfondie des inscriptions cunéiformes de Van, est parvenu à découvrir dans leur ensemble un texte purement arméniaque. Mus par un sentiment de patriotisme facile à comprendre, les Arméniens de Constantinople font une souscription entre eux pour publier le travail de M. Mordtmann.

M. Renan commence la lecture, en communication, de son troisième rapport à S. M. l'Empereur sur sa mission en Syrie.

L'auteur de ce rapport fait passer les dessins qui accompagnent son travail sous les yeux de l'Académie.

Sont presentés à l'Académie pour le concours des antiquités de la France en 1863 :

Collection de dalles tumulaires de la Normandie, reproduites par la photographie d'après les estampages exécutés par M. Le Métayer-Masselin. Paris, Caen, 1861, 1 vol. in-4° (portrait de l'auteur et 9 planches). Renvoi à la future Commission.

Au nom de M. Th.-H. Martin, *De l'aimant, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens.* Paris, 1861, brochure in-4°. Extrait du t. VI, 1re série, 1re partie des Mémoires présentés à l'Académie par divers savants.

Gottheiten der Aioler mit Excursen Kunstgeschichtlichen Inhaltes auch mit dem Schema der geschichte Hellenischer philosophic, von Georg. Rathgeber. Gotha, 1861, 1 volume in-4°.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1861. Châlons-sur-Marne, 1 volume in-8°.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1861, 2e semestre.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une note de M. le baron H. Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e de ligne. Elle est accompagnée de la photographie d'un bas-relief berber trouvé en 1858 à Abizar, chez les Beni-Djennad, tribu du littoral de la Kabylie. M. Aucapitaine est l'auteur de cette découverte importante par le caractère du monument, par les attributs qui accompagnent la figure équestre du guerrier représenté, le mouvement de cette figure et l'espèce de génie monté en croupe derrière elle; enfin par l'inscription placée en haut à sa droite et dont la traduction, faite par le colonel Hanoteau, est rapportée dans la note.

Des remercîments seront adressés à M. le baron Aucapitaine, qui a déjà donné tant de preuves de son zèle pour la recherche des antiquités africaines.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du 7.

Par une lettre, en date du 3 février, adressée à M. le PRÉSIDENT, M. Ch. Millière, vicaire général de Beauvais, et M. Lefort, ingénieur en chef des ponts et chaussées, informent l'Académie, au nom de Mme Millière, leur mère, de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de M. J.-B. BIOT, leur grand-père, membre de l'Institut depuis cinquante-neuf ans.

L'Académie et l'Institut entier ont déjà rendu à la mémoire du savant illustre que la France vient de perdre un premier tribut d'hommages et de regrets.

L'Académie est invitée par M. le Ministre à lui présenter deux candidats pour la chaire devenue vacante à l'Ecole des langues orientales par suite du décès de M. Levaillant de Florival.

MM. A. Calfa et E. Prud'homme sollicitent les suffrages de l'Académie pour cette chaire.

M. le conseiller d'Etat, directeur général de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, adresse la copie d'une charte de donation faite en faveur du monastère d'Etival, par l'impératrice sainte Richarde, femme de Charles le Gros, à la date du mois de mai de l'an 860. Cette pièce est renvoyée à la Commission chargée de publier les chartes et diplômes antérieurs à 1180.

M. Joachim Ménant communique à l'Académie une inscription assyrienne interprétée pour la première fois :

Sur une inscription assyrienne inédite.

ANALYSE.

Cette inscription, qui fait partie de la collection assyro-chaldéenne du Louvre, est gravée sur une tablette de gypse marmoriforme, dont les deux côtés sont couverts de caractères dessinés avec une perfection rare, et néanmoins appartenant au style archaïque de Babylone, comme ceux qu'on remarque sur les briques de Nabuchodonosor, et qu'on retrouve également dans la grande inscription de ce roi conservée au musée de la Compagnie des Indes.

Sans s'effrayer des altérations qu'a subies la pierre et qui ont rendu méconnaissables un certain nombre de caractères, M. Ménant a entrepris de restituer le texte entier, et il croit y avoir réussi en ramenant les formes archaïques de l'écriture aux formes relativement modernes dont la valeur nous est donnée par les inscriptions trilingues. Tous les caractères de l'inscription du Louvre étant ainsi reconnus, un seul excepté, et le déchiffrement étant à peu près complet, la traduction n'offrait plus que les difficultés ordinaires d'analyse et d'interprétation. M. Ménant, se conformant aux principes de la méthode déjà si heureusement appliquée, donne le texte de sa traduction.

La présence du signe royal trois fois répété indique, selon lui, qu'il s'agit d'un roi de Babylone désigné par son nom et par ses titres, et qui ne saurait trouver place dans l'histoire qu'avant le quinzième siècle avant notre ère; il serait par conséquent an-

térieur à la conquête assyrienne, ou devrait se placer après la chute de Ninive. Or, M. Ménant le rapporte sans hésiter à la première de ces deux périodes, et lit sans difficulté le nom qu'il porte : *Hammourabi*, souverain dont les monuments sont assez nombreux, quoique les inscriptions qui le concernent soient restées jusqu'ici lettres closes, sauf celle dont il s'agit, celle-ci n'étant pas, comme les autres, formée presque exclusivement de signes idéographiques.

Du reste, cette inscription, plus de trente fois séculaire, se recommande plutôt encore par les problèmes philosophiques qu'elle vient résoudre que par la révélation de faits propres à modifier ou à confirmer les données de l'histoire.

Mais elle suffit déjà pour caractériser cette grande période dans laquelle les rois de la Chaldée ont entrepris et achevé les gigantesques travaux de canalisation dont on voit encore les débris, et auxquels la Mésopotamie a dû sa fertilité et sa grandeur.

M. Ménant termine sa communication en donnant lecture du contenu de l'inscription telle qu'il l'a traduite en français, et il produit, à l'appui de cette traduction, une transcription analytique, en langue assyro-chaldéenne, des caractères et groupes cunéiformes dont elle se compose. Il y a ajouté une version latine interlinéaire.

M. le Président remercie M. Ménant de cette intéressante communication et l'engage à motiver plus tard, par une analyse paléographique et philologique détaillée, soit la transcription qu'il a exécutée, soit la version qui en résulte.

M. Renan continue la communication de son *Troisième rapport à* S. M. l'Empereur *sur les résultats de sa mission en Syrie.*

Des observations nombreuses sont adressées à l'auteur par ses confrères, et notamment par M. de Saulcy. (*Voy.* plus bas après l'analyse de ce *Rapport.*)

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Avec une lettre, le prince S. Giorgio, directeur du Musée national et des fouilles d'antiquités à Naples, envoie : ***Herculanensium voluminum quæ supersunt collectio altera.*** **T. I. fascic. III,** ***Complectens ignoti, fortasse, Philodemi,*** **περὶ κολακείας,** ***fragm., Philodemi librum cujus titulus***

periit, et ejusdem Philodemi libri cujus titulus.... πραγματεῖαι init. Napoli, 1861, in-fol.

Le général marquis Albert de La Marmora envoie : 1° *Le vicende di Carlo di Simiane, marchese di Livorno, poi di Pianezza* (1672-1706), *ricavate da corrispondenze diplomatiche e private e da manoscritti di quei tempi*, per Alberto Ferrero della Marmora, della deputazione sopra gli studj di storia patria. Torino, 1862, in-8°. (Episode, plein d'intérêt, de l'histoire de la Savoie au dix-septième siècle, dans ses rapports avec la nôtre.)

2° *Bullettino archeologico sardo*. Anno settimo. Cagliari, 1861, in-8°.

Par M. Jules Brisson : *De l'influence de l'homme de lettres sur la société*. Etude philosophique et littéraire. Paris, 1862, 1 vol. in-12.

Revue archéologique. Février 1862.

Revue de l'art chrétien, n° 1; janvier 1862.

Chronique orientale et américaine, n° 3; 5 février 1862.

Revue bibliographique, n° 2 ; 31 janvier 1862.

Séance du 14.

M. Dulaurier est désigné par l'Académie, au scrutin secret, comme premier candidat à la chaire d'arménien de l'Ecole des langues orientales, où il occupait la chaire de malais, et M. Amor. Calfa est désigné comme second candidat.

La Commission des travaux littéraires demande à l'Académie que des commissaires soient nommés pour proposer à l'Imprimerie impériale l'exécution d'un corps de caractères épigraphiques grecs propres à reproduire les inscriptions archaïques d'une haute époque. Cette Commission est composée de MM. Hase, Mohl, de Longpérier et Egger.

M. Hittorff, membre de l'Académie des beaux-arts, commence la deuxième lecture de son Mémoire intitulé : *Pompéi et Pétra.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Tijdschrift voor indische Taal-Land-en-Volkenkunde uitgegeven door het Bataviaasch genootschap van kunsten en Wetenschappen onder redaktie van P. Bleeker, J. Munnich en E. Netscher. Deel VII. Nieuwe serie Deel III, aflevering 1, 2, 3, 4, 5, 6. Batavia, 1856-1857, 5 fascic. in-8°.

Verhandelingen van het Bataviaasch genootschap van hunsten en Wetenschappen. Deel XXVI. Batavia, 1857-1858, 1 vol. in-4°.

Note sur la mappemonde historiée de la cathédrale de Hereford. Détermination de sa date et de ses sources, par M. d'Avezac. Paris, 1862, br. in-8°. (Extr. du *Bulletin de la Société de géographie*.)

Etude sur la caravane de la Mecque et le commerce de l'intérieur de l'Afrique, par le baron Henri Aucapitaine. Br. in-4°. (Extr. des public. de l'Acad. nat. agricole, manufact. et commerc.)

Le cabinet historique, 8e année, 1re livr.; janvier 1862.

Est adressé pour le concours du prix Volney :

Gedraengte vergleichung der griechischen und lateinischen declination, von Leo Meyer. Berlin, 1862, br. in-8°. Pour être réuni à un premier ouvrage déjà envoyé sur la grammaire comparée de ces deux langues.

M. Renan achève la lecture de son troisième Rapport.

*Troisième Rapport adressé à S. M. l'*Empereur par M. E. Renan *sur sa mission scientifique en Syrie*. (*Voy.* l'analyse des deux premiers Rapports, t. V, 5e année, p. 35-43 et 150-157.)

ANALYSE.

Dans ses deux précédents Rapports, M. Renan a rendu compte des fouilles de *Sidon*, de *Tyr* et de *Byblos*, points correspondant à trois des quatre groupes de population de l'ancienne Phénicie. L'objet de ce troisième et dernier Rapport est de faire connaître à Sa Majesté les résultats de la campagne d'*Aradus* ou *Arvad* et de l'exploration du savant philologue dans le haut Liban et la Palestine.

I. L'île d'*Arvad*, appelée *Aradus* par les Grecs, située à une heure du continent, fut la forteresse et le sanctuaire d'une population riche et industrieuse ; mentionnée déjà dans le dixième chapitre de la *Genèse*, le plus ancien document géographique que nous possédions (1), elle conserve sa physionomie jusqu'à l'époque romaine.

(1) En exceptant les textes égyptiens.

Plus ancienne que Tyr, elle lui survit. Ses colonies sur la côte sont *Paltus*, *Balanée*, *Carné*, *Enydra*, *Marathus*, *Antaradus*, enfin, qui s'établit plus tard sur les ruines d'une des cités précédentes. Strabon ne la mentionne pas, mais Ptolémée la cite. Les ruines de cette civilisation *arvadique* occupent aujourd'hui quatre lieues environ. Ces villes devaient se toucher presque. Marathus seule paraît avoir eu une existence individuelle distincte de sa métropole, avec laquelle elle lutta jusqu'à en succomber. *Antaradus* est Tortose; *Carné*, Karnoun, à une heure, au nord; *Marathus* est *Mrith* ou *Amrit*, à une heure, au sud. Le nom grec d'*Enydra* nous avertit qu'il faut peut-être chercher cette ville dans un endroit riche en belles eaux, entre Tortose et Amrit.

Les explorations de M. Renan se trouvent réparties sur trois points : 1° l'île de Ruad; 2° Tortose et ses environs; 3° Amrit, point central d'un champ de ruines d'une lieue carrée.

1° *Ile de Ruad.* — Au nord et à l'ouest, le roc est à vif. Partout ailleurs le sol est formé de sable et de décombres. Les fouilles donnèrent la plus riche collection de monuments égypto-phéniciens que la mission eût encore rencontrée, et une belle série de cippes à inscriptions grecques.

Les habitations modernes rapprochées et les petits jardins qui couvrent une partie de l'île rendirent les fouilles très-difficiles sur ce point, et cette difficulté fut augmentée par la bizarrerie, le mauvais vouloir et le fanatisme inintelligents des habitants. Quelques curieuses inscriptions et un ensemble de monuments, témoins de l'influence morale que l'Egypte exerça sur cette côte, sont les principaux résultats de ces travaux.

Toute l'île est entourée d'un mur gigantesque, débris imposant de l'art phénicien, et dont les prismes quadrangulaires, de 4 à 5 mètres de long, formaient une défense contre l'ennemi et contre les flots. M. Renan ne pense pas qu'il y ait au monde une ruine plus grandiose. Le port ressemble à ceux de Tyr et de Sidon.

2° *Tortose.* — La saison avancée obligea M. Renan à abandonner la découverte des petits objets qui remplissent le sol de Tortose à la spéculation privée. Mais il a toutefois tiré de ses ruines un sarcophage à tête sculptée de la même forme que ceux de Saïda; il est

en lave brune de Safita. C'est le seul exemple d'un tel sarcophage en pierre de Syrie.

M. Renan examine, à propos des murs de Tortose, si la haute antiquité attribuée par beaucoup de voyageurs, et, entre autres, par Karl Ritter, à cet appareil de constructions de pierres colossales et à bossage que l'on rencontre dans toute la Syrie, à Byblos (*voy.* le premier Rapport), à Hébron, à Jérusalem, dans la région du Carmel, etc., est réellement fondée. Le savant académicien constate d'abord la différence qui sépare le mur de Ruad de l'enceinte de Tortose; il insiste ensuite sur les détails de ces constructions, qui rappellent les procédés, qui affectent les formes et sont appropriées aux usages militaires des douzième et treizième siècles de notre ère. Enfin, la forteresse d'Alith, ce *Castellum Peregrinorum* des croisés, dont le caractère d'unité pas plus que l'origine moderne ne peuvent être contestés par personne, offre le bossage le plus soigné et la conformité la plus évidente avec l'appareil de la tour de Gébeil (Byblos) et les murs de Tortose.

Si les formidables forteresses d'Alith et de Tortose eussent existé dans l'antiquité, il en serait fait mention dans les écrivains classiques. M. Renan ne prétend pas toutefois que la seule présence de l'appareil en bossage doive exclure toute origine antique; le grand édifice rectangulaire d'Hébron, certaines parties des murs de Jérusalem, quelques constructions de Garizim, de Bethel, de Bethléem, de Baalbek, ne sauraient être attribués aux croisés. On retrouve ces procédés dans les constructions sarrasines et même romaines, aussi bien que dans celles de nos jours. C'est le style propre des monuments militaires de tous les temps en Syrie, loin d'être un criterium de haute antiquité.

3° *Amrit.* — Onze grands monuments distincts ont été étudiés. — Le *Temple* offre une vaste cour de 48 mètres de large sur 55 de long, évidée dans le roc. Au centre, a été ménagé un cube de 5 mètres 50 centimètres de côté, sur plus de 3 mètres de haut, adhérent au sol. C'est la base d'une *cella* formant tabernacle. L'aspect général rappelle l'art égyptien avec un caractère cependant original. Le toit est monolithe. La disposition de l'édifice indique une arche semblable à celle des Hébreux. C'est une sorte de *caaba* avec son *harâm* ou enceinte réservée.

Le *Maabed* est un des monuments les plus précieux pour l'intelligence des religions sémitiques.

Les *deux cellas* purement égyptiennes trouvées près d'un lieu d'Amrit appelé *Aïn el Hayât* contribuent encore à faire considérer la Phénicie comme une province d'Egypte.

El Méghâzil (les Fuseaux) : — Ces quatre monuments en forme de pyramides, et qui sont des sépultures, offrent dans leur disposition l'heureux mélange de la proportion élégante et de la majesté. Le plus remarquable se compose d'un soubassement rond flanqué de quatre lions monumentaux et d'un cylindre terminé au sommet en demi-sphère, monolithe de 7 mètres de haut. Ce cylindre est entouré de deux couronnes formées de grandes denticules et de découpures pyramidales à gradins semblables aux ornements de *Gébeil*. Les caveaux funéraires ont été fouillés par M. Renan. Le roc est parsemé à l'entour de grottes sépulcrales qui font de toute cette colline comme la nécropole de *Marathus*. Ces *Meghâzils* sont les pyramides que des riches faisaient dresser sur leurs tombes au temps de Job (III, 14 ; XXI, 32). Quant aux travaux creusés dans le roc, ils présentent une grande analogie avec ceux de Saïda et de Carthage, décrits par M. Beulé (1).

Burdj-el-bezzâk (Tour du limaçon). — Enorme mausolée, présentant aujourd'hui la forme d'un cube terminé par une corniche et construit sans ciment, en pierres de plus de 5 mètres à peine équarries, autrefois couronné, comme en témoignent les débris trouvés au pied, par une pyramide. Deux chambres superposées à l'intérieur semblent rappeler le mausolée de Kadès. Ce monument est certaitainement antérieur à Alexandre.

El-Meklâa (la Carrière), immense stade de 225 mètres de long sur 30 de large. Dix gradins de 60 centimètres de large sur 40 de hauteur entourent l'arène, taillés dans le roc ou complétés en constructions. C'est, à n'en pas douter, un stade phénicien. Près de là, sont des restes de grandes constructions qui marquent sans doute le siége du gouvernement de Marathus. Le plan de cette partie de la ville antique présente une clarté frappante.

(1) *Voy.* t. IV de nos Comptes rendus, p. 7-9.

Enfin M. Renan a trouvé à *Amrit* une maison monolithe tout entière isolée et évidée dans le roc, avec des murs hauts de 6 mètres, ménageant dans leur épaisseur des niches et des armoires. Les fouilles dirigées aux abords de ce monument ont fait découvrir un pressoir, des poids coniques, des meules, traces aussi remarquables qu'à Tyr d'une antique exploitation industrielle, à l'autre extrémité de la Phénicie.

M. Renan cite enfin parmi les monuments d'Amrit un énorme cube de calcaire enterré dans le sable, et dont chacune des faces a 8m50 de large et 5 mètres de haut au-dessus du sol : usage inexpliqué.

En résumé, les ruines de *Marathus* sont bien exclusivement phéniciennes, car M. Renan n'y a trouvé aucune inscription grecque ou romaine. On sait, en effet, que, si Alexandre trouva *Marathus* grande et florissante (Arrien, II, xiii, 7; XIV, xv), Diodore nous parle de la tentative des Aradiens pour détruire *Marathus* en 148; de son temps, Strabon la mentionne comme une ville en ruine et abandonnée. Tous les caractères, si frappants, de l'art phénicien se retrouvent dans les monuments d'Amrit, dont l'ensemble a une homogénéité évidente : force massive, dédain des détails et du fini, goût des monolithes, préférence marquée pour la stabilité de la pierre adhérente au sol, et artificiellement isolée du rocher dans lequel elle a été dégrossie, rareté des sculptures, absence de marbre et de granit. Avec Oumm-el-Awamid, Amrit est donc le trésor des monuments phéniciens.

II. — M. Renan n'a pu compléter son exploration ni des pays situés entre Tripoli et Tortose, ni de la côte située entre Tortose et Lattakich (*Laodicée*). Il rapporte des inscriptions grecques de Banias (*Balancé*), des indications sur le théâtre de Giblet (*Gabala*), le plus beau vestige romain de la contrée après ceux de Baalbek, des notes sur les sépultures de *Laodicée*, limite extrême de la Phénicie, et au delà de laquelle commence la Syrie grecque, romaine et chrétienne.

L'exploration du Djebel-Akkar a été également très-sommaire. Les inscriptions grecques du temple de *Hosn-el-Sefiri* ont été relevées. Les *grottes de Mar-Maroun*, vers les sources de l'Oronte, en

Cœlésyrie, et le célèbre *monument de Hurmul* ont été visités. Ce dernier n'est pas pour M. Renan, comme pour MM. Thomson et Rawlinson, d'origine assyrienne, mais il est néo-syrien de l'époque romaine, et présente des formes analogues à celle du *mausolée de Sampsicéramus*, près d'Emèse, du temps des Antonins, comme on sait.

L'exploration du haut Liban, depuis le fleuve du Chien jusqu'à la hauteur de Tripoli, a été très-complète. Les souvenirs du culte d'Adonis font l'intérêt principal de cette région, notamment près du fleuve qui en a porté le nom. Là sans doute était localisée la tradition de la mort d'Adonis, avec sa sépulture. Le temple d'*Afka*, qui est tel aujourd'hui qu'il devait se trouver le lendemain de sa destruction par Constantin, se rapporte visiblement au même cycle religieux, ainsi que celui de *Kalaat-Fakra*, grecs tous deux, avec une forte empreinte d'art indigène.

M. Renan a gagné la Cœlésyrie par le passage d'Akoura, une des plus anciennnes routes du monde, et par laquelle toutes les expéditions de l'Orient contre la Phénicie ont été conduites. Il a relevé des inscriptions assyriennes archaïques, signalé au lac El-Yamouni un centre religieux remarquable avec deux temples: l'un grec, l'autre romain.

A Baalbek, les substructions principales du temple ont paru au savant voyageur contemporaines des Romains. Une autre observation importante, c'est que les blocs employés dans la construction du temple de Jupiter sont supérieurs à tous ceux qui restent de l'époque phénicienne; on ne saurait donc rien arguer de la dimension des pierres pour établir l'ancienneté des monuments.

M. Renan a relevé quelques-unes des inscriptions gravées sur le roc par centaines sous le règne d'Adrien, et dont nous avons donné un spécimen page 117 de notre T. V. (5e année). Sur une d'elles on lit: ARBORVM GENERA IV CETERA PRIVATA.

La gorge de Jrapta près Mischmisch renferme un énorme médaillon sculpté en relief sur le rocher et représentant un sacrifice. On trouve d'autres sculptures sur le rocher à Tirza, à Tannourin, à Ghineh, à Maschnaka, à Semar-Gébeil. Les grandes constructions de Naous près Kisbé révèlent l'existence d'un ancien centre religieux considérable.

Une inscription fixe la position et le caractère phénicien de la ville de *Gigartus*, près du petit château de Museilcha.

III. *Voyage en Palestine.* — Le but de ce voyage n'était pas une exploration scientifique complète, mais c'était le complément archéologique de l'étude de la Phénicie et le couronnement nécessaire des travaux de M. RENAN dans ce premier pays par l'examen comparé des monuments de ces deux contrées.

Il n'y a guère que deux points où les monuments nous parlent du passé dans la Palestine : *Hébron* et *Jérusalem*. Partout ailleurs, vide archéologique. *Béthel*, *Thersa* n'ont point de ruines. *Silo* n'offre que ses belles sépultures anciennes et quelques travaux exécutés dans le roc. Les autres édifices qu'on y voit sont postérieurs à notre ère. *Samarie* (Sébaste) ne présente que des souvenirs romains. *Sichem* (Néapolis) a plus de caractère, mais rien de monumental. M. DE SAULCY a cru retrouver dans les ruines qui couvrent le Garizim les vestiges de l'ancien temple des Samaritains; mais M. RENAN n'y saurait voir rien d'antérieur aux Romains, sauf quelques grossières substructions. Tout y rappelle l'époque byzantine et le siècle de Justinien. Rappelons-nous d'ailleurs : 1° que le Psalmiste cite Jérusalem comme une merveille exceptionnelle, parceque « les maisons s'y touchaient » (*Vulg.* CXXI) ; 2° qu'il était interdit de bâtir de temple ailleurs qu'à Jérusalem et de faire des images d'êtres animés. En mille ans, les Juifs n'ont construit que trois temples, dont deux furent édifiés sous l'influence d'un art étranger. Quant aux synagogues, on sait qu'elles n'apparaissent qu'à l'époque asmonéenne, c'est-à-dire pendant la période où l'art grec s'était substitué aux formes indigènes.

La Judée n'eut pas, comme la Phénicie, de renaissance antonine. Le christianisme seul put rendre la vie artistique à ce sol frappé de stérilité dans le domaine plastique.

A Jérusalem du moins, *quelques parties des murs*, le *souterrain* de la mosquée El-Aksa, les *Tombeaux* dits *des rois* et *des juges*, *ceux de la vallée de Hinnon*, les *trois ou quatre grands tombeaux de la vallée de Josaphat*, sont bien des monuments juifs. Or, pour M. RENAN, si l'on excepte les *piscines* et les travaux dans le roc, tels que le curieux *monolithe de Siloam*, on peut douter qu'il y ait rien dans la

ville sainte qui soit antérieur à la captivité ou même au temps des Séleucides. Certes les *tombeaux* dits d'*Absalon* et *de Zacharie* tranchent avec l'architecture grecque et romaine et semblent rappeler les monuments d'Amrit ; mais l'emploi des ordres grecs dans ces tombeaux célèbres décèle une époque très-postérieure à Alexandre. On sait que les monuments de Pétra, qui ont de même un caractère sémitique très-frappant, sont cependant postérieurs, pour la plupart, à Trajan.

Les tombeaux des Machabées à Modin, élevés vers 140 ans avant J.-C., semblent avoir dû présenter les mêmes formes que ceux de la vallée de Josaphat. (Objection de M. DE SAULCY : *voy.* la DISCUSSION à la fin de l'analyse.) Ce sont sans doute ces grands tombeaux que Jésus montrait du doigt quand il s'élevait contre le judaïsme officiel.

Les *tombeaux* dits *des rois* trahissent également dans leur décoration les emprunts faits à la Grèce. Quant aux *tombeaux de Hinnon*, ils sont d'une époque beaucoup plus ancienne et font penser aux monuments de Byblos.

Les portions de l'enceinte du *Temple*, et surtout le fameux *mur occidental*, baigné par les larmes des Juifs, ne présentent aucun témoignage authentique d'ancienneté, puisque le bossage et la dimension des pierres ne suffisent pas à établir l'âge reculé des monuments, et se rencontrent dans les édifices du temps des Grecs, de Mahomet, et même des croisés. Nous savons qu'Hérode employa pour la reconstruction du temple des matériaux énormes (Josèphe, *Ant.*, XV, XI, 3) dont la beauté frappa tous les contemporains. (Matth., XXIV, 1-2 ; Marc, XIII, 1-2 ; Luc, XXI, 5-6). Josèphe ne nous apprend-il pas que ce roi *enleva jusqu'aux fondements de l'ancien temple et qu'il en bâtit de nouveaux ?* On voit dans ce mur les vestiges d'un grand arc, et les constructions phéniciennes pures et originales ne nous offrent pas un seul exemple de voûte.

Quant à la *tour de David*, ou d'*Hippicus*, elle semble construite par les ouvriers mêmes qui ont élevé le mur occidental.

Il est donc fort douteux qu'il y ait à Jérusalem aucun assemblage de pierres antérieur à la captivité. Tyr et Sidon n'offrent, pas plus que Jérusalem, de vestige de leur passé phénicien.

Mais les souterrains de la *mosquée El-Aksa* présentent un monu-

ment qui, dans un centre formé de quatre coupoles, offre une colonne monolithe de 1m53 de diamètre sur 7 mètres de haut, terminé par un chapiteau qui ne rappelle en rien l'art grec, mais bien le motif égyptien. N'est-on pas là en présence d'un reste de l'art hébraïque ?

La magnifique construction d'Hébron, la plus importante de toute la Judée, avec son unité harmonieuse, son bossage et sa belle décoration de parties rentrantes et saillantes, peut faire croire que c'était bien là l'enceinte qui enfermait le lieu où la tradition plaçait la sépulture d'Abraham et de sa famille. Une enceinte rectangulaire du même genre, à une heure d'Hébron, indique sans doute un des campements du même patriarche. Or, comme Hébron ne faisait pas partie de la Judée au temps de Judas Machabée, et qu'elle devint ville sainte au premier siècle de l'ère chrétienne, par suite de la vénération qu'on y établit en l'honneur des patriarches, on est donc conduit à assigner à ces constructions le temps de la dynastie iduméo-judaïque des Hérodes. Peut-être même sont-ils dus aux Asmonéens qui, maîtres de l'Idumée, auront voulu consacrer les lieux habités par les représentants primitifs du culte dont ils étaient les zélés propagateurs.

M. Renan se plaint avec véhémence, en terminant, de ce que la mosquée et les cryptes d'Hébron (considérées comme le tombeau d'Abraham) et une crypte du mont Sion (considérée comme le tombeau de David) soient rigoureusement interdites aux chrétiens. Or, il paraît indubitable au savant orientaliste que les tombeaux des rois de Juda, ou du moins leur emplacement, sont près de l'endroit si jalousement gardé au mont Sion par la sottise et le fanatisme de quelques musulmans. Il espère que les gouvernements de l'Europe useront de leur autorité, en renonçant à une condescendance malheureuse qui ne profite qu'à l'ignorance, pour que les missions ultérieures en Palestine ne soient plus arrêtées dans leur œuvre par ces obstacles de la barbarie.

Aucun droit, dit M. Renan, n'est supérieur à celui de l'esprit humain cherchant la vérité. Que ne contiennent pas les remblais du mont Moriah et du mont Sion et les talus de la vallée de Josaphat ! Que n'apprendraient pas des fouilles faites au nord-ouest de Jérusalem, en vue de déterminer l'enceinte du temps d'Hérode, qui, une fois connue, permettrait de fixer l'emplacement du Golgotha !

Des restes de l'époque du rabbinisme naissant ont frappé M. RENAN dans le nord de la Judée. Il assigne la date de Septime-Sévère à ces synagogues et à ces constructions. Elles pourraient faire l'objet d'une mission spéciale. Mais, quant à *l'archéologie évangélique*, elle est encore à créer.

M. RENAN regrette qu'une douleur profonde et la maladie qui l'a atteint lui-même l'aient empêché de visiter l'île de Chypre, étude qui est le complément obligé d'une exploration de la Phénicie ; mais il espère les plus heureux résultats pour la science de la mission confiée à M. Melchior de Vogüé, qui a bien voulu se substituer au savant philologue et achever son œuvre.

DISCUSSION.

Cette importante communication, qui a occupé près de trois séances, a donné lieu, ainsi que les dessins produits par M. RENAN, à une discussion pleine d'intérêt, et quelquefois aussi grave qu'animée. MM. de ROUGÉ, de LONGPÉRIER, TEXIER, BEULÉ, d'autres membres encore, ont présenté des observations et fait des réserves sur un certain nombre d'interprétations et d'opinions plus ou moins systématiques avancées par leur savant et ingénieux confrère. Mais le fort du débat a été entre M. DE SAULCY et M. RENAN, et a porté principalement sur la date récente assignée en général aux monuments de Jérusalem. Nous sommes heureux d'annoncer qu'à cette occasion, M. DE SAULCY a fait connaître son dessein de lire prochainement à l'Académie un travail où il reprendra les points principaux de cette intéressante controverse.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 21.

M. Liebig, président de l'Académie royale des sciences de Bavière, transmet à l'Institut de France la médaille de bronze frappée à la mémoire de Friederich von Thiersch, l'un des plus illustres philologues et archéologues de l'Allemagne.

M. Hittorff, de l'Académie des beaux-arts, termine la seconde lecture de son Mémoire intitulé :

Pompéi et Pétra.

ANALYSE.

Il y a plus de trente ans, M. Hittorff signalait dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, t. II, p. 263, l'intérêt que présentaient, pour la connaissance des monuments antiques, les peintures murales de Pompéi, d'Herculanum, de Rome, et celles des vases en terre cuite. Ces peintures, reproduites dans son ouvrage sur l'architecture polychrome, ont montré quelles importantes solutions elles contenaient. Aujourd'hui, le savant académicien, par l'étude des peintures décoratives des temples, des édifices publics et des maisons particulières chez les Grecs et les Romains, fait voir que l'art du peintre se produisait de différentes manières. Il divise la peinture antique en trois catégories :

1° La peinture décorative proprement dite;

2° Les peintures des sujets mythologiques et historiques;

3° Les peintures de paysages, de marine et d'architecture.

Cette classification n'est pas applicable aux peintures des vases. Dans ces compositions, néanmoins, les éléments architectoniques sont encore très-nombreux et du plus haut intérêt. Dans beaucoup de tableaux où ne pouvait être peinte la localité entière de la scène, l'artiste a cherché à l'exprimer partiellement. L'indication d'une porte, la trace d'ouvertures d'une forme inusitée et de fenêtres ordinaires, la suspension d'offrandes et d'ex-voto, d'armes et de trophées, servaient à exprimer l'entrée d'un temple ou d'un palais, les parvis d'un pronaos ou d'un prothyrum; un autel et une coupe indiquent le lieu des sacrifices et des oblations; des colonnes désignent, ici le ptéroma qui entoure le naos d'une divinité, là le péristyle qui forme l'atrium d'un palais.

La connaissance de ces peintures serait d'un haut intérêt, car elle suppléerait aux documents qui nous manquent sur l'histoire générale de l'architecture des anciens.

M. Hittorff étudie en outre la reproduction de deux monuments

funèbres dont la forme est pareille à celles des constructions de ce genre encore existantes. L'un de ces monuments est orné d'un sujet peint qui rappelle celui d'un tombeau que Pausanias raconte avoir vu en allant de Bura à Egine. Une autre peinture semble représenter aussi un tombeau dont la décoration est également un sujet à figures.

De toutes les intéressantes recherches du savant architecte il résulte que l'ordre ionique est apparu en Grèce concurremment avec le dorique ; on peut en conclure : 1° à l'impossibilité de faire dériver son chapiteau de celui de ce dernier ordre ; 2° de placer son premier emploi au temple d'Ephèse, et sa première création uniquement dans l'Ionie ; elles ouvrent enfin un plus vaste champ aux appréciations sur les descendances des peuples qui employèrent l'ordre ionique, comme aussi sur les époques où ils élevèrent des édifices qui portent le caractère prédominant de cette architecture.

Ensuite M. Hittorff appelle l'attention sur les sujets des vases peints et des décorations murales peintes, étude qui n'a pas encore été faite, et qui offrirait un grand secours pour l'intelligence des tableaux historiques ou mythologiques. En effet, une coïncidence dans le caractère des figures avec celui des monuments qui les accompagnent permet d'y voir des productions d'origine contemporaine. En cherchant les analogies des parties architectoniques avec les restes d'édifices encore existants, on pourra définir l'époque de l'exécution de ces peintures. Des figures et des colonnes qui présenteraient les types des sculptures et des colonnes du temple d'une époque connue pourraient être jugées correspondre au temps de l'exécution de ces sanctuaires, de même que, dans les peintures où le caractère des monuments rappellerait celui du Parthénon ou de l'Erechtheum, elles ne pourraient être antérieures à la construction de ces édifices. Enfin, beaucoup d'objets qui paraissaient insignifiants et ont échappé à l'observation peuvent servir à désigner le lieu de la scène et remplacer des suppositions douteuses par des solutions certaines.

Le savant académicien rapporte qu'il a découvert sur une peinture de Pompéi un édifice qui aurait servi de prototype au plus

remarquable tombeau de Pétra, l'ancienne capitale de l'Arabie Pétrée, que M. le comte Léon de Laborde a décrit comme une merveille de l'antiquité. Cette peinture, de grande dimension, représente sans doute la vue d'un monument célèbre élevé par la munificence publique ou par la générosité d'un riche citoyen de Pompéi, probablement le propriétaire de l'habitation que décorait la peinture.

Cette vue, dont la perspective n'est pas correcte, est dessinée cependant avec assez d'exactitude pour avoir permis à M. Hittorff de la transformer en plusieurs tracés géométraux qui donnent, avec une satisfaisante précision, les plans des deux étages de l'édifice, l'élévation de sa façade et une coupe. D'après la description du savant architecte, il résulte: 1° que la façade d'un édifice inconnu, trouvé sur les parois d'une des plus belles habitations pompéiennes, est, pour ainsi dire, identique avec la partie supérieure de la façade du plus remarquable tombeau de Pétra;

2° Que la décomposition en dessins géométraux de la perspective de cette peinture montre que l'édifice qu'elle représente est semblable au monument antique dit le Temple de Sérapis, à Pouzzoles, et analogue à celui dit l'Hospitium, à Pompéi;

3° La manière dont s'accorde l'introduction dans le plan du monument peint d'un temple avec une cella, à l'instar de celui qui fait partie intégrante du monument à Pouzzoles, est une forte présomption en faveur de son existence originaire. Cette présomption est confirmée par l'emploi d'un temple avec son naos en place et en élévation, à l'étage inférieur de Pétra;

4° Le temple monoptère représenté dans la peinture et reproduit à Pétra était consacré à des cérémonies funèbres, et la colonnade circulaire existant à Pouzzoles pouvait et devait avoir servi à une pareille destination ;

5° L'édifice devait représenter la vue d'un *esculapeum*, c'est-à-dire d'un établissement élevé pour y traiter des malades, soit par le concours d'eaux de source, soit, au moyen d'un autre traitement médical, par les prêtres d'Esculape.

Il resterait à connaître les circonstances qui ont pu amener la

connexion qui existe entre l'*esculapeum* de la peinture et sa reproduction au tombeau de Pétra. Mais, ici, les preuves appuyées sur des faits, les exemples à faire valoir, les relations d'auteurs à citer, les bases sur lesquelles M. Hittorff s'est jusqu'ici appuyé, lui manquent. Néanmoins, en remontant à l'invasion de l'Orient par les Romains, à l'établissement sous Trajan d'une colonie dans l'Arabie Pétrée, on peut admettre, dit M. Hittorff, que beaucoup de chefs militaires et de dignitaires civils durent résider dans cette ville et retourner en Italie après leur fortune faite et de la gloire acquise. Ceux que la mort atteignait à Pétra y recevaient la sépulture dans de magnifiques tombeaux ; et pour ceux qui avaient laissé une belle renommée en Arabie et qui étaient morts dans la mère patrie, leur souvenir était conservé dans des monuments funèbres commémoratifs. On leur élevait de ces cénotaphes aux dimensions colossales qui ne renfermaient ni corps ni cendres, et dont les anciens aimaient tant à honorer ceux qu'ils en croyaient dignes.

Les sujets de sculpture qui couvrent le tombeau prouvent, en effet, qu'il a dû être élevé à un guerrier. Les deux groupes de chevaux, conduits par des hommes placés à côté du porche du temple prostyle, rappellent l'usage des anciens, conservé par les modernes, de faire figurer dans les convois des chefs militaires leur cheval de bataille ou leurs coursiers favoris. Les lions au sommet des colonnes inférieures expriment les vertus guerrières, la force et le courage. Les femmes ailées sculptées à côté du monoptère, portant des palmes et des couronnes, sont bien des Victoires, les compagnes des héros. Les amazones dans l'action de combattre sont là pour rappeler les jeux guerriers qui ont suivi la combustion du corps, dont l'urne placée au sommet du tombeau symbolise les cendres. On sait qu'au moment de ce dernier épisode des imposantes funérailles romaines, un aigle s'élançait du milieu des gerbes de feu et des nuages de fumée, pour faire croire à l'ascension réelle de l'âme du défunt.

Cette ascension est représentée par un aigle aux ailes étendues sculpté dans le fronton du porche, tandis que les aigles, au nombre de quatre, qui couronnent les sommets du tombeau, semblent être là pour reproduire l'oiseau de Jupiter qui surmontait les insignes

des légions romaines. Ces aigles ajoutent une signification de plus en faveur de l'idée que le monument de Pétra a été élevé à un homme de guerre distingué. (Analyse extraite du *Moniteur*.)

M. Th.-H. Martin, correspondant de l'Institut, lit, en communication, un Mémoire intitulé :

Les observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène.

ANALYSE.

Ce travail a pour but la démonstration suivante : l'assertion renfermée dans les commentaires de Simplicius sur le *Traité du Ciel* dans l'édition des Aldes de 1526, et d'après laquelle Callisthène, sur la demande d'Aristote, aurait envoyé de Babylone en Grèce des observations qui, selon Porphyre, embrassaient un intervalle de 1903 ans jusqu'à Alexandre, cette assertion ne vient ni de Porphyre lui-même, ni de Simplicius, en ce qui regarde du moins ce nombre d'années, mais elle est l'ouvrage d'un faussaire moderne, et telle qu'elle doit être rétablie, d'après les manuscrits authentiques, elle a sa place marquée, non parmi les documents de l'astronomie et de l'histoire, mais parmi les produits chimériques de l'imagination des astrologues. Ainsi les hypothèses chronologiques et astronomiques construites sur cette fausse donnée par quelques-uns des savants les plus autorisés des temps modernes jusqu'à nos jours doivent tomber avec elle.

Le savant doyen de la Faculté de Rennes retrace d'abord la curieuse histoire du texte, en bien d'autres points apocryphes, de l'ouvrage, authentique d'ailleurs et précieux, de Simplicius, et rapproche, pour ce qui concerne le fait en question, de ce texte falsifié, le texte véritable rétabli d'après les manuscrits par M. Brandis, dans ses *Scholies sur Aristote*, publiées à Berlin en 1836, texte qui porte 31000 ans au lieu de 1903. Il recherche ensuite les causes de la substitution du premier texte au second, puis il fait ressortir toutes les conséquences de la restitution de celui-ci. Il confirme cette restitution par les manuscrits que lui-même a consultés à la Bibliothèque impériale en les comparant avec d'autres données analogues. Il discute à cette

occasion un passage de Pline relatif à l'antiquité de l'écriture chez les Assyriens et aux observations chaldéennes. Ce passage présente en effet des variantes considérables suivant les manuscrits et les éditions.

Après avoir réfuté les interprétations, selon lui, peu fondées, que M. Lepsius et d'autres savants ont données de ces passages et d'un autre encore du même auteur, M. Th. Henri Martin se retranche dans le témoignage de Ptolémée, qui fait remonter la date des observations astronomiques suivies et vraiment scientifiques des Chaldéens à l'ère de Nabonassar seulement, 747 av. J.-C. Ptolémée se fondait d'ailleurs en cela comme en tant d'autres points sur la grande autorité d'Hipparque. L'auteur du Mémoire se garde d'ailleurs de nier que les Chaldéens aient pu faire des observations antérieures ; mais il conclut de ce qui précède que ces observations, ou ne pouvaient être rapportées à des dates fixes, ou avaient été systématiquement détruites avec les listes des anciens rois par Nabonassar, comme le rapporte George le Syncelle d'après Bérose et Cornélius Alexander (1).

Est adressé à l'Académie, pour le concours du prix Volney, un manuscrit in-4° intitulé : *Quelques réflexions sur une langue universelle*, par M. le Dr Bodinier.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. V, 1862.

Alaise et le Moniteur, par A. Delacroix. Besançon, 1862, in-8°.

Revue Numismatique, n° 1, janvier et février 1862.

Annales de la Société libre des Beaux-Arts. Février 1862.

M. le vicomte de Rougé, président, fait hommage à l'Académie, de la part de M. l'abbé Bargès, de sa dissertation intitulée : *Papyrus egypto-araméen, appartenant au musée égyptien du Louvre, expliqué et analysé pour la première fois*. Paris, 1862, br. in-4°. Ce document consiste en un simple état de dépenses. Il est très-mutilé par le temps, mais néanmoins il présente un très-sérieux intérêt non-seulement pour l'écriture et la langue dans lesquelles il a été conçu et exécuté, mais aussi pour l'histoire de l'industrie et des relations commerciales de l'Egypte sous les Ptolémées. On y trouve, entre autres résultats curieux, que les anciens Egyptiens ont

(1) Voyez, en réponse à ce Mémoire, la lettre de M. Vivien de Saint-Martin. *Rev. archéol.* de mai 1862, p. 348-350.

cultivé la vigne et fabriqué du vin. Il y est question du vin cuit dont les Phéniciens paraissent avoir fait un grand commerce avec l'Egypte.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 28.

M. Maury commence la première lecture d'un travail intitulé : *Du véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône de Rome et du rôle que jouèrent, à cette époque, les éléments divers de la population romaine.*

Ouvrages offerts à l'Académie :

M. Franz Bopp, associé étranger de l'Académie, lui fait hommage du tome III de la 2e édition entièrement refondue de sa *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Send, Armenischen, Griechischen, Lateinischen, Litanischen, Altslavischen, Gotischen und Deutschen.* Berlin, 1861, in-8o.

Mémoires de la classe de philosophie et de philologie de l'Académie royale des sciences de Bavière (allemand), tome IX, 2e partie. Munich, 1861, in-4o

De l'importance des études sanscrites pour la philologie grecque. — Discours solennel pour le 101e anniversaire de l'Académie de Bavière (allemand) par le docteur W. Christ. Munich, 1860, in-4o.

Sur la durée et le développement de l'empire chinois, discours pour la fête du roi Maximilien II prononcé le 28 novembre 1861 par le docteur J.-H. Plath, in-4o.

Sur les épistolaires et les livres de formules en Allemagne au moyen âge, discours prononcé à la séance publique de l'Académie des sciences de Munich du 26 mars 1861 (allemand) par le docteur Ludwig Rockinger. Munich, in-4o.

Quatre discours (allemands) commémoratifs, prononcés pour le 102e anniversaire de la même Académie.

A Dcak monostori, basilique romaine du treizième siècle, monographie par Ipolyi Arnold (extr. des *Mém. de l'Acad. de Pesth*). Pesth, 1861, in-4°.

Note sur le prix des grains à Poitiers depuis trois siècles, par M. Duffaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Paris, 1861, in-4o. (Extr. du t. XXVII des *Mém. de divers savants à l'Acad. des sciences.*)

Bulletin de la Société de la langue universelle, journal mensuel dirigé par M. Lope Gisbert, no 1. Madrid, 1861, in-8o.

Annales de philosophie chrétienne, t. V de la cinquième série, n. 25.

M. Delisle offre à la Compagnie la première partie de l'ouvrage posthume intitulé : *Mémoires et notes* de M. Auguste Le Prévost *pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, recueillis et publiés sous les auspices du conseil général et de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, t. I, 1re partie. Evreux, 1862, 1 vol. in-8°.

Les loisirs des trente dernières années de la vie de M. Auguste Le Prevost avaient été employés à recueillir les textes du moyen âge relatifs au territoire compris aujourd'hui dans le département de l'Eure. Il avait à peu près terminé son travail préparatoire ; les premiers articles de son livre étaient déjà composés et même imprimés lorsqu'il perdit la vue. A sa mort des mains pieuses ont veillé à la conservation des matériaux qu'il avait réunis. Le demi-volume offert par M. Delisle se compose : 1° d'une *Notice* dans laquelle M. Antoine Passy a retracé la vie et apprécié les œuvres de M. Le Prévost avec l'intéressante exactitude qu'on pouvait attendre de lui; 2° d'un long Mémoire sur les antiquités gauloises et romaines du département de l'Eure, travail considérable, qui avait déjà paru en 1833 et que M. Louis Passy a savamment annoté pour le mettre au niveau des dernières découvertes ; et 3° du commencement de l'histoire des communes du département, notices plus ou moins développées, dans lesquelles l'auteur recherche l'étymologie des noms de lieux, enregistre les textes qui se rapportent à chaque localité et fait ressortir l'importance des faits dont le souvenir doit être le plus cher aux populations.

M. Oppert reprend sa communication relative à la *Traduction des inscriptions assyriennes de Sennacherib et d'Assarhaddon.*

MOIS DE MARS.

Séance du 7.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de feu M. Biot comme académicien libre.

MM. Th.-H. Martin, de Rennes, et Jules Desnoyers se portent candidats.

M. Maury continue la première lecture de son *Mémoire sur le caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône.*

Présentation des livres :

M. de Coussemaker, correspondant, fait hommage à l'Académie d'un opuscule intitulé : *Messe du treizième siècle, traduite en notation moderne et précédée d'une introduction*. Paris, Lille, 1861; br. in-4°

Sont offerts par l'Académie magyare de Pesth les ouvrages suivants :

1° *Archaeologiai Közlemények, etc.* (*Mémoires d'archéologie de Pesth*), 1859, 1 vol. in-8°;

2° *De tabulis ceratis in Transsylvania repertis*. Commentatus est Dr Joannes Érdy, Acad. scient. Hung, en magyar et en latin, avec 6 planches. Pesth, 1856, in-8°;

2° *Regisegtani Közlemények*, par Erdy Jànos. Pesth, 1858, in-4°, 9 pl. d'inscript. et autres ;

3° *A. Boszna és Szerb. régi Ernek*, anciennes monnaies de Bosnie et de Servie, par Érdy Jànos. Pesth, 1858, in-4°.

M. Athanase Renard adresse sept opuscules relatifs à la nationalité, au nom et à la mission de Jeanne d'Arc et publiés de 1851 à 1859.

Sont offerts en outre :

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestre de 1861, n° 39. Orléans 1861, br. in-8°.

Journal Asiatique, n° 72, décembre 1861.

Revue archéologique, mars 1862.

Revue orientale et américaine, n° 34, juillet 1861.

Mélanges asiatiques tirés du *Bulletin de l'Acad. impér. des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. IV. (Extr. renfermant un rapport de M. L. de Rosny sur le *Dictionnaire japonais-russe* de M. Gochkiévitch.)

Chronique orientale et américaine, n° 4, 5 mars 1862.

M. de Longpérier fait hommage à l'Académie au nom de M. Noël des Vergers, correspondant, d'un ouvrage intitulé : *L'Etrurie et les Etrusques, ou dix ans de fouilles dans les maremmes toscanes*. 1 vol. ou fascic., in-8° de 204 pages, Paris, 1862, comprenant, sous le titre de *première partie*, une description des maremmes au double point de vue de la géographie physique et de l'archéologie; sous le titre de *deuxième partie*, deux chapitres traitent : l'un, de l'origine des Etrusques, l'autre de la formation de la confédération des douze cités ou lucumonies de cette contrée. M. des Vergers rattache à ce travail géographique et historique les résultats des observations et des découvertes faites dans les hypogées étrusques, découvertes auxquelles il lui a été donné de prendre une part importante dans ces dernières années. Les planches exécutées avec beaucoup de soin forment un atlas joint au volume.

M. Beulé fait une communication orale :

Sur un vase trouvé à Bengazi en Cyrénaïque.

Analyse.

Ce vase en terre, du cabinet de M. Beulé, haut de 30 centimètres, a la forme d'un *œnochoé*. L'anse a été brisée, mais les traces qu'elle a laissées montrent qu'elle se terminait par un mascaron en relief, peut-être par une tête de Jupiter Ammon. Sur la panse, une figure de femme se détache en relief, tenant la corne d'abondance et une patère qu'elle renverse pour faire une libation sur un autel. Or, cet autel, en relief lui-même, porte l'inscription : ΘΕΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ « aux dieux Evergètes. » Dans le champ est gravée une inscription plus longue : ΒΕΡΕΝΙΚΗϹ ΒΑϹΙΛΙϹϹΗϹ ΑΓΑΘΗϹ ΤΥΧΗϹ « La reine Bérénice Bonne fortune. » Le sujet est donc la reine Bérénice divinisée, et les dieux bienfaiteurs ne sont autres que Ptolémée III Evergète, son mari, et elle-même, qu'on surnommait *Evergetis*.

L'inscription est gravée en creux et le *sigma lunaire* se trouve comme sur la fameuse lance d'or de Canope où la reine Bérénice est également mentionnée. M. Beulé croit que le bas-relief, qui est d'un joli style et d'une proportion agréable, a dû être copié sur une statue érigée en Cyrénaïque à la reine Bérénice. Les reliefs étaient dorés et le fond a gardé la teinte verte qui se retrouve sur les vases égyptiens de la même époque.

L'histoire de Bérénice, fille de Magas, roi de Cyrène, et celle de sa chevelure sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de la rappeler. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que Ptolémée donna, en 239 av. J.-C., le nom de Bérénikè à la ville des Evespérites, aujourd'hui Bengazi. La reine Bérénice, éponyme de la cité agrandie et comme fondée de nouveau, fut en même temps sa divinité protectrice, sa *Bonne fortune*. Quant à l'objet qui est derrière la figure, on peut y voir, soit un symbole des jeux solennels célébrés pour la consécration de la nouvelle ville et une allusion à la prêtresse ἀθλοφόρα, soit un attribut de Vénus Uranie, à laquelle la Fortune, déesse céleste, pouvait être assimilée. L'importance historique d'un semblable monument est facile à apprécier.

M. Oppert poursuit la lecture de sa *Traduction* et de ses *Commentaires des inscriptions cunéiformes assyriennes de Sennachérib et d'Assar haddon.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 14.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont l'attention a été appelée par une circonstance récente sur divers abus plus ou moins graves qui se sont introduits depuis quelque temps, déclare :

« 1° Que nul, ni de ses correspondants, d'une part, ni, d'autre part, des auxiliaires attachés à telle ou telle de ses publications, n'a le droit de prendre le titre de *membre correspondant* ou de *membre auxiliaire*, soit de l'Académie, soit de l'Institut ;

« 2° En ce qui concerne spécialement les auxiliaires, ils ne peuvent se dire en cette qualité qu'*attachés aux publications de l'Académie*, d'après les termes des arrêtés ministériels qui les ont institués.

« Elle compte qu'il suffira de ce simple avertissement, sans qu'il soit besoin de rappeler les dispositions de l'arrêté réglementaire rendu en vertu des délibérations des 10 et 17 décembre 1852. »

(*Extrait du procès-verbal.*)

MM. Noël des Vergers, correspondant de l'Académie, et Sédillot se portent candidats au fauteuil d'académicien libre laissé vacant par la mort de M. Biot.

Sont présentés pour le concours des Antiquités de la France :

1° *Cartulaire municipal de Saint-Maximin*, suivi de documents puisés dans les archives de cette ville, publié par M. L. Rostan, sous les auspices et aux frais de M. le duc d'Albert de Luynes. Paris, 1862, 1 vol. in-4°.

2° *Histoire de Chantelle*, par l'abbé Boudant, curé de Chantelle. Moulins, 1862, 1 vol in-4°.

Livres offerts :

Alla memoria dell' illustre sapiente G. B. Biot, decano dell' imperiale Istituto di Francia. Lettera di Caterina Scarpellini, al. ch. sig. cav. de Angelis.

Festgabe gewidmet der XXXVI Versammlung, etc., *deutscher Naturforscher und Arzte zu Speyer*, comprenant deux dissertations, 24 septembre 1861.

Musées archéologiques et collections particulières : Beaune et Dijon, par le général Creuly. Paris, 1862, in-8°. (Extr. de la *Revue archéologique*.)

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, t. X, troisième cahier, 1860. Epinal, 1861, 1 vol. in-8°.

Bibliothèque de l'école des Chartes, novembre, décembre 1861, in-8°.

Annales de philosophie chrétienne, février 1862.

Revue orientale et américaine, nos 38, 39, 4e année.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3e série, 4e vol., 4e liv., et donne un aperçu détaillé du contenu de ce volume.

M. Garcin de Tassy fait hommage, de la part de M. H. Fauche, d'un volume intitulé : *Une tétrade*, ou drame, hymne, roman et poëme traduits pour la première fois du sanscrit en français. Paris, 1862, 1 vol. in-8°. Ce volume contient le *Daça-Kumâra-Charitra* (l'*Histoire des dix jeunes princes*), roman en prose par Dandé qui vivait à la fin du dixième siècle, traduit d'après le texte publié par feu Wilson.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. Biot.

Séance du 21.

M. Le Clerc, de la part de l'auteur, Don José Amador de los Rios, présente le 1er volume d'un ouvrage intitulé : *Historia critica de la literatura española*. Madrid, 1861, in-8°.

M. Egger fait hommage à l'Académie de trois opuscules de M. J.-G. Von Hahn, consul d'Autriche dans la Grèce orientale, intitulé : *Aphorismen über den Bau der auf uns gekommenen ausgaben der Ilias und Odyssee*. Iena, 1856, br. in 8°; — *Proben homerischer Arithmetik*. Iena, 1858, br. in-8°. ; — *Mythologische Parallelen*. Iena, 1859, br. in-8°. M. Egger signale dans ces Mémoires une démonstration neuve, mais paradoxale, suivant lui, de l'unité des poëmes homériques.

M. le vicomte de Rougé, président, offre à l'Académie les *Mélanges égyptologiques* de M. F. Chabas, comprenant onze dissertations sur différents sujets. L'auteur est déjà connu de l'Académie par le zèle et le succès avec lesquels il se livre à l'étude des textes hiéroglyphiques.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Le duc de Brunswick Erich II, comte de Clermont, par Louis de Baecker, 1862, br. in-8°.

L'honover, le verbe créateur de Zoroastre par M. J. Oppert (extr. des *Annales de philos. chrét.*, janvier 1862), broch. in-8°.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la discussion des titres des candidats au fauteuil d'académicien libre laissé vacant par le décès de M. Biot.

La séance redevient publique.

M. de Rougé communique à l'Académie une lettre de M. Mariette :

Deuxième lettre de M. A. Mariette a M. le vicomte de Rougé sur les fouilles de Tanis.

« Du Caire, 30 décembre 1861.

« Monsieur,

« Les fouilles de Sân, dont je vous ai entretenu dans ma lettre du 30 décembre de l'année dernière, se poursuivent avec activité et ont donné jusqu'ici des résultats satisfaisants. Les monuments découverts sont nombreux, et vous n'apprendrez pas sans intérêt que presque tous sont enrichis d'inscriptions.

« Au nombre de ces monuments, je citerai cinq colosses et un groupe sur lesquels j'appellerai plus particulièrement votre attention. Ce sont :

« 1° Un colosse d'Amenemhé 1er, le fondateur de la deuxième dynastie (granit rose). Le pharaon est assis, et porte sur la tête la coiffure d'Osiris. J'ai pu à peine examiner le monument qui, à l'époque où je l'ai visité, gisait encore la face contre terre dans le trou au fond duquel il a été trouvé.

« 2° Un colosse représentant Osortasen Ier en Osiris, assis comme le précédent (granit gris). Ce monolithe est taillé dans le style nerveux de l'époque. Les bas-reliefs qui ornent le siége sont des chefs-d'œuvre que la gravure des meilleurs temps n'a pas égalés. La tête est un portrait, et rappelle le même Osortasen que j'ai découvert à Abydos : yeux grands, nez rond et court, bouche épaisse et souriante. Du reste, quoique cette belle figure ait un cachet de personnalité auquel il est impossible de se méprendre, on trouve dans l'Osortasen d'Abydos et de Sân une incontestable parenté avec les s atues de l'ancien empire, c'est-à-dire avec celles de toutes les œuvres d'art de l'antiquité pharaonique qui rappellent le plus exactement le type encore aujourd'hui si fréquent sur les rives du Nil, et qui est le vrai type des habitants de l'Egypte. Rien qu'à voir notre Osortasen, je me crois donc autorisé à affirmer que ce roi fut un roi égyptien en Egypte; mais je craindrais peut-être d'en dire autant de certains autres souverains, de Ramsès II, par exemple, dont la tête héroïque, si vivante encore à Isamboul et à Turin, n'a rien de fellah.

« 3° Un colosse assis de *Ra-scha-nefer Sévekhotep*, le Sévekhotep III de la treizième dynastie (granit rose). Les légendes de ce monument usurpé par Ramsès II sont presque illisibles, et c'est à peine si on peut les reconnaître sous les hiéroglyphes gauchement taillés dont le fameux conquérant de la dix-neuvième dynastie a recouvert la statue.

« 4° Un colosse d'un Sévekhotep qui se montre ici pour la première fois, et qui a pour prénom le prénom d'Osortasen II : *Ra-scha-kheper* (granit rose). Le pharaon est représenté assis, et, comme les deux premiers colosses, il est revêtu des insignes d'Osiris. Jusqu'à ce que les monuments nous aient permis de mettre ce nouveau roi à son rang dynastique, nous inscrirons un Sévekhotep VI parmi les pharaons qui composèrent la treizième dynastie.

« 5° Je terminerai cette énumération par la mention d'un cinquième colosse. Celui-ci est de granit gris, et dès le premier abord frappe tellement l'attention par sa ressemblance comme travail d'art, comme dimensions, comme matière, comme inscriptions, avec la statue de Ra-smenkh-ka dont je vous ai entretenu il y a un an, que l'on croit avoir cette statue elle-même sous les yeux. Mais le nouveau colosse de Ra-smenkh-ka a sur le premier deux avantages. D'abord, il porte comme lui, sur l'épaule droite, les cartouches du roi hycsos Apophis, et cette fois on les lit : *Neter-nefer*, *Râ aa het teti*, *si Ra*, *Apepi*. Ensuite il nous fait connaître la légende complète de ce même Ra-smenkh-ka, que les inscriptions nous montrent en cette forme : *Neter nefer*, *Ra-smenkh-ha*, *si Ra*, *Mer-meschou*. Mer-meschou, c'est-à-dire *le général*, est donc le nom propre si vainement cherché du roi que nous n'avions pu appeler jusqu'ici que Ra-smenkh-ka. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer ce que ce nom royal a de singulier. Qu'est-ce en effet que ce général qui se sert de son seul titre pour composer son cartouche-*nom* ? Les grands prêtres qui enlevèrent le pouvoir aux derniers Ramsès usèrent d'un procédé analogue ; mais ces usurpations ne cachèrent pas leur nom, et s'ils inscrivent leur dignité dans un cartouche, on notera comme une différence radicale que ce fut dans un cartouche-*prénom*. Il y a donc là un petit problème que de nouvelles découvertes nous permettront seules de résoudre. En attendant, je ferai remarquer que le nom de *Mer-meschou* semble révéler certaine conspiration militaire et des troubles qui, vers la fin de la quatorzième dynastie, auront pu rendre plus facile la conquête de l'Egypte par les Pasteurs. — Les cartouches ou colosse de Mer-meschou, comme ceux des quatre colosses précédents, sont d'ailleurs arrivés jusqu'à nous parfaitement intacts.

« Quant au groupe qui me reste à citer, il est de beau granit gris et représente deux personnages debout, de grandeur naturelle ; je vous en envoie deux dessins. — La parenté de ces personnages avec les quatre sphinx que la *Revue archéologique* a publiés est évidente : c'est la même figure que les artistes ont reproduite de part et d'autre. On dira sans doute que les têtes du groupe n'ont pas été traitées avec ce sentiment de vive personnalité qui fait de la face de l'un de ces quatre sphinx un modèle accompli de sculpture, modèle certainement digne du beau temps des Osortasen. Mais tous ceux qui verront la double statue que les fouilles de Tanis viennent de faire sortir des décombres admireront dans le torse et dans ce qui reste des jambes une habileté vraiment surprenante. Quoi qu'il en soit, rien n'est moins contestable que l'unité d'origine du groupe et des sphinx, et c'est ainsi que les investigations poursuivies dans les ruines d'Avaris nous ont rendu cinq monuments de l'art original des Pasteurs. — Du reste, à voir ces têtes d'une physionomie si puissamment caractérisée, cette lourde coiffure qui semble une coiffure de femme, cette barbe épaisse qui encadre les joues et fait saillir le menton, on croirait que le dernier venu de ces cinq monuments est dû à des étrangers qui auraient plutôt répudié que conservé les traditions de l'art égyptien ; en un mot, le premier aspect de notre groupe laisse penser que ce monument est bien plus asiatique qu'égyptien, fait important pour les

conséquences qu'on en pourrait tirer. Mais la pose des personnages et l'unique vêtement, *la schenti*, qui couvre leur corps, nous rapprochent tout-à-coup de l'Egypte,et si l'on se rappelle la statue du Nil qui fait aujourd'hui partie des richesses conservées au Musée britannique, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les offrandes disposées en avant de notre groupe n'ont rien qui s'écarte des habitudes de la sculpture égyptienne. J'oserai même dire que le groupe de Sân porte, bien plus profondément qu'on ne le pense au premier abord, l'empreinte des lieux où les Pasteurs s'étaient établis. En effet, ce qui donne à la basse Egypte son vrai caractère, ce sont les myriades d'oiseaux aquatiques qui, répandus sur les branches du fleuve, sur les canaux, sur les lacs, étonnent le voyageur. C'est dans la basse Egypte aussi que le poisson est si abondant, que le seul droit de pêche sur le Menzaleh est affermé par le gouvernement actuel pour deux cent cinquante mille francs par an; enfin, c'est dans la basse Egypte qu'à la surface des canaux où ils étendent comme de véritables tapis verts leurs feuilles plates et rondes, on rencontre les lotus-nénufars, plante inconnue aux autres parties de l'Egypte. Le voyageur ne se trouve donc pas dépaysé quand, en arrivant à Sân, il aperçoit le groupe dont vous avez les dessins sous les yeux. Complétons le tableau par un autre trait : ne sont-ce pas les plaines du Delta oriental, et particulièrement les environs du Sân, qui nourrissent cette population sémitique dont tous les voyageurs ont constaté l'existence? Loin de sembler étrange, le groupe de Sân apparaît donc au sein des ruines où il a été trouvé comme dans son véritable milieu. Ce sont les mêmes hommes que vous avez vus dans votre route, que vous revoyez en quelque sorte sculptés en granit. Les uns et les autres arrivent à vous les mains pleines de poissons et de gibier sauvage, et autour de leurs poignets s'enlacent, comme d'épais bracelets, les tiges des nénufars. — Il ne faut donc pas se laisser prendre au caractère asiatique que semble revêtir le groupe de Sân. Ce groupe est égyptien d'origine et d'intention. Il a été taillé à la vérité par des étrangers, ou, pour parler plus exactement, il a été taillé pour des étrangers; mais on ne l'étudiera pas longtemps sans reconnaître qu'il appartient pour la plus grande part à l'art qui était en honneur sur les bords du Nil. — Reste une question à résoudre : celle de savoir de quels personnages le groupe de Sân offre la représentation. Sont-ce deux rois associés dans le même acte? Sont-ce deux simples particuliers? Les sphinx que les lecteurs de la *Revue archéologique* connaissent semblent trancher le débat en faveur de la première de ces deux opinions; et en effet, si les sphinx de Sân sont le portrait du roi pasteur qui les fit ériger, il est évident que notre groupe, dont les têtes ont une ressemblance si frappante avec celles de ces sphinx, doit offrir l'image du même roi, et, par conséquent, être un groupe royal. Notons en outre que le groupe a été orné des légendes d'un Psousennès de la vingt et unième dynastie. Or il est des exemples nombreux de particuliers qui, dans une intention facile à deviner, ont fait graver des cartouches royaux sur leurs propres statues; mais j'admettrais difficilement qu'un roi, à quelques siècles d'intervalle, se soit plu à enrichir de ses titres la statue d'un particulier. Jusqu'ici, l'origine du groupe de Sân ne serait pas douteuse, et notre groupe, comme les quatre sphinx, serait dû à l'initiative des rois qui embellirent de leurs images le temple d'Avaris. J'avoue cependant que cette solution ne tranche pas toutes les difficultés. Rien de plus naturel qu'une statue de roi érigée dans un temple; mais qu'est-ce que deux rois accomplissant le même acte, dans la même posture et avec le même visage?

Sont-ce deux rois régnant ensemble ? Est-ce le fils associé au père, comme Amenemhé Ier et Osortasen Ier ? D'un autre côté, à ceux qui voient le même portrait royal dans les sphinx et dans le groupe de Sân ne pourrait-on pas répondre que ces têtes si expressives sont tout simplement là comme le type de la nation ? La signification du groupe de Sân est donc incertaine, et nous devons suspendre notre jugement jusqu'au jour où les décombres nous livreront, soit la base du monolithe et les inscriptions dont elle est probablement ornée, soit la partie du front de nos statues où devait se trouver ou ne pas se trouver l'uræus, emblème irrécusable de la puissance royale.

« Tels sont, Monsieur, les principaux d'entre les monuments dont les fouilles de Sân viennent d'enrichir le musée du Caire. Je suis loin de dire que la mise au jour de ces monuments constitue une véritable découverte; mais je mets un certain empressement à faire remarquer que les colosses et le groupe de Sân nous font obtenir le résultat que, dans l'état actuel de la science, nous devions précisément le plus souhaiter, c'est-à-dire la confirmation pure et simple des vues que je vous ai exposées dans ma première lettre sur la question des Hycsos. — Du reste, ces produits nouveaux de nos investigations à Sân n'ont pas tous une valeur égale, ou plutôt ils ne touchent pas tous aux mêmes questions. Avec les colosses nous nous trouvons en face de l'irruption des Pasteurs, fait considérable de l'histoire égyptienne que ces mêmes colosses nous aident à mieux apprécier; le groupe, au contraire, n'a de renseignements à nous donner que sur le genre de civilisation adopté par les vainqueurs après la conquête et imposé au pays vaincu. Les découvertes récentes de Sân ont donc l'avantage de porter la lumière sur deux points à la fois, qu'elles font sortir de plus en plus de l'obscurité au fond de laquelle ils ont été jusqu'ici plongés. — Sur le premier point, les cinq nouveaux colosses ne sont pas moins affirmatifs que la statue de Ra-smenkh-ka. Quoiqu'il soit juste de remarquer, avec M. Devéria, que les Pasteurs figurent officiellement dans les listes royales conservées par le papyrus de Turin, il n'est pas moins certain cependant que Manéthon a été l'écho fidèle des annales égyptiennes, et que celles-ci ont jugé les Pasteurs avec une excessive sévérité. Ce jugement est-il celui que l'histoire doit définitivement porter sur la période à laquelle les Hycsos ont donné leur nom ? Les colosses de Sân répondront à cette question. Par eux nous saurons, en effet, que, loin d'avoir anéanti jusqu'au souvenir des rois égyptiens qu'ils avaient détrônés, les Pasteurs n'ont pas même infligé à leurs cartouches la flétrissure du martelage; que, loin d'avoir renversé, démoli ou mutilé leurs statues, ils admettaient, au contraire, ces mêmes statues à l'honneur de figurer dans leurs propres temples. Parcourez les ruines d'Avaris, et vous n'y trouverez ni un nom de roi, ni même un nom de dieu effacé par les Pasteurs, et cependant combien de traces d'une pareille vengeance ne rencontrons-nous pas à des époques réputées moins désastreuses pour l'Egypte ! Si déjà, il y a un an, sur le seul témoignage de quelques monuments épars, nous pouvions dire que l'histoire a mal jugé les Hycsos, à plus forte raison devons-nous donc rendre à ces étrangers la justice qui leur est due, maintenant qu'avec les colosses récemment exhumés du sol de Tanis les preuves sont arrivées plus concluantes et plus nombreuses. — Quant au groupe, une valeur non moins grande doit lui être attribuée. Ce groupe nous apprend-il que, sous les Hycsos établis en maîtres dans la basse Egypte, la civilisation avait déchu ? Placé à côté des œuvres d'art qui illustrèrent la douzième dynastie d'une part, et la dix-huitième de l'autre, ce même groupe laisse-t-il apercevoir quelque

symptôme de défaillance, et, au contraire, n'atteste-t-il pas à lui seul que les Hycsos étaient un peuple policé, ami des lumières, protecteur des arts ? En un mot, une tribu de barbares établie sur des ruines produirait-elle des statues comme celle qui vient d'être rendue à nos études ? Voilà les questions que le groupe de Sân nous permet de résoudre. Ici encore les monuments et les annales égyptiennes sont donc en désaccord. Je ne dis pas cependant que la civilisation introduite par les Pasteurs en Egypte fût purement et essentiellement égyptienne. D'autres conquérants ont pu, à d'autres époques, imposer leur domination à l'Egypte, et on ne les voit pas sans surprise adopter si complétement les mœurs, les usages, les institutions de leur nouvelle conquête, que ce sont les vainqueurs qui paraissent subir la loi des vaincus. Il n'en fut pas ainsi des Hycsos. Déjà nous avons vu, à propos du groupe de Sân, que ces peuples, tout en se montrant résolûment Egyptiens, tinrent cependant à laisser percer à travers les usages nouveaux qu'ils embrassaient comme un souvenir de leur nationalité. D'autres preuves de ce même fait nous sont fournies par les inscriptions découvertes dans le temple d'Avaris. Là, Apophis énonce par son seul titre de soleil, fils du soleil, sa croyance au dogme tout égyptien des dieux qui s'engendrent eux-mêmes ; là, l'écriture hiéroglyphique est officiellement adoptée, et avec elle tous les symboles qui font qu'en dehors de la mythologie égyptienne l'usage de cette écriture est impossible ; là, par conséquent, la religion de la vieille Egypte était honorée et cultivée. Mais on n'oubliera pas que Sutekh, le dieu national des Hycsos, a sa place à Tanis, non pas seul et debout sur les débris des autels égyptiens renversés, mais associé aux dieux égyptiens eux-mêmes et devenu l'un d'entre eux. Ce que nous pouvons savoir de l'état de la religion sous les Pasteurs nous mène donc à la même conclusion que celle à laquelle le groupe de Sân nous avait conduits. A l'époque des Pasteurs, les formes générales de l'art furent empruntées à l'égyptien avec un certain mélange de goût asiatique. Il en fut de même de la religion. L'antique culte égyptien fut adopté par les Pasteurs ; les dieux égyptiens furent conservés, respectés, adorés, mais on leur associa Sutekh, et encore les Pasteurs y mirent-ils tant de précautions qu'en présentant le nouveau venu ils lui donnèrent, non pas ses traits originaux, mais ceux d'une divinité égyptienne qui devait avoir quelque ressemblance avec lui, et qui, d'ailleurs, dès la cinquième dynastie et sous sa forme, avait son temple à Memphis, ce qui résulte d'inscriptions que j'ai récemment trouvées dans l'un des tombeaux de Sakkarah. Les institutions mises en vigueur par les Pasteurs ne furent donc pas franchement égyptiennes. Sans aucun doute, l'Egypte prit la plus large part dans cette civilisation égypto-sémitique ; mais au fond de tout ce que nous connaissons aujourd'hui de la culture des Hycsos, on trouvera toujours comme un arrière-souvenir de l'origine de ces peuples. En somme, autant les colosses de Sân nous ont montré la conquête des Pasteurs comme une conquête pacifique, exempte de représailles et de vengeances, autant le groupe nous fait voir dans les Hycsos des vainqueurs ralliés à l'Egypte, et devenus égyptiens par les usages, par les arts, par la religion, tout en se souvenant çà et là de la mère patrie. Tel est en définitive le résultat général que jusqu'à présent les fouilles de Sân nous laissent entre les mains.

« Ainsi, Monsieur, ce n'est pas en vain qu'en reconnaissant l'identité de Tanis et d'Avaris, vous aurez inauguré l'ère des découvertes qui s'opèrent en ce moment à Sân. Le sillon ouvert par vous a été fecondé, et déjà nos efforts ont été récompensés par une récolte qui sera bientôt, je l'espère, suivie d'une autre plus abondante encore.

« Agréez, Monsieur, l'assurance du profond respect de votre tout dévoué serviteur. « Aug. Mariette. »

M. de ROUGÉ croit que M. Mariette s'est un peu exagéré l'importance au point de vue religieux du titre de *Fils du soleil* qui est accepté par Apophis. Le texte du papyrus Sallier dit que « le roi Apapi avait pris *Sutekh* pour son seigneur et ne servait aucun des dieux du pays. »

Suivant l'interprétation du même savant, le nom d'intronisation d'Apophis devrait se traduire : *Soleil grand dans les deux mondes*, et constaterait, conformément aux faits rapportés dans le papyrus Sallier, sa suzeraineté sur les deux parties de l'Egypte.

M. JOMARD relève l'expression de *Chef des soldats* donnée à un des colosses. Ce titre est encore usité en Egypte.

M. de LONGPÉRIER fait observer que les offrandes de poissons ne sont pas seulement propres à l'Egypte, il en a trouvé la preuve dans les monuments de Babylone.

M. JOMARD ajoute que M. Mariette aurait pu, à propos de ces offrandes, citer les ressources considérables que l'on tirait de la pêche. Le lac Mœris donnait un revenu de 10,000 talents.

Séance du 28.

M. de SAULCY dit quelques mots sur le *cartulaire municipal du sieur Maximien* déjà offert précédemment. On se rappelle que ce cartulaire a été publié par M. de Rostan, aux frais et sous les auspices de M. le duc d'ALBERT DE LUYNES.

Sont déposés sur le bureau : 1° pour le concours du prix Gobert : la dernière livraison parue du *Gallia Christiana* de M. Barthélemy Hauréau, pour être jointe à celles dont la commission est déjà saisie.

2° Pour le concours des antiquités de la France : *Considérations sur les institutions municipales du nord de la France,* par M. Léon Clos, ancien magistrat, manuscrit de 73 pages.

Sont offerts à l'Académie :

Galerie dieppoise. Notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles de Dieppe et de l'arrondissement, collection formée par M. l'abbé Cochet. Dieppe, 1862, in-8° ;

Et un ouvrage intitulé : *Par le principe trinitaire, l'enseignement scientifique appartient de droit au clergé* (sic), par J. Rouzeran. Douai, 1861, br. in-8°.

Programme des prix proposés par la Société impériale des sciences, etc., de Lille, br. in-8°.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Biot.

M. Desnoyers, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre libre de l'Académie. Cette élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

M. Brunet de Presle a la parole et lit une

Note sur le vase de Bérénice trouvé à Bengazi, et dont M. Beulé *a entretenu précédemment la Compagnie.*

Analyse.

M. Beulé a reporté l'époque de ce vase au temps où *Hesperis*, ville de Cyrénaïque, reçut avec le nom de Bérénice une fondation nouvelle, c'est-à-dire au temps de la réunion de la Pentapole à l'Egypte et du mariage de Bérénice, fille de Margas, avec Ptolémée Evergètes. M. Brunet de Presle incline à en fixer l'époque au règne de Ptolémée Philopator. En effet, le vase de Bengazi porte les mots : **ΘΕΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ**. Or, ce titre ne se voit ni dans les inscriptions, ni sur les médailles, ni dans les papyrus du temps de Ptolémée III, si l'on en excepte un papyrus démotique de la 23e année de ce règne, où l'on a cru le reconnaître, et une inscription grecque récemment relevée par M. Guérin. Il est donc douteux que le vase ait été consacré sous ce nom au temps de Ptolémée Evergète, mais il a pu l'être sous son fils Philopator. Philopator, accusé, probablement à tort, par Justin, d'avoir fait périr Bérénice, lui prodigua, après sa mort, les honneurs divins. Si le vase en question se rattache à ce culte, il peut être du temps qui a suivi la huitième année de Ptolémée Philopator, date du meurtre de Bérénice, c'est-à-dire de 215 à 205 avant Jésus-Christ.

Discussion.

M. Beulé répond que, lors même que le titre d'Evergètes n'aurait été attribué officiellement à Ptolémée III qu'après sa mort (ce qui est douteux), rien n'empêche qu'une ville grecque ait donné à ses fondateurs un surnom devenu déjà populaire. C'est ainsi que les Athéniens avaient

décerné à Démétrius et à Antigone, de leur vivant, le nom de *Dieux Sauveurs* : les Rhodiens, à Ptolémée, celui de *Soter ;* les Milésiens, à Antiochus IV, celui de *Théos.* D'ailleurs Eratosthène, qui était du temps et du pays de Bérénice, atteste qu'on la surnommait *Evergètes.* Le vase de Bengazi, loin d'avoir contre lui le silence de l'histoire, est lui-même un monument historique.

M. le vicomte de Rougé, président, reprend d'une manière plus générale la question des titres divins de Ptolémée. Il montre que l'idée en est profondément égyptienne. Le roi, c'est *Horus*, représenté avec ses divers surnoms de *Sauveur*, *Aimant sa sœur*, *Bienfaisant.* Or, il faut bien se garder d'entendre par antiphrase ces surnoms mêmes pour ceux des Ptolémées à la conduite ou au caractère desquels ils semblent le moins se rapporter. C'étaient des titres officiels donnés par les prêtres.

La discussion continue, et MM. Brunet de Presle, Egger, Beulé, y prennent part. Elle porte sur le surnom d'*Evergètes*, sur l'appellation de *Bonne-Fortune*, sur l'*Athlophore de Bérénice* et sur le caractère national de cette institution. M. de Rougé, président, clôt le débat en promettant de rechercher, s'il est possible, de déterminer par les monuments à quelle époque a commencé l'usage de désigner le roi, de son vivant, par son titre divin.

FIN DU PREMIER TRIMESTRE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

MOIS D'AVRIL.

Séance du 4.

M. Maury termine la première lecture de son travail intitulé : *Mémoire sur le caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône.* (Analyse après la seconde lecture.)

M. Renan donne communication à l'Académie d'une lettre de M. de Vogüé :

Lettre de M. Melchior de Vogüé à M. Renan (écrite de l'île de Chypre).

On sait que M. Melchior de Vogüé a bien voulu se charger de poursuivre les explorations de M. Renan dans le monde phénicien. Il a été rejoint, avant son départ de Beyrouth, par M. Waddington.

ANALYSE.

Les espérances que les deux voyageurs avaient conçues de la découverte de monuments antiques ne se sont pas entièrement réalisées. La splendeur des édifices du moyen âge a fait disparaître une partie considérable de ce qui a précédé, et surtout ce qui était antérieur à l'époque romaine. Les seules antiquités apparentes sont des tombeaux creusés dans le roc, pour la plupart, et offrant une grande analogie avec ceux dont les dessins ont été rapportés de Syrie par M. Renan. MM. de Vogüé et Waddington ont néanmoins pu recueillir une série de fragments qui rétablissent d'une manière complète l'histoire de l'art cypriote depuis l'époque phénico-égyptienne jusqu'aux Romains. Indépendamment des chapiteaux et des stèles provenant de Golgos et d'Idalie, et qui doivent être rapportés en France, un grand vase de pierre est signalé à Amathonte comme le chef-

d'œuvre de l'art archaïque. Les deux voyageurs font des vœux ardents pour que le concours d'un navire de l'État leur permette de le transporter en France.

La récolte épigraphique a été assez riche pour le nombre, quant aux inscriptions grecques; et pour l'importance, quant aux inscriptions phéniciennes et cypriotes.

Les fouilles concertées avec M. Renan n'ont pu être commencées encore, et elles ne paraissent guère pouvoir offrir de résultats certains en fait d'antiquités phéniciennes ou cypriotes que sur un point de l'intérieur, Athinio, non loin de Dali, près de l'antique Golgos, point qui semble recéler de nombreux restes de l'art primitif. Pendant qu'on procédera aux premiers travaux de fouilles sous la direction d'un jeune architecte, M. Duthoit, MM. de Vogüé et Waddington se proposent d'explorer dans les environs de Damas un groupe de montagnes à peu près inconnues, le Djebel-Safa, qui renferme, dit-on, un millier d'inscriptions scientifiques.

M. Léon Heuzey communique à l'Académie une partie de son rapport :

*Rapport adressé à l'*Empereur *sur la partie archéologique des recherches exécutées par les ordres de S. M. dans les provinces méridionales de la Turquie d'Europe* par M. L. Heuzey.

ANALYSE.

Après avoir signalé l'importance des secours que lui a prêtés M. Daumet, pensionnaire de Rome pour la section d'architecture, et auteur de la belle restitution de la villa Hadriana (près Tivoli), le jeune archéologue montre quel a été le plan méthodique de ses explorations. Il a choisi, pour les étudier à loisir, un petit nombre de points intéressants, et s'est arrêté là seulement où le renom d'une ville de premier ordre, le souvenir d'un grand fait historique, lui promettaient des résultats de quelque valeur.

I. La ville de *Philippi* l'a d'abord retenu près d'un mois sur l'extrême frontière de la Macédoine. Ses ruines répondent au passé de ce bourg de Thrace, forteresse macédonienne, puis colonie de Rome et une des métropoles du christianisme naissant. Sa position montre

encore qu'elle a dû être la clef du pays. Dans la haute ville, une enceinte en blocage conserve de beaux restes de la muraille hellénique. Toute la plaine est couverte des ruines de la ville romaine.

Les abords du théâtre antique ont été explorés avec soin. Les parois de marbre des rochers voisins sont couvertes d'inscriptions pieuses et d'images des divinités vénérées par la colonie. M. Daumet les a reproduites. Au pied de ces mêmes rochers, M. Heuzey a reconnu un temple de Sylvain et relevé les inscriptions qui s'y trouvaient. Les débris des thermes présentent l'intérêt d'un type d'architecture de transition entre l'art romain et déjà l'art byzantin.

Sur le champ de bataille de Philippes, le jeune savant a reconnu les restes d'une belle voûte en marbre blanc construite sur la *via Egnatia*, non loin du *Gangas* d'Appien, rivière mentionnée par saint Paul. C'était, à ce que croit M. Heuzey, un monument triomphal ou honoraire.

L'inscription du tombeau monolithe improprement confondu par Cousinéry avec un trophée, qu'il avait décoré du nom de *Vibius*, à été relevée et rectifiée. Une centaine d'inscriptions, presque toutes latines, ont été découvertes dans une étendue de quinze lieues. Les personnages de marque portent deux noms: l'un thrace, l'autre romain. Le soin des tombeaux et le poétique usage d'y cultiver des roses sont remis aux confréries de Bacchus, divinité protectrice du pays.

M. Heuzey a rapporté une jolie statue provenant du théâtre, la belle inscription d'Opimius Félix, qui est un véritable testament, et plusieurs sculptures provenant d'Amphipolis et de Thessalonique.

II. Pella, l'ancienne capitale d'Alexandre, n'est plus qu'un champ de labour; Edesse, la ville sainte, a disparu entièrement sous les bâtisses d'un quartier bulgare. Thessalonique et Berrhée n'offrent que des souvenirs de la domination romaine. Ce n'est qu'à Palatitza, dont le nom ancien ne peut être fixé avec certitude, que M. Heuzey a retrouvé l'art greco-macédonien dans toute sa pureté. Ces importantes ruines ont été relevées avec soin par M. Daumet, qui pourra en faire la restitution partielle. C'était les propylées de l'Acropole. Les détails de cette architecture indigène sont d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art par les différences qu'elle offre avec l'architecture

grecque proprement dite. Peut-être faut-il voir dans ces belles ruines les restes d'une de ces villes de plaisance des rois de Macédoine comme le nymphée de Mieza, retraite où Aristote éleva Alexandre.

C'est dans la même région qu'ont été trouvées, à Pydna même : 1° sous un grand *tumulus*, la chambre peinte et les deux lits funèbres; et 2° l'autre chambre, présentant au dehors une belle et sévère façade ionique. On peut voir la reproduction d'une de ces chambres funèbres au musée Napoléon III, avec un des lits et les battants de portes en marbre ornés d'un lion de bronze.

III. La mission s'est transportée ensuite en Thessalie, où M. Heuzey a étudié la plaine de Pharsale avec ses *tumuli*. Ce qui regarde les marches, les campements de César et les détails topographiques de la bataille sera l'objet de rapports spéciaux adressés à l'EMPEREUR.

On peut voir au musée Napoléon III le curieux bas-relief d'un beau style archaïque représentant une femme et une jeune fille la tête ceinte de bandeaux arrangés avec recherche et se présentant l'une à l'autre des fleurs.

Plusieurs inscriptions grecques relevées par M. Heuzey sont en dialecte thessalien.

Les jeunes voyageurs ont visité les couvents des Météores, et pendant que M. Daumet y reprenait ses études sur l'art byzantin, M. Heuzey y recueillait les bulles octroyées aux divers monastères et y découvrait de précieux renseignements pour l'histoire des races.

Enfin il a parcouru la région de la Lyncestide et de la Péonie, reconnu le véritable emplacement de Stobies, et relevé des inscriptions mixtes, grecques et latines.

De là il a regagné par la *via Egnatia* la ville de Dyrrachium, où l'influence romaine a effacé presque entièrement le souvenir de l'âge grec, et celle d'*Apollonie*, où les traditions helléniques se sont au contraire bien conservées. Des fragments intéressants de sculpture, et surtout un admirable buste de femme voilée, ont été rapportés.

Plus de deux cents dessins ont été exécutés par M. Daumet.

M. l'abbé Brasseur de Bourbourg adresse à l'Académie, pour le concours du prix Volney, les deux ouvrages suivants : 1° *Popol Vuh*, le livre sacré et les mythes de l'antiquité américaine, 1 vol. in-8°, Paris,

1861 ; 2° *Grammaire de la langue quichée, espagnole, française*, suivie d'un vocabulaire et du drame de *Rabinal-Achi*, Paris, 1862, 1 vol in-8°.

Le concours du prix Volney pour 1862 est clos aujourd'hui même, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

M. Pelet, inspecteur des monuments historiques du Gard à Nîmes, prie M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, par une lettre du 30 mars, de mettre sous les yeux de l'Académie une inscription qui, lors de sa découverte en 1739, fut déjà soumise à l'examen de la Compagnie, mais avec des données si incomplètes que le rapporteur, M. de la BASTIE, répondit qu'il était impossible d'en déterminer le sens d'après les fragments qui en restaient. M. Pelet transmet un *fac-simile* réduit en liége de l'inscription. Il a rempli les intervalles et a tenté une restitution entière de ce monument épigraphique, et il accompagne cet envoi d'un *essai* justificatif de son interprétation.

Sur la proposition de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, l'inscription et la brochure sont renvoyées à l'examen de M. L. RENIER, qui est chargé d'en faire l'objet d'un rapport.

L'Académie royale de Belgique adresse à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les ouvrages suivants :

1° *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. III, 1er, 2e et 3e bulletins, en 3 fascicules in-8°, Bruxelles, 1861 ;

2° *Collection de chroniques belges* inédites, publiées par ordre du gouvernement : les quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain du docteur et professeur en théologie Jean Molanus, publiés par M. P.-F.-X. de Ram, 1re et 2e parties. Bruxelles, 1861, 2 vol. in-4°. *Chronique de Jean de Stavelot* publiée par *Ad. Borgnet*, Bruxelles, 1861, 1 vol. in-4°.

3° *Actes des états généraux des Pays-Bas* de 1576 à 1585. Notice chronologique et analytique par M. Gachard, t. I, 6 septembre 1576, — 14 août 1578. Bruxelles, 1861, 1 vol. in-8°.

4° *Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, collection in-8°, t. X et XII. Bruxelles 1861-1862, 2 vol.

M. G. Minervini, correspondant à Naples, fait hommage à l'Académie du *Bullettino archeologico italiano*, mai-décembre, 1861, in-8°, avec 9 planches.

Par une lettre datée de Klausenbourg, 24 février, le Comité de la So-

ciété du musée transylvanien offre à l'Académie le 1er vol. de ses analyses, en langue magyare : *Az erdélyi muzeum-egylet évkoenyvei*. 1 Koetet Szerkesztette Brassai Sámuel. M. H.-J. Kolozsvártt 1861, 1 vol. in-4°.

M. L. Fallue fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Conquête des Gaules*, analyse raisonnée des Commentaires de Jules César, accompagné d'une carte, Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nîmes, adresse un Mémoire intitulé : *Nouvelle Théorie du module, déduite du texte même de Vitruve*, et *application de cette théorie à quelques monuments de l'antiquité grecque et romaine*. Nîmes, 1862, br. in-4°.

M. C. Robert offre sa *IIe lettre adressée à M. de* LONGPÉRIER *sur les collections d'Italie* (extr. de la *Revue de numismat.*), br. in-8°.

Sont déposés sur le bureau :

The Journal of the roy, asiatic Society, vol. 19, part. 2;

Journal asiatique, n° 73, *janvier*, 1862;

Revue archéologique, n° 4, avril, 1862;

Revue historique du droit français et étranger, 8e année, 1re livraison, janvier et février, 1862;

Le cabinet historique, 8e année, 2e livraison, février, 1862.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 9e série, années 1859, 60, 61.

Tableau graphique de la grammaire française, par M. Raynaud.

M. EGGER fait hommage à l'Académie, de la part de M. Chappuis, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon, de l'ouvrage suivant, destiné au concours des antiquités de la France : *Etude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique*. Paris, 1862. 1 vol. in-8°.

M. VINCENT fait hommage, au nom de M. Benloew, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, d'un Mémoire intitulé : *Précis d'une théorie des rhythmes*, première partie : *Rhythmes français et rhythmes latins*. Paris, Lepzig, 1862, br. in-8°.

M. Oppert continue la lecture en communication de son *Mémoire sur les inscriptions assyriennes* de Sennachérib et d'Assarhaddon.

Séance du 11.

L'élection de M. J. DESNOYERS comme membre libre de l'Académie est approuvée par décret impérial du 2 avril.

M. DESNOYERS est introduit par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL et prend place parmi ses confrères.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un message du 8 courant, adresse un *Mémoire* de M. Dugit, membre de l'Ecole française d'Athènes, *sur l'île de Naxos*, avec une carte et des inscriptions recueillies dans les Cyclades et en Asie Mineure. Renvoyé à la commission de l'Ecole française d'Athènes.

M. NAUDET commence la lecture d'un *Mémoire sur la noblesse chez les Romains.*

M. VINCENT commence, en communication, la lecture d'une notice *Sur la balistique chez les anciens.*

M. JOMARD, à l'occasion de ce travail, donne à M. VINCENT l'indication d'un manuscrit latin relatif à son sujet existant à la Bibliothèque impériale sous le nº 7239.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à l'Académie, de la part de M. le duc d'ALBERT DE LUYNES, de l'ouvrage intitulé : *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche* de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris, d'après le manuscrit orginal de la Bibliothèque impériale, avec notes, index et dictionnaire géographique, suivi d'un précis historique et de la description de l'ancienne abbaye, d'une notice sur la paroisse et la seigneurie de Lévis, et de notes historiques et généalogiques sur les seigneurs de Lévis, par Auguste Moutié, sous les auspices et aux frais de M. le duc d'ALBERT DE LUYNES. Paris, 1862, 1 vol. in-4º avec atlas in-fº de XL planches dessinées par M. Nicolle.

L'Académie royale des sciences de Lisbonne adresse à l'Académie les ouvrages suivants : *Memorias da Academia*, 1ª classe, t. II, part. 2ª; *Lendas da India*; colleçao de monumentos ineditos tomo 2º, part. 2ª

Est envoyé pour le concours des antiquités de la France, par l'entremise de M. VILLEMAIN, l'ouvrage intitulé : *Monuments gaulois du département de Maine-et-Loire*, par M. Godart-Faultrier, 1 vol. in-8º avec six cartes,

M. Ch. Loriquet transmet le nouvel exemplaire plus complet de la *Mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims;* étude sur les mosaïques et sur les jeux de l'Amphithéâtre. Reims, 1862, 1 vol. in-8º, pour être substitué à l'exemplaire envoyé au concours des antiquités de la France pour cette année.

M. D. Rossi de Toulon écrit pour transmettre une observation concernant son *Etude sur Solliès-ville.*



Sont déposés sur le bureau :

Annales de philosophie chrétienne, n° 27, mars 1862;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, t. VII, 1859 60-61, Paris, Amiens, 1861.

M. EGGER fait hommage à l'Académie, au nom de M. Jules Girard, d'un opuscule intitulé : *Un Procès de corruption chez les Athéniens. Démosthène, dans l'affaire d'Harpale* (extr. de la *Revue nationale*). Paris, 1862, in-8°. Ce travail, qui est le développement d'un des points les plus importants du Mémoire de l'auteur sur l'orateur Hypéride couronné par l'Académie, donne des détails sur les questions aussi graves que délicates engagées dans le grand débat politique et judiciaire qui y est exposé, et présente des solutions qui ne peuvent manquer de frapper les érudits.

Séance du 16.

(Remplaçant celle du 18, vendredi saint).

Sont offerts à l'Académie :

Des affinités des langues transgangétiques avec les langues du Caucase, par Hyacinthe de Charencey. Caen, 1862, broch. in-8°, présenté par M. GARCIN DE TASSY.

Le *Cabinet historique*, 8e année, 3e livraison, mars, 1862.

M. Perrot lit une note intitulée :

*Mission scientifique d'Asie Mineure exécutée d'après l'ordre de l'*EMPEREUR.

ANALYSE,

Le jeune voyageur ne se propose pas de faire devant l'Académie l'histoire de la mission qu'il a remplie en Asie Mineure avec le concours de MM. Guillaume, pensionnaire de Rome, et Delbet, docteur en médecine. Les principaux incidents de ce voyage ont été consignés dans une série de rapports adressés au Ministre d'Etat et dont les trois plus importants ont été insérés au *Moniteur* (1). Il se contente de donner quelques explications sur les monuments représentés dans les dessins de M. Guillaume et dans les photographies de M. Delbet.

---

(1) 16 décembre 1861, 2 janvier et 19 mars 1862.

Quant à l'itinéraire, il a été relevé à la boussole, divisé en heures de marche de six mille mètres, et il permettra de relever les erreurs sans nombre dont sont remplies les cartes d'Asie Mineure, sans en excepter celle de M. Kiepert, la meilleure de toutes.

L'ensemble des monuments figurés que M. Perrot met sous les yeux de l'Académie se divise en deux classes: 1° les monuments appartenant à la période asiatique et qui sont antérieurs à toute influence grecque; et 2° les monuments de la période gréco-romaine.

Un trait commun à tous les monuments des anciens âges, c'est qu'ils sont taillés à même le roc. C'est dans la pierre vive que sont creusés les chambres funéraires, qu'est découpée l'ornementation étrange et sévère qui en orne la façade, et que sont sculptés les singuliers bas-reliefs qui détachent leurs silhouettes au flanc des rochers de l'Haïmaneh et de la Ptérie. Quelquefois même c'est un système de défense avec ses créneaux, ses chemins de ronde, ses casemates, ses citernes; ses escaliers sont taillés dans le tuf calcaire, et représentent en quelque sorte une montagne façonnée en forteresse par les rudes ouvriers de ces anciens temps.

Les monuments de la Phrygie sont déjà connus pour la plupart. Plusieurs voyageurs les ont visités depuis que le colonel Leake les a signalés au monde savant. Au sud de l'Olympe de Mysie, nos jeunes compatriotes ont étudié la belle tombe d'Harmandjik, découverte par Hamilton, et portant une inscription tracée en caractères grecs très-archaïques et qui pourraient bien appartenir à l'alphabet phrygien.

Dans le district de Doghanlouderesi, entre Koutahia et Sidri-Hissar, sont des tombeaux de même style, mais plus riches et portant de plus longues inscriptions, presque tous dessinés. Parmi ces dessins figure une étude complète de la forteresse taillée dans le roc de Pichmichkalési, et qu'aucun voyageur n'avait relevée. D'ailleurs point de représentations humaines: des lions, des animaux et des figures géométriques, mais un rapport assez frappant avec l'art assyrien, rapport qui devient plus sensible encore au delà de l'Halys, dans la Ptérie. Ce pays paraît avoir été un centre politique d'une certaine importance, et les antiquités qu'on y rencontre en témoignent aussi bien qu'Hérodote. La grande ville découverte par

M. TEXIER près de Boghaz-Kemi en est encore la preuve, et semble être la capitale des Ptériens détruite par Crésus dans sa marche contre Cyrus. Ne pouvant relever le plan complet de cette ville, la mission s'occupa de prendre les photographies des monuments et des reliefs les plus importants, qui, malgré leur conformité d'ensemble avec ceux de Khorsabad, ont cependant à Pterium leur caractère propre dans les détails et révèlent un art tout local détaché du grand rameau assyrien. Ces représentations, certainement religieuses et caractérisées par un symbolisme étrange, par un goût prononcé pour le bizarre et le monstrueux, font penser à M. Perrot qu'elles se rapportent plutôt aux cultes matérialistes de la Syrie qu'au magisme proprement dit. Le phallus y figure avec le globe ailé, et l'on sait par le témoignage d'Hérodote et des médailles que les Cappadociens ou « Leuco-Syriens » étaient de race sémitique.

A quelques heures au nord de Boghaz-Keni sont les ruines d'Eniak découvertes par Hamilton et signalées par Henri Barth. Dans une résidence de sept jours, la mission française a pu y faire des fouilles et y relever les dispositions générales à la décoration d'un palais semblable à ceux que MM. Botta et Layard ont retrouvés près de Mossoul; les sphinx, les lions, les taureaux gigantesques et ailés rappelant à certains égards ceux du Louvre et du British Museum; l'aigle à deux têtes, ailes éployées et étreignant dans ses serres un animal, sont les reliefs les plus caractérisés des ruines d'Eniak. L'influence égyptienne y est très-sensible, et M. Perrot croit qu'elle ne saurait s'expliquer que par le goût d'imitation qui dut s'emparer des grands seigneurs persans au temps de la conquête de l'Egypte par Cambyse.

Auprès d'Aladja sont des tombeaux imposants avec leur portique, d'épaisses colonnes doriques taillées à même le roc. A ce groupe doit être rattaché, pour la conformité du style, la forteresse cyclopéenne et les figures colossales découvertes à Ghiaour-Kalesi par M. Perrot, à neuf heures sud-ouest d'Angora. Ces deux guerriers portent le costume, la tiare, l'épée médique.

II. — L'époque de transition entre l'art asiatique pur et l'art gréco-romain est figurée par les tombes royales d'*Amasia*, faciles à reconnaître quand on prend Strabon pour guide, les procédés de

construction consistant à évider le roc et à en détacher les chambres funéraires sans se conformer aux traditions les plus anciennes de ces contrées : mais les moulures et le style accusent un art relativement bien plus moderne. On y lit l'influence macédonienne au temps de la conquête d'Alexandre.

Quant aux monuments grecs et romains, la mission en a étudié et relevé des spécimens intéressants à Cyzique, dont on a pris le plan, à Hadriani, au sud de l'Olympe, vallée du Rhyndacus, à Prusias ad Hypium avec son beau théâtre : mais c'est surtout à Angora (l'ancienne Ancyre) que M. Guillaume a entrepris pendant les deux mois et demi de séjour qu'y a fait la mission une véritable étude d'architecture, qui lui permettra de restituer sur le papier l'*Augusteum* complet. C'est là, comme on sait, que M. Perrot a fait sa belle découverte du complément du testament d'Auguste, dont il a été rendu compte précédemment à l'Académie. Ce que M. Perrot a ajouté à la partie déjà connue de la traduction grecque de ce célèbre testament politique, ce sont douze colonnes inédites (sauf quelques mots de la dixième et de la onzième). Ces douze colonnes conduisent jusqu'au milieu de la cinquième colonne du latin ; on arrive alors aux cinq colonnes et demie copiées par M. Hamilton. La traduction grecque comprend donc dix-sept colonnes et demie. Il en manque une seulement, la neuvième du texte grec, cachée derrière un gros mur sur lequel s'appuie une maison entière. Heureusement cette colonne correspond à une des parties les mieux conservées du latin. Le texte latin a été mieux lu par MM. Perrot et Guillaume qu'il ne l'avait été précédemment. La lacune qui existe à partir du milieu de la première table peut se remplir tout entière à l'aide du grec. Les textes complets seront publiés prochainement par M. Perrot (1).

La moisson épigraphique de la mission d'Asie Mineure se compose de deux cents inscriptions, dont les deux tiers inédites.

M. Vincent continue et termine sa communication intitulée :

Sur la balistique chez les anciens.

Analyse.

« Le travail exécuté par les ordres de l'Empereur a principalement

(1) On en peut voir les fac-simile au musée Napoléon III, de la grandeur de l'original.



pour objet de faire connaître les traités que nous ont laissés sur cette matière Héron d'Alexandrie et Philon de Byzance, auteurs qui vivaient au deuxième siècle avant notre ère.

« Les machines de jet des anciens se divisaient en deux gaandes classes, les machines *euthytones* et les machines *palintones*.

« Ces deux expressions ont donné lieu à beaucoup de discussions. D'après M. VINCENT, dont l'opinion s'appuie sur divers textes qu'il a cités, le mot euthytone indiquait le tir à *tendance rectiligne*, pour ainsi dire, ou, en d'autres termes, le tir dans lequel on se rapproche le plus possible de la ligne horizontale, et, plus généralement, dont la direction initiale fait avec l'horizon un angle inférieur à 45° : c'est donc le tir à longue portée, tel que celui de nos canons et obusiers, et spécialement le tir de *but en blanc* (1).

« Au contraire, les machines *palintones* étaient celles dont le tir recevait une tendance ou direction initiale faisant avec l'horizon un angle supérieur à 45°; où, par conséquent, la trajectoire, notablement parabolique, commençait par s'éloigner sensiblement de l'horizon pour s'en rapprocher ensuite par une marche *rétrograde* à ce point de vue; tel est, en un mot, le tir ordinaire des mortiers.

« Les machines de la première espèce (euthytones) portent en particulier le nom de *catapultes*, καταπέλται; elles lançaient principalement des traits aigus, et secondairement des projectiles ronds ou de forme indéterminée. Les machines de la seconde espèce (palintones) se nomment plus spécialement *balistes*, *balistæ*; elles lançaient principalement des masses destinées à écraser par leur poids. Toutefois les deux expressions de catapultes et de balistes ont été employées indistinctinctement, suivant les époques, la première, plus anciennement, par les Grecs, la seconde, postérieurement, par les Romains.

« La forme de ces machines était très-variée. La principale et la seule dont M. VINCENT ait eu à s'occuper, parce que c'est la seule dont il soit question dans Héron et dans Philon, peut être comparée à une arbalète gigantesque où la force motrice, au lieu de résider dans l'élasticité des bras de l'arme, était empruntée à la torsion de cordes de *nerfs* ou *tendons* (2), réunis en faisceaux comme le sont les cordelettes qui servent à bander la scie des menuisiers.

« Toutefois, ce genre de force ne fut pas le seul employé. On ne tarda pas à reconnaître l'effet destructif produit sur les machines *névrotones* par les intempéries de l'atmosphère; et l'on trouve dans Philon la description de machines *chalcotones* et *aérotones* (3), c'est-à-dire de machines dont les bras sont mus par l'élasticité de lames de bronze ou par celle de l'air comprimé.

---

(1) Ne devrait-on pas, se demande M. VINCENT, écrire *tir emblant*, comme tirer d'*emblée*, de ἐμβάλλω?

(2) On sait que le mot νεῦρον, employé par les médecins grecs, signifie proprement *tendon*; et par conséquent ne doit pas être pris pour ce que nous nommons les *nerfs*, éléments du système *nerveux*.

(3) La terminaison de ces mots ne doit pas être confondue, pour le sens, avec celle des mots euthytones et palintones : dans ceux-ci, elle signifiait *tendance* et se rapportait comme on l'a vu plus haut, à la trajectoire du mobile; au lieu que, dans les trois expressions citées ici, le sens est celui de *tension*, et se rapporte à la matière qui produit la force.

« A l'égard des machines chalcotones, Philon entre dans des détails extrêmement curieux sur la manière de rendre le bronze élastique : c'est en le battant à froid, mollement et pendant longtemps, sur des rouleaux de bois, qu'on lui communiquait cette propriété; et ce fait, s'il eût été remarqué il y a trente ans, aurait sans doute simplifié les discussions qui se sont élevées à cette époque entre les savants sur la fabrication des cymbales et des tamtams.

« A cette occasion, Philon expose une théorie de l'élasticité des lames qui ne déparerait pas un traité de physique moderne ; et il cite à l'appui l'exemple des épées celtiques et espagnoles, dont la fabrication était déjà parvenue de son temps à un haut degré de perfection.

« Philon décrit encore une catapulte-*polybole*, que l'on pourrait appeler, en employant une expression moderne, catapulte-*revolver;* en effet, cette machine est composée de manière à lancer rapidement une multitude de traits qu'y dépose successivement, par un mouvement de rotation, une trémie qui les contient.

« C'est à ce point qu'était parvenue l'artillerie des Grecs deux siècles avant notre ère. Mais l'objet sur lequel M. VINCENT a particulièrement appelé l'attention de l'Académie des inscriptions est la reconstruction d'une arme décrite par Héron sous le nom de *chirobaliste*, c'est-à-dire *baliste à main*. Cette machine est *sidérotone*, c'est-à-dire que l'organe moteur se compose ici de ressorts de fer ou d'acier.

« Nous disons que cette machine est décrite par Héron : il sera plus exact de dire que cet auteur en décrit les diverses parties; mais encore est-ce d'une manière tellement obscure qu'avant le travail de M. VINCENT, on n'était même pas parvenu à reconnaître que ces diverses parties n'étaient que les éléments d'un même tout, et en quelque sorte les diverses pièces d'un même squelette. En effet, tous les commentateurs qui en ont parlé s'étaient contentés de les mentionner comme autant de machines distinctes; et les derniers éditeurs de la collection des auteurs grecs relatifs à l'art militaire se sont crus dispensés d'insérer dans leur recueil même le texte du traité de la chirobaliste, se bornant à déclarer qu'il était incompréhensible.

« Par une étude approfondie de ces fragments, préparée surtout par une traduction préalable des traités de Philon et de Héron sur la Bélopée, et secondée par l'indication que fournissent les machines de guerre figurées sur la colonne Trajane, M. VINCENT est parvenu à restituer et à traduire également le texte du traité de la chirobaliste. Il y a reconnu une machine complète, qu'il a entièrement reproduite par des dessins dont il a mis les calques sous les yeux de l'Académie. Les dessins eux-mêmes, avec la traduction qui les explique, ont été remis entre les mains de l'EMPEREUR.

« Il nous serait impossible, sans reproduire ces figures, de donner ici une idée complète de la chirobaliste. Qu'il nous suffise de dire que l'on peut comparer cette arme à nos fusils de rempart ou aux anciennes arquebuses, dont, à quelques égards, elle semblerait être l'origine. D'après ses dimensions, on peut évaluer à un demi-mètre environ les traits qu'elle était destinée à lancer, et à 5 décagrammes et demi (d'après un calcul approximatif fait par M. VINCENT) le poids des balles qu'elle pouvait également projeter : car l'arme était sans aucun doute à deux fins, comme l'indique une boucle étagée dont le texte ne fait pourtant pas mention, et qui servait évidemment à élever plus ou moins haut la corde destinée à communiquer au projectile sa force d'impulsion.

« Quant à la portée, elle dépendait de la force des ressorts et du degré

de tension, sur lequel le texte ne s'explique pas suffisamment, et il serait téméraire de rien préciser à cet égard.

« Au reste, M. Vincent a déclaré en terminant sa communication qu'il ne prétendait pas avoir dit le dernier mot sur la chirobaliste; et il s'est borné à revendiquer en quelque sorte l'honneur d'avoir reconstitué le texte, de l'avoir traduit, et d'avoir reconnu l'existence d'une seule et unique machine là où ses prédécesseurs en avaient cru voir plusieurs sans pouvoir s'en expliquer la nature. » (*Moniteur* du 21 mai 1862).

M. Jules Oppert termine la lecture de son travail intitulé :

Traduction de deux documents provenant de Sennachérib (703-680) *et de son fils Assarhaddon* (680-668), *rois de la dernière dynastie assyrienne.*

ANALYSE.

Ces textes se trouvent sur des prismes hexagonaux. Chaque face est couverte d'inscriptions de haut en bas. Nous avons un seul exemplaire complet du texte de Sennachérib, actuellement à Londres, et publié dans le dernier ouvrage du Musée britannique. Ces prismes, ou cylindres, ou barils, étaient destinés à être envoyés aux chefs de provinces par ordre du roi; nous possédons de l'inscription de Sennachérib un exemplaire qui porte la date suivante :

« Fait dans le douzième mois, le vingtième jour de l'année de Bel-Simiani, préfet de Circesium. (688) »

Un autre monument qui contient les faits des deux premières campagnes de Sennachérib, et connu sous le nom de cylindre de Bellino, est daté ainsi :

« Première série, troisième exemplaire du mois schébut (onzième mois), de l'année de Nebolih, préfet d'Arbèles. (699) »

Le prisme de Sennachérib dont M. Oppert a donné une traduction à l'Académie contient les huit premières campagnes du roi assyrien.

La première guerre fut celle contre Merodach-baladan, que Sennachérib déposa en instituant à sa place Belibus, connu par le canon de Ptolémée; la seconde fut entreprise contre des peuples arméniens et mèdes : mais la plus intéressante de ces campagnes est la troisième, contre la Phénicie et la Judée. Voici les faits :

Louli, roi de Sidon, s'était soustrait au courroux du puissant monarque; mais les habitants des deux Sidons (la grande et la petite), Betzitti, Sarepta, Mahallib, Ousou, Ecdippa et Acco s'étaient soumis à Sennachérib, qui institua Tubaal roi de Sidon. En outre,

Minahem d'Ousimouroun, Abdilit d'Aradus, Urumilik de Byblos, Mitinti d'Asdod, Podouël de Bel-Ammon, Kammousunadbi de Moab et Joram d'Edom reconnurent la souveraineté de l'Assyrie. Seulement Ascalon n'avait pas fléchi; le roi assyrien déposa donc Sidkâ (Sedechias), chef de la ville, l'emmena en Assyrie, et mit à sa place un autre prince; il passa ensuite à Ioppé Bet-Dagon, Banai-Barka et Azour, qui jusque-là avaient reconnu la suzeraineté d'Ascalon, et se les soumit.

Parmi les rois qui avaient plutôt suivi leur propre intérêt que la volonté de leurs peuples se trouva Padi, roi d'Amgarron (Migron de la Bible); il avait été détrôné par son peuple et donné en garde à Ezechias le Juif, roi de Jérusalem. Sennachérib était alors en marche vers l'Egypte et Méroé, qui se soumit après un combat; Hérodote, pourtant, qui mentionne la campagne de Sennachérib (II. 141), rapporte qu'une défaite miraculeuse sauva l'Egypte. Ce qui est certain, c'est que le roi est très-laconique au sujet de cette campagne. Il revint bientôt à Amgarron, punit sévèrement le peuple désobéissant, et délivra Padi du joug de Jérusalem: c'était alors Ezéchias qui régnait. Le roi des Juifs refusa de se soumettre. Sennachérib prit 44 villes, entre autres Lakis, nommé dans la Bible, investit Jérusalem, y enferma le fils de David, et donna le pays de Juda à Mitinti d'Asdod, à Padi d'Amgarron et à Ismi-Bel de Gaza. Ezéchias, selon la tradition assyrienne, se soumit alors; il envoya sa garnison de Jérusalem (que le roi ne prétend pas avoir prise), et envoya à Ninive un tribut très-considérable. La Bible n'est pas contraire à ce récit, seulement elle ajoute des faits que le récit assyrien a passés sous silence: qu'une peste contraignit Sennachérib à lever le camp et à retourner à Ninive.

La quatrième campagne eut lieu contre la Chaldée et Merodachbaladan, qui semble être revenu; la cinquième contre les montagnards de l'Arménie. Pour la sixième fois, Sennachérib tira l'épée pour soumettre encore la Chaldée et l'Elymaïde, et eut à s'occuper de troubles qui venaient d'éclater à Babylone. Il marcha plus tard contre la Susiane, pour faire la guerre à Koudour Nakhounta, de la famille des Memnonides, et dont nous possédons des monuments; mais, pendant que Sennachérib se prépara à le poursuivre, ce roi mourut,

et laissa le trône à son frère Oumman-Minan. Ce roi soumit à son tour une partie de la Chaldée, et les rois de cette contrée se liguèrent avec lui contre l'Assyrie. Une bataille terrible eut lieu ; Oumman-Minan et le fils de Merodach-baladan, *Nabou-labar-iskoun* (1), furent vaincus et cherchèrent leur salut dans la fuite.

Le monument finit par une exposition des travaux que Sennachérib fit accomplir à Ninive. Nous n'avons rien de cette ville avant Sardanapale IV et sa destruction par Arbace. Ce qui y était resté, Sennachérib l'avait démoli pour construire son nouveau palais. Tout ce que nous savons des rois assyriens du grand empire provient de Calach (Nimroud), et les textes de cette localité nous fournissent de nombreux passages où les rois parlent de leur séjour à Ninive. Donc cette capitale avait subi une terrible destruction antérieurement à 700 ans avant Jésus-Christ, époque à laquelle remontent les plus anciens monuments.

Le fils et successeur de Sennachérib, Assarhaddon (2) nous a laissé plusieurs documents très-importants : deux exemplaires d'un prisme (3). Ce texte parle de la guerre contre Abdimilkout (Abd-Melkart), roi de Sidon, et de la destruction de cette ville, d'une guerre contre les Arabes et leur reine, qu'Assarhaddon déposa, et qu'il remplaça par une femme de son palais nommée Tabouya. Le passage le plus intéressant est une liste de 12 rois phéniciens et de 10 rois de l'île d'Iatnan. Parmi les noms de villes nous voyons des noms grecs : Ikistousi, (Égisthe) de Idéal (Idalion), Pitagoura (Pythagore), de Cittium, Ki... roi de Silhimmi (Salamis), Itoudagon, roi de Paphos, Iroël, roi de Soli, Damasou, roi de Kouri (Korion), Roumizou, roi de Tamassus, Damous, roi d'Amathonte, Ounagous, roi de Limini (Limenia). Donc Iatnan est l'île de Chypre. Parmi les rois syriens on remarque Minasi (Manassé), roi de la ville d'*Iaoudi*, de Juda; nous savons, en effet, par

(1) *Nébo-donne-la-victoire*. Le mot *labar* venu à Rome avec les astrologues chaldéens est le prototype du mot *labarum*, qui était inexpliqué.

(2) Le nom du fils est : *Assour-Ack-Iddin*, « Assour a donné un frère; » — celui du père, *Sin-Acki-Irib*, « Sin a augmenté les frères; » — Sardanapale : *Asour-Idanna-Palla*, « Asour a donné un fils. »

(3) L'un d'eux est cassé vers la base, il a servi de chandelier aux Arabes.

les Paralipomènes que Manassé, fils d'Ezéchias, fut emmené à Babylone par le roi d'Assyrie.

Séance du 25.

M. le Président donne communication d'une lettre à lui adressée et par laquelle M. Sébastien Cornu, administrateur provisoire du musée Napoléon III, d'après les ordres de M. le Ministre d'Etat, invite les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à visiter ledit musée au palais de l'Industrie avant que les salles soient ouvertes au public, l'ouverture devant avoir lieu le 1er mai.

M. le Secrétaire Perpétuel présente à l'Académie, avant la publication, le tome XXe, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, aujourd'hui en distribution au secrétariat.

M. Naudet reprend et termine la première lecture de la première partie de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*. (Analyse après la seconde lecture.)

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants :

Par l'Académie royale d'histoire de Madrid :

1° *Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla, publicadas por la real Academia de la historia*, tomo primero ; Madrid 1861, 1 vol. in-4°. — 2° *Memorias del rey D. Fernando IV de Castilla*, tomo I y II ; Madrid, 1860, 2 vol. in-4°. Ces Mémoires ont été mis en ordre et annotés par Antonio Beramides, membre de l'Académie royale d'histoire ; — 3° *Memorial historicò Español : Collecion de documentos*, *opùsculos y antegüedades, que publica la real Academia de la historia*, t. XII, XIII, XIV, Madrid, 1860-61-62, 3 vol. in-8° ; — 4° *Indice de los documentos procedentes de los monasterios y conventos suprimidos que se conservan en el archivo de la real Academia de la historia*; *publicado de orden de la misma*, seccion primera : *Castilla y Leon*, tomo 1° (monasterios de nuestra de la Vid y san Millan de la Cogolla), Madrid, 1861, 1 vol. in-8°; — 5° *Noticias sobre la Vida*, *escritos y Viajes* del Rmo. P. Mtro Fr. Enrique Florez, etc., por Fr. Francisco Mendez, 2a édicion, Madrid, 1860, 1 vol. in-8°; — 6° *Munda Pompeiana*. Memoria escrita por D. Jose y D. Manuel Oliver Hurtado, y premiada por voto unanime de la real Acad de la historia en el concurso de 1868. Madrid, 1861, 1 vol. in-8° ; —

7° *Discursos leidos en las sesiones publicas que para dar posesion de plazas de numero ha celebrado desde* 1852 *la real* Acad. de la historia, Madrid, 1858, 1 vol. in-8° ; — 8° *Discurso sobre el estado de los estudios historicos en España durante el reinado de Carlos II*, por D. Carlos Ramon Fort. Madrid, 1860, br. in-8° ; — 9° *Discurso leido a la real Academia de la historia* por su Director el Excmo Sr D. Luis Lopez Ballesteros al concluir el trienio de su direccion en 1852, Madrid, 1859, br. in-8° ; — 10° *Discurso leido a la real Academia de la historia* por su Director el Excmo Sr Duque de San Miguel, en 1858, br. in 8° ; — 11° *Noticia de las actas de la R. Acad. de la hist.*, leida en junta publica de 1° de julio de 1860 por don Pedro Sabau Ac. de num. y secretario, Madrid, 1860, br. in-8°.

M. le Secrétaire Perpétuel fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Addenda lexicis latinis investigavit collegit, digessit* L. Quicherat. Parisiis, 1862, 1 vol. in 8°. M. L. Quicherat, déjà bien connu de l'Académie comme humaniste et comme lexicographe par ses travaux antérieurs, a déposé dans ce volume, qui ne comprend pas moins de 7,000 mots, dont plus de 4,000 sont pris en dehors des lexiques, les fruits précieux de trente années d'études aussi solides que consciencieuses, consacrées principalement à la langue et à la littérature latine.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant regnicole, offre à l'Académie : 1° *Numismatique gallo-grecque* ; *monnaie massaliote* (extrait de la *Revue numismat. belge*, t. V, 3e série), br. in-8° ; — 2° *Encore sur les monnaies gallo-grecques de Marseille* (extr. du même recueil, t. VI, 3e série), br. in-8°.

Sont déposés sur le bureau :

Une feuille intitulée : *D'una greca epigrafe trovatasi in Taormina*, versione di Giuseppe de Spuches. Palermo, 1862, 1 f. in-8° avec *fac-simile*.

Recherches sur la scène antique justifiée par l'étude du théâtre d'Orange. Nîmes, 1861, br. in-8°.

Revue numismatique, nouvelle série, t. VII, 1862, n° 2, mars-avril.

M. Mérimée fait hommage à l'Académie, au nom de l'éditeur et auteur, M. le comte Alexandre Przezdziecki, des deux ouvrages suivants : 1° *Magistri Vincentii episcopi Cracoviensis chronica Polonorum*, Cracoviæ, 1862, 1 vol. in-8°, ouvrage dont le savant membre fait ressortir la haute importance pour l'histoire de la Pologne, et dont le texte latin est ac-

compagné d'une traduction en langue polonaise ; 2° *O Włóczni zwanej S. Maurycego, przecowanej W Skarbeu katedry Krakowskiej.* Studium historyczne Warszawa, 1861, br. in-8°. Cette dernière dissertation en langue polonaise sur les lances saintes en général, et les *lances de saint Maurice* en particulier, est précédée d'un résumé en langue française et accompagnée de notes latines.

M. de Saulcy commence la première lecture d'un *Mémoire sur la nature et l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Harem-el-scherif de Jérusalem.*

M. de Longpérier communique, au nom de M. le baron de Witte, correspondant étranger, une notice intitulée :

Note sur une mesure dont le nom HEMIXONEI *est exprimé dans l'inscription tracée sur le vase même qui la représente, et qui fait partie du nouveau musée Napoléon III.*

Analyse.

Il n'existe qu'un seul vase de terre, faisant partie de la collection de M. Rhangabé, qui porte une inscription indiquant la mesure de capacité : HMIKOTYΛION, demi-cotylion; il n'a pas été mesuré jusqu'à présent. Dans le musée Napoléon III, il existe un vase noir sans figures et provenant des fouilles de Cervetri, l'ancienne *Cære*. Il a 0m275 de haut, la circonférence de la panse est de 0m425 ; on y lit, sur une bande rouge horizontale large de 40 millimètres, l'inscription suivante tracée en caractères noirs :

IƎNOXIMƎHNƎΣƎЮΠEMΣAIΣYΓ

Elle se lit au rebours : Λυσίας μ' ἐποίησεν ἡμιχώνῃ; *Lysias m'a fait pour Hémichoné.* M. Braun, qui avait, le premier, publié cette inscription (dans les *Annales de l'Inst. archéol. de Rome* de 1855, p. 52) la donnait comme une énigme.

Or le mot ἡμι, syncope d'ἥμισυς, indique la moitié d'une mesure de capacité. Quelle était donc la mesure indiquée par le mot χώνη? Les lexiques disent : χώνη, contracté de χοάνη, *creuset.* Ce mot vient de χέω, couler, verser ; c'est un récipient dans lequel on fait

fondre les métaux. Homère se sert de ce terme en parlant de l'officine de Vulcain :

Φῦσαι δ'ἐν χοάνοισιν ἐείκοσι πᾶσαι ἐφύσων.
Iliad., XVIII, 470.

La *Choné* était une espèce d'œnochoé, ou vase à puiser le vin dans le cratère pour le verser dans la coupe, d'après Phérécrate, cité par Pollux, (*Onomast.*, X, 20, 75). On a mesuré le vase dont il s'agit, et sa capacité est de 1 litre 62 centilitres. Or le *chous*, χοῦς, contenait 12 cotyles, ou 23 litres 24 centilitres. Le *demi-chous*, ἡμιχοῦς, aurait donc été de 1 litre 62 centilitres, ce qui est exactement la mesure du vase. Ne se peut-il pas que la mesure antique connue sous le nom de χοῦς soit appelée χώνη chez les Grecs d'Etrurie ? Lysias est le nom du fabricant.

MOIS DE MAI.

Séance du 2.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un Mémoire de M. Deville, membre de l'Ecole française d'Athènes, *sur la Macédoine transaxienne et sur une partie de la Thrace maritime* (95 pages in-f° avec cartes). Renvoi à la commission de l'Ecole française d'Athènes.

M. Lépinois, qui a déjà rempli plusieurs missions à la satisfaction de l'Académie, croit devoir l'informer qu'il est sur le point de se rendre en Angleterre, afin d'y consulter des manuscrits dans diverses bibliothèques et qu'il se met à la disposition de la Compagnie.

M. L. Fallue offre à l'Académie des *Notes* qu'il a rédigées *au sujet de l'approvisionnement d'eau pendant le siége d'Alesia.* « Il ne faut pas, dit-il, que ceux qui viendront après nous reprochent aux savants et aux militaires de notre âge d'avoir voulu renfermer durant plus d'un mois 170,000 hommes et un nombre considérable de bestiaux sur un massif où il n'y a pas une seule goutte d'eau. »

M. de Saulcy continue la première lecture de son Mémoire *sur la nature et l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Harem-el-scherif de Jérusalem.*

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Amédée PEYRON, associé étranger de l'Académie à Turin, le Mémoire intitulé : *Illustrazione di una base votiva in bronzo con iscrizione trilingue: latina, greca e fenicia, trovata in Pauli Gerrei nell'isola di Sardegna*, dal canonico Giovanni Spano, con appendice d'Amedeo PEYRON. Torino, 1862, br. in-4° (extr. des Mémoires de l'Acad. des sciences de Turin). 2 planches.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Arras, par M. Caron, bibliothécaire. Arras, 1860, 1 vol. in-8°.

The journal of the royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland. Vol. XIX. Part 3. London, 1862, 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1861. Nîmes, 1861 1 volume in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Premier trimestre de 1862, 1 vol. in-8°.

Revue archéologique, mai 1862.

Le Cabinet historique, avril 1862.

M. P. PARIS fait hommage à l'Académie, de la part de M. Gaston Paris, son fils, d'une dissertation intitulée : *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*. Paris, Leipzig, 1862, 1 vol. in-8°. Dédiée à M. Fr. Diez, professeur à l'Université de Bonn et correspondant de l'Académie, l'un des maîtres du jeune auteur. C'est la thèse présentée par lui à l'Ecole des chartes pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe.

M. Léon RENIER fait hommage à l'Académie du *Catalogue des bijoux du musée Napoléon III*, sans nom d'auteur, mais qui est dû à la collaboration de M. Ch. Clément, administrateur adjoint de ce musée, et de MM. Brunn et Stromwald; avec deux planches. 1 vol. in 12, 1862. Le savant épigraphiste appelle l'attention de ses confrères sur le soin qui a présidé à cette œuvre délicate. Il fait remarquer que deux inscriptions intéressantes sont données avec une exactitude très-méritante, vu les difficultés de la lecture.

L'une est la reproduction d'une inscription grecque archaïque composée de 18 lignes trouvées sur une feuille d'argent repliée dans l'intérieur d'une bulle lenticulaire en or. L'autre est une inscription étrusque, faite en *granulé*, sur le fermoir de la grande fibule d'or n° 282.

M. L. RENIER communique à l'Académie une inscription antique récemment découverte à Athènes dans les fouilles du théâtre de Bacchus,

et dont la copie lui a été envoyée par M. C. Wescher, membre de l'École française. Cette inscription décorait le piédestal d'une statue érigée par le sénat et le peuple d'Athènes en l'honneur d'Hadrien, avant qu'il fût élevé à l'empire, et lorsqu'il était archonte de cette ville. M. Renier en fait l'analyse, en comparant les renseignements qu'on y trouve avec ceux que les historiens nous ont transmis sur les fonctions exercées successivement par Hadrien, jusqu'à son élévation au consulat.

M. Egger fait part à l'Académie d'une autre découverte faite à Athènes, au pied de l'Acropole, par M. Strack, dans les fouilles du temple de Bacchus. On sait que ces fouilles sont exécutées sous la direction d'une commission de savants prussiens. Il s'agit d'un fauteuil de marbre à dossier élevé, portant sur la partie antérieure, en beaux caractères de l'époque romaine, le mot ΚΗΡΥΚΟΣ. C'était le siége du fonctionnaire de ce nom, du héraut public qui subsistait encore au temps de Cicéron, et dont l'emploi se perpétua sans doute après cette époque.

M. Naudet rappelle à cette occasion un passage de Dion Cassius qui vient confirmer l'observation de son savant confrère sur l'importance de la fonction de *Ceryx* sous les empereurs, au point que Néron ne dédaigna pas de la remplir pour montrer l'ampleur de sa voix.

Séance du 9.

M. le Secrétaire perpétuel donne à l'Académie des nouvelles plus rassurantes sur la santé de M. Magnin.

M. le duc d'Albert de Luynes écrit d'Hyères pour remercier l'Académie de l'accueil qu'elle a fait aux cartulaires de Saint-Maximin et de Notre-Dame de la Roche, publiés à ses frais et dont il lui devait l'hommage.

M. Ducrocq, libraire éditeur, demande à l'Académie, par une lettre adressée à M. le Président, l'autorisation de réimprimer le Rapport historique sur les progrès de l'histoire et de la littérature française depuis 1789, rédigé par M. Dacier, et présenté à l'Empereur Napoléon Ier le 20

février 1808 par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut. Cette autorisation est accordée (1).

M. Maissiat, dans le cours de la dernière séance, a remis entre les mains de M. le Président un pli cacheté dont il demande le dépôt au secrétariat, afin de prendre date sur un des points controversés dans la question d'*Alesia*.

M. Naudet reprend la première lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants: *Abhandlungen der historischen Classe der Koeniglich Bayerischen Academie der Wissenschaften*. Neunten Bandes erste Abtheilung. Münich, 1862, 1 vol. in-4°.

Monumentorum Boicorum collectio nova. Edidit Academia scientiarum Boica. Vol. XI, pars II. (Monum. Boica.) Vol. XXXVI, 2e de la collection entière.

Monumento sepolcrale cristiano del terzo o quarto secolo scoperto di recente in Modena. (Estratto dalla gazzetta di Modena n° 924) par Mgr. Celestino Cavedoni. 1/2 f. in-8°.

Preventiva sposizione di taluni monumenti segestani inediti e di talune nuove ricerche archeologiche del Cav. Giovanni Fraccia di Palermo. Palerme, 1861.

Egesta e i suoi monumenti. Lavoro storico-archeologico. Palerme, 1859, par le même.

De l'influence des Phéniciens sur la civilisation grecque et de leur origine nationale, par Eliézer Lambert. Metz, 1862, br. in-8°.

(1) Cette réimpression est faite aujourd'hui. Le Rapport de Dacier est précédé d'une *Notice* sur l'auteur par Silvestre de Sacy, et est accompagné de *Notes complémentaires* qui forment la partie neuve de ce volume. Elles comprennent des renseignements nombreux sur la bibliographie de l'érudition française depuis 1808 jusqu'à 1862. Une table alphabétique de tous les savants qui y sont mentionnés et se sont distingués par leurs travaux pendant cette période rend l'usage de ce recueil vraiment utile. Du reste, nous croyons devoir ajouter que le Rapport de M. Dacier semble à bien des égards n'être que le prétexte de la publication dont il s'agit. Il serait à souhaiter que l'auteur anonyme de ces *Notes* se fût renfermé dans une stricte indication bibliographique, ou se fût contenté d'une analyse impartiale des travaux scientifiques dont il parle. Il est impossible de n'être pas frappé de l'esprit et du ton peu convenables, pour ne rien dire de plus, avec lesquels il s'exprime sur les travaux d'un savant récemment enlevé à l'Institut après une longue et glorieuse carrière.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, première et deuxième livraison, année 1860. Angoulême, 1860, 2 broch. in-8°.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, troisième livraison, janvier et février 1862.

Annales de la propagation de la foi. Mai 1862, n° 202.

Revue de l'art chrétien, n° 4 Avril 1862.

M. LE CLERC fait hommage à l'Académie, au nom de M. Edélestan Duméril, de son ouvrage intitulé : *Etudes sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire*. Paris. Leipzig, 1862, 1 vol. in-8°. Recueil de dissertations sur des sujets divers relatifs à l'histoire et à la littérature du moyen âge. Le savant membre fait ressortir l'intérêt qui recommande les consciencieuses et patientes recherches de l'auteur, dont le savoir est connu et apprécié de la Compagnie.

M. de SAULCY termine la première lecture de son *Mémoire sur la nature et l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte de l'Harem-el-scherif de Jérusalem*. (Analyse après la seconde lecture.)

Séance du 16.

M le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un *Mémoire* de M. Foucart, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, *les antiquités et l'histoire de Delphes*. Ce Mémoire est envoyé à la commission de l'Ecole française d'Athènes.

M. NAUDET continue la première lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*.

Sont offerts les livres suivants :

Par l'entremise de M. J. DESNOYERS : *Zum Gedaechtniss an* J. B. BIOT. *Gesprochen in der oeffentlichen Sitzung der K. B. Akademie der Wissenschaften am 28 maerz* 1868. Von Carl. Friedrich Philipp von Martius. Münich, 1862, br. in-4°.

Etude sur les Druses, par le baron H. Aucapitaine. (Extr. des *Nouvelles Annales des voyages* de février 1862.) Paris, 1862, br. in-8°.

Campagne de J. César contre les Bellovaques, étudiée sur le terrain, par M. Peigné-Delacourt. Beauvais, 1862, br. in-8°.

Le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises, par M. l'abbé J. Corblet. (Extr. de la *Revue de l'art chrétien*) Paris, 1862, br. in-8°.

Du Danemark. Impressions de voyage, aperçus historiques, etc., par M. A. de Flaux. Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

Nouveau système de sténographie française d'après la méthode Stolze, adoptée en Prusse, avec 32 planches, par G. Michaëlis, Berlin, Paris, 1862, 1 vol. pet. in-8°

M. Wallon fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Aug. Carlier, de l'ouvrage intitulé: *De l'esclavage dans ses rapports avec l'Union américaine*. 1 vol. in-8°, Paris 1862. « Quoi qu'on puisse penser de l'efficacité des moyens proposés par M. Carlier pour arriver à la solution des graves questions agitées dans son livre, il faut reconnaître, dit le savant auteur de l'*Esclavage dans l'antiquité*, qu'il les a très-sérieusement étudiées, et qu'il apporte à l'appui de ses opinions des faits rassemblés de toute part avec un vrai savoir. »

M. Texier a la parole:

Communication orale de M. Texier *sur l'Augusteum d'Ancyre.*

Analyse.

Les derniers explorateurs des antiquités d'Angora (1) ont décrit l'*Augusteum* comme ayant été construit dans le style appelé par les anciens *in antis*, c'est-à-dire n'ayant qu'un péristyle sur le devant. M. Texier affirme au contraire que, d'après les formes du monument tel qu'il existe encore et malgré l'état de ruine où il se trouve selon les règles de l'architecture romaine, l'édifice devait *nécessairement* être *périptère*, c'est-à-dire avec un portique extérieur.

Les *antes* de la *cella* se répètent sur la partie postérieure du temple. On retrouve dans l'intérieur de cette même cella « un arrachement de mur » qui formait l'*Opisthodome*, endroit où l'on plaçait le trésor du temple.

La disposition des antes postérieures indique qu'un portique existait sur cette façade comme sur l'autre. Enfin, la frise latérale qui couronne les murailles ne peut avoir régné au dehors; puisqu'elle ne surmonte pas l'architrave, il faut de toute nécessité qu'elle ait

(1) MM. Perrot et Guillaume.

été sous un portique. M. Texier cite à ce sujet un exemple que tout le monde peut vérifier : c'est la frise qui règne sous le portique de la Madeleine, et qui est ornée d'une grecque. La longueur et la largeur du temple d'Ancyre s'accordent parfaitement avec les dispositions d'un édifice périptère qui aurait eu six colonnes de front et douze sur la face latérale. On peut ajouter qu'il n'y a pas d'exemple d'inscriptions placées sur la face latérale d'un temple prostyle. Le temple de Jupiter à Aizani, dont la conservation est plus complète, peut servir de modèle pour la restitution du temple d'Ancyre.

Le premier conserve encore de longues inscriptions sur le mur de la face latérale. Elles se trouvent sous le portique.

Discussion.

Cette communication donne lieu à quelques remarques, portant principalement sur la dernière assertion de M. Texier. Plusieurs exemples sont cités d'inscriptions gravées sur les murs de temples antiques non périptères et partout ailleurs que sous les portiques.

M. Berger de Xivrey fait la première lecture d'un *Mémoire sur un passage de l'Evangile selon saint Marc.* (Analyse après la seconde lecture.)

M. Huillard-Bréholles commence, en communication, la lecture d'une dissertation intitulée : *Examen des rouleaux provenant de l'abbaye de Cluny comparés à ceux qui sont conservés à la Bibliothèque du Vatican.*

Séance du 23.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les comptes rendus des séances pour les années 1859 et 1860, rédigés par M. Ernest Desjardins. 2 vol. (IIIe et IVe de la collection commencée en 1857.) (1).

M. Naudet continue et termine la première lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains.* (Analyse après la deuxième lecture.)

(1) Cinq années sont aujourd'hui complètes : 1857-61, et forment les tomes I à V; chez Aug. Durand, rue des Grès-Sorbonne, 7.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Die Geburt der Kabiren auf einem etruskischen Spiegel, von Eduard GERHARD (aus den Abhand II der Koenigl. Akadem. der Wissensch. zu Berlin, 1861.) Berlin 1862, br. in-4°. 2 pl.

Recherches archéologiques à Eleusis exécutées dans le cours de l'année 1860, *sous les auspices des ministères de l'Instruction publique et d'État.* Recueil des inscriptions, par François Lenormant. Paris, 1862, 1 vol. in-8°. — « Ce travail, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, est le fruit d'explorations reprises et continuées avec autant de succès que de zèle. Les inscriptions nombreuses qu'il contient, la plupart inédites, sont soigneusement reproduites en caractères conformes à ceux du monument, transcrites en caractères courants, souvent restituées avec bonheur, et accompagnées de commentaires qui jettent un jour nouveau sur les faits et les noms qu'elles relatent, principalement sur les cultes, les rites et les personnages divins ou mystiques d'Eleusis. »

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances. 4e vol. Bruxelles, 1862, in-8°.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles- lettres et arts de Rouen pendant l'année 1860-1861. Rouen, 1861, 1 vol. in-8°, avec une lettre d'envoi de M. Ballin, archiviste de cette Académie.

Histoire du bourg d'Ecouché (Orne), par M. Alfred de Caix. Caen, 1862. 1 vol. in-8°, pour le concours des antiquités de la France de 1863.

Annales de philosophie chrétienne, n° 28. Avril 1862.

M. RENAN fait hommage à l'Académie, au nom de M. E. le Blant, de sa dissertation intitulée:

D'un argument des premiers siècles de notre ère contre le dogme de la résurrection. (Extr. de la *Revue de l'art chrétien.*) Paris 1862, br. in-4°. « Cet opuscule, dit le savant membre, se recommande par la critique judicieuse dont l'auteur a donné plus d'une preuve, et montre bien, entre autres exemples, ce qu'étaient les dogmes dans la conscience du peuple aux premiers siècles du christianisme. »

M. Léon RENIER a la parole pour lire le Rapport dont il a été chargé par l'Académie.

Rapport de M. L. RENIER *sur un projet de restitution par M. Pelet de l'inscription latine trouvée près de la fontaine à Nîmes.*

M. Auguste Pelet a publié, il y a quelques années, un essai de restitu-

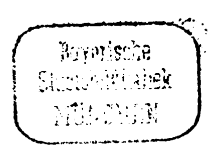
tion de fragments d'inscriptions provenant des ruines d'un édifice considérable découvert près de la fontaine de Nîmes en 1739, et que l'on croit avoir fait partie de bains ou de thermes publics. Depuis, il a exécuté en liége une réduction de la frise de l'édifice dont il s'agit, avec l'inscription telle qu'il la restitue, et il a fait hommage de ce nouveau travail à l'Académie.

Des copies de ces fragments d'inscriptions et des dessins de toutes les antiquités découvertes à Nîmes en 1739 avaient été adressés alors à l'Académie. De Boze et Bimard de la Bastie furent chargés de les examiner, et un extrait de leur rapport a été inséré dans l'histoire de la Compagnie, tome XIV, p. 104 et suiv. (1). Ils déclarèrent, quant aux fragments dont il s'agit, qu'ils étaient trop incomplets et ne contenaient pas les éléments d'une restitution raisonnable de l'inscription; mais une statue en marbre blanc ayant été découverte en même temps et au même endroit, et cette statue leur paraissant, d'après la description qui leur en avait été faite, offrir quelque ressemblance avec celles d'Antinoüs, ils émirent la conjecture que l'édifice auquel elle avait appartenu, ainsi que les fragments d'inscription, pourrait bien avoir été construit du temps d'Hadrien.

Cette statue, qui, à ce qu'il paraît, était fort belle, existait encore à Nîmes il y a trente ans. Elle fut alors apportée au musée de Louvre; elle est aujourd'hui perdue, et l'on ne peut plus vérifier l'exactitude de cette conjecture. Toutefois M. Pelet, ayant sous les yeux la plus grande partie des fragments de l'inscription, qui, plus heureux que la statue, n'ont point excité la convoitise du Louvre, et sont restés à Nîmes, où on les conserve avec soin, a pu déchiffrer sur l'un de ces fragments la syllabe DRI, qui peut provenir du nom d'*Hadrien*, ce qui, sans confirmer entièrement la conjecture des deux savants académiciens,—car ce nom d'*Hadrien* a été aussi porté par *Antonin*,— lui donne cependant un certain degré de probabilité.

C'est là, du reste, tout le résultat scientifique du travail de M. Pelet. Malgré la découverte de deux nouveaux fragments dessinés dans une lettre du chanoine Séguier à son frère, lettre qui est aujourd'hui en la possession de M. Pelet, ces fragments sont encore trop peu nombreux pour fournir les éléments d'une restitution complète de l'inscription.

(1) Cet extrait est accompagné de six planches, dans l'une desquelles sont représentés les fragments d'inscription.


Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN

Celle que propose M. Pelet est inadmissible; cette restitution est ainsi conçue :

*divae aug ploti*NA*e*

RESPUBLICA NEMAVSESIV*m lab*RV*m cum m*ARM*oribus c*ETER*is*QVE *or*N*amentis benefic*IO

IMPERATORIS CA*es*ARIS A*ugus*TI *d f ha*DRI*an*I A*d n*O*vitatem restituit*

Je dis que cette restitution est inadmissible.

En effet, sans parler d'autres difficultés insurmontables, l'empereur Hadrien, sur un monument de cette importance, devrait être désigné par son nom officiel, c'est-à-dire par le nom de *Trajanus Hadrianus*, et non pas simplement par son surnom. Jamais, dans les inscriptions monumentales, les mots *Divi filius* ne s'expriment par les lettres D. F., alors surtout que d'autres mots, qui s'abrégent ordinairement, comme IMPERATORIS CAESARIS AVGVSTI, y sont écrits en toutes lettres.

Du reste, les mots *Divi filii* tout seuls seraient ici inexplicables; car le mot *Divus* était considéré comme prénom, et faisait toujours sous-entendre après lui le nom qui le précédait dans l'inscription. Il faudrait donc, dans l'interprétation de la restitution de M. Pelet, lire :

Divi Augusti filius.

Or il n'y a qu'un empereur qui se soit appelé *Divus Augustus* tout court : c'est *Auguste*. Quant à Trajan, il n'est jamais désigné sur les monuments élevés en son honneur après sa mort que par les mots :

DIVVS TRAIANVS.

Ou bien, beaucoup plus rarement :

DIVVS TRAIANVS AVGVSTVS

Quant aux titres de Plautine, ils ne sont pas non plus correctement indiqués. Jamais, dans une inscription en l'honneur d'un prince divinisé, lorsqu'on ajoute au nom de ce prince le titre d'*Auguste*, ce titre ne se met avant le nom. Il faudrait donc lire, non pas

DIVAE.AVG.PLOTINAE,

mais

DIVAE.PLOTINAE.AVGVSTAE,

ce qui détruirait toute l'économie de la restitution de M. Pelet.

J'ajouterai que le mot *beneficio* pour *ex liberalitate* n'est pas non plus de style épigraphique, et n'est pas même de très-bon latin. M. Pelet

ne l'a mis, il est vrai, dans sa restitution, que pour trouver l'emploi du fragment IO qui se lit parmi ceux dont la copie avait été envoyée à l'Académie. Mais il n'a pas remarqué que, dans la planche qui accompagne le rapport de Bimard et de de Boze, ces deux lettres sont deux fois aussi grandes que les autres, ce qui prouve qu'elles ne pouvaient faire partie de la même inscription.

Enfin, en supposant même que la restitution de M. Pelet ne présentât aucune impossibilité épigraphique, il suffit de la traduire pour voir qu'elle ne peut-être admise. Que signifierait-elle en effet ? « Que la commune de « Nîmes, grâce à un bienfait d'Hadrien, aurait restitué en l'honneur de « Plautine un *labrum avec ses marbres et ses autres ornements*, » ce qui serait absurde, car un *labrum* n'était point un édifice ou une partie d'édifice, c'était une des pièces du mobilier des bains; on désignait ainsi ces grandes cuves de porphyre, de marbre ou de pierre, que l'on a découvertes en si grand nombre dans les thermes de Rome, et qui décorent aujourd'hui les musées de cette ville. On ne restitue pas un objet de cette nature quand il est brisé ; on le remplace, et ce n'est pas là une œuvre assez considérable pour mériter une semblable consécration.

M. Renan commence une communication orale *Sur les inscriptions phéniciennes trouvées par lui à Oum-El-Awamid*. Cette communication donne lieu à diverses observations, principalement de la part de de M. Munk. La suite de l'explication faite au tableau par le jeune savant et celle de la discussion sont renvoyées à la prochaine séance.

Séance du 30.

M. Wallon fait la seconde lecture de son travail intitulé :

Note sur la date des événements, au moyen âge, déterminée par le jour de l'entrée du soleil dans les signes du zodiaque, à l'occasion de l'historien Foucher de Chartres.

ANALYSE.

Foucher de Chartres, dans son *Histoire de Jérusalem* (de 1095 à 1127), a parfois une manière de fixer le jour des événements qu'il n'est pas inutile de définir, car elle a induit en erreur des hommes très-versés dans les difficultés de la chronologie. Il compte du jour de l'entrée du soleil dans les divers signes du zodiaque. Quel est

pour chacun d'eux ce premier jour? Les uns ont supposé qu'il n'était autre que le 1er du mois auquel chaque signe est rattaché : et ainsi la mort de Tancrède, que Foucher marque au 26e jour du Sagittaire:

Jam bis tredecies sol viserat Arcitenentem,

est placée au 26 de novembre. D'autres comptent l'entrée du soleil dans les signes, à commencer par le Bélier, de l'équinoxe du printemps tel qu'il a été déterminé au temps du concile de Nicée (21 mars, XII des calendes d'avril). Mais alors la prise d'Antioche, qui, au témoignage de tous les contemporains, arriva le 3 juin 1098, aurait eu lieu, d'après Foucher, le 7 juin, car il en fixe l'époque au 18 des Gémeaux :

Bis novies orto Gemino sub sidera Phœbo.

Le savant membre dit que Foucher n'est point tombé dans cette erreur, et il le prouve par des concordances que l'auteur lui-même fournit et qui font entendre ce qu'il veut exprimer. Ainsi Foucher dit que Godefroy de Bouillon mourut le 1er jour de l'entrée du soleil dans le Lion :

Orto sole semel sub fervescente Leone;

mais il avait déjà dit en prose que ce prince était mort le XV des calendes d'août : le soleil entrait donc dans le Lion le XV des calendes d'août.

Plus loin, parlant d'une défaite des infidèles en 1105, il en fixe l'époque de trois manières : par les jours du signe de la lune des kalendes :

Jam decies orto Phœbo sub Virginis astro,
Quum solida terras spectaret imagine luna,
Sexta kalendarum septembris quum legeretur.

Ces trois déterminations se rapportent au même jour (27 août); l'entrée du soleil dans le signe de la Vierge a donc eu lieu dix jours plus tôt, le 17, c'est-à-dire le XV des calendes de septembre.

M. Wallon a recueilli dans son auteur cinq ou six autres concordances, qui toutes marquent l'entrée du soleil dans les divers signes au XV des calendes. Quelle est la base de cette chronologie? « Où donc l'auteur a-t-il pris son système, car c'en est un? Tout simple-

ment dans son almanach. » M. WALLON, comparant les différents calendriers qui se trouvent en tête des missels du neuvième au quatorzième siècle conservés en grand nombre à la Bibliothèque impériale, y trouve l'entrée du soleil dans chaque signe marquée constamment au XV des calendes ; les variantes ne peuvent être que des erreurs de copistes ; ce qui le prouve, c'est que Bède lui-même en avait enseigné la règle et qu'il l'observe dans son calendrier.

Mais Bède n'en était point l'inventeur. M. WALLON, remontant au calendrier Julien, rappelle que Sosigène avait fixé le jour de l'équinoxe au VIII des calendes d'avril (25 mars), et il montre cette époque invariablement acceptée jusqu'au concile de Nicée, et même encore par plusieurs au delà. Quel rapport peut avoir ce jour avec l'entrée du soleil dans le Bélier, fixée au XV des calendes ? N'était-ce pas le jour même de l'équinoxe, c'est-à-dire au VIII des calendes d'avril, que le soleil était censé entrer dans le Bélier ? Il semble qu'il en aurait dû être ainsi ; mais les auteurs qui fixent l'équinoxe au VIII des calendes d'avril disent que le soleil était dans la huitième partie, c'est-à-dire au huitième degré du Bélier : s'il se trouvait au VIII des calendes dans la huitième partie du Bélier, il était donc entré dans le Bélier, à raison d'un jour environ par degré parcouru, au XV des calendes.

Voilà le fondement de la règle de Bède et de la chronologie de Foucher de Chartres ; mais, si l'on veut savoir qui l'a fait établir, il faut remonter plus haut encore. C'est ce que fait M. WALLON à la suite du P. Petau, dont il signale la savante discussion dans le supplément de son grand ouvrage *de Doctrina temporum*. A l'époque de Nabonassar, époque fameuse en astronomie, l'équinoxe arrivait quand le soleil était dans le huitième degré du Bélier, la première étoile de la constellation de ce nom étant prise comme point primordial des signes du zodiaque. Au temps d'Hipparque, il n'en était plus ainsi : la première étoile du Bélier répondait exactement à l'équinoxe. C'était pour Hipparque une heureuse occasion de placer l'équinoxe au commencement même du signe du Bélier. Il le voulut, mais il n'y put réussir : la position de l'équinoxe dans ce signe était devenue populaire, elle s'imposa même au calendrier de César. On continua donc de dire que le soleil à l'équinoxe était dans la huitième

partie du Bélier, et par conséquent qu'il était entré dans le signe du Bélier ou le XV ou le XVI des calendes.

M. WALLON signale les auteurs qui se sont partagés entre ces deux dates, et montre que celle du XV a prévalu généralement parmi les canonistes latins ; et il fait voir comment l'inégalité même des jours de chaque mois se prêtait à faire tomber constamment l'entrée du soleil à la même date, XV des calendes. C'est, comme il l'a dit, ce qu'a fait Bède et ce qu'on trouve dans les calendriers du moyen âge, et, avec cette règle, on traduit les dates de Foucher de Chartres, où s'étaient trompés de très-savants chronologistes.

M. RENAN achève la communication orale commencée dans la dernière séance :

Essai d'interprétation de trois inscriptions phéniciennes trouvées à Oum-El-Awamid.

(Voir, à la planche ci-contre, les *fac-simile* des trois inscriptions) :

PREMIÈRE INSCRIPTION,

Transcrite en caractères hébreux.

לאדנלבעלשממאשנדרעבדאלם
בנמתנבנעבד·אלמבנבעלשמר
בפלגלאדכאיתהשערזוהדלהת
אשלפעלתבתכלתיבנתיבשת·𐤙𐤘
𐤘𐤘𐤘לאדנמלכם·𐤙𐤘𐤘|||שתלעם
צרלכנילילוזכרושמנעם·
תחתפעמאדניבעלשממ
לעלמיברכנ

NOTA. — On n'a pas employé les formes finales des lettres ; ces formes auraient impliqué une hypothèse sur la coupe des mots.

PARTIES CERTAINES selon M. RENAN (traduction latine) :

DOMINO BAALI CŒLORUM . VIR VOVENS EST ABDELIMUS
FILIVS MATTANIS FILII ABDELIMI FILII BAALSAMARI
IN......... LAODIC... PORTAM HANC ET VALVAS
QUÆ .... DOMVS .... MEÆ ÆDIFICAVI ANNO CC
LXXX° DOMIN... REGVM ....CXLIII° ANNO POPVLI
TYRI................ MEMORI.. ET NOMEN BONVM
SVB PEDIBVS DOMINI MEI BAALIS CŒLORVM.
IN ÆTERNVM BENEDICAT ME.

TRADUCTION

Dans laquelle M. RENAN a suppléé aux parties douteuses :

« Au Seigneur Baal des Cieux (1). Celui qui a fait le vœu est Abdélim, fils de « Mattan, fils d'Abdélim, fils de Baalschamar, dans le district de Laodicée. J'ai « construit cette porte et les battants (2) qui sont à l'entrée de la *cella* de ma « maison sépulcrale, l'an 280 des Seigneurs rois (3), l'an 143 du peuple de Tyr, « pour rappeler ma mémoire et mon nom sous les pieds de Monseigneur Baal « des Cieux. Qu'il me bénisse dans l'éternité ! »

DEUXIÈME INSCRIPTION,

Sur une pierre à offrandes.

Transcription en caractères hébreux.

למלכעשתרתאלחמנ
אשנדרעבדאשמנעלבני

Traduction en latin.

REG..... ASTARTÆ DE ....
VIR VOVENS EST ABDESMVNVS . PRO FILIO MEO .

Traduction en français.

« A la reine Astarté, déesse céleste. Celui qui a fait le vœu est Abdeschmoun « Pour mon fils. »

TROISIÈME INSCRIPTION

(Sur le bord d'un gnomon) :

///////// עבדכעבדאסרבנא ///////////

SERVVS TVVS ABDOSIRVS FILIVS E ///////

DISCUSSION.

La discussion commencée à la séance précédente sur l'interprétation du texte phénicien se poursuit principalement entre MM. MUNK et RENAN, et elle porte sur les difficultés grammaticales et sur les analogies probables avec l'hébreu. M. MUNK voudrait que son savant confrère adop-

(1) Le Beelsamin de Philon de Byblos, saint Augustin, etc.

(2) Battants de pierre.

(3) M. RENAN avait d'abord traduit *du Seigneur des Rois*, ce qui pouvait s'entendre d'Alexandre. Les *Seigneurs-rois* sont, sans contredit, les Séleucides.

tât d'une façon plus complète ce système d'analogie comme loi d'interprétation, et il propose des corrections au texte en s'autorisant d'une erreur du graveur qu'il croit démontrée. Pourquoi n'en pas supposer d'autres qui permettent de restituer à sa phrase la régularité grammaticale, en hébreu du moins? Il propose de voir dans l'indication de la première des deux ères, celle de 280 du Seigneur des rois, le règne d'Alexandre le Grand.

M. Renan se refuse absolument à corriger le texte partout où il présente des difficultés à l'application de la méthode d'analogie par l'hébreu. Il allègue que les monuments phéniciens sont encore trop peu nombreux pour qu'il soit permis d'invoquer les précédents et de subordonner tout aux lois d'analogie avec la langue hébraïque pour les passages inintelligibles ou trop difficiles. D'ailleurs, les deux savants philologues sont d'accord sur l'interprétation des quatre premières lignes presque entières et des deux dernières. Il n'y a donc que la cinquième et la sixième dans lesquelles le sens ne paraît pas fixé. Voici le résumé des observations de M. Munk.

Pour le sens des trois premières lignes, M. Munk, parfaitement d'accord avec M. Renan, croit cependant qu'il faut écrire בפלך, au lieu de בפלג, et והדלתת, au lieu de והדלהת. En général, il lui semble que cette inscription a été gravée négligemment par un homme peu versé dans la langue et qui lisait mal le modèle qui lui avait été donné par écrit. Par là s'expliqueraient plusieurs fautes graves. Ainsi, il croit que dans la quatrième ligne il faut écrire לנעלת בת צלתי (c'est-à-dire לנעילת בית צלותי), au lieu des mots לפעלת בת כלתי, qui n'offrent aucun sens plausible; — dans la sixième ligne, il croit devoir changer ליל en נין, mot qui, dans quelques passages de la Bible (Job, xviii, 19; Isaïe, xiv, 22), désigne évidemment ce que l'homme laisse après lui *pour perpétuer sa mémoire, signe perpétuel*, *souvenir*, *monument*, et qui a été aussi employé dans le sens de *fils* ou *postérité* (Genèse, xxi, 23). De là vient la forme verbale ינון (Ps. lxxii, 17) dans le sens de *se perpétuer*. Il est impossible de trouver ici un sens dans le mot ליל. Enfin, dans la septième ligne, M. Munk croit devoir lire פעלי, au lieu de פעם. — Il est difficile de déterminer les deux ères qui servent à indiquer la date du monument, surtout si l'on admet, avec M. Renan, que le premier nombre a la valeur de 280, et le second

celle de 143. M. Munk propose de donner à chacun des quatre chiffres semblables du premier nombre la valeur de 10, d'attribuer à la première date la valeur de 140, et à la seconde celle de 123. La première date serait celle d'une ère d'Alexandre, commençant par l'année qui suivit la victoire d'Arbelles, ou en 329 avant J.-C. Le titre de *roi des rois*, ou *maître des rois*, passa alors des rois de Perse à Alexandre, et c'est lui qui serait désigné par les mots לאדן מלכם. La seconde date est celle de l'ère des Séleucides, commençant en 312 avant J.-C., qui serait ici désignée par les mots לעם צר, c'est-à-dire *du peuple de Syrie.*

Voici en somme comment M. Munk croit pouvoir traduire l'ensemble de cette inscription :

« .... Au Baal du ciel, consacré par Abd-Elim, fils de Mathân,
« fils d'Abd-Elim, fils de Baalschamar, dans le district de Laodicée.
« — Cette porte et les battants, qui servent à fermer ma maison de
« prière, je les ai construits en l'année 140 du maître des rois
« (Alexandre), 123 ans du peuple de Syrie (de l'ère des Séleucides),
« afin qu'il reste de moi un monument, un souvenir et une bonne
« renommée. — Pour mon ouvrage, puisse mon Seigneur, le Baal
« du ciel, me bénir à jamais! »

M. de Rougé, à l'occasion de cette communication, présente quelques remarques sur le rapport et la forme des caractères phéniciens exprimant le nombre *cent* avec celle du caractère égyptien hiératique qui exprime le même nombre.

Sont présentés les ouvrages suivants :

De la balistique chez les anciens, par M. Vincent (ext. du *Moniteur universel* du 21 mai 1862), résumé de la communication qu'il a faite sur ce sujet et que nous avons reproduite plus haut *in extenso* (séance du 16 avril), d'après un travail exécuté par les ordres de l'Empereur.

M. Polain, correspondant de l'Académie, fait hommage : 1° d'un *Rapport sur les coutumes de Liége, de Stavelot et de Bouillon*, fait au nom de la commission royale chargée de la publication des anciennes lois et ordonnances, br. in-8° ; — 2° d'une *Note sur la découverte du texte primitif de la chronique de Jean le Bel.* (Extr. du *Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique.*) On se rappelle que cette chronique a été retrouvée en entier à Châlons par M. Meyer, et que M. Paulin Paris en a fait l'objet d'une com-

munication à l'Académie dans la séance du 18 octobre 1861. (T. V de nos Comptes rendus, p. 266-270.) M. Polain annonce que la Commission royale des monuments de la langue fançaise a décidé qu'elle s'occuperait immédiatement de mettre au jour cette chronique, et qu'il était chargé de la publication.

Sont adressés en outre :

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, t. IX, 1re partie. Aix, 1862, br. in-8°.

Les monuments de l'histoire de France. Catalogue, etc., par M. Hennin, t. VII. Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

M. Rossi, à Toulon, fait savoir, en réponse à une lettre qui lui avait été adressée, que son *Etude sur la cathédrale* de cette ville, publiée dans la *Revue de Marseille et de Provence*, aux mois de mars et d'avril 1861, est destinée au concours des antiquités de la France pour 1863.

La Société des sciences et arts de Poligny (Jura) invite les membres de l'Académie à assister au congrès géologique, paléontologique et archéologique qui aura lieu à Poligny le 22 juin 1862.

M. Egger, pour compléter une communication antérieure, annonce que le dernier numéro du *Philistor* rend compte de la suite des fouilles exécutées à Athènes dans le théâtre de Bacchus par l'architecte allemand M. Strak. Ces fouilles ont mis à découvert, sur les 3e et 4e gradins, outre le siége du héraut κήρυχος, vingt autres siéges portant chacun le titre d'un fonctionnaire civil ou religieux, depuis le stratége et le prêtre de la *Victoire Olympienne* jusqu'au prêtre d'*Hadrien libérateur* (?). Ces attributions de siéges spéciaux à des spectateurs officiellement privilégiés sont une ressemblance curieuse à constater entre les théâtres anciens et les théâtres modernes. M. Egger lit la liste de ces dignitaires qui sont :

Siéges au théâtre de Bacchus.

1. Κήρυχος.
2. στρατηγοῦ.
3. ἱερέως Ὀλυμπίας Νίκης.
4. ἱερέως Ἀπόλλωνος πυθίου.
5. δαδούχου.
6. θυηχόου.

7. ἱερέως Διὸς Πολιέως.
8. ἱερέως Διονυσίου Ἐλευθερέως.
9. Πυθοχρήστου ἐξηγητοῦ.
10. ἱερέως Διὸς Ὀλυμπίου.
11. ἱεροφάντου.
12. ἱερέως Ἀπόλλωνος Δηλίου.
13. ἱερέως Ποσειδῶνος φυταλμίου.
14. ἱερέως Χαρίτων καὶ Ἀρτέμιδος ἐπιπυργιδίας Πυρφόρου.
15. ἐξηγητοῦ ἐξ εὐπατριδῶν χειροτονητοῦ ὑπὸ τοῦ δήμου διὰ βίου.
16. ἱερέως Ποσειδῶνος γαιηόχου καὶ Ἐρεχθέως.
17. ἱερέως Ἀρτέμιδος Κολαινίδος.
18. ἱερομνήμονος.
19. ἱερέως καὶ ἀρχιερέως Σεβαστοῦ Καίσαρος.
20. ἱερέως Ἀδριανοῦ Ἐλευθερ[έ]ως.

MOIS DE JUIN.

Séance du 6.

M. Vincent remet un pli cacheté qui sera déposé au secrétariat.

M. de Saulcy commence la seconde lecture de son *Mémoire sur l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Harem-es-Scherif à Jérusalem.* Cette lecture donne lieu à une discussion prolongée entre l'auteur, M. Renan, et M. Munk.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants de la part de M. le comte Charles de Monteynard : *Cartulare monasterii de Domina.* Lugduni, excudebat Ludovicus Perrin. 1859, 1 vol. in-8°. Ce volume, dont l'objet se rattache par des liens étroits à la famille de Monteynard et qui est d'une rare perfection d'exécution typographique, n'est pas moins remarquable par le travail de l'éditeur, consistant en une introduction accompagnée de diverses pièces intéressantes et en plusieurs index de noms de personnes et de lieux mentionnés dans les chartes et des chartes elles-mêmes, le tout terminé par un glossaire spécial et par six planches, dont la dernière est une carte des environs du prieuré de Domène.

De la part de M. Chassang, maître de conférences à l'Ecole normale su-

périeure, son ouvrage intitulé : *Le merveilleux dans l'antiquité. Apollonius de Tyane, sa vie, ses voyages, ses prodiges, par Philostrate, et ses lettres.* Paris, 1862. 1 vol in-8°. Cet ouvrage est une sorte de corollaire plein d'à-propos de celui que l'auteur a publié précédemment sous ce titre : *Histoire du roman dans l'antiquité grecque et latine et de ses rapports avec l'histoire*, et qui était le développement d'un Mémoire couronné par l'Académie. Ce nouveau travail de M. Chassang se recommande à la plus sérieuse attention de l'Académie par l'élégante fidélité de la traduction et par la solidité de la critique.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 7e année, 1860. Napoléon-Vendée, 1861.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1861, 4e trimestre.

Revue archéologique. Juin 1862.

Revue historique du droit français et étranger. Mars, avril, 1862.

Revue de l'art chrétien, n° 5, mai 1862.

Le cabinet historique, mai 1862.

M. EGGER annonce à l'Académie que M. Dugit, membre de l'École française d'Athènes, lui avait envoyé au mois d'août dernier quelques fragments de papyrus recueillis en Egypte ; que ces fragments se partagent en deux feuillets, qui diffèrent l'un de l'autre par la qualité du papyrus, le caractère de l'écriture et le sujet. Le savant membre n'entretiendra l'Académie que du plus long de ces deux morceaux, composé de deux colonnes d'écriture cursive : l'une, très-mutilée, de vingt-huit lignes ; l'autre, beaucoup mieux conservée, de quarante-quatre lignes. Un déchiffrement laborieux, et cependant incomplet encore, mais qu'il n'ose pas espérer de pouvoir pousser plus loin, lui a fait reconnaître dans le texte en question un morceau oratoire en bon grec attique. C'est l'accusation dirigée par un citoyen contre un amiral qui, vainqueur dans quelque combat naval, a volontairement refusé de relever les blessés et les morts. La date, le lieu du débat et le nom des personnages sont inconnus. Après avoir donné lecture de la partie de ce plaidoyer qu'il a pu traduire en français, M. EGGER indique rapidement les conjectures auxquelles un tel fragment peut donner lieu. Il fait appel aux lumières de la Compagnie pour obtenir sur ce sujet les renseignements qui ont échappé jusqu'ici à ses recherches.

L'Académie exprime le désir que M. EGGER veuille bien rédiger plus complétement la communication verbale et sommaire dont l'analyse précède.

M. Huillard-Bréholles reprend sa communication *Sur les rouleaux provenant de l'abbaye de Cluny*, etc.

Séance du 13.

La parole est donnée à M. MAURY, rapporteur de la commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours pour le prix ordinaire de l'Académie prorogé de 1860 en 1862.

Rapport sur le concours relatif aux monuments dits CELTIQUES.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix prorogé la question suivante : *Déterminer par un examen approfondi ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits celtiques (menhirs, dolmens, allées couvertes, tumuli, etc.); recherches des différences et des analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule et de ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre.*

La commission était composée de MM. de SAULCY, de LONGPÉRIER, Léon RENIER, Alfred MAURY et de MM. les membres du bureau.

Quatre Mémoires ont été envoyés.

Le n° 1 est un travail assez étendu, mais mal conçu et fort insuffisant. Plusieurs des points sur lesquels l'Académie avait appelé les recherches des concurrents n'ont pas été traités. L'auteur a pris de toutes mains et n'a pas soumis les témoignages qu'il invoque à une critique préalable assez sévère.

Le n° 4 est un exposé court et judicieux de quelques fouilles entreprises pour éclairer la question, mais l'ensemble du programme est loin de rencontrer dans cette notice des réponses catégoriques. L'auteur ne présente d'ailleurs aucune information sur les monuments dits celtiques qui se trouvent hors de France. La commission, tout en approuvant les principes et les idées qui ont présidé à la rédaction du Mémoire, ne l'a pas jugé de nature à prétendre au prix.

Le n° 2, qui a pour épigraphe : *Rerum cognoscere causas*, a mieux

répondu aux termes du programme, sans que cependant les recherches de l'auteur puissent être considérées comme ayant résolu la question. S'appuyant encore plus sur les publications déjà faites que sur les investigations entreprises pour le concours même, il a démontré que les *dolmens* sont des monuments funéraires, et il a présenté çà et là quelques heureux aperçus sur la destination et l'âge de plusieurs des monuments dits celtiques. La commission, appréciant la solidité des recherches consignées dans ce travail et les efforts consciencieux qu'il accuse, lui accorde une *mention honorable*.

Le Mémoire nº 3 est de beaucoup le plus étendu et le plus méritant. Il se compose de trois cahiers et d'un atlas. L'auteur ne s'est point borné à recueillir et à discuter un certain nombre de faits bien établis : il a dressé un relevé complet de tous les monuments de la catégorie indiquée dans le programme existant ou ayant existé dans nos différents départements, et, à l'aide de ce relevé, il a pu nous offrir une carte qui présente la distribution des *monuments* dits *celtiques* sur le sol de la France. Un examen critique et une discussion approfondie lui ont permis d'écarter ceux qui ont une origine et un caractère incertains. La seule inspection de sa carte montre que ces monuments sont d'autant plus nombreux qu'on se rapproche des côtes nord-ouest et ouest.

On dirait, à en juger par leur emplacement, qu'ils ont été élevés par une population littorale qui pénétra dans l'intérieur en remontant les grands fleuves et leurs affluents. L'auteur compare ces données topographiques à celles que lui fournissent les travaux faits sur les *monuments* dits *celtiques* en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, dans la Scandinavie. Conduit à admettre, par l'examen des objets trouvés çà et là sous les *dolmens*, que ce sont des monuments funéraires, il suppose que leur origine remonte au delà de l'invasion des Celtes, et repousse pour ce motif l'appellation qu'on en a faite de monuments *celtiques*.

Sans se prononcer sur cette dernière hypothèse, qui ne lui paraît pas encore suffisamment établie, la commission reconnaît que le Mémoire nº 3 a pleinement satisfait aux exigences du programme. L'auteur a fait preuve d'une bonne méthode, d'une intelligence sérieuse de la matière et d'une critique exercée. Il n'a point entrepris d'établir une histoire dans un système préconçu étayé de faits choisis dans un but exclusif. Il a, au contraire, réuni tous les témoignages incontestés, il les a fait parler, et les résultats auxquels il est parvenu en bien des points ne sont que la conséquence nécessaire des renseignements qu'il a coordonnés et comparés entre eux. Son Mémoire répond vraiment à l'épigraphe qu'il a choisie : *C'est icy un libvre de bonne foy* (Montaigne).

La commission est d'avis, à l'unanimité, d'accorder le prix au Mémoire n° 3 dont la publication fera faire un grand pas à cette partie encore si obscure de l'archéologie.

L'Académie décerne le prix à l'auteur de ce Mémoire, M. Alexandre Bertrand, ancien membre de l'Ecole francaise d'Athènes,

Et une mention honorable à l'auteur du Mémoire n° 2.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert.

La séance redevient publique.

M. Le Clerc a la parole comme rapporteur de la commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours pour le prix de la fondation Bordin : *Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme Roland, Tristan, le Vieux Chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre de Provence et quelques autres ont été imités en grec depuis le douzième siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.*

La commission, composée de MM. Hase, Le Clerc, Littré, Brunet de Presle et des membres du bureau, propose de remettre le sujet au concours pour 1864.

Cette proposition est adoptée.

M. Reinaud lit en communication le travail suivant :

Nouvelles observations sur l'art de la mosaïque chez les Byzantins et les Arabes.

« On sait que l'objet de la mosaïque est d'offrir un dessin qui résiste à la fois à l'humidité et au contact des corps durs. C'est pour cela qu'au lieu de vernis on emploie des fragments de marbre et des pâtes de verre disposés en forme de cube et encastrés dans un plancher ou sur un mur avec du mastic et des matières analogues. Les pierres dures, telles que marbre ordinaire, porphyre, jaspe, etc., ont une couleur par elles-mêmes ; les verres sont aussi susceptibles d'en recevoir une sous forme d'émail ; on imagina même de leur donner une couleur d'or et d'argent au moyen d'une feuille de métal qu'on étendait dessous. L'avantage de la mosaïque est de reproduire le dessin le plus délicat et le plus compliqué, sans avoir rien à craindre des accidents ordinaires.

« Chez les anciens, l'art de la mosaïque fut appliqué au pavement des temples, des palais et des habitations des riches particuliers. Il existe encore dans nos musées de ces tableaux en matériaux solides d'un effet imposant, et l'on en découvre de temps en temps de nouveaux. On ne songea pas d'abord à le faire servir à l'ornementation des murs des édifices. Chez les anciens, on peignait au pinceau les murs des édifices publics. On peignait même les murs des maisons des particuliers. C'est ce qui nous a valu les peintures d'Herculanum qui ont pris une si belle place dans l'archéologie. Encore aujourd'hui, dans les pays chauds du Midi, on emploie ordinairement la peinture au lieu du papier peint.

A quelle époque a-t-on songé pour la première fois à faire servir la mosaïque à l'ornementation des murs des édifices? Les savants ont conclu de certaines expressions de Pline le naturaliste que cette idée avait été mise à exécution dès les premières années de notre ère. Voici ce que dit Pline (1) : « Pulsa deinde ex humo pavimenta in cameras transiere e vitro, novitium et hoc inventum. » Le grand Constantin est le premier personnage qui appliqua en grand l'art de la mosaïque à la décoration des murs des basiliques et des églises. Peut-être le procédé employé par Constantin, et qui se transmit à ses successeurs, n'était-il pas le même que celui dont a parlé Pline. Voici un passage de l'historien Vopiscus, qui écrivait sous le règne de Dioclétien, et qui parle d'un personnage mort en 272; chose singulière! je n'ai vu nulle part ce passage important appelé en témoignage : « De hujus divitiis multa dicuntur. Nam et vitreis quadraturis bitumine altisque medicamentis insertis domum induxisse perhibetur (2). » Le personnage dont il s'agit ici est un marchand égyptien du nom de Firmus, qui avait gagné des richesses immenses dans son commerce avec l'Abyssinie, l'Arabie, la Perse et l'Inde, et qui, ayant eu l'audace de se faire proclamer empereur, fut vaincu et mis à mort par Aurélien.

« L'art de la mosaïque, appliqué non plus seulement au pavé des édifices, mais à toutes les parties d'une vaste construction, était nécessairement une grande dépense. Si le procédé auquel Vopiscus fait allusion est le même que celui dont a parlé Pline, question qui ne peut être résolue que par les personnes compétentes, il y a lieu de croire qu'au troisième siècle peu de personnes en faisaient usage. Quoi qu'il en soit, les savants s'accordent à dire que Constantin et sa mère, en faisant servir la mosaïque à la décoration des basiliques et des églises, donnèrent à cet art une impulsion nouvelle. Cet art se répandit à la fois en Orient et en Occident. Il en existe encore des spécimens magnifiques dans l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, dans l'église de Saint-Vital à Ravenne, et dans l'église de Saint Marc à Venise. Comme Constantinople était alors devenue le centre du savoir et des arts, ce fut dans cette capitale que l'art de la mosaïque atteignit sa perfection ; aussi fit-il partie de ce qu'on nommait l'*art byzantin*.

« Au milieu du septième siècle, les Arabes, en subjuguant la Syrie, la Mésopotamie, l'Egypte et les provinces septentrionales de l'Afrique, trouvèrent l'art de la mosaïque cultivé partout. Ils l'adoptèrent aussitôt pour la décoration de leurs mosquées et de leurs palais. Pour cela ils eurent recours aux artistes du pays; ils employèrent même l'expression en usage. Les Grecs avaient donné à la mosaïque le nom de ψήφωσις, mot qui signifie *construction en petits cailloux*. Ce nom, en passant chez les Arabes, reçut la forme *fsefysa*. D'un autre côté, suivant l'historien arabe Ibn-Sayd,

(1) Liv. XXXVI, ch. LXIV.
(2) Vopiscus, Histoire des quatre tyrans, dans l'*Historia Augusta*.



une des conditions de la paix conclue au commencement du huitième siècle entre le calife Valyd et l'empereur de Constantinople fut que celui-ci fournirait une certaine quantité de fsefysa pour la décoration de la mosquée qu'on élevait en ce moment à Damas.

« Des restes de fsefysa existent encore en Espagne dans la mosquée de Cordoue, servant de cathédrale. Mais en général, à Cordoue comme à Damas, ces restes remontent aux premiers temps de la domination arabe, et ils furent surtout l'ouvrage d'artistes byzantins. En Orient comme en Occident, les Arabes substituèrent de bonne heure au procédé lent et coûteux de la mosaïque les faïences colorées qu'on remarque encore dans certaines parties de la mosquée de Cordoue, et qui couvrent une grande partie des murs de l'Alhambra. On peut consulter à ce sujet une notice sur les publications de M. Giraut de Prangey que j'ai insérée dans le *Journal asiatique* du mois d'avril 1842.

« Cependant l'art de la mosaïque subsistait encore en Orient au douzième siècle, chez les musulmans aussi bien que chez les chrétiens. M. le comte Melchior de Vogüé a parlé dans son bel ouvrage intitulé *les Eglises de la terre sainte* (1) de magnifiques mosaïques qui furent exécutées sous la domination des princes croisés, en 1180, à Bethléem, dans l'église de la Naissance-du-Sauveur, et à Jérusalem dans l'église du Saint-Sépulcre. D'un autre côté, l'historien arabe Ibn-al-Atir, qui était contemporain, dit qu'en 1187, lorsque le grand Saladin conquit la ville sainte et voulut rendre au culte musulman la mosquée d'Omar qui avait été convertie en église, il fit revêtir la mosquée des plus riches mosaïques. Or, non-seulement il fit usage des approvisionnements de pierres dures et de pâtes de verre qui se trouvaient à Jérusalem entre les mains des chrétiens, mais il fit venir d'Alep des matériaux du même genre qui y avaient été amassés depuis plusieurs années. Voyez le *Recueil des historiens arabes des guerres des croisades*, publié par l'Académie, tom. I, p. 705 et 706.

M. Beulé communique à l'Académie un portefeuille de dessins composés par M. Ruhl, directeur du musée de Cassel. M. Ruhl a entrepris de restituer, d'après les indications de Pausanias, le coffre de Cypsélus. M. Beulé montre avec quelle conscience et quelle étendue de recherches l'auteur a consulté les vases peints, les tombeaux, les bas-reliefs, les médailles, en un mot tous les monuments figurés, afin d'y retrouver, dans le style archaïque, la plupart des sujets décrits par Pausanias.

Après que tous ces dessins ont passé sous les yeux de l'Académie, M. Beulé propose qu'une lettre de remercîment soit adressée à M. Ruhl pour cette intéressante communication et pour qu'on l'encourage à soumettre à l'examen du monde savant, par la publicité, les résultats d'études aussi sérieuses.

(1) Paris, 1860, in-4°, p. 64 et suiv., et p. 188 et suiv.

M. de Longpérier ajoute quelques réflexions, qui confirment et appuient ce que vient de dire son savant confrère.

Un membre demande s'il n'y aurait pas lieu de nommer une Commission pour examiner les dessins.

MM. Naudet et Guigniaut, secrétaire perpétuel, combattent cette proposition, et sont d'avis que tout ce que l'Académie peut faire, en restant fidèle à ses précédents, c'est d'écrire par son secrétaire perpétuel à M. Ruhl pour le remercier et pour lui exprimer, selon la proposition de M. Beulé, la satisfaction avec laquelle elle verrait son travail de restitution d'un monument célèbre soumis à l'examen du monde savant par une publication ultérieure qui permettrait de l'apprécier pleinement.

Cet avis est adopté.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Journal asiatique, n° 74, 1862 ;

Chronique orientale et américaine, n° 6, 1862.

M. le Clerc fait hommage à la Compagnie, au nom de M. A. Poirson, conseiller honoraire de l'Université, de la seconde édition de son *Histoire du règne de Henri IV*, deux fois honorée par l'Académie française du grand prix Gobert, tome Ier, Paris, 1862. « L'auteur, dit le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, dans les développements nouveaux qu'il a donnés à un livre justement estimé, a profité des conseils de la critique. Il l'a complété et en a même quelquefois changé la forme, sans rien faire perdre à l'ouvrage de son intérêt et de sa gravité. »

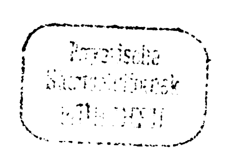
M. Hittorff, membre de l'Académie des beaux-arts, commence une communication sur le résultat des travaux de la mission composée de savants et d'architectes, envoyée en Grèce par le gouvernement prussien. (Inachevée.)

Séance du 20.

M. de Saulcy a la parole, comme rapporteur de la Commission du prix ordinaire prorogé en 1862, sur l'*Alphabet phénicien*.

La Commission était composée de MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, Munk et des membres du Bureau.

7



Rapport sur le Concours relatif à l'alphabet phénicien.

Un seul Mémoire intitulé : *De antiquissimo Phœnicum alphabeto, deque alphabetis inde derivatis, disquisitiones*, a été remis au secrétariat.

La Commission, après l'avoir étudié avec soin, a été unanime pour décider que le prix ne pouvait lui être accordé. Ce Mémoire est moins complet que celui qui a motivé, il y a deux ans, la prorogation du concours; il lui est inférieur sous tous les rapports. L'auteur a négligé les écritures de la Bactriane, de l'Inde méridionale (époque des Séleucides), de la Phrygie, des Parthes, de la Characène, qui sont toutes certainement d'origine phénicienne. Il ne fait que glisser sur l'écriture de la Lycie! Il oublie les runes et l'alphabet celtibérien. Il ne parle du moins de ce dernier que d'une façon insignifiante. Tout ce qu'il dit des écritures italiotes archaïques se trouve beaucoup plus complet dans la grammaire osque de M. Mommsen. Enfin il n'a pas craint de désigner par ces mots : *Nummus argenteus* QUEM NEMO ADHUC VIDIT, et d'attribuer à un chef des bords du Léman, une petite monnaie anglo-saxonne du roi Ethelbert publiée par des savants aussi connus que Ruding.

La Commission est donc unanime pour proposer de proroger la question jusqu'en 1864. Cette proposition est adoptée.

L'Académie se forme en comité secret pour discuter les conclusions de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

L'Académie décerne après un vote au scrutin : le premier prix Gobert à M. de Mas Latrie, pour son *Histoire de Chypre sous la maison de Lusignan ;*

Le second prix, à M. D'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire des comtes de Champagne.*

M. de SAULCY continue la lecture de son *Mémoire sur l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Harem-es-Scherif, à Jérusalem.*

Une discussion s'engage principalement entre MM. de SAULCY et RENAN. M. HITTORFF y prend part.

L'Académie se forme de nouveau en comité secret.

Séance du 27.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie à l'Académie un nouveau Mémoire de M. Dugit, membre de l'Ecole française d'Athènes. La Commission est d'avis d'en renvoyer l'examen à l'an prochain. L'Académie, vu l'époque tardive de la communication de ce travail, adopte la proposition.

La séance annuelle publique est fixée au 1er août.

L'Académie nomme, au scrutin secret, une Commission de six membres pour proposer trois sujets, parmi lesquels l'Académie en choisira un à mettre au concours pour le prix ordinaire à décerner en 1864, et trois sujets pour le prix Bordin.

Le prix ordinaire doit porter sur la littérature classique ;

Le prix Bordin, sur l'archéologie classique, et particulièrement sur la mythologie.

Les six membres nommés, sont : MM. Naudet, le Clerc, Laboulaye, Egger, de Longpérier et Maury, auxquels s'adjoindra le Bureau.

M. Egger lit en communication une note intitulée :

Papyrus grec rapporté d'Egypte par M. Dugit (membre de l'École française d'Athènes), *et qui contient des fragments d'un discours inédit.*

ANALYSE.

Ce morceau, dont l'auteur et la date restent inconnus, est une accusation contre le chef d'une flotte grecque qui, vainqueur dans un combat naval, n'a voulu relever ni ses morts ni ses blessés. Le style et l'exacte observation des mœurs athéniennes semblent indiquer un écrivain attique ; mais ce ne peut être, selon toute apparence, un orateur du temps de l'autonomie : M. Egger incline à croire que nous avons là un de ces discours que les historiens grecs inséraient dans leurs récits. Deux pages environ en peuvent être

déchiffrées avec certitude et traduites sans difficulté. Le savant membre accompagne cette lecture de quelques observations sur les caractères de l'écriture dans le manuscrit original et sur quelques détails d'antiquités relatifs au texte contenu dans le manuscrit.

M. Hittorff achève la lecture d'un travail intitulé :

Recherches archéologiques en Grèce faites sous les auspices du gouvernement de Prusse (1).

« L'art et la science doivent de remarquables résultats aux investigateurs des monuments antiques. Voilà un siècle que Winckelmann jeta les premiers et solides fondements des études archéologiques ; depuis cette époque, ces études, au lieu de se borner aux écrits des auteurs, se sont étendues aux œuvres de l'architecture, de la sculpture et de la peinture ; elles ont amené la connaissance de faits qui ont servi à confirmer ou à réfuter les inductions des travaux uniquement philologiques ; elles ont ouvert une voie qui a conduit à des solutions certaines.

« Comme M. Alfred Maury, notre savant confrère, vient de l'établir, c'est en effet depuis que les artistes et les philologues ont mis en commun leur talent et leur savoir que le vaste champ des civilisations anciennes a été exploré avec succès (2).

« On ne peut se défendre d'un sentiment de regret lorsqu'on voit combien de temps il a fallu pour que l'archéologie parvînt à la hauteur où elle est aujourd'hui.

« Malgré l'enthousiasme pour l'art romain, le désir de connaître les célèbres produits de l'art grec se manifesta au commencement du seizième et du dix-septième siècle. Lorsque, dans sa lettre à Léon X, Raphaël dit « que les arts furent inventés en Grèce, et que ce pays posséda les maîtres les « plus parfaits dans tous les arts, » on comprend la demande de Sanzio d'envoyer des artistes et des savants étudier et rapporter les chefs-d'œuvre helléniques. Il est difficile d'imaginer à quel point le divin peintre se serait surpassé lui-même si, au lieu des monuments de Rome, il avait pu méditer ceux d'Athènes. Est-il nécessaire d'ajouter de quelle importance pouvait être la réalisation d'une mission confiée à des hommes choisis par Raphaël ?

« Nous lisons dans le *Vitruve* de Perrault, l'architecte de la colonnade du Louvre, « que Louis XIV envoya en Italie, en Grèce, en Syrie et en « Perse, des personnes savantes et instruites pour étudier ce qui restait « des marques, de la capacité et de la hardiesse des architectes anciens. » Comment ne pas regretter que ces missions n'aient laissé comme trace ostensible que l'ouvrage de Desgodets : *les Edifices antiques de Rome* ?

---

(1) Publié dans le numéro de juillet de la *Revue archéologique*. Nous le reproduisons d'après ce recueil.

(2) *Voyez* les articles des missions archéologiques, etc. *Moniteur univ.* des 1er, 15 et 17 mai dernier.

Cependant ce travail devança de près de cent ans la mise au jour des *Antiquités d'Athènes*, de Stuart, qui furent enfin le point de départ d'investigations non interrompues jusqu'à nous.

« La Société des dilettanti de Londres fit paraître les monuments de l'Ionie et d'autres parties de la Grèce, et le gouvernement anglais s'enrichit tour à tour des sculptures d'Athènes et de Phigalée, de Xanthus et d'autres lieux de la Lydie, de celles du tombeau de Mausole et des palais assyriens.

« La France peut revendiquer l'honneur d'avoir patronné les plus grandes explorations archéologiques. L'ouvrage de l'expédition d'Égypte commença une suite d'importants travaux publiés sous les auspices des gouvernements qui se sont succédé. Ce sont les explorations de la Morée, de l'Asie Mineure, de l'Algérie, des ruines découvertes sur les bords du Tigre, où fut Ninive, sur les bords de l'Euphrate, où gisent les restes de Babylone. Enfin, la ville de Pompéi, les monuments de la Nubie, de la Cyrénaïque, de l'Arabie, de la Sicile, de Carthage et de tous les pays renommés dans l'antiquité, furent visités, fouillés, dessinés, expliqués et mis au jour par le zèle d'artistes et de savants français.

« La Prusse est le seul pays étranger qui ait fait entreprendre de semblables recherches. Le mérite en doit revenir au roi Frédéric-Guillaume IV, artiste et savant lui-même. Le recueil des plus belles peintures d'Herculanum, de Stabies et de Pompéi et le magnifique ouvrage sur l'Égypte en sont les principaux résultats.

« Au commencement de cette année, M. Bethmann-Holwech, alors ministre de l'instruction publique, facilita à une réunion d'hommes capables les moyens de se rendre en Grèce pour s'y livrer à des recherches archéologiques.

« M. Strack, architecte du roi, versé dans l'étude des monuments antiques ; M. Bœtticher, archéologue et habile dessinateur ; M. le professeur Vischer, de Bâle ; M. le major Strantz et M. Turckmann, jeune architecte, composent cette expédition, à laquelle s'est réuni, à Athènes, M. Curtius, le savant antiquaire. Ces Messieurs dirigèrent leurs principales investigations sur l'Acropole et ses monuments, sur le théâtre de Bacchus, le Pnyx, l'Agora, les anciennes murailles et les fortifications d'Athènes, les ports de Cantharus, de Munychie et de Phalère.

« Autant qu'il est permis de l'inférer de renseignements qui ont un caractère authentique, ces investigations auraient fourni déjà d'abondantes découvertes, malgré les continuelles recherches qui ont été faites dans ces mêmes lieux depuis Stuart, Ittar (1), Dodwel et Leake, par MM. Coçkerell, Paccard, Tétaz (2), Penrose et Beulé.

---

(1) Ittar, architecte de Catane, accompagna lord Elgin en Grèce. Il fit un plan de l'Acropole d'Athènes, avec l'indication de l'enceinte de la ville de Thésée. Il dessina tous les monuments de l'Acropole et l'on en fit des restitutions. Sur le plan dressé par cet artiste est tracé un chemin souterrain qui conduit du bas de la terrasse, sur laquelle est élevé le temple de la Victoire Aptère, sous la loge des cariatides du temple d'Erechthée, à une grotte creusée dans le rocher. On y voit aussi le théâtre d'Hérode Atticus et le théâtre de Bacchus. Ce dernier se trouve placé à l'extrémité sud de l'Acropole sous le monument de Thrasyllus. Il a la forme attribuée aux théâtres grecs : celle d'un cercle prolongé concentriquement au delà du point de centre jusqu'à la scène.

(2) MM. Paccard et Tétaz, architectes, anciens pensionnaires de l'Aca-



« M. Boetticher était, depuis de longues années, en discussion avec feu M. Thiersch, le Nestor des antiquaires allemands, sur les distributions originaires du triple sanctuaire consacré à Erechtée, à Minerve Poliade et à Pandrose. Il paraît avoir constaté dans ces temples beaucoup de faits nouveaux. Au Parthénon, l'enlèvement du seuil de l'abside hémicirculaire, établi lors de la transformation du temple païen en une église chrétienne, aurait donné des solutions inattendues sur la disposition primitive de l'intérieur de ce monument. Le savant artiste, préparé par ses études spéciales sur les dispositions des sanctuaires antiques dans leur rapport avec la vie publique des anciens, en dirigeant ses recherches vers ce but, a fait une plus abondante moisson qu'aucun de ses devanciers. Enfin, ses investigations étendues aux Propylées, puis aux restes primitifs du Parthénon et de l'Erechthéon, lui permettront de publier sur les monuments de l'Acropole le premier ouvrage complet sous le rapport de la science archéologique et de l'art. Ce sera un grand honneur pour M. Boetticher s'il peut réaliser cette belle et ambitieuse promesse.

« C'est M. le major Strantz qui s'occupe, avec le concours de M. Curtius, de relever toutes les parties anciennement fortifiées d'Athènes, afin de réunir les matériaux d'un travail sur le système général de la défense de l'antique ville. M. Turckmann est chargé du relevé des lieux qui peuvent offrir un intérêt historique et un complément à la topographie d'Athènes et de ses environs.

« Le plateau désigné depuis Chandler pour celui du Pnyx a été l'objet des plus actives recherches de M. Curtius. Les opinions contraires auxquelles a donné lieu cette désignation, qui a été combattue particulièrement par le célèbre antiquaire M. Welcker, et l'intérêt que présente une construction regardée comme la plus ancienne d'Athènes, ont motivé les fouilles considérables faites aux frais de LL. MM. le roi et la reine de Prusse. On a mis entièrement à jour le mur de construction pélasgique, la partie d'un rocher, à l'angle ouest, qui offre une disposition remarquable, des fossés, des surfaces légèrement inclinées, trois marches taillées dans le roc, les restes d'un autel et d'autres débris d'architecture. Quoique toutes ces découvertes laissent planer encore beaucoup d'obscurité sur la destination originaire du lieu, elles suffisent, affirme-t-on, pour prouver qu'il n'a jamais pu servir à aucune réunion publique du peuple athénien.

« M. Curtius s'est livré également à l'investigation de la colline du Musée, pour y découvrir le véritable emplacement du Pnyx, dont il croit avoir rencontré des traces.

« Une autre fouille, signalée comme très-importante, est celle d'une grotte située au-dessus du Pirée, près du talus du port de Munychie. Cette grotte est exécutée avec beaucoup de soin, et au 26 avril les excavations permettaient de suivre un escalier, qui en forme l'entrée, à quarante mètres de profondeur. Cet escalier, toujours régulièrement exécuté, conduit dans le cœur du rocher. On comprend quel intérêt s'attache à la connaissance complète d'un aussi immense travail.

« M. Stranck, qui s'est livré à l'étude des théâtres anciens, a été particu-

---

démie de France à Rome, ont exécuté les premiers une remarquable restauration du Parthénon ; le second, une belle et ingénieuse restauration de l'Érechthéon. Ces beaux travaux sont déposés à la bibliothèque de l'Institut de France.

lièrement attiré sur l'emplacement du théâtre de Bacchus (1). Ce monument est le premier de ce genre construit en pierre à Athènes ; il a servi de modèle à tous les autres théâtres élevés par les Grecs et les Romains. Il inspira au savant artiste un intérêt d'autant plus vif que cet édifice avait été en même temps le berceau de l'art dramatique et le lieu qui rappelle les souvenirs du plus merveilleux développement de l'esprit humain (2).

« A l'extrémité orientale du côté sud de l'Acropole, au bas du rocher taillé à pic, et surmonté encore de traces d'anciens murs élevés par Cimon, se voyaient jadis de nombreuses colonnes et des stèles. Elles avaient été élevées pour consacrer le souvenir des victoires remportées dans les luttes de la poésie et de la musique. Au-dessous de ces monuments, sur un plateau inférieur, d'autres d'une même destination sont creusées dans la montagne. Beaucoup de nos contemporains ont admiré, dans presque toute sa perfection encore, la gracieuse conception architecturale connue sous le nom de *Monument choragique de Thrasyllus* ; elle est malheureusement sur le point d'être détruite. C'est au-devant de la charmante façade, et pour ainsi dire sur l'axe de l'ante aux sveltes proportions élevée au milieu, à l'endroit qui figure un creux informe, que M. Strack découvrit les restes encore existants du théâtre de Bacchus. On sait que Stuart désigne cet emplacement comme celui où s'éleva l'Odéon de Périclès, et qu'il prit comme provenant du plus ancien des théâtres les restes de celui qu'Hérode Atticus fit élever longtemps après. Chandler, toutefois, y vit le premier le lieu du théâtre de Bacchus, et l'auteur d'*Anacharsis* était de la même opinion.

« M. Strack eut l'heureuse inspiration de se livrer à l'étude de ce sol tout à fait bouleversé, et dans un désordre tel qu'il désespéra longtemps d'y retrouver aucune forme régulière ; il parvint néanmoins à en tracer d'abord le plan, puis un profil donnant la déclivité du terrain. Avec ces faibles éléments il tenta la restitution de l'ancien théâtre ; et ce travail,

---

(1) M. Guillaume, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, qui a secondé d'une manière si distinguée M. Perrot dans sa mission en Galatie, m'assure que, pendant son séjour à Athènes en 1859, la Société archéologique de cette ville avait fait faire des fouilles dans la partie supérieure du théâtre de Bacchus ; mais, ces fouilles, n'ayant eu pour résultat que la découverte de gradins très-frustes, taillés dans le rocher, furent sans doute abandonnées depuis. Les résultats des recherches itératives de M. Strack n'en sont que plus méritoires.

(2) On place les représentations qui se faisaient sur des tréteaux des premières pièces de Susarion, espèces de farces indécentes et satiriques, vers 580 avant Jésus-Christ (Olymp. L) ; l'*Alceste* de Thespis, en 536 (1re année de l'Olympiade LXI). On sait que, pendant la représentation, sur un théâtre en bois, des pièces du poëte dramatique Pratinas, qui vécut vers 496 (Ol. LXX), les siéges s'écroulèrent, et que cet accident fut cause qu'à l'époque de Thémistocle (né en 535, au milieu de l'Ol. LX, et mort en 449, Ol. LXXXI), on construisit en pierre le théâtre de Bacchus à Athènes. C'est le théâtre dont il est parlé ici, et que Lycurgue termina dans sa partie supérieure, peut-être en y ajoutant des portiques, de 368 à 360 (Ol. CIX à CXII). C'est enfin le théâtre où Eschyle (né en 525, Ol. LVII), regardé comme le père de la tragédie, fit représenter ses premières pièces. Elles y furent suivies de celles de Sophocle et d'Euripide et par les comédies d'Aristophane.

exécuté avec une grande sagacité, amena des résultats de la plus haute importance.

« L'architecte-archéologue y puisa la conviction que les gradins des rangées inférieures de l'antique édifice devaient se rencontrer à une profondeur de sept à huit mètres. La grande élévation des terres et des décombres accumulés dans le théâtre lui fit penser que les gradins existeraient encore et seraient dans un bon état de conservation. Le 22 mars dernier, date bien précieuse pour l'habile investigateur, il découvrit les gradins dans leur position primitive et parfaitement conservés. Après un mois et demi de fouilles, M. Strack pouvait déjà contempler, avec une juste satisfaction, dix-sept rangées de gradins et trois des escaliers concentriques disposés pour conduire à toutes les places.

« La construction, qui remonte au temps de Thémistocle, est en pierre calcaire coquillière tirée des carrières situées près du Pirée (1); la taille est à vives arêtes, et les profils sont d'une belle simplicité. Il faut y signaler plusieurs particularités remarquables : 1° les escaliers ne se composent pas, selon la manière ordinaire, de marches continues, dont deux comprennent la profondeur d'un gradin et sa hauteur, mais d'une suite de plateaux en pente douce de la profondeur d'un gradin, pourvus de neuf entailles pour empêcher de glisser, et réunis entre eux par une haute marche ; 2° les gradins sont, comparativement à ceux d'autres théâtres antiques, moins profonds et moins hauts ; 3° sur les trois gradins inférieurs, et au devant du dernier de ces gradins, se trouvent de nombreux siéges en marbre. Chacun de ces siéges, dont vingt et un étaient déjà dégagés des décombres le 9 mai dernier, portait entaillée dans le marbre une inscription indiquant le titre des personnes qui devaient les occuper. Les siéges annoncent une origine postérieure à celle du monument.

« A l'exception des inscriptions, qui appartiennent nécessairement à l'époque de la domination romaine, la forme des lettres des autres inscriptions semble faire remonter leur origine à une époque intermédiaire entre celle de cette domination et de la guerre du Péloponèse.

« Parmi les treize siéges placés le plus bas, sur le sol même de l'orchestre qu'ils entourent, le siége du milieu se distingue par une plus grande dimension et par les sculptures qui le décorent. Ce sont des satyres et des génies ailés, des combattants avec des costumes assyriens et des griffons. C'est sur cette espèce de trône, à en juger par l'inscription qu'il porte, que s'asséyait le prètre de Bacchus Sauveur (2). A sa droite était placé l'Exégète, ou prêtre interprète et conservateur des lois sacrées, approuvé ou désigné par l'oracle d'Apollon (3); puis le prêtre de Jupiter Olympien (4); à sa gauche le prêtre de Jupiter protecteur de la cité (5) et le grand prêtre des parfums (6). Viennent ensuite, au delà des intervalles formés par les deux escaliers les plus proches de l'axe du théâtre, sur

---

(1) Cette pierre, d'après les recherches récentes de M. Albert Gaudry, appartient à la dernière période tertiaire.

(2) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΝΥΣΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΕΩΣ.

(3) ΠΥΘΟΧΡΗΣΤΟΥ ΕΞΗΓΗΤΟΥ.

(4) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ.

(5) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΣ ΠΟΛΙΕΩΣ.

(6) ΘΥΗΧΟΟΥ.

la droite, l'hiérophante, le souverain prêtre de Cérès chez les Athéniens (1); le prêtre d'Apollon Délien (2); celui de Neptune le Fécond (3); celui des Grâces et de Diane (4) et celui de l'Exégète, élu à vie par le peuple parmi les eupatrides (5). De l'autre côté, en suivant la gauche du siége central, on voit la place de l'hiéromnémon (6), des prêtres et du grand prêtre du divin Cæsar (7): enfin du prêtre d'Hadrien (8). Là s'arrêtent les découvertes de ce côté; mais à l'opposé, au delà du troisième escalier, et toujours à droite de la place réservée au prêtre de Bacchus, un siége porte l'inscription du prêtre de Neptune protecteur de la contrée (?) et d'Érechthée (9), et l'autre, le dernier, celle du prêtre de Diane Colænis (10).

« C'est ainsi que sont distribués les siéges autour de l'orchestre, sans doute dans un ordre hiérarchique, mais en considération du lieu où la place d'honneur est occupée par le prêtre de Bacchus, la divinité à laquelle le théâtre était consacré. En prenant à partir de cette première place les désignations alternativement à droite et à gauche, les dignités se suivent de la sorte: 2e l'Exégète, 3e le prêtre de Jupiter Protecteur; 4e celui de Jupiter Olympien, 5e le grand prêtre des parfums, 6e l'hiérophante, 7e l'hiéromnémon, 8e le prêtre d'Apollon Délien, 9e le prêtre du divin Cæsar, 10e le prêtre de Neptune le Fécond, 11e le prêtre d'Hadrien, 12e le prêtre des Grâces et de Diane. La destination du 13e siége à la suite est inconnue; le 14e est celui de l'Exégète; le 15e siége est aussi inconnu, et le 16e est celui du prêtre de Neptune et d'Érechthée, à la suite duquel vient celui du prêtre de Diane. Sur le dernier gradin qui entoure l'orchestre, et derrière les siéges à gauche de la place d'honneur, est un siége très-rapproché de l'axe du théâtre qui porte l'inscription : « prêtre porte-flambeau (11), » et un autre à côté qui porte celle de « prêtre d'Apollon Pythien (12). » Puis sur le gradin directement au-dessus, derrière le siége à droite de la place d'honneur, un autre est destiné au « prêtre de la Victoire Olympienne (13); » enfin sur le gradin suivant, près du bord de l'escalier de gauche, est un siége pour le héraut (14), et un autre, placé plus près du centre, pour le stratége, ou général qui présidait aux fêtes et cérémonies (15).

« Sur ce même gradin, à côté de la place du stratége et derrière celle du prêtre de la Victoire, sont érigés trois piédestaux, dont deux portaient des statues d'Hadrien élevées par la ville d'Athènes; l'une le représentait comme empereur, l'autre comme archonte. Ces maladroites marques d'adulation, qui devaient nuire excessivement au grand effet de l'inté-

---

(1) ΙΕΡΟΦΑΝΤΟΥ.
(2) ΙΕΡΕΩΣ ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΔΗΛΙΟΥ.
(3) ΙΕΡΕΩΣ ΠΟΣΕΙΔΩΝΟΣ ΦΥΤΑΛΜΙΟΥ.
(4) ΙΕΡΕΩΣ ΧΑΡΙΤΩΝ ΚΑΙ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΕΠΙΠΥΡΓΙΔΙΑΣ ΠΥΡΦΟΡΟΥ.
(5) ΕΞΗΓΗΤΟΥ ΕΞ ΕΥΠΑΤΡΙΔΩΝ ΧΕΙΡΟΤΟΝΗΤΟΥ ΥΠΟ ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΔΙΑ ΒΙΟΥ.
(6) ΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟΣ.
(7) ΙΕΡΕΩΣ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ.
(8) ΙΕΡΕΩΣ ΑΔΡΙΑΝΟΣ.
(9) ΙΕΡΕΩΣ ΠΟΣΕΙΔΩΝΟΣ ΓΑΙΗΟΧΟΥ ΚΑΙ ΕΡΕΧΘΕΩΣ.
(10) ΙΕΡΕΩΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΚΟΛΑΙΝΙΔΟΣ.
(11) ΔΑΔΟΥΧΟΥ.
(12) ΙΕΡΕΩΣ ΑΡΟΛΛΩΝΟΣ ΠΥΘΙΟΥ.
(13) ΙΕΡΕΩΣ ΟΛΥΜΠΙΑΣ ΝΙΚΗΣ.
(14) ΚΕΡΥΚΟΣ.
(15) ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ.

rieur du théâtre et empêcher un nombre considérable de spectateurs de voir la scène, confirment l'observation que le goût et le sentiment de l'art avaient alors dégénéré chez les Grecs avec leurs institutions.

« En présence de cette curieuse nomenclature, on est porté à se livrer aux pensées que fait naître cette désignation précise, quoique incomplète, des premiers fonctionnaires religieux et civils qui formaient, il peut y avoir vingt et même vingt-trois siècles, une partie de l'auditoire du célèbre théâtre d'Athènes. Cette réunion de noms dont l'imagination fait revivre les personnages émeut singulièrement. On croit voir assis sur chaque siége, dans son costume, avec sa physionomie particulière, celui qui devait l'avoir occupé.

« La connaissance exacte du magnifique siége du prêtre de Bacchus et de la place où il s'élevait fait assister, pour ainsi dire, à une des scènes de mœurs les plus caractéristiques que nous présente Aristophane dans sa comédie des *Grenouilles*. Je veux parler de la scène où le dieu Bacchus, saisi de peur sur les bords de l'Achéron, adresse du théâtre à son prêtre, trônant parmi les spectateurs, ces paroles : « Toi, mon prêtre, « sauve-moi d'ici et que je sois ton compagnon de festins ! » On a fait remarquer à ce sujet le comique de la position d'un dieu qui adresse, sous l'accablement de ses angoisses, des prières à son prêtre, lorsque les fonctions de celui-ci ne consistent qu'à adresser des prières à ce dieu. On a signalé aussi la hardiesse avec laquelle l'auteur désigne comme un *bon vivant avéré* le principal prêtre de la divinité en présence de ce prêtre et de tout un peuple. On peut ajouter aujourd'hui que le comique de cette scène a dû être beaucoup augmenté par l'hilarité qu'elle causait aux autres prêtres présents. Les dieux qu'ils servaient les exposaient moins sans doute aux entraînements du culte bachique.

« Si l'on réfléchit ensuite au grand nombre des divinités représentées par ces prêtres et par ceux que pouvaient avoir contenus encore les places distinctives inconnues dans l'orchestre et sur les gradins (1); si l'on compte les temples qui leur avaient été nécessairement consacrés; si enfin on considère les inductions à tirer du choix de ces divinités et du classement des membres du sacerdoce, dans leurs rapports entre eux et avec les magistrats, des résultats du plus haut intérêt se présentent en foule, mais ils ne sauraient encore être suffisamment appuyés. Beaucoup de nouvelles découvertes peuvent se faire et sont peut-être déjà faites : attendons avant tout la fin des fouilles.

« Il est juste d'ajouter que M. Strack n'a pas craint d'entreprendre à ses propres frais les travaux auxquels on doit ces découvertes. On dit que la Société archéologique d'Athènes s'était engagée à poursuivre l'entier déblayement du théâtre de Bacchus. On affirme aujourd'hui que S. M. le roi de Prusse a mis à la dispositon de son habile architecte la somme nécessaire pour achever cette heureuse entreprise.

« Il est permis de croire que la scène s'est conservée aussi intacte que les siéges retrouvés ; sa mise au jour peut amener d'autres découvertes très-importantes. Elles feront mieux connaître les dispositions du sol de la scène et des constructions souterraines, dans lesquelles devaient agir les machines pour les apparitions et les disparitions surnaturelles si souvant mentionnées dans les représentations théâtrales des anciens. Déjà notre confrère, M. Caristie, a, dans sa remarquable restauration du théâtre

---

(1) Ces divinités sont déjà au nombre de treize ; en les quadruplant, elles s'élèveraient à cinquante-deux.

d'Orange, donne l'idée de la manière monumentale dont la scène y était couverte avec une belle charpente, ornée de caissons aux multiples rosaces; la poursuite des fouilles athéniennes pourra compléter par de nouvelles découvertes cette partie importante et la moins élucidée des théâtres antiques.

« Je ne m'étendrai pas sur les particularités des escaliers et des gradins, qui présentent les imperfectians des choses primitives; mais je crois devoir signaler à l'attention des antiquaires un point qui paraît ressortir de la constatation que le théâtre exploré par M. Strack est le théâtre de Bacchus. Je veux parler du monument de Thrasyllus, élevé, comme je l'ai dit, au-dessus de l'hémicyle de cet antique édifice. On y voyait trois inscriptions : l'une, la plus ancienne, au-dessous d'une frise couverte de couronnes de laurier, les autres sur deux acrotères, placés sans doute, ultérieurement, aux angles de la façade. Voici le sens de ces inscriptions (1) :

« La première dit que Thrasyllus de Décéleia remporta, comme chorége (2), le prix avec les hommes de la tribu Hippothoontide; qu'Evius joua de la flûte, et qu'Archidamus composa la pièce.

« La deuxième que, sous l'agonothète (3) Thrasyclès, fils de Thrasyllus, les jeunes garçons de la même tribu Hippothoontide remportèrent le prix: que Théon, de Thèbes, joua de la flûte, et Pronomus, de la même ville, composa la pièce.

« La troisième enfin que, sous le même agonothète Thrasyclès, le peuple remplissant les fonctions de chorége, les hommes de la tribu Pandionide remportèrent le prix ; que Nicoclès, d'Ambracie, joua de la flûte, et Lysippe, d'Arcadie, composa la pièce.

« Ces inscriptions n'ont pas donné lieu à des interprétations très-différentes; la divergence n'a porté que sur la question de savoir s'il s'agissait d'un simple concours musical ou d'un concours à la fois musical et dramatique.

« La croyance que le monument de Thrasyllus s'élevait jadis au-dessus de l'Odéon de Périclès, destiné uniquement aux luttes musicales, avait surtout servi de base à la première de ces manières de voir. Mais elle doit être fortement ébranlée, puisque ce prétendu Odéon de Périclès était un véritable théâtre.

« On a pu remarquer que dans les inscriptions le chorége et l'agonothète sont en tête avec les choristes de leurs tribus, que le musicien vient ensuite, et que l'auteur des paroles de la pièce est placé le dernier sur la liste. On ne doit pas en conclure que cette pièce était peu importante. La prédominance était encore ici donnée à la puissance et à la richesse, circonstance bien ordinaire à toutes les époques anciennes et modernes.

« La position du monument de Thrasyllus, élevé dans la partie la plus magnifique d'Athènes, en vue de tous les citoyens qui se rendaient au théâtre, son élégance, les couronnes dont sa frise est couverte, indiquent sans doute qu'on avait voulu récompenser, en vue du lieu où elles furent

(1) V. Stuart, V. II, ch. IV, p. 47, éd. française, 1810.

(2) Chef des chœurs qui payaient les frais du concours. C'étaient des fonctions consacrées par la religion et qu'ennoblissaient les plus grands hommes en les remplissant. On cite parmi eux Aristide et Démosthène.

(3) Président des jeux.

représentées, de grandes œuvres dramatiques où les arts et la poésie s'étaient à la fois surpassés.

« Il ne me reste plus qu'à mentionner le résultat d'une excursion de M. Strack dans le Péloponèse. Le voyageur, accompagné de M. Vischer, y a fait des fouilles dont les principaux résultats sont la découverte, dans les murs d'enceinte de la ville de Mycènes, de galeries analogues à celles que présentent les murs de Tyrinthe, et dans la salle circulaire, située non loin de celle connue sous le nom de Tombeau d'Agamemnom et de Trésor d'Atrée, de vestiges de l'ancien revêtement en lames de bronze, ce qui constate aux deux monuments des temps les plus reculés de la civilisation grecque l'application d'un même système de construction en pierre et en métal.

« Le succès des recherches que je viens d'exposer ne saurait laisser de doutes sur le concours du gouvernement de Prusse pour leur prompte publication. Cette publication peut seule permettre de les apprécier avec une entière certitude. Mais dès à présent je crois pouvoir dire que MM. Strack et Boetticher ont bien mérité de l'art et de la science. »

M. Egger ajoute à ce rapport les quelques mots suivants:

« Les prévisions exprimées ci-dessus par M. Hittorff sont déja en partie réalisées. Le *Philistor*, journal de littérature et d'antiquités que publie depuis dix-huit mois, à Athènes, une Société de savants grecs, et qui, entre autres services rendus à nos études, a le mérite de nous tenir au courant des principales découvertes archéologiques accomplies en Grèce, contient dans son dernier numéro un ample supplément à l'exposé qu'on vient de lire. Ce supplément porte à cinquante-huit le nombre des siéges avec inscription découverts dans la partie inférieure du théâtre de Bacchus. Sur les trente-sept nouveaux siéges, un est celui de l'archonte eponyme, un autre celui de l'archonte roi, un troisième celui de l'archonte polémarque: quatre sont attribués aux thesmothètes (ce qui semble indiquer que deux siéges avec cette dernière inscription restent à découvrir, puisque les thesmothètes étaient au nombre de six); le reste appartient à des officiers religieux du second ordre et a des prêtres de diverses divinités dont plusieurs paraissent ici avec des épithètes inconnues jusqu'à ce jour. Trois ou quatre autres inscriptions ont été recueillies sur le marbre des gradins. Enfin, dans une autre partie du théâtre, sur une plaque en marbre de l'Hymette, a été retrouvée l'inscription métrique suivante, en caractères de l'époque romaine, inscription que m'avait déja communiquée M. Wescher, de l'École française d'Athènes, et que j'ai fait connaître à l'Académie des belles-lettres:

Σοί τόδε καλὸν ἔτευξε, φιλόργιε, βῆμα θεήτρου
Φαῖδρος Ζωΐλου βιοδώτορος Ἀτθίδος ἀρχός.

« Pour toi, dieu de l'orgie, cette belle scène a été construite par Phèdre, « fils de Zoïle, gouverneur de la féconde Attique. »

« C'est le témoignage de travaux importants exécutés dans cette partie du théâtre par un archonte dont on ne peut fixer la date, mais qui appartient sans doute à la période du gouvernement impérial. Ce Phèdre, fils de Zoïle, paraît être différent du personnage homonyme qui nous est connu par une inscription du *Corpus inscriptionum Græcarum* n° 522.

« Divers fragments d'inscriptions choragiques ont été recueillis dans les mêmes fouilles. Mais M. Koumanudis, qui s'est fait le rapporteur de toutes ces découvertes, use d'une très sage réserve en déclarant qu'il faut at-

tendre, pour les commenter avec quelques succès, le complément des recherches qui se poursuivent en ce moment avec le concours si honorable des savants grecs et des savants étrangers. Ce chapitre seul des προεδρίαι, ou siéges privilégiés au théâtre, que les textes ci-dessus transcrits ou indiqués éclairent d'un jour tout nouveau, méritera une étude approfondie. Quelques traits de mœurs assez remarquables en ressortiront par des rapprochements dont nous pouvons, dès aujourd'hui, donner un exemple. L'ἐξηγητὴς πυθόχρηστος, mentionné plus haut, est une nouveauté fort obscure à première vue, mais qui devient assez claire si l'on relit dans le *Corpus inscriptionum Græcarum* le fragment publié sous le nº 459, fragment dont la date remonte au temps de Démosthène. Là, en effet, on voit un prêtre d'Esculape désigné par l'oracle de Delphes, et l'on apprend quel prix pouvait être attaché à des faveurs de ce genre. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. Prosper Tarbé, tomes XVI, XVII, XVIII et XIX de son édition des *Poëtes de Champagne antérieurs au seizième siècle*. In-8º, 1856;

Par M. de Monteyremar, son livre intitulé : *Charlotte de Corday*, brochure in-8º, 1862 ;

Les Vestiges du siége d'Alesia, par M. A. Castan, br. in-8º ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, nº 1, année 1862, in-8º;

Annales de philosophie chrétienne, mai 1862, br. in-8º.

M. Ravaisson fait hommage à l'Académie du *Rapport* dont il est l'auteur, adressé à S. Exc. M. le Ministre d'Etat, au nom de la Commission chargée d'examiner la question relative à un échange de documents, titres et livres à faire entre la Bibliothèque impériale et les Archives de l'Empire.

M. Renier offre au nom de l'éditeur le recueil intitulé : *I Marmi scritti di Novara romana*, pubblicati dal Cav. Racca, con apendice sull' antico duomo. Novara, 1862, in-8º.

L'Académie se forme en Comité secret.

Fin du 2e trimestre.

TROISIÈME TRIMESTRE.

MOIS DE JUILLET.

Séance du 4.

M. Naudet est désigné comme lecteur pour la séance publique annuelle du 1er août.

M. Delisle a la parole pour lire, comme secrétaire de la Commission des antiquités de la France, les conclusions de cette Commission pour le concours de 1862.

La Commission décerne les récompences dans l'ordre suivant:

Antiquités de la France.

L'Académie décerne la première médaille à M. Germain, pour *l'Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*; 2 vol. in-8°.

La deuxième médaille à Mme Félicie d'Ayzac, pour l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*; 2 vol. in-8°

La troisième médaille est partagée entre M. Robert, pour son ouvrage intitule: *Numismatique de Cambrai*, 1 vol. gr. in-4°; et M. le colonel Favé, pour ses *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, tome III: *Histoire des progrès de l'artillerie*; 1 vol. in-4°.

Des rappels de médailles sont accordés: 1° à M. Viollet le Duc, pour le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. V, 1 vol. in-8°; 2° à M. de la Quérière, pour ses deux Notices, l'une imprimée, *Sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite la chapelle Saint-Georges, supprimée en* 1791, br. in-8°; l'autre manuscrite, *Sur l'ancienne église paroissiale de Saint-André de la Ville, supprimée à Rouen en* 1791.

Des mentions très-honorables sont accordées:

1° A M. Baudot, pour son *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne, et particulièrement à Charnay*; 1 vol. in 4°.

2° A MM. Deschamps de Pas et Hermand, pour *l'Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*; 1 vol. in-4°.

3° A M. Prioux, pour son livre intitulé : *Civitas Suessionum*; *Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des Suessiones*; 1 vol. in-4°

4° A M. Clément, pour son *Histoire générale de la musique religieuse,* et un *Choix des principales séquences du moyen âge*; 2 vol. in-8°

5° A M. Andrieux, pour le *Cartulaire de l'abbaye de Bonport*; 1 vol. in-8°.

6° A M. de Ring, pour les *Tombes celtiques de l'Alsace*; 1 vol. in-.folio.

7° A M. Semichon, pour l'*Histoire de la ville d'Aumale*; 1 vol. in-8°

8° A M. Domairon, pour son ouvrage intitulé : *Guerre de Cent ans. Étude historique et biographique. Le Captal de Buch*: manuscrit.

9° A M. Forgeais, pour sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*; Ire *Série, Méreaux des corporations de métiers*; 1 vol. in-8°

10° A M. Loriquet, pour son ouvrage intitulé : *la Mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims*; 1 vol in-8°.

Des mentions honorables sont accordées, par ordre alphabétique, à :

M. Ed. de Barthélemy, pour son ouvrage ayant pour titre: *Diocèse ancien et moderne de Châlons-sur-Marne*; 2 vol in-8°.

M. Bladé, pour ses recherches sur *Pierre de Lobaner et les quatre Chartres de Mont-de-Marsan*; 1 vol. in-8°.

M. Boutiot, pour ses *Études sur la géographie ancienne appliquée au département de l'Aube*; 1 vol. in-8°

M. Charles, pour son travail intitulé : *Administration d'une ancienne communauté d'habitants du Maine*: manuscrit.

M. Chaverondier, pour l'*Inventaire des titres du comté de Forez*; 2 vol. in-8°.

M. Deribier du Châtelet, pour le *Dictionnaire historique et statistique du Cantal*; 5 vol. in-8°, plus une livraison supplémentaire.

M. Liebich, pour son *Étude sur le Patois cévenol. Grammaire raisonnée* : manuscrit.

M. Mannier, pour ses *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord;* 1 vol. in-8°.

M. Menault, pour ses *Études historiques sur la Beauce. Morigny Son abbaye, ses cartulaires et sa chronique* : manuscrit.

M. de Monteyremar, pour ses deux manuscrits intitulés : *Cartulaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orleans*, et sa *Notice sur l'église Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans.*

M. Prost, pour son livre intitulé : *Albestroff. Siége d'une châtellenie de l'évêché de Metz* ; 1 vol in-8°.

M. Salmon, pour l'*Histoire de saint Firmin* ; 1 vol. in-8°.

M. Maury, au nom de la Commission chargée de préparer et de soumettre au choix de la Compagnie trois sujets de prix pour le concours de 1864, présente les questions suivantes.

Prix Bordin à décerner en 1864.

Le sujet devant être relatif à l'archéologie classique ou à la mythologie :

1° *Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments qui nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste. Donner une nouvelle traduction latine ou française de ces textes, en les éclairant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque sur Isis et Osiris à Jamblique sur les mystères des Egyptiens, par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs ; enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques.*

2° Etudier dans les traditions poétiques, dans les légendes hiératiques ou populaires et dans les cultes locaux de la Grèce, ainsi que dans les monuments figurés, les inscriptions et les médailles, la religion de *Démeter* et de *Cora*, en la dégageant des opinions systématiques, soit des anciens eux-mêmes, soit des modernes. Rechercher la véritable origine de cette religion ; en déterminer le caractère primitif ; en suivre le développement dans les idées et dans les formes extérieures; marquer ses alliances et ses rapports avec les cultes analogues de la Grèce ou d'autres pays.

3° Faire une étude comparative des poésies qui nous sont parvenues sous le nom d'Orphée et des monuments figurés (peinture de vases, bas-reliefs, statues, médailles), qui portent l'empreinte des idées religieuses exposées dans ces poésies, en vue de déterminer d'une manière approximative l'âge de l'introduction en Grèce et le mode de développement des doctrines orphiques.

L'Académie met au concours le sujet énoncé sous le n° 1.

M. de SAULCY continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Harem-es-Scherif à Jérusalem.*

Cette lecture donne lieu à une discussion aussi animée que les précédentes entre l'auteur du mémoire et MM. de ROUGÉ, RENAN et MUNCK.

Sont présentés à l'Académie les livres suivants :

DACIER. *Tableau historique de l'érudition française*, ou *Rapport sur les progrès de l'histoire et de la littérature anciennes* depuis 1789, précédé d'une Notice sur l'auteur, par *Silvestre de* SACY, *et accompagné de notes complémentaires*, 1808-1862, sans nom d'auteur. Paris, Ducrocq, libraire-éditeur. M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, en présentant cet ouvrage, ne peut se dispenser de faire une observation qu'il croit aussi méritée que sévère. S'il eût pu penser que l'autorisation demandée à l'Académie de réimprimer le Rapport de M. DACIER et sa notice sur sa vie et ses ouvrages par M. Silvestre de SACY donnerait lieu à des *Complements* tels que ceux qui ont été joints par un anonyme à cette réimpression, jamais il n'aurait pris sur lui de proposer à l'Académie d'accorder son consentement à la demande de l'éditeur. Non-seulement ces *Notes complémentaires* offrent de nombreuses inexactitudes sur les noms, les faits et les dates, et la réimpression même de deux pièces académiques n'en est par exempte, mais l'auteur de ces notes, dont il est malheureusement trop aisé de deviner le nom, a profité de l'occasion qu'il a eue de parler des travaux d'un des membres les plus illustres et les plus vénérés de l'Institut entier pour joindre à cette mention des appréciations aussi inconvenantes dans la forme que partiales et peu équitables au fond. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL croira ne faire que remplir son strict devoir en exprimant à l'éditeur, dans la réponse qu'il est chargé de lui adresser, les sentiments qu'il n'a pu contenir, et qu'il s'assure ne pouvoir manquer d'être partagés par tous les membres de la Compagnie qui prendront connaissance de l'ouvrage dont il s'agit.

Séance du 11.

M. Lebrun, président de la Commission centrale et administrative, notifie à M. le secrétaire perpétuel la convocation des cinq Académies en séance générale pour le mercredi 16 courant, à l'effet de nommer un bibliothécaire de l'Institut, en remplacement de M. de Landresse, décédé. M. Roulin, sous-bibliothécaire, se présente au choix de l'Institut.

M. le secrétaire perpétuel fait la lecture de son rapport semestriel.

Rapport de M. le secrétaire perpétuel *sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de l'année* 1862.

« Messieurs,

« Si, de concert avec la Commission des travaux littéraires, gardienne de la tradition et du progrès dans le sein de cette Académie, j'embrasse du regard les six mois qui viennent de s'écouler, je m'assure que les commissions de publication n'ont point ralenti leurs efforts, et que, sur plusieurs points, nos travaux ont touché le but ou sont au moment de l'atteindre.

« Le tome XXII du grand Recueil des *Historiens des Gaules et de la France* en est une première preuve. Cent quatre-vingt douze feuilles de ce volume sont imprimées, et la suivante complétera le texte, en même temps qu'elle commencera la Table géographique du volume que M. N. de Wailly et M. L. Delisle poursuivent avec leur activité habituelle, ainsi que les autres Tables.

« Le tome III des *Historiens occidentaux des croisades*, par les soins assidus de MM. H. Wallon et Ad. Regnier, avance de plus en plus. Il a été porté durant ce semestre à cent vingt feuilles tirées, et. en comptant les feuilles bonnes à tirer ou en épreuves, à cent quarante-huit. La copie qui doit compléter le texte du volume, et formera environ soixante feuilles, est en composition.

« Le tome Ier des *Historiens orientaux* du même recueil, partie arabe, compte cent quatre-vingt-six feuilles imprimées qui en forment le texte. Tandis que M. Reinaud s'occupe de rédiger l'introduction, M. de Frémery, son excellent auxiliaire, travaille aux corrections et additions en attendant les Index. Nous avons lieu d'espérer que ce double travail marchera rapidement, et que nous verrons bientôt achevé ce volume, commencé depuis si longtemps.

« Quant aux *Historiens arméniens* appartenant à la même section du Recueil des *Croisades*, confiée comme elle l'est au zèle et au savoir de M. Dulaurier, cette partie ne peut manquer de suivre un cours plus ou moins régulier. Le tome Ier, sous presse, ne compte encore que soixante-seize-feuilles tirées et dix bonnes à tirer ou en dernières épreuves ; mais la copie ne fait pas défaut, et il est à croire que l'impression, ralentie pendant le premier semestre, regagnera dans le second le temps perdu.



« Les *Historiens grecs* du Recueil, qui ont enfin repris leur rang, continuent de s'avancer autant que le permet la nature compliquée du travail. Seize feuilles de la seconde partie, dont est chargé M. MILLER, sont imprimées, huit en épreuves ou en composition. La copie livrée atteint la moitié du treizième livre d'*Anne Comnène*, et formera douze feuilles. Pour la première partie, nous attendons toujours le complément si désirable des savants *Prolégomènes* de M. HASE. M. ALEXANDRE est prêt pour la troisième, qui doit terminer cette section du Recueil des *Croisades*.

« L'impression et la rédaction des Tables du tome VII de la continuation du Recueil de Bréquigny (*Table des Chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de France*), dirigée par M. Ed. LABOULAYE, marchent du même pas. Douze feuilles de la première Table sont imprimées ou en épreuves, et les quatre autres Tables, qui doivent achever le volume, sont en copie.

« Quant au Recueil des *Chartes et diplômes non imprimés* antérieur à l'an 1180, M. DELISLE nous apprend qu'en attendant le *Tableau des sources diplomatiques* de notre histoire, de Pepin le Bref à Louis le Jeune, qu'il nous a promis, et qui doit prendre place en tête du Recueil, dont il réglera toute l'économie, il a continué, avec son auxiliaire, l'examen des documents fournis par les collections de la capitale. Les archivistes des départements continuent à lui venir en aide : M. Célestin Port, de Maine-et-Loire, a envoyé la copie de 381 pièces conservées à Angers dans le fonds des prieurés de Marmoutiers, et M. Kræber a transcrit quatre des plus curieuses chartes du département de Tarn-et-Garonne. M. Luce, spécialement attaché à la préparation du Recueil, vient de partir en mission pour explorer les archives de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône, tandis que M. Meyer visite d'autres collections du Midi.

« L'*Histoire littéraire de la France*, en avant de tous les précédents recueils, s'enrichira bientôt du vingt-quatrième tome. Le discours sur l'état des lettres en France au quatorzieme siècle, par M. Victor LE CLERC, entièrement imprimé, conduit ce volume à la page 602. Celui de M. Ernest RENAN, sur l'état des beaux-arts, maintenant sous presse, complétera les vues générales qui, selon la méthode adoptée pour ce grand ouvrage, précédent la série des notices particulières sur les écrivains de chaque siècle. Ce discours se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur recherche les conditions générales de l'art au quatorzième siècle; dans la seconde, il examine l'état de chaque genre en particulier. Il termine en discutant les causes qui retardèrent à cette époque les progrès de l'art, et empêchèrent la Renaissance de se faire par la France.

« Dans la portion de vos travaux qui relève immédiatement de la direction de votre Commission des travaux littéraires ou de celle de votre secrétaire perpétuel, le plus ancien de vos recueils après celui de vos propres Mémoires, les *Notices et extraits des manuscrits* sont, sauf un seul point, dans une situation des plus satisfaisantes. J'ai eu l'honneur de vous présenter récemment un nouveau volume de ce recueil, la deuxième partie du tome XX, renfermant des pièces d'un intérêt divers pour l'érudition occidentale : 1° le *Commentaire de Jean Scot Erigène, Martianus Capella*, par M. Hauréau ; 2° des *Commentaires inédits de Guillaume de Conches et de Nicolas Triveth sur la Consolation de la philosophie de Boëce*, par M. Charles Jourdain; 3° *Notices et extraits de documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel*, par M. E. Boutaric ; 4° *Jugements de l'Echiquier de Normandie au treizième siècle*, par M. L. DELISLE.

« L'impression de la partie correspondante du tome XXI, dont les matériaux sont entièrement recueillis et ont été approuvés, va commencer.

« Pour ce qui concerne l'érudition orientale, grâce à l'activité savante et persévérante de M. de Slane, que vous avez chargé de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, devant former les trois premières parties des tomes XIX, XX et XXI, qui font suite au texte que notre illustre confrère, M. Quatremère, avait donné dans les trois volumes précédents, j'ai la satisfaction de vous annoncer que la première de ces trois parties est imprimée en totalité et vous sera prochainement offerte; que la copie de la seconde vient, en totalité également, d'être envoyée à l'Imprimerie impériale. C'est une double garantie pour la troisième. Ainsi auront été complétés dans un court intervalle de temps, par un travail aussi difficile que remarquable à tous égards, trois tomes en suspens ou en cours d'exécution.

« J'ai le profond regret d'être forcé de vous apprendre que le plan que j'eus l'honneur de vous communiquer il y a six mois, au nom de l'éditeur, pour l'achèvement si désirable de la deuxième partie du tome XVIII, attendue, à l'inverse de ceux dont je parlais tout à l'heure, par la partie orientale, n'a pu se réaliser. Des mesures seront proposées à la Commission des travaux littéraires, de concert avec M. Brunet de Presle et sur sa demande, pour qu'une adjonction, que l'état de sa santé rend malheureusement nécessaire, permette de publier enfin les *Papyrus grecs de l'Egypte*, qui sont un legs sacré de M. Letronne.

« Je n'ai plus à vous entretenir, Messieurs, après la *Table* de la partie orientale du Recueil dont il vient d'être question, laquelle reste en grave souffrance, et celle de la seconde décade de la nouvelle série de vos Mémoires, qui marche beaucoup mieux, que de ces *Mémoires* mêmes et de l'*Histoire de l'Académie*, dont la publication ou la rédaction sont un de mes principaux devoirs. Pour vos *Mémoires*, tous les matériaux de la deuxième partie du tome XXIV étant rassemblés, j'ai fait commencer l'impression de ce volume ; quant à l'*Histoire* de vos travaux, qui en forme le lien et le complément, je m'occupe activement de la première partie du tome XXII, qui la comprendra pour la période de 1857 à 1860, et je compte la mettre prochainement sous presse. Ainsi se trouvera terminée cette période, la première de la troisième décade de votre nouvelle collection. »

M. Egger a la parole en qualité de rapporteur de la Commission chargée de préparer et de soumettre au choix de l'Académie trois sujets pour le prix ordinaire de 1864.

Le sujet devait être choisi dans l'antiquité et la littérature classique:

1° *Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet que possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.*

2° Examiner les actes et pièces de divers genres, tels que formules de serments, lois, lettres, décrets, dépositions de témoins qui sont cités dans les discours des orateurs attiques, particulièrement dans celui de Démosthène *sur la Couronne* et dans la *Vie des dix orateurs*

attribuée à Plutarque; les comparer avec les textes analogues que nous ont conservés les inscriptions; tirer de cette étude une conclusion critique, non-seulement sur l'authenticité, l'origine et la valeur des documents en question, mais encore sur l'intégrité des textes mêmes, oratoires ou historiques, qui nous les ont transmis.

3° Examiner le livre connu sous le nom de *Tactique*, d'Elien ou d'Arrien; en rechercher l'origine et la date par la comparaison des notions qu'il renferme avec les documents que fournissent les autres tacticiens et les historiens de l'antiquité.

M. Brunet de Presle exprime un doute sur le sens du mot *liturgie*, dont l'acception lui paraît trop étendue et contraire à l'usage de la langue grecque.

L'Académie met au concours le n° 1.

Présentation des livres :

Geschichte der Iuedischen Muenzen gemeinfasslich dargestellt, von Dr M. A. Levy. Breslau, 1862, 1 vol. in-8°. Renvoi à la future Commission du prix de numismatique pour 1863, sur la demande de l'auteur.

Memorie accademiche di Giulio Minervini, correspondant de l'Académie à Naples, comprenant six mémoires :

Illustrazione di un vaso del museo nazionale rappresentante Perseo e Penteo; 32 p. et 1 planche ; — 2° *Perseo ed Andromeda in vaso di Canosa;* 17 p. et 3 pl.; — 3° *Brevi osservazioni sopra una cista prenestina ed un vaso volcente*; 4 p.;—4° *Vaso del museo britannico;* 3 p.; — 5° *Perseo ed Andromeda in Iconium : rappresentanza di alcuni dipinti murali;* 15 p. et 8 pl.; — *Monumenti eretti agli Antonini dagli Scabillarii puteolani*; 35 p. 1 vol. in-4°. Napoli, dalla stamperia nazionale, 1862.

Ephesus and the temple of Diana, by Edw. Falkener, London, 1862. Grand in-8° avec plans et vues.

Catalogo de los codices arabigos adquiridos en Tetuan por el gobierno de S. M., formado por don Emilio Lafuente y Alcantara, é impreso de órden y á expensas del ministero de Fomento. Madrid, 1862, grand in-8°.

Lettre à M. Renier Chalon, président de la Société de la numismatique belge, sur des médailles inédites ou peu connues des dynasties de la Mésène, par M. Victor Langlois. Bruxelles, 1862, br. in-8°.

Sur quelques monnaies houlagouïdes, par M. Frédéric Soret. Leipzig, 1862, br. in-8°.

Nouvelles recherches topographiques, historiques et archéologiques sur Tauroentum, etc., par M. l'abbé Magl. Giraud. Toulon, 1862, br. in-8°.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. V, 2e livraison. Liége, 1862, in-8°.

Journal asiatique, avril, mai 1862.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, mars, avril 1862.

Le cabinet historique, 6e livraison, 1862.

M. Renan a la parole pour une communication complémentaire relative aux inscriptions phéniciennes rapportées par lui d'Oum-el-Awamid, spécialement à la principale de ces inscriptions, laquelle porte une date de l'*ère des rois*, selon lui, des Séleucides.

Une discussion nouvelle s'élève à ce sujet entre MM. de Rougé, Renan et Munck.

L'explication de M. Renan se fonde sur le double emploi d'une lettre servant à la fois de finale à un mot et d'initiale au mot suivant.

M. Egger fait remarquer que, par une singulière coïncidence, une inscription grecque d'Aradus, rapportée par M. Renan lui-même, contient précisément un exemple d'abréviation semblable :

Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ
.....ΝΔΑΜΙΝΜΝΑ ΣΕΟΥ
ΑΓΟ] ΡΑΝΟΜΗΣΑΝΤΑΚΑΛΩΣ
ΚΑΙΦΙΛΟΤΕΙΜΩΣΕΝΤΩ ΖΟΥ
ΕΤΕΙΜΗΣ ΚΑΙ ΕΥΝΟΙΑΣ
ΧΑΡΙΝ

La syllabe TEI (5e ligne) compte à la fois comme finale de ETE et comme initiale de ΤΕΙΜΗΣ.

M. Renier confirme cette observation en alléguant de nombreux exemples d'un usage analogue dans l'épigraphie latine.

M. Maury continue la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Du véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône*, etc.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 18.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Maury sur les résultats du concours des antiquités de la France.

La séance redevient publique.

Deux monuments des premiers siècles de l'Eglise, expliqués par le P. Raffacle Garrucci, traduction et préface par Oswald van den Berghe. Rome, 1862, br. in-8°.

Revue de numismatique, nouvelle série, juillet 1862.

Revue historique du droit français et étranger, mai-juin 1862.

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte, juillet 1862.

M. de Wailly fait hommage, au nom de M. l'abbé Martigny, curé de Bagé-le-Châtel, chanoine honoraire de Belley, de la brochure intitulée : *Etude archéologique sur l'agneau et le bon Pasteur, suivie d'une notice sur les agnus Dei.* Paris et Lyon, 1860, br. in-8° de 104 p. « Cet opuscule, plein d'une saine érudition, jette un jour nouveau sur les symboles qui y sont expliqués, avec connaissance égale des monuments et des textes, ainsi que des recherches antérieures des savants (1). »

---

(1) On se rappelle que M. Martigny, qui s'occupe depuis de longues années de la symbolique chrétienne des premiers siècles, est l'auteur de différents ouvrages très-justement estimés, et qui forment un ensemble de dissertations sur l'archéologie chrétienne : *Notice historique, liturgique et archéologique sur le culte de sainte Agnès*, Paris-Lyon, 1847, in-8° de 102 p., 1 pl.;—*Des symboles dans l'antiquité chrétienne*, 37 p. et 1 pl., in-8°, 1855. Annales de l'Académie de Mâcon, 1857, t. III, séance du 29 novembre, p. 68;—*De la représentation d'Orphée dans les monuments chrétiens primitifs*, 20 p. in-8°, Mâcon, 1857 ; — *De l'usage du flabellum dans les liturgies antiques*, 38 p. in-8° et 1 pl., Mâcon, 1857;—*Des anneaux chez les premiers chrétiens et de l'anneau épiscopal en particulier*, 48 p. in-8° et 1 pl. M. l'abbé Martigny a fait plusieurs séjours à Rome, où il a été initié aux études symboliques dans les catacombes et dans le musée chrétien par feu le P. Marchi. Il a profité ensuite des conseils et de la savante direction du chevalier de Rossi. Il travaille depuis plusieurs années à un ouvrage d'ensemble sur les antiquités chrétiennes, qui est appelé à rendre les plus grands services à cette science nouvelle, dont il est avec l'épigraphiste chrétien M. le Blant le plus digne représentant en France. Il est regrettable que son séjour ne soit pas fixé à Paris, où il trouverait une position plus digne de lui et plus favorable à ses importantes études.

M. DE LONGPÉRIER lit, au nom de la Commission du prix de numismatique, le rapport suivant :

Rapport fait au nom de la Commission du prix de numismatique.

« La Commission, n'ayant reçu aucun ouvrage spécialement destiné au concours, a, suivant son usage traditionnel, choisi parmi les publications envoyées à l'Académie un livre qui lui paraît mériter complétement la récompense due au travail utile et persévérant.

« *La description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales*, par M. Henri Cohen, employé au cabinet impérial, » commencée en 1859, est, depuis quelques mois, parvenue à son 5e vol. Elle comprend les monnaies de coin romain depuis Pompée jusqu'à Sévère II, associé de Maximien. Le 6e et dernier volume, en partie imprimé, contiendra la numismatique des derniers empereurs d'Occident jusqu'à Romulus Augustulus.

« La Commission a pensé que cet ouvrage si avancé, si près d'être terminé, dont deux volumes ont paru dans le courant de 1861, pouvait être, dès à présent apprécié très-exactement par elle, et elle espère que l'honorable distinction qu'elle propose de décerner à l'auteur l'encouragera à s'acquitter de la portion la plus ingrate de sa tâche; car il faut dire qu'à partir du règne de Constantin le Grand la monnaie romaine n'offre plus ces beaux types, ces légendes variées qui rendent la numismatique du *Haut-Empire* si attrayante

« Depuis la publication de l'ouvrage de Mionnet, intitulé : *De la rareté et du prix des médailles romaines* dont la seconde édition parut en 1827, et la traduction littérale qui en fut donnée en 1834 par M. Akerman, de Londres, on n'avait vu paraître aucun ouvrage important sur la numismatique romaine, et d'ailleurs le plan que s'était tracé Mionnet excluait la mention des pièces que ce savant antiquaire ne considérait pas comme suffisamment rares pour figurer dans son tarif.

« Mionnet ne donne pas les légendes nominales des empereurs inscrites du côté de la tête, légendes qui cependant contiennent si souvent la mention des consulats et des puissances tribunitiennes, éléments précieux pour la chronologie. Enfin ses descriptions des types sont réduites à quelques mots et ne présentent pas les ressources que l'archéologie doit attendre d'une série de monuments tels que les monnaies de l'empire romain.

« M. H. Cohen, sans reculer devant un travail qui exigeait des peines infinies et un soin considérable, a décrit *in extenso* toutes les monnaies impériales, rares ou communes; chaque article contient les légendes tracées sur les deux faces et l'indication développée des détails qu'offrent les deux types.

« Pour bien faire comprendre l'importance du nouveau catalogue, il suffirait presque de mettre en regard les nombres des pièces décrites pour les mêmes règnes par les deux auteurs. Nous prenons au hasard, à titre d'exemple :

	Mionnet.	Cohen.
Nero	40	278
Vespasianus	96	510
Titus	61	321
Hadrianus	282	1160
Antoninus	204	995

Septimius Severus	268	691
Gordianus	112	346
Gallienus	287	865
Postumus	147	339
Probus	84	684

« Or on sait que, lorsqu'il s'agit d'histoire, de chronologie, d'iconographie, la rareté des monnaies n'a aucune signification. Ce qu'il importe de posséder, c'est la description fidèle, complète, intelligente du monument qui consacre le souvenir, fixe la date, démontre le caractère d'un événement, d'un acte de l'autorité, d'un changement politique. On ne doit, bien entendu, faire entrer en ligne que les documents d'une authenticité incontestable; et un des grands mérites de M. Cohen, c'est la conscience qui l'a dirigé dans son travail. Il ne s'en rapporte qu'à l'évidence et n'admet que ce qu'il a pu vérifier de ses propres yeux, signalant toutefois les descriptions transmises de livre en livre de ces monnaies que des recherches infatigables n'ont pu lui faire découvrir dans aucune collection. Avec l'ouvrage de M. Cohen, les écrivains qui désirent des autorités certaines ne craindront plus de tomber dans les piéges tendus à leurs confiants devanciers par les faussaires. La Commission insiste tout particulièrement sur ce service, que seul pouvait rendre un numismate très expérimenté. Six volumes, de 5 à 600 pages chacun, sont remplis de descriptions claires, précises de monnaies qui, grâce à la variété de leurs types, représentent l'histoire des cinq siècles auxquels elles appartiennent et constituent un véritable monument que réclamait la science de notre temps.

« Cet ouvrage était désiré, non-seulement par les archéologues, mais par tous les critiques que la connaissance du passé intéresse. Cependant il ne s'était trouvé parmi les numismates personne d'assez courageux pour l'entreprendre, alors surtout que la faveur un instant exclusive accordée aux recherches relatives à la monnaie du moyen âge attirait les esprits vers des sujets plus faciles à embrasser et à explorer.

« Un nombre considérable de planches fort bien gravées ajoute encore à l'utilité du livre, auquel la Commission décerne le prix. »

En conséquence, le prix Allier de Hauteroche est décerné à M. Henri Cohen.

M. Maury continue la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Du véritable caractère des évènements qui portèrent Servius Tullius au trône*, etc.

Séance du 25.

M. Egger est désigné comme lecteur à la séance publique annuelle de l'Institut entier, fixée au 14 août. Il lira ses *Observations sur un papyrus grec d'Egypte*, *renfermant des fragments précieux d'un orateur inconnu.*

M. Adolphe Regnier fait le rapport au nom de la Commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours pour le prix ordinaire proposé en 1860 pour 1862.

Rapport sur le concours du prix ordinaire. Sujet : Religion commune des ancêtres de la famille brahmanique et de ceux de la famille iranienne.

La Commission décerne le prix au Mémoire nº 5.

« La méthode et surtout la distribution des matières a paru satisfaisante, l'exposition nette, bien ordonnée. L'auteur est remonté aux sources mêmes pour y chercher les éléments de la question, et il a fait preuve d'un vrai savoir philologique.

« La discussion n'est peut-être pas toujours assez rigoureuse, et l'on pourrait regarder çà et là les conclusions comme insuffisamment contenues dans les prémisses. Le principal regret de la Commission est que l'auteur n'ait pas établi des degrés de certitude, de vraisemblance, de simple conjecture, entre les résultats qu'il a ou empruntés à d'autres ou obtenus lui-même.

« La Commission a cru pouvoir accorder une mention au Mémoire nº 1. Ce Mémoire lui a paru témoigner d'un travail sérieux. L'auteur est aussi remonté aux sources, surtout pour un des côtés du sujet, l'élément védique, et quoiqu'on puisse relever çà et là quelques erreurs, et surtout un certain nombre d'assertions gratuites ou du moins non démontrées, les preuves d'un savoir réel en matière philologique ne manquent pas. Entre les différentes parties du sujet, la première a paru, à certains égards, satisfaisante. »

Le prix est donné en conséquence à l'auteur du Mémoire nº 5, M. Michel Bréal, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

Une mention honorable est accordée à l'auteur du Mémoire nº 1, M. Charles Schoebel.

L'auteur du Mémoire nº 2 du concours relatif aux monuments celtiques, qui a obtenu une mention honorable, se fait connaître. Le pli est ouvert, et le nom de M. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux, est proclamé.

M. Egger donne lecture de son rapport fait au nom de la Commission de l'Ecole française d'Athènes sur les travaux de cette Ecole. (Il sera reproduit *in extenso* dans le compte rendu de la séance publique annuelle de l'Académie, 1er août.)

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

L'*Empire japonais et les archives de M. de Siebold*, par M. Léon de Rosny, Paris, 1862, br. in-8º. (Extrait du nº 11 de l'année 1861 du *Journal asiatique*.)

Annuaire de la Société d'ethnographie, par M. Ch. de Labarthe, 1862, Paris, br. in-8º.

M. Adolphe Regnier fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ph.-Éd. Foucaux, de l'ouvrage intitulé : *Le Mahâbhârata, onze épisodes tirés de ce poëme épique, traduit pour la première fois du sanscrit en français*. Paris, 1862, 1 vol. in-8°. Un seul de ces épisodes avait été traduit en anglais et en latin. Le travail de M. Foucaux est un heureux complément de celui de M. Th. Pavie, intitulé : *Fragments traduits du Mahâbhârata*. Les deux volumes comprennent en français deux mille distiques du premier livre, ou mieux, du premier chant de cette immense composition, qui a tant d'importance non-seulement pour l'histoire littéraire, mais pour l'histoire religieuse, sociale et politique de l'Inde.

M. Maury continue la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Du véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône de Rome*, etc.

MOIS D'AOUT.

Séance publique annuelle du vendredi 1er aout 1862.

Présidence de M. le vicomte de Rougé, Président.

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président, annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés. (La substance du discours de M. le Président se trouvera, selon l'usage que nous avons toujours suivi, dans l'avant-propos de notre 6e volume.)

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. Augustin Thierry par M. le Secrétaire perpétuel (publiée avec la séance publique par M. F. Didot, et figurant ensuite dans l'*Histoire de l'Académie*).

3° Extrait d'un *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*, par M. Naudet. (Nous devons donner une analyse du travail entier de M. Naudet après la seconde lecture.)

4° Rapport, au nom de la Commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours en 1862 par M. Alfred Maury.

(Les résultats du jugement de la Commission ont été consignés dans le compte rendu de la séance du 4 juillet dernier.)

5° Enfin, a été lu à cette séance le rapport suivant.

Rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes,
par M. EGGER.

« Messieurs,

« Le nouveau rapporteur que s'est choisi votre Commission de l'école d'Athènes n'aborde pas sans appréhension le devoir que cette fonction lui impose. Il sent tout ce qui lui manque d'autorité personnelle pour la bien remplir après l'éminent antiquaire dont il vient prendre aujourd'hui la place, et, plus qu'aucun autre il doit s'autoriser devant vous des jugements de la Commission tout entière, dont il s'efforcera d'être ici le fidèle interprète.

« Pour une institution de date presque récente, l'école française d'Athènes a déjà beaucoup produit. Que l'on rassemble le souvenir de tous les ouvrages rédigés par les membres de cette école, et que l'on jette les yeux sur une carte de la Grèce, on sera frappé du nombre et de l'importance des explorations accomplies, à travers bien des épreuves, par nos jeunes compatriotes, dans l'espace de quinze ans. Le public en serait frappé comme nous le sommes, si ces travaux, publiés sous des formes et dans des recueils très-divers, et dont quelques-uns même sont encore inédits, avaient successivement et régulièrement trouvé leur place dans une collection spéciale, comme l'Académie en a plusieurs fois exprimé le vœu.

« Sans parler ici d'excursions plus ou moins rapides en Asie Mineure et en Egypte, presque tout le royaume hellénique proprement dit, plusieurs provinces grecques restées sous le gouvernement de la Turquie, le continent aussi bien que les îles, ont été parcourus dans tous les sens ; quelques régions l'ont été à plusieurs reprises. Tantôt l'exploration, embrassant un large territoire, a servi plus spécialement au progrès de la géographie comparée; telle fut, en 1851 l'exploration générale de l'île d'Eubée par M. Jules Girard, celui même que l'Académie a couronné depuis dans un de ses concours. Tantôt les recherches, bornées à un petit canton ou même à une seule ville, gagnaient en profondeur ce qui leur manquait en étendue ; telles furent, dans cette même année 1851, les fouilles de l'Acropole d'Athènes, premier succès d'un jeune talent que nous louerions plus librement s'il n'avait déjà trouvé dans nos rangs d'éclatantes récompenses. D'ailleurs, dans tous ces travaux de l'école française, les capacités les plus diverses ont su se faire jour : soit spontanément, soit sous la direction, devenue officielle depuis 1850, de notre Académie, les vocations se sont produites et déployées, quelques-unes dès le temps du séjour en Grèce, quelques autres après le retour en France. Humanistes, antiquaires, philologues, philosophes même, chacun rapporte d'Orient, outre le profit de connaissances nouvelles, une certaine passion qui vivifie la science à tous les degrés, dans toutes les conditions où elle se développe. Sous ses divers aspects, l'antiquité est explorée avec une curiosité chaque jour plus active. L'interprétation même des chartes trouve à s'exercer dans les archives de quelques monastères de l'Orient, sur les actes des empereurs de Byzance, qui promettent à l'histoire du

Bas-Empire un précieux surcroît de lumières. Une seule branche de ces nobles études a produit jusqu'à présent peu de fruits, je veux dire la science des langues. Malgré l'exemple encourageant de M. Beulé, dans sa thèse soutenue en 1853 devant la Faculté des lettres de Paris, et qui a pour objet les origines du grec vulgaire, malgré l'invitation expresse et réitérée de l'Académie, l'analyse comparée des dialectes anciens et modernes de la Grèce, soit d'après les monuments écrits, soit d'après la tradition vivante encore chez les peuples de race hellénique, n'a guère tenté le zèle de nos jeunes savants. C'est pourtant, on peut le dire, le genre de travail pour lequel des professeurs de l'Université sont d'ordinaire le mieux préparés dès le temps où ils quittent la France. Nous attendons, il est vrai, un travail de ce genre que prépare M. Carl Wescher; mais ce n'est encore là qu'une espérance.

« Des six membres de l'école d'Athènes qui nous devaient cette année, ou même dès l'année dernière, les résultats de leurs travaux, M. Wescher se trouve le seul qui n'ait pas encore envoyé de Mémoire. Nous connaissons ses excuses, et nous les apprécions; car nous l'avons vu à Paris pendant un congé de quelques mois, congé rendu nécessaire à sa santé par les fatigues du climat de la Grèce, et le 30 août dernier, l'Académie recevait de lui une communication officieuse et sommaire des découvertes épigraphiques qui lui sont communes avec son collègue M. Foucart. Vous avez apprécié tout ce que promettent pour la connaissance des institutions grecques quatre cent soixante-dix inscriptions trouvées à Delphes, décrets des Amphictyons, liste de vainqueurs dans les jeux publics, actes de proxénie, et surtout ces nombreux actes d'affranchissement religieux, témoignage d'un fait que les auteurs anciens nous laissaient complétement ignorer, et qui prend désormais, grâce au nombre chaque jour accru de ces documents, une place importante dans l'histoire de l'esclavage, de ses vicissitudes et de ses variétés durant plusieurs siècles. L'importance même des textes épigraphiques, dont la publication occupe en ce moment MM. Foucart et Wescher (1), nous fait d'autant plus regretter que ce dernier n'ait pu jusqu'à présent nous envoyer la part de commentaire dont il s'est chargé pour les éclaircir. Nous mentionnons avec le même regret la dissertation qu'il nous annonce sur les *stèles éphébiques*, ou actes officiels relatifs à l'éducation de la jeunesse athénienne, récemment mis au jour par les fouilles de la Société archéologique d'Athènes. L'ardeur intelligente avec laquelle M. Carl Wescher s'est voué à l'étude des inscriptions grecques nous permet de bien augurer de ces divers travaux.

« Les cinq Mémoires que M. le Ministre de l'instruction publique a renvoyés à l'examen de la Commission sont : 1° celui de M. Foucart *Sur les ruines et l'histoire de Delphes*, avec une carte topographique, en réponse à une question proposée par l'Académie dès 1851, mais qui n'avait pas reçu jusqu'ici des solutions satisfaisantes.

« 2° Celui de M. G. Devile *sur la Macédoine au delà de l'Axius et sur une partie de la Thrace maritime*, en réponse à une question proposée en 1857, et qui, selon les vues de l'Académie, se rattachait à la

(1) Le volume qui contiendra ces inscriptions va paraître prochainement à la librairie F. Didot, et la publication en est d'autant plus urgente que déjà quelques-unes des inscriptions inédites de Delphes ont été publiées dans le dernier volume des *Annales de l'Institut archéologique de Rome* (*Rapporto d'un viaggio fatto nella Grecia nel* 1860 *da A. Conze ed A. Michaelis*).

question fort bien traitée, en 1856, par M. de la Coulonche, *Sur le berceau de la puissance macédonienne, des bords de l'Haliacmon à ceux de l'Axius* (1).

« 3° Celui de M. Bazin *sur l'ancienne Etolie*, sujet proposé en 1859, et qui fait suite aux intéressantes études de M. Heuzey sur l'Acarnanie (2).

« 4° Celui de M. Dugit *sur l'île de Naxos*, sujet librement choisi par l'auteur. M. Dugit vient d'y ajouter un nouvel envoi, son Mémoire *sur les institutions militaires d'Athènes*, en réponse à l'une des questions récemment posées par l'Académie. Mais ce second travail nous est arrivé trop tard pour que nous ayons pu l'examiner et vous en rendre compte aujourd'hui ; nous pouvons seulement en prendre acte comme d'une preuve d'activité méritoire.

« 5° Enfin les recherches archéologiques de M. Thenon *sur les cent villes de la Crète*, répondant à la première partie d'une question proposée en 1856. La seconde partie du programme était réservée à M. G. Perrot, compagnon de M. Thenon dans une partie de son voyage.

« Le choix de ces divers sujets et la manière dont chacun des cinq auteurs a traité le sujet qu'il avait choisi prouvent toute la liberté que l'Académie laisse au zèle de ces jeunes esprits. Nous désirons avant tout éveiller leur activité curieuse ; nous essayons en outre de diriger au début leur inexpérience ; mais notre estime et nos encouragements sont assurés à tout effort sincère. Nous ne demandons pas que chaque Mémoire remplisse précisément une partie de nos programmes, pourvu qu'il comble une lacune dans la science des lieux et des faits anciens, pourvu qu'il marque un progrès de la critique sur quelque matière intéressante d'histoire et d'archéologie. Or, à cet égard, il n'y a pas un seul des Mémoires dont nous avons à vous entretenir qui ne réponde aux vues de l'Académie.

« Les deux campagnes d'exploration accomplies à Delphes par M. Foucart, d'abord seul, puis avec le concours de son collègue M. Wescher, ont été particulièrement fécondes, surtout si l'on songe aux difficultés de pareilles recherches pour des philologues encore novices dans l'étude des lieux et des monuments, disposant de crédits modestes, plus souvent desservis que secondés par les habitants du pays, qui ne comprennent pas toujours bien les intentions généreuses de nos explorateurs.

« Malgré ces difficultés, M. Foucart aura notablement augmenté nos connaissances sur ce pays par l'étude comparée du terrain, des ruines et des témoignages de l'antiquité. Hérodote, Plutarque et Pausanias en main, sans oublier l'*Ion* d'Euripide, dont la scène se passe dans le sanctuaire de Delphes, il a repris la trace des voyageurs ses devanciers, tantôt confirmant, tantôt corrigeant leurs descriptions et leurs calculs, étendant quelquefois le champ de leurs recherches, comme il l'a fait par l'exploration d'un petit bois sacré encore reconnaissable sur les rives du Plistos. Mais il a surtout étudié à fond le sol de Delphes même, les ruines de ses principaux édifices, jadis si pleins d'offrandes et de chefs-d'œuvre de l'art, et, en particulier, les ruines du fameux temple d'Apollon. Là, le mur antique qui servait de soubassement à l'édifice, et qui n'avait été découvert que sur une longueur d'environ dix mètres par Ott. Müller et ses compagnons d'é-

(1) Publié, en 1858, dans les t. IV et V de la *Revue des Sociétés savantes*.

(2) Publié dans le volume qui a pour titre : *le mont Olympe et l'Acarnanie*, Paris, 1860, in-8°.

tude, en 1840, vient d'être mis à nu sur une longueur d'environ cinquante mètres, et c'est ce mur prodigieux qui portait inscrites sur sa surface extérieure les centaines d'actes officiels pour lesquels M. Foucart a dû réclamer l'aide de M. Wescher. Au fond du sanctuaire, il a peut-être réussi à reconnaître la place du trépied où la Pythie recevait, dit-on, le souffle prophétique. Sous le temple même, des fouilles lui ont révélé des chambres souterraines dont il n'a pu ni mesurer toutes les dimensions ni reconnaître la destination précise, mais qu'il a loyalement signalées à l'attention des futurs explorateurs. Enfin, il traite avec soin dans son Mémoire tous les problèmes d'histoire et de chronologie que soulèvent l'antique autorité, la longue influence et la décadence tardive de l'oracle d'Apollon, la célébration des jeux Pythiens, la prospérité de Delphes, ses désastres toujours passagers tant que dura le paganisme, et sa ruine rapide quand le dieu se retira d'elle et que les chrétiens détruisirent ses édifices pour s'en approprier les débris. A travers ces recherches, souvent minutieuses, qui relient le plus glorieux passé de la Grèce à son état présent, M. Foucart place des jugements personnels qui ne manquent ni de force ni d'originalité. Il juge sévèrement, trop sévèrement peut-être, la conduite des Grecs unis contre la Phocide dans les guerres *sacrées*. Il a des pages d'une critique ingénieuse sur l'expédition des Gaulois nos ancêtres contre la Grèce et sur le prétendu miracle qui les chassa de Delphes. En cela d'accord avec son collègue M. Bazin, qui a rencontré cette même question sur sa route en explorant l'Etolie, il croit volontiers que la vanité hellénique a défiguré cet épisode de l'histoire pour le tourner à la honte des envahisseurs, et que les Gaulois ne revinrent pas tout à fait vaincus de leur héroïque aventure, puisqu'ils en revinrent assez forts pour aller fonder en Asie un royaume durable. A côté de ces sévères analyses, le Mémoire de M. Foucart nous offre quelques pages empreintes d'une véritable émotion sur les beautés impérissables de la nature et sur la grandeur des souvenirs dans cette région aujourd'hui si pauvre, jadis si florissante et si peuplée. On trouvera même qu'il s'est laissé quelquefois entraîner à ce charme d'une contemplation rêveuse, que d'ailleurs excuse bien le spectacle de pareils lieux, où tant de poëtes ont rêvé depuis Euripide jusqu'à lord Byron.

« Aussi, malgré des négligences de rédaction et quelques erreurs sur lesquelles nous ne voulons pas insister ici, ce travail est d'une lecture intéressante, et il comptera parmi les plus utiles productions de l'école française d'Athènes.

« La Commision porte un jugement non moins favorable sur le Mémoire de M. Deville, bien qu'il ne remplisse que la moitié du plan que s'est tracé l'auteur. Prévenu d'ailleurs dans sa tâche par l'exploration récente et officielle de M. Heuzey à travers la Macédoine, exploration dont les principaux résultats sont déjà publiquement exposés à Paris, M. Deville a voulu se dédommager en dépassant sur quelques autres points les limites du programme académique. Son Mémoire embrasse une contrée assez étendue entre les montagnes qui se prolongent de la Péonie au mont Rhodope et la ligne presque toute maritime des villes antiques depuis Thessalonique jusqu'à Maronée. La presqu'île Chalcidique reste donc tout entière en dehors de cette exploration; elle est réservée pour une autre campagne, qui, nous l'espérons, tentera le jeune voyageur.

« Le pays qu'il a parcouru est plus riche en souvenirs qu'en ruines, je veux dire en ruines appréciables à la simple vue pour le savant qui ne peut y exécuter de fouilles. Toutefois, la comparaison des textes historiques avec l'état actuel des lieux offre matière à des remarques pleines

d'intérêt, soit sur l'emplacement, soit sur le plan de quelques cités anciennes. C'est ainsi que le récit d'Hérodote sur la marche de l'armée persane envahissant la Grèce, le récit de Thucydide sur l'expédition du roi Sitalkès et sur la campagne d'Amphipolis, quelques textes de Démosthène sur cette même ville, si éprouvée parmi les luttes d'Athènes et des cités ses rivales, s'éclairent d'un jour nouveau dans l'examen qu'en a fait M. Deville. En déterminant l'emplacement de l'ancien lac Prasias, et en décrivant ses habitations lacustres sur pilotis, analogues à celles qu'avait décrites Hérodote, en fixant le premier avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici la situation des villes d'Œsyme, de Datos et de Néapolis, M. Deville a rendu de véritables services à la géographie comparée. Quelques-uns de ces services deviendront, il est vrai, plus sensibles quand, au lieu de simples croquis, ce Mémoire nous présentera des cartes régulièrement dressées avec le secours d'un artiste de profession. Quelques inscriptions recueillies sur les marbres antiques par M. Deville nous apportent aussi d'intéressantes notions, particulièrement sur les mœurs des peuples thraces; mais on se rendra mieux compte de ce que vaut cette récolte épigraphique quand le voyageur aura pu indiquer exactement quelles inscriptions relevées par lui étaient encore inédites ou mal copiées par les précédents voyageurs. C'est là une distinction souvent impossible à faire sur le terrain au moment même de la découverte ; mais à Athènes, avec les ressources que renferment et la bibliothèque publique de cette ville et la bibliothèque de notre Ecole française, enrichie sans cesse par les soins de son directeur, cette vérification ne demande qu'un peu de temps et de patience : elle devra, nous le pensons, compter désormais parmi les devoirs de nos jeunes antiquaires au retour de chaque voyage. M. Deville le sait mieux que personne, puisqu'en dehors de son Mémoire sur la Macédoine et la Thrace maritime, il a envoyé à M. le Ministre de l'instruction publique, comme témoignage de son zèle pendant une excursion sur les bords du Nil, une révision et des compléments fort utiles des inscriptions grecques et latines de l'Egypte. Il fera bien aussi, quand il revisera la première partie de son Mémoire et qu'il écrira la seconde, d'y ménager un peu mieux l'attention du lecteur par une méthode de rédaction où la sévérité du raisonnement scientifique sache se soutenir avec un moindre appareil de citations textuelles : la critique a ses exigences, qu'il faut satisfaire, mais sans les exagérer.

« A l'autre extrémité du continent grec, si laborieusement exploré par M. de la Coulonche et M. Deville, une région moins célèbre, l'Etolie, était signalée au zèle de l'Ecole française d'Athènes. Dans ce pays, où l'on entre d'ordinaire par les ruines glorieuses de Missolonghi, peu ou point de monuments qui pussent d'avance attirer vivement la curiosité de l'antiquaire : un sol presque partout montueux, une population aujourd'hui rare et ignorante, des traditions fabuleuses souvent pleines de charme et de grandeur, mais qui n'ont laissé de traces que dans les livres, des traditions historiques peu faites pour encourager. Les Etoliens ont mauvais renom dans l'histoire ancienne. Les Grecs, et surtout Polybe, en parlent toujours avec défaveur; les Romains, qui leur durent beaucoup dans la conquête de la Grèce, ne les traitent pas mieux pour cela, et Tite-Live n'est pas plus équitable à leur égard que ne l'a été Polybe. Aussi est-ce avec une véritable estime que nous reconnaissons le courage et la patience de M. Bazin dans son ingrate exploration de l'Etolie. Le résumé historique par lequel s'ouvre son Mémoire est un morceau rédigé avec beaucoup de soin, écrit d'un excellent style, qui ne manque même pas dans son ensemble de quelque originalité. Il nous prépare utilement à

mieux comprendre les recherches dont nous lirons ensuite une exposition consciencieuse; mais il pourrait être plus court à la fois et plus complet. On a regretté que l'auteur n'ait pas complétement épuisé le témoignage des inscriptions grecques relatives à l'Etolie qui se lisent déjà dans les recueils épigraphiques, et dont, par malheur, les découvertes de notre jeune antiquaire ne devaient pas beaucoup augmenter le nombre. Ces témoignages authentiques, relevés hors de l'Etolie, et surtout à Delphes, se rapportent précisément à une période historique assez brillante où les Etoliens dominèrent sur la Locride et la Phocide, étendirent leurs relations amicales avec le Péloponèse et même avec les îles de la mer Egée, enfin montrèrent une sorte d'émulation pour le culte des arts. Ils éclairent déjà beaucoup le récit intéressant qui forme la première partie du Mémoire de M. Bazin; ils pouvaient l'éclairer encore davantage. Sur le terrain même de l'Etolie, la géographie comparée devra aux efforts du jeune voyageur des résultats assez importants. Désormais, la distinction des divers cantons de ce pays paraît fixée avec toute la certitude que comportaient l'incohérence et la rareté des renseignements fournis là-dessus par les historiens et les géographes. Un épisode fort dramatique des histoires de Polybe, l'expédition aventureuse de Philippe contre Thermus, capitale des Etoliens, devient aujourd'hui presque facile à suivre sur une carte médiocrement dessinée, mais fort instructive, qui accompagne le Mémoire de M. Bazin. L'auteur a pu sur cette carte fixer pour la première fois, ou marquer plus exactement qu'on ne l'avait fait avant lui, la position de plusieurs villes antiques, par exemple de Calydon et de Phistyon. Parmi ces localités, il a surtout décrit avec soin la mieux conservée des forteresses étoliennes, Pleuron, où se retrouve dans des ruines encore considérables une image assez fidèle de la vie du peuple étolien. Ailleurs, il n'a le plus souvent rencontré que des débris d'architecture ou de statuaire offrant bien peu de ressources à l'observation la plus attentive.

« A vrai dire, il semble que ce pays n'ait jamais eu d'artistes indigènes. Peuple de montagnards et de soldats, amis des aventures, rapaces et prodigues, ses habitants ont possédé par moments beaucoup de trésors, mais ils ont peu produit par eux-mêmes. Ce que la guerre leur avait donné, la guerre le leur enlevait bien vite. Une richesse, ordinairement mal acquise, ne prospérait pas sur ce terrain rebelle au génie des arts et des lettres. C'est la conclusion qui ressort de tout le travail de M. Bazin, et bien que nous ayons peut-être à y faire quelques réserves pour des faits et des témoignages qu'il a négligés, cette conclusion, on le voit, a son importance et sa moralité historique.

« Les études de M. Dugit sur l'île de Naxos ne sont pas moins consciencieuses que celles de son collègue sur l'Etolie, et elles s'attachent à un sujet qui semble encore moins fécond. Plus voisine, il est vrai, du centre de l'hellénisme et plus riche en souvenirs d'une ancienne et poétique mythologie, placée sur le chemin des émigrations et des invasions orientales, souvent mêlée, mais avec un rôle très-secondaire, aux longues luttes des deux races ionienne et dorienne, d'ailleurs dépourvue de ports et de marine et réduite aux profits de ses vignobles et d'un commerce restreint, la petite île de Naxos, en de telles conditions, ne peut offrir une matière bien abondante aux recherches de l'antiquaire et de l'historien. Les monnaies qu'elle a frapppées au temps de son indépendance sont peu variées et peu nombreuses dans nos collections; les inscriptions que son sol nous a rendues ne le sont pas davantage, et, quelque effort que tente M. Dugit pour étendre la liste des écrivains nationaux qu'elle a

produits dans l'antiquité, c'est aux histoires générales de la Grèce, à Hérodote, à Thucydide, à Xénophon, que nous devons la meilleure part de ce qui nous reste de ses annales anciennes. Nous pouvons mieux suivre les destinées de Naxos à travers le moyen age ; nous savons assez bien les dominations qu'elle eut à subir après la chute de l'empire romain et durant la longue décadence de l'empire grec d'Orient jusqu'à la conquête musulmane. N'ayant pu faire de fouilles dans les ruines peu apparentes de la cité antique de Naxos, et réduit à recueillir seulement sur le sol de l'île le peu de renseignements qui avaient échappé aux voyageurs ses devanciers, M. Dugit s'est complu, avec un zèle surabondant, à nous raconter l'histoire entière des Naxiens. Dans cette longue et souvent désastreuse histoire, entre autres chapitres trop complaisamment développés par l'auteur, nous avons à signaler celui qui traite de la dynastie vénitienne des Sanudo. C'est là sans doute un travail qui en lui-même ne manque pas d'intérêt. De Naxos tout entière, comme de cette petite et aujourd'hui assez obscure dynastie, on peut dire avec le poëte : « A qui veut connaître les mœurs du genre humain, il suffit d'une famille. »

Humani generis mores tibi scire volenti
Sufficit una domus (1).

« Mais cet axiome est de ceux dont l'érudition ne doit pas abuser. D'abord, cette partie des annales des Naxiens, ou plutôt des conquérants modernes de leur île, nous semblerait mieux recommandée si l'auteur avait eu plus souvent les moyens de recourir aux documents originaux, et, par exemple, de vérifier les récits des autres historiens par quelques études vraiment neuves dans les archives de Venise. Puis, en général et de toute façon, l'Académie, si elle demande quelquefois aux membres de l'Ecole d'Athènes un aperçu historique des destinées d'une ville ou d'un peuple, entend bien qu'ils réserveront pour l'antiquité grecque et latine la meilleure part de leurs efforts. Ici, en particulier, elle regrette que M. Dugit n'ait pas de préférence employé sa peine à rassembler et à commenter plus scrupuleusement qu'il ne l'a fait les documents de l'histoire de Naxos encore épars dans les collections de numismatique et d'épigraphie. Les monnaies de cette île, comparées surtout à celles de la ville sicilienne du même nom, offrent déjà un problème intéressant d'archéologie. Les inscriptions naxiennes réunies dans le recueil de Berlin ou dans le voyage de M. Ph. le Bas, et augmentées du petit nombre de textes nouveaux que M. Dugit rapporte lui-même de ses excursions, augmentées surtout de la belle inscription delphique découverte par MM. Foucart et Wescher, qui concerne les rapports de Delphes avec les Naxiens, demandaient un commentaire spécial qui aurait pu, soit se fondre dans le Mémoire sur l'île de Naxos, soit en former l'utile supplément. Nous excusons plus facilement M. Dugit de n'avoir pas expliqué une quarantaine d'inscriptions recueillies par lui dans les îles grecques ou sur les côtes de l'Asie : il était naturel qu'il se contentât pour le moment de les avoir copiées ou estampées avec soin, comme il a fait, réservant à qui de droit le profit qu'elles peuvent offrir pour des études nouvelles sur les contrées dont elles proviennent.

« Au reste, le Mémoire que nous venons d'apprécier se distingue parmi les envois de notre école française par un mérite que nous devons signaler : M. Dugit, en dressant dès le début une liste des auteurs qui ont

(1) Juvénal, *Satire* XII, v. 159.

avant lui traité en tout ou en partie le même sujet, nous permet d'apprécier plus facilement son propre travail. En cela il remplit un devoir trop souvent négligé par ses collègues. Nous désirons que cet exemple serve désormais de règle ; bien des peines inutiles seraient souvent épargnées si chacun des Mémoires qui nous sont soumis s'ouvrait ainsi par des notions précises sur les travaux antérieurement accomplis dans le même champ de recherches historiques. A cet égard, l'Académie, tout en regrettant que ses conseils n'aient pas été plus régulièrement suivis, se l'explique en partie par l'interruption qu'ont subie en ces dernières années les traditions de l'Ecole d'Athènes. Si M. Dugit et ses jeunes collègues avaient plus longtemps vécu en communauté de travail avec leurs anciens, leur travail eût beaucoup gagné à cet échange fraternel de bons conseils et de bons exemples. Si l'auteur du Mémoire sur Naxos avait connu l'excellente dissertation (qui malheureusement est encore inédite) de M. G. Perrot sur l'île de Thasos, cet exemple l'eût naturellement préservé de quelques-uns des défauts que nous avons dû relever dans son ouvrage ; il y a donc là pour lui une excuse que notre équité ne saurait omettre.

« Le dernier Mémoire dont il nous reste à vous entretenir, celui de M. Thenon sur *les cent villes de la Crète*, tient à nos yeux une place particulière parmi les envois de l'Ecole d'Athènes. Enlevé, au moins pour quelque temps, aux études d'antiquité profane par une vocation religieuse qui n'admettait plus de retard, M. Thenon a voulu cependant remplir envers l'Etat et envers l'Académie ses engagements d'autrefois en nous adressant l'exposé de ses deux voyages dans l'île de Crète. Sa relation se ressent donc plus que les autres des inconvénients d'une rédaction trop rapide. La Crète présentait, d'ailleurs, il faut l'avouer, un champ trop vaste pour être bien exploré par un seul voyageur ; aussi l'exploration en a-t-elle été souvent un peu superficielle. Le jeune antiquaire n'a pu ni examiner toujours à son aise ni fouiller l'emplacement des anciennes villes. S'il est arrivé, en géographie, à quelques résultats nouveaux, comme pour les villes de Téménia et de Matalon, il ne l'a fait qu'en observant les accidents naturels du sol et en les comparant avec les témoignages des géographes et des historiens. Deux ou trois esquisses de cartes partielles attestent sa bonne volonté, mais sont loin de satisfaire le juste désir que nous aurions de corriger et de compléter les cartes générales de la Crète comme celles de Pashley, de Kiepert et de Spruner. Les cent villes que l'antiquité attribuait à cette île populeuse figurent toutes à peu près dans l'énumération de notre voyageur ; mais on ne se rend pas bien compte du nombre de celles dont il a réussi à fixer l'emplacement ; on ne voit pas nettement de quel progrès la géographie comparée lui est redevable à cet égard. D'autre part, s'il a recueilli quelques inscriptions inédites, c'est qu'il les a simplement trouvées sur sa route ou que son zèle a été heureusement servi par les guides indigènes. Cela n'empêche pas que, sur le fond un peu monotone de sa relation, ne se détachent quelques épisodes dont nous aimons à signaler l'importance. Tel est un chapitre assez développé sur les antiquités de Gortyne ; tels sont la copie et le commentaire d'une inscription archaïque trouvée près de ces mêmes ruines, inscription par malheur incomplète, mais qui n'en est pas moins un véritable trésor pour les amateurs d'épigraphie grecque. Elle nous offre les débris d'un vieux règlement sur les successions. M. Thenon nous en a envoyé deux épreuves photographiques d'une netteté saisissante, et, en expliquant ce texte difficile avec les secours imparfaits encore que nous possédons pour l'intelligence du vieux dialecte crétois, il

a fait preuve personnelle d'une véritable sagacité. On voit par là ce que nous pouvions attendre de lui si le temps lui eût permis plus d'études philologiques, et si le plan même du travail concerté entre lui et M. Perrot n'eût réservé à ce dernier l'interprétation historique des inscriptions crétoises. Même en se bornant, comme il l'a presque toujours fait, à la première partie de notre programme, M. Thenon s'imposait déjà une tâche assez lourde, et l'on s'étonne peu qu'il n'y ait pas toujours suffi. Votre Commission a regretté, par exemple, que ses recherches ne nous éclairent pas mieux sur le célèbre labyrinthe de Cnosse, dont le mystère a été sans doute embelli par l'imagination des poëtes, mais qui n'en est pas moins une réalité historique attestée, entre autres preuves, par les médailles de cette ville, et qui, à ce titre, mériterait bien de provoquer des recherches spéciales. La Commission estime aussi que, pour la détermination des ports de la Crète, l'auteur n'a pas épuisé l'examen de tous les documents utiles à consulter. La Crète n'a pas brusquement passé de sa prospérité antique à l'état déplorable où nous la voyons aujourd'hui. Les écrivains byzantins, d'une part, et de l'autre les portulans à l'usage des navigateurs génois et vénitiens du moyen âge, devront être dépouillés avec soin, si l'on veut nous donner de la Crète ancienne une carte qui réponde vraiment aux légitimes exigences de la critique. Nous espérons encore que M. Thenon pourra revenir un jour, avec les ressources dont il dispose en France, sur ce laborieux essai, qui est déjà beaucoup plus que la promesse d'un bon Mémoire.

« En résumé, Messieurs, nous nous plaisons à reconnaître que les derniers envois de notre Ecole française lui font beaucoup d'honneur. Nous mesurons avec un vif plaisir le progrès scientifique dont témoignent de pareilles recherches accomplies par des membres de la jeune université, et nous les croyons pleines d'enseignements profitables à tous les esprits sérieux. Sans parler même des belles explorations récemment faites en Macédoine, en Epire et en Asie Mineure par d'anciens membres de l'Ecole d'Athènes, sous le patronage de l'Empereur, dans les seuls envois de l'école actuelle, la Crète, Naxos, l'Etolie, la Macédoine et Delphes représentent une partie considérable de l'histoire grecque étudiée sous les points de vue les plus divers : Naxos, petit municipe où les dissensions n'ont guère été plus que des querelles de famille, où ni le commerce n'a pu produire l'opulence ni les arts n'ont pu jeter un grand éclat, où pourtant s'est maintenue, jusque sous les diverses oppressions de la barbarie le vivace génie de l'hellénisme ; la Crète, la reine des îles, comme elle s'appelle fièrement dans une inscription antique ; la Crète, toute pleine de religieux et antiques souvenirs, formant pour ainsi dire une petite Hellade avec un million peut-être d'habitants presque tous Doriens, répartis entre une centaine de villes déjà célèbres au temps d'Homère, de tout temps divisées par des haines devenues presque proverbiales ; partout la guerre civile, souvent la guerre avec l'étranger, et, au milieu de tout cela, une industrie active et un vif amour des arts de la paix, dont le témoignage éclate sur une foule de monuments, depuis les majestueuses ruines de l'architecture jusqu'aux chefs-d'œuvre exquis de la numismatique ; l'Etolie, nation originale, et pour ainsi dire incomplète, avec une sorte de culture intermédiaire entre l'hellénisme proprement dit et la barbarie établie au nord du même continent, qui joua pourtant à son heure et sur le déclin de la Grèce un rôle considérable dans les affaires du monde, non sans quelque éclat de prospérité intérieure ; la Macédoine, moins barbare de génie qu'il ne semblait aux contemporains de Démosthène, mais qui se civilisa trop tard pour réunir d'une façon durable le faisceau

des forces helléniques; assez puissante pour avoir su venger la Grèce en ruinant la monarchie persane, trop faible ensuite pour maintenir et défendre contre l'ambition romaine tant de cités grecques obstinément jalouses de leurs vieilles institutions et de leur indépendance orageuse; Delphes, enfin, capitale d'un petit pays où elle éclipse tout par son importance politique et religieuse; Delphes, le siége du seul pouvoir fédéral que la Grèce ait connu et quelquefois respecté; sanctuaire au moins de cette unité que les races helléniques poursuivirent vainement dans la vie politique, mais qui ne leur manqua jamais, et qui semble durer encore pour elles dans le domaine de l'art et de la pensée. Voilà des sujets dont l'étude, doublement approfondie par la comparaison des textes et par l'exploration des ruines antiques, offre à l'esprit et au cœur un bien noble attrait, de bien graves leçons. Outre les découvertes qui enrichissent le monde savant tout entier, ces travaux de notre Ecole française élargissent, élèvent sans cesse les horizons de l'enseignement littéraire et historique en France: déjà ils ont préparé plusieurs générations de jeunes maîtres à mieux comprendre et à mieux interpréter les œuvres du monde ancien comparées à celles du monde moderne; enfin, et cela seul suffirait à les recommander, ils ont resserré les liens qui nous unissent à l'Hellade renaissante.

« Un jour que M. Foucart était assis sur des ruines du gymnase de Delphes, un jeune paysan de Castri, c'est-à-dire du village dont les masures recouvrent ces ruines illustres, s'approcha de lui en lui disant : « N'est-ce pas, Monsieur, qu'elle est belle ma patrie? » Touchante parole où s'expriment avec naïveté le patriotisme des pauvres Hellènes d'aujourd'hui et leur orgueilleux souvenir du passé. Soyons fiers, nous aussi, de ce que la France entretient toujours au cœur de la Grèce une Ecole savante, occupée à fouiller ses ruines, à interroger les échos de son histoire, à éveiller, à encourager dans l'âme de ce peuple qui se régénère sous nos yeux l'amour des grandes choses et le sentiment de son indestructible alliance avec le reste de l'Europe chrétienne. »

Séance du 8.

M. de Saulcy continue la seconde lecture de son *Mémoire sur l'âge relatif des appareils employés dans l'enceinte du Harem-es-scherif* à Jérusalem.

M. Reinaud, rapporteur de la Commission du prix Volney, fait connaître les conclusions du jugement de cette Commission sur les ouvrages envoyés au concours pour 1862.

Rapport sur le concours du prix Volney.

Neuf ouvrages imprimés ou manuscrits ont été envoyés au concours :

N° I. *Lectures on the science of language, delivered at the Royal Institution of Great Britain*, par M. Max Müller; Londres, 1862, in-8°, 2e édition.

N° II. *Monuments des anciens idiomes gaulois*, par M. H. Monin; Besançon, 1861, in-8°.

N° III. *Dizionario italiano-denka e denka-italiano*, par D. Giovanni Beltrame; manuscrit.

N° IV. *Glossaire du patois de la Bresse châlonnaise*, par M. Jules Guillemin; 1860, grand in-4°.

N° V. *Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française, d'après la méthode historique, naturelle et étymologique*, par M. Ed. le Héricher; 3 vol. in-8°. Les deux premiers volumes ont figuré au concours de l'année dernière.

N° VI. *Dictionnaire d'étymologie française, d'après les résultats de la science moderne*, par M. Auguste Scheler; Bruxelles, 1862, in-8°.

N° VII. *Vergleichende Grammatik der griechischen und lateinischen Sprache;* Berlin, 1861, in-8°; t. I. — *Gedrangte Vergleichung der griechischen und lateinischen Declination;* Berlin, 1862, in-8°, par M. Leo Meyer.

N° VIII. *Quelques réflexions sur une langue universelle*, par M. le docteur Bodinier; manuscrit.

N° IX. Collection de documents dans les langues indigènes pour servir à l'étude de l'histoire et de la philologie de l'Amérique ancienne; vol. Ier: *Popol Vuh*, livre sacré et mythes de l'antiquité américaine. Paris, 1861, gr. in 8°. — Vol. 2e : *Grammaire de la langue Quichée*, suivie d'un vocabulaire et du drame de Rabinal-Achi, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. Paris, 1862, in 8°.

La Commission a particulièrement remarqué le n° 1, qui a pour auteur M. Max Müller, et lui décerne le prix de cette année. M. Müller est déjà connu par ses importants travaux sur les langues ariennes; il a su appliquer une méthode savante et une saine critique à coordonner les résultats de la science moderne en ce qui concerne la linguistique générale.

La Commission accorde une mention très-honorable aux deux ouvrages de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, pour l'esprit de recherche qu'on y remarque et les documents intéressants qui s'y trouvent.

Une deuxième mention est décernée au dictionnaire italien-denka et denka-italien de M. Giovanni Beltrame. Le denka est un dialecte qui se parle en Afrique, sur les bords du Nil blanc. Comme il avait été jusqu'ic négligé, et que le pays où l'on en fait usage n'est guère accessible, la Commission émet le vœu que l'auteur du livre en fasse jouir le monde savant.

La Commission accorde une troisième mention honorable à M Monin, dont l'ouvrage annonce à la fois l'intelligence du sujet, le zèle et la modestie.

Enfin, la Commission signale de nouveau à l'attention du public l'ouvrage de M. le Héricher, dont les deux premiers volumes obtinrent l'année dernière une mention honorable.

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants.

La chirobaliste d'Héron d'Alexandrie, traduite du grec en collaboration avec M. VINCENT, *membre de l'Institut, et nouvellement réintégrée dans sa batterie et ses pivots*, par M. V. Prou, ingénieur civil; Paris, 1862, broh. in-8°.

« La présentation de cet écrit, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, a été retardée par des motifs que peut faire soupçonner le titre qui vient d'être lu, et où les rôles, pour le moins, paraissent étrangement intervertis. Notre savant confrère, M. VINCENT, avec la plus louable modération, et tout en annonçant qu'il avait à faire à cet égard de très-graves réserves, s'en est rapporté à la prudence du Bureau pour la suite à donner immédiatement à cette présentation. Il a senti qu'elle ne pouvait devenir l'objet d'un débat devant l'Académie, et qu'il suffisait que la Compagnie fût avertie de se tenir en garde, jusqu'à nouveaux éclaircissements, contre les inductions qui pourraient être tirées des allégations de la personne par qui lui est imposé le titre inattendu de son collaborateur. » (Extr. du procès-verbal.)

Liber vagatorum, le Livre des gueux; Strasbourg, 1862, in-12, avec une lettre de M. Ristelhuber, qui destine cet ouvrage, accompagné d'une préface de 62 pages, au concours des antiquités de la France.

Deux brochures de M. Ed. Aubert destinées au même concours, et renermant deux opuscules intitulés : *Les voies romaines dans la vallée d'Aoste*, et *L'empereur Honorius et le consul Anicius Probus.* (Extr. de la *Revue archéol.* de 1862.)

Histoire de la soie, par M. Ern. Pariset, fabricant de soieries; temps antérieurs au septième siècle de l'ère chrétienne; Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. Année 1860, 3e et 4e trimestre; Angoulême, 1860, 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — Compte rendu de la séance publique tenue le 29 mai 1862; Béziers, 1862, br. in-8°.

Revue archéologique, août 1862.

Annales de philosophie chrétienne, juin 1862.
Revue de l'art chrétien, juillet 1862.

M. LE CLERC fait hommage à l'Académie : 1° au nom de M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, de l'opuscule intitulé : *Gerbert, Aurillac et un monastère*, Clermont, 1862, br. in-8°, opuscule qui est un heureux prélude de l'ouvrage important que prépare l'auteur sur cette époque.

2° Au nom des éditeurs, du nouveau volume des *Anciens Poëtes de la France*. *Gaydon, Chanson de geste* publiée pour la première fois d'après les trois manuscrits de Paris, par MM. F. Guessard et S. Luce, précédée d'une préface et d'un sommaire de cxxxv pages. 1 vol. in-12; Paris, 1862.

M. EGGER fait hommage des ouvrages suivants :

1° Au nom de M. le duc de Clermont-Tonnerre, ancien ministre de la guerre et de la marine, de l'ouvrage intitulé : *Œuvres complètes d'Isocrate*, traduction nouvelle, avec texte en regard, t. Ier. 1 vol. in-8°, Paris, 1862.

« L'auteur, dans une préface du sentiment le plus élevé, explique les motifs qui lui ont dicté le choix d'un travail devenu la consolation et l'occupation utile encore de la retraite qui succéda pour lui de bonne heure à des services si honorables rendus à son pays dans les hautes fonctions qu'il a remplies. » (Extr. du procès verbal.)

2° Au nom de M. Armand Gasté, de l'ouvrage ayant pour titre : *les Noëls virois*, par Jean Lehoux, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de Caen, avec une introduction et des notes. 1 vol. in-8°. Caen, 1862.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ajoute aux présentations qui précèdent celle des Bulletins des séances de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique pour les années 1847 à 1861. 15 vol. in-8°.

M. Deville, correspondant de l'Académie, commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur la grande pyramide d'Egypte*.

SÉANCE DU MERCREDI 13 (remplaçant celle du vendredi 15, jour de la fête de l'EMPEREUR).

Sont nommés membres de la Commission de vérification des comptes de l'Académie pour l'année 1861 MM. EGGER et Léon RENIER.

M. VINCENT exprime le désir que le pli cacheté déposé le 6 juin dernier soit ouvert. La note qui s'y trouve a pour objet de maintenir dans le traité de la *Chirobaliste* la traduction du mot **Κανόνια** par celui de *clavettes*, et de proposer la suppression des pivots, lesquels doivent être remplacés par de simples cordons élastiques, retenus par des clavettes et embrassant les leviers balistiques au moyen d'anneaux.

M. VINCENT saisit cette occasion d'annoncer à l'Académie que sa réponse aux allégations de l'auteur de l'écrit présenté dans la séance précédente est actuellement sous presse et paraîtra prochainement.

M. DE SAULCY termine la seconde lecture de son Mémoire intitulé :

Sur l'âge relatif des appareils employés dans l'enceinte du Harem des scherif à Jérusalem.

On comprendra qu'il est à peu près impossible d'analyser un travail de cette nature, dont toute la partie proprement archéologique n'est pas susceptible d'être résumée, l'auteur s'appuyant sur des démonstrations techniques, pour lesquelles la description géométrique, les mesures mathématiques et la vue des planches photographiques, mises pendant la lecture sous les yeux de l'Académie, ne sauraient être suppléées.

Reste donc l'explication tirée des textes et principalement la discussion du fameux passage de l'historien Josèphe dont M. DE SAULCY tire l'argument capital de cette partie de son Mémoire.

A l'aide de cette double démonstration, tirée 1° de l'examen attentif des monuments, 2° de l'interprétation raisonnée des textes, le savant auteur du *Voyage autour de la mer Morte* cherche à établir, contrairement à l'opinion présentée par M. RENAN dans son troisième rapport à l'EMPEREUR, la haute antiquité du mur célèbre qui représente pour les fidèles des trois religions juive, chrétienne et musulmane, le débris vénéré du temple de Salomon.

DISCUSSION.

Le développement auquel a donné lieu l'explication du passage de Josèphe a été l'objet de discussions importantes. La discussion générale s'est renouvelée souvent pendant la première et la seconde lecture de ce Mé-

moire, et ceux des membres qui y ont surtout pris part sont, avec l'auteur du Mémoire, MM. RENAN, MUNK, DE ROUGÉ, et M. HITTORFF, membre de l'Académie des beaux-arts présent à quelques-unes des séances où cette discussion a eu lieu.

Nous nous bornerons à en reproduire ici, d'une façon sommaire, les points principaux.

Les arguments présentés par M. RENAN pour mettre en doute la haute antiquité de ce mur résultent de ce que l'appareil de construction est, pour lui, analogue à celui d'autres édifices évidemment d'un âge beaucoup plus moderne.

M. DE SAULCY, qui s'applique dans son Mémoire à réfuter cette opinion par des preuves archéologiques, demande ce que serait devenu ce mur décrit par Josèphe, et pourquoi on l'aurait remplacé par les constructions qui sont encore debout.

M. RENAN rappelle que les murs de Tyr et d'Aradus ont été détruits et remplacés sans qu'on en sache le motif. Il en aurait été de même à Jérusalem.

M. DE SAULCY s'appuie sur le témoignage des historiens.

M. RENAN les déclare insuffisants; quant à l'examen du mur, il se récuse comme ne possédant pas les connaissances nécessaires en architecture; mais l'architecte qui l'accompagnait, M. Thobois, ne considère pas ce mur comme très-ancien Ce bossage, si fin qu'il trahit une certaine *mignardise*, ce soubassement dont le *biseautage* est semblable à celui de Venise, sont des indices qui accusent, pour lui, une époque beaucoup plus récente. Il faut comparer ce mur à la tour d'Hippicus et au monument d'Hébron. La construction de la tour de Gebel semble bien être, aux yeux de M. RENAN, du même temps que celle de la tour de David et du mur oriental. La ressemblance est frappante. Ritter a déclaré aussi la tour de Tortose phénicienne et de la plus ancienne période; et, à l'intérieur, se trouve une salle gothique dont la construction présente le même appareil qu'à l'extérieur. Pour se résumer, M. RENAN ne reconnaît que le mur d'Aradus qui soit d'une très-haute antiquité. Amrit lui paraît antérieur à Alexandre.

M. DE SAULCY ne voit pas dans les raisons données par son confrère une preuve contre l'antiquité du monument, et il cite des exemples à l'appui de son opinion.

M. HITTORFF, faisant allusion à ce qui a été dit par M. RENAN sur l'appareil du bossage très-fin trahissant une époque moderne, déclare qu'à ses



yeux le bossage le plus perfectionné n'est point un raffinement qui marque la décadence, et qu'il peut se rapporter à la plus ancienne époque.

M. Oppert a la parole pour lire le travail suivant :

Recherches récentes faites au British Museum relativement à l'histoire assyrienne.

« La bienveillance indulgente avec laquelle l'Académie a jusqu'ici accueilli mes modestes efforts m'encourage à lui exposer brièvement les résultats de deux genres d'études que j'ai pu faire pendant un séjour récent en Angleterre. Ces recherches se rattachent à l'histoire assyrienne dans deux différentes époques, séparées l'une de l'autre par un millier d'années. La première de ces découvertes, et de beaucoup la plus importante pour l'histoire en général, n'appartient pas à moi seul, mais présente ce caractère collectif qui distingue quelques-unes des découvertes dans le domaine de l'assyriologie, tandis que je crois pouvoir revendiquer pour la seconde, d'une portée moins grande, une responsabilité personnelle moins partagée.

« Je me permets de commencer par le dernier fait, relatif à une liste de rois très-anciens.

« Les auteurs classiques qui ont écrit sur l'histoire de l'Assyrie, surtout Bérose, connaissent avant la première destruction par Arbace et Bélésys, dont parle Hérodote, six dynasties ; la première suivit, selon eux, le déluge ; la seconde est nommée mède, la troisième scythique ; la quatrième (nommée chaldéenne), la cinquième (arabe), et la sixième (assyrienne), ont été comprises par Ctésias, Diodore, Justin et les auteurs qui les suivent, dans une grande dynastie commençant par Sémiramis et finissant par Sardanapale, dynastie qui aurait régné pendant 12 ou 14 siècles. Mais Hérodote semble donner raison à la division du Chaldéen Bérose, dont la traduction arménienne de la chronique d'Eusèbe a conservé la chronologie. Il attribue au grand empire d'Assyrie 520 ans, comme Bérose. Avant cette dynastie, que je place de 1314 à 788, l'auteur chaldéen place la cinquième de 1559 à 1314; celle-ci, à son tour, est précédée par celle que Bérose a nommée chaldéenne, qui comprend 48 rois et 458 ans, de 2017 à 1559.

« Cette dynastie chaldéenne, qui régna depuis le vingtième jusqu'au seizième siècle, a laissé de longs vestiges en Mésopotamie. Beaucoup de rois de cette époque sont déjà connus; tout dernièrement, M. Ménant a lu devant vous la traduction d'une inscription provenant du roi Hammourabi, et appartenant à cette antique dynastie. Ce document, écrit tout entier en caractères phonétiques, est le plus ancien texte de ce genre, et se trouve actuellement à Londres. Les briques, les cylindres, les cônes à inscription, nous avaient jusqu'ici transmis les noms de 27 rois qu'on ne pouvait classer dans leur ordre ; mais leur antiquité était bien établie par les citations que les rois postérieurs faisaient d'Ismidagan, Samsi-Ao, Naramsin, Kourgalzou, Pournapouriyas, Orcham, Ilgi, Hammourabi.

« Or, je viens de trouver sur une petite tablette, malheureusement très-fruste, une suite de noms de ces anciens monarques. Le fragment donne deux noms royaux, puis celui d'une reine. Vient un nom divin entre deux signes qui me paraît indiquer une période astronomique, et puis suivent 21 noms de rois, dont le premier est Hammourabi, le troisième Kourgalzou, le huitième Pournapouriyas. Ces noms sont en grande partie élamites, puisqu'on retrouve les éléments qui les composent dans d'autres noms

cités par les Assyriens, comme rois soumis ; aussi possède-t-on dans la colonne en regard l'explication en assyrien de la signification de ces noms, ce dont la première vue du document donne la certitude. Ainsi, *kadar* est traduit par adoration ; *vili* par homme, *purna* par loi, *parzi* par chef. En dehors de la donnée curieuse qui nous révèle les seuls restes de la langue élamite, nous aurions 18 noms royaux nouveaux, ce qui en porterait le nombre à 45. Il resterait donc seulement quatre monarques à connaître de cette ancienne race, à moins que quelques-uns n'appartiennent à la première dynastie, ce que nous ne voudrions pas encore supposer.

« Je passe aux recherches de l'autre ordre d'idées.

« J'ai l'honneur de soumettre à l'Académie une liste des éponymes de Ninive, telle que j'ai pu la dresser en déchiffrant les monuments ; elle commence, selon moi, en l'année 944 avant Jésus-Christ, et va jusqu'à 642 avant Jésus-Christ.

« Je m'explique. La première chose qu'on ait tenté de déchiffrer, ce sont les dates des documents assyriens. On connaît depuis longtemps des dates qui portent le jour, le mois et l'année du règne des rois Nabuchodonosor, Nabonid, Cyrus, Cambyse, Darius, Artaxerxès, ou le mois et l'année d'une ère accompagnée des noms royaux de Seleucus, Antiochus, Démétrius. Mais on trouvait peu de documents portant l'année d'un roi assyrien, tandis que les dates par jour et mois abondaient sur les documents de Ninive, où elles étaient accompagnées de noms propres non royaux. M. Hincks admit déjà en 1853 que les années étaient désignées par certains fonctionnaires qu'il nomma présidents. Il remarqua une tablette portant une liste de noms qu'il signala à ce titre aux *trustees* du Musée britannique. Ce fragment est aujourd'hui perdu, ainsi qu'un autre fragment de la même classe dont j'ai parlé en 1856 dans mon rapport à M. Fortoul, et qui m'a fourni le nom du roi Téglatpileser V. Sir Henry Rawlinson, qui avait pensé que le nom propre qui suivait le quantième du mois était celui du grand prêtre, utilisa son séjour prolongé à Londres pour chercher d'autres listes, et fut assez heureux pour trouver des débris de *quatre* exemplaires d'une inscription qu'il appelle le canon assyrien. Ces fragments ont été examinés et collationnés par moi, et j'ai pu, le premier, dresser une liste de ce qu'on appelle les éponymes assyriens, qui comprend 230 noms, s'étendant sur 302 ans, dont 47 ont été sans éponymes. J'ai l'honneur de soumettre ce travail à l'Académie. Sir Henry Rawlinson a déjà publié une suite de 77 noms (*Athenœum*, July the 19 th., 1862), mais en partant d'un point de départ que je crois erroné : car il ne suffit pas d'avoir la suite des noms, il faut encore trouver un point de repère pour la rattacher à notre chronologie et se rendre compte des lacunes dont la simple nomenclature ne parle pas.

« Aussi, les résultats de Sir Henry ne manquèrent-ils pas d'être attaqués par le docteur Hincks et par moi, parce que le système du savant général excluait deux rois assyriens connus par la Bible : Phul et Salmanassar, le vainqueur de Samarie. Et pourtant, M. Rawlinson avait cru pouvoir reconnaître Phul, en 1861, dans un monarque que les inscriptions donnent comme époux de Sémiramis ; maintenant il le passe sous silence aussi bien que Salmanassar. J'ai cru pouvoir prouver que le roi Phul se trouve dans l'époque immédiatement après la chute de Ninive, car il n'y a pas d'éponymes, et j'ai retrouvé effectivement le nom de Salmanassar avant Sargon. De même j'ai pu trouver un point de repère pour rattacher la liste des éponymes avec sûreté au règne même, et cela seulement par un monument qui se trouve à Paris.

« Après mon retour de Londres, j'ai examiné le 2 août une tablette du Louvre qui, presque unique dans son genre, donne la date suivante :

« Dans le 6me mois, le 13me jour, l'éponymie (*limu*) de ***Mannou-ki-As-***
« ***sour-lih***, préfet de la ville de Bië, qui est la 12me année de Sargon, roi « d'Assyrie. »

« Le nom de Mannou-ki-Assour-lih se trouve réellement le onzième dans la série des noms commençant par Sargon, et ce monument nous démontre sûrement que la suite des noms est réellement une suite d'éponymes.

« Ce document de Paris est d'une valeur inappréciable, et voici pourquoi M. Rawlinson avait publié la dernière ligne d'une inscription fruste qui portait : « 22me année de Sennachérib, roi d'Assyrie, » mais avait omis ce qui précède : 19e mois, 30e jour de l'éponymie de Maza...... préfet de la ville de Moula...... Or, les livres ne donnent pas ce nom pour cette année, mais celui de ***Mannou-ki-Hou***, et le silence de M. Rawlinson avait été exploité par M. Hincks pour prouver que les listes n'étaient pas des suites d'éponymes. Mais l'argument du savant irlandais, s'appuyant sur une inscription fruste, ne peut pas prévaloir contre le témoignage direct que donne la tablette de Paris.

« Je craindrais d'abuser de la faveur que m'accorde l'Académie si je m'étendais davantage sur les résultats chronologiques que j'ai pu tirer de ces données. Mais la Compagnie me permettra d'insister sur la confirmation éclatante qui résulte de ces tablettes de la date de 787, placée pour la première destruction de Ninive par M. de Saulcy, et obtenue par des opérations toutes différentes. M. Rawlinson avait accepté la coïncidence de l'ère de Nabonassar et de la prise de Ninive ; cette assertion, que d'ailleurs rien ne justifie dans les auteurs classiques, est écartée par les données des fastes assyriens.

« Il appartient également à un travail plus développé d'expliquer comment je suis parvenu à utiliser pour le calcul des débris très-petits des fastes assyriens. M. Rawlinson a entrepris un semblable travail, dont il n'a pas publié les détails, et dont les résultats généraux ne me semblent pas acceptables en tous les points, quoique j'aie pu, par un travail indépendant de celui du savant anglais, accéder à quelques-uns des résultats dont sommairement il a rendu compte dans l'*Athenæum*, sans publier toutefois les noms des éponymes des dix premiers rois et des trois premiers.

« D'après mes calculs, nous avons les dernières années de Assourdanil (Chiniladan Ier), puis les règnes de Bélochus III (16 ans), Téglatpiléser III (6 ans), Sardanapale III (24 ans), Salmanassar III (29 ans), Sardanapale IV (5 ans), Sames-Hou II (14 ans), Bélochus IV et la Sémiramis d'Hérodote (29 ans), Salmanassar IV (8 ans), Assourdanil (Chiniladan II, 18 ans), et Assourlihhus (Sardanapale V, 8 ans). Puis j'admets 47 ans d'intervalle, pendant lesquels tombe Phul, et 2 éponymes apocryphes. Ensuite Téglatpiléser IV (16 ans), Salmanassar V, le vainqueur de Samarie (5 ans), Ninipilodyya et Sargon (3 ans), Sargon (15 ans), Sennachérib (23 ans), Assarhaddou (18 ans), Téglatpiléser V (3 ans), Sardanapale VI (18 ans). Les fragments s'arrêtent à cette dix-huitième année de Sardanapale VI, dont proviennent les précieux restes dont j'ai l'honneur de rendre compte à l'Académie. »

M. le Président, en félicitant M. Oppert sur la nouveauté et l'importance de ces résultats, l'engage, au nom de l'Académie, à les exposer avec les développements, les rapprochements et les preuves nécessaires, dans un Mémoire en forme, qui ne pourrait manquer d'exciter à un haut degré l'attention du monde savant.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

De la part de l'Académie impériale des sciences de Vienne :

1° Le tome XXXVIII, fascic. 1 et 2 des *Comptes rendus des séances de la classe de philosophie et d'histoire*, in-8°, (en allemand).

2° *Archives pour la connaissance des sources de l'histoire de l'empire d'Autriche* (allemand), t. XXVII, 2e partie, in-8°.

3° *Fontes rerum Austriacarum*, 1re section, *Scriptores*, t. III, in-8°, 1re partie.

De la part de l'abbé Lebeurier, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du département de l'Eure :

1° *Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en 1562, avec une introduction sur l'histoire et l'organisation du ban et de l'arrière-ban.* 1 vol. in-8°, Paris, Evreux, Rouen, 1861.

2° *Notice historique sur la commune d'Acquigny avant* 1790, contenant, outre les faits historiques, la topographie féodale, la description des monuments, la suite des barons issus des familles de Tosny, Roye, Montmorency-Laval, Léon, Rohan, Silly, de Gondy, etc., avec cinq gravures et un grand nombre de documents inédits. 1 vol. in-8°, Evreux, 1862.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, mai, juin, 1862.

Le Cabinet historique juillet, 1862.

M. Deville continue en communication la lecture de son *Mémoire sur la grande pyramide d'Egypte.*

M. le Président, à l'occasion de cette lecture, présente des observations qu'il se réserve de reproduire plus tard, en les complétant, lorsque l'auteur du Mémoire aura lui-même achevé d'exposer ses idées.

Séance solennelle des cinq Académies.

14 Août.

Dans cette séance a été lu le rapport sur le concours du prix Volney, dont les conclusions ont été données dans le compte rendu de la séance ordinaire du 8 août. (Voyez plus haut.)



A la même séance a été lu un travail de M. EGGER, intitulé :

Observations sur un papyrus grec, contenant des fragments d'un orateur inconnu (1).

« Après les acquisitions aussi diverses qu'inespérées que nous a values depuis un demi-siècle le déchiffrement des papyrus grecs provenant de l'ancienne Egypte, un préjugé favorable accueille toute annonce d'un déchiffrement nouveau. Je crains de tromper un peu aujourd'hui cette flatteuse attente en portant à la connaissance du public une ou deux pages inédites dont je ne pourrai dire ni la date ni l'auteur. Toutefois j'espère qu'on écoutera encore avec quelque intérêt l'exposé d'une petite découverte qui, sans répondre à toute la curiosité qu'elle excite, contribuera du moins à tenir en éveil l'attention des voyageurs et des philologues pour ces sortes de documents.

« Au mois d'août dernier, M. Dugit, membre de l'Ecole française d'Athènes, revenant dans cette ville après une excursion en Egypte, me fit parvenir des fragments assez confus de papyrus qu'il avait bien voulu recueillir à mon intention, mais dont il ne m'indiquait pas, dont peut-être il ne savait pas précisément la provenance. Dès le premier examen, ces fragments se répartirent en deux classes, dont la plus considérable, la seule dont je vais parler ici, composée d'environ dix morceaux faciles à rejoindre sans trop de lacunes, représentait la fin d'un rouleau ou *volumen*. L'écriture, sur ce rouleau, est, selon l'usage ancien, répartie en pages dans un sens perpendiculaire à sa longueur, et de ces pages il nous reste la dernière, à peu près complète, avec le quart seulement de l'avant-dernière; vingt-huit lignes mutilées dans celle-ci, quarante-quatre lignes dans l'autre, moitié intactes, moitié altérées par maint accident malheureux. L'écriture grecque y est partout cursive et très fine; elle devient particulièrement maigre à partir de la quinzième ligne, où l'écrivain paraît avoir changé de plume, ou, pour parler plus exactement, de *calamus*. Quelques abréviations, quelques corrections, deux ou trois surcharges entre les lignes (autant de particularités qui laissent presque soupçonner un manuscrit autographe, oserais-je dire un brouillon?) ajoutent à la difficulté que présente la lecture de ce vieux texte, même pour des yeux qui ont quelque habitude de l'écriture grecque des temps ptolémaïques. Néanmoins, une fois que les débris du papyrus furent dûment appareillés, je m'attachai avec ardeur à déchiffrer le texte grec dont j'avais, au premier abord, constaté seulement l'existence. Il faut peut-être avoir fait, une fois en sa vie, pareille épreuve pour comprendre tout ce que la curiosité a de vif et de passionné devant les énigmes d'une écriture inédite, laborieuse à lire, qui semble nous promettre l'expression de quelque vérité nouvelle ou de quelque noble pensée, et qui nous réveille de temps à autre par le plaisir d'un petit succès, indice ou présage d'un succès plus important encore. Les yeux s'obstinent, et ils ne cèdent qu'à l'extrême fatigue. L'esprit s'excite à une sorte de divination, souvent déçue, quelquefois heureuse. Le temps coule sans que presque on s'en aperçoive. Vingt fois repris et abandonné, le travail aboutit enfin, et l'on ne se

(1) Ces observations, ainsi que le texte grec qui en est l'objet, seront reproduites avec quelques développements, que ne comportait pas la présente lecture, dans la *Revue archéologique* du mois d'août.

défend guère d'un peu d'orgueil si, après de longs efforts, on a pu arracher à l'oubli deux ou trois pages qui méritaient de survivre. Il y a là (qu'on me pardonne cette comparaison peut-être ambitieuse) quelque chose des joies de l'antiquaire poursuivant, à travers des fouilles laborieuses, les débris d'un chef-d'œuvre de l'art, ou des joies du géomètre devant la solution d'un problème où son esprit s'est longtemps attaché.

« Cette fois encore un déchiffrement, même imparfait, car il m'a fallu y laisser beaucoup de lacunes, payait assez bien la peine qu'il m'avait coûtée: je retrouvais, à n'en pouvoir douter, les fragments d'un discours inédit, d'un discours en grec élégant et pur, sur un sujet dont quelques mots vous feront apprécier le caractère intéressant.

« On sait par maint témoignage quelle importance ou plutôt quelle superstition les Grecs attachaient à l'accomplissement des cérémonies funèbres. Un traité qui nous est parvenu *sur les devoirs du général* dit en propres termes : « Que le général s'occupe du soin des morts, sans prétexter ni le temps, ni la saison, ni le lieu, ni la crainte, qu'il soit vainqueur ou vaincu. Car la piété envers les morts est un devoir sacré, c'est un exemple qu'il faut toujours donner aux vivants. En effet, le soldat, s'il se voyait négligé en cas de malheur..., souffrirait avec peine cette odieuse privation des honneurs funèbres (1). » L'usage et la loi n'exceptaient pas même ceux qui avaient succombé dans un combat naval. La bataille des Arginuses (406 avant J.-C.), doublement tragique et par elle-même et par le dénoûment du procès intenté aux généraux athéniens (2), prouve jusqu'où les Grecs ont souvent porté la rigueur à cet égard. Trente ans après, Chabrias, vainqueur d'une flotte lacédémonienne dans les parages de Naxos, n'osait poursuivre le succès de la bataille, et il laissait fuir l'ennemi en toute sécurité plutôt que d'omettre un devoir dont ses compatriotes se montraient si jaloux (3): l'exemple des Arginuses était présent à tous les esprits comme une sinistre menace.

« C'est d'un épisode semblable ou encore plus tragique qu'il s'agissait dans le fragment oratoire que nous avons sous les yeux.

« Un amiral grec a remporté sur l'ennemi une victoire complète. Avant le combat, il avait déclaré à ses hommes la résolution de ne relever ni les blessés ni les morts. Le péril, apparemment un péril extrême, justifiait ou excusait cette résolution. Mais, la victoire une fois obtenue, rien n'obligeait l'amiral à tenir sa parole, et néanmoins il s'y est obstiné. Impie à la fois et inhumain, dans une occasion où la seule conscience de sa gloire aurait suffi à le mieux conseiller, il est traduit devant un tribunal, et la première ligne appréciable de notre texte semble indiquer qu'il y fit défaut. Son accusateur est un témoin oculaire, peut-être un acteur engagé dans le désastre où tant de braves ont disparu. Voilà l'état de la cause; on pourra maintenant comprendre, sans trop de peine, la suite du récit et du raisonnement dans la dernière page de notre manuscrit, la seule qu'il soit possible de traduire, car les mots que je déchiffre dans l'avant-dernière ne complètent pas une seule phrase accessible à la traduction.

(1) Onosander, *Strategicos*, c. 36. Le texte offre, sur la fin de ce chapitre, quelque embarras. On y remarque pourtant les mots τὴν ἀτύμβευτον ὕβριν pour exprimer la privation des honneurs funèbres, qui rappellent quelques expressions de notre manuscrit, lignes 3 et 4.

(2) Xénophon, *Hellenica*, I, 6, § 27, et Diodore de Sicile, XIII, 97.

(3) Diodore de Sicile, XV, 35.

« Ils ont soutenu la lutte; mais toi, tu n'as pas même osé (venir) devant « le tribunal.....

« Et pour preuve de ce que j'avance, que (l'accusé) a fait cette procla- « mation par pure envie d'insulter et d'injurier...... l'affaire touchait à « bien; il n'y avait plus de raison pour donner suite à ses menaces. Ne « fallait-il donc pas relever et enterrer les morts, après avoir tiré profit « de la proclamation.... ou commettre un double crime? C'est ce qu'il « n'a point fait, et, tandis qu'il n'eût pas même fallu annoncer cette pri- « vation de sépulture, il accomplit ses menaces et laissa là les morts, « action plus méchante que celle de violer un tombeau; car ceux qui « dépouillent des cadavres ne les privent pas forcément d'une sépulture; « ils les laissent au moins sur la terre (dont on pourra encore les recou- « vrir), tandis que cet homme a mis nos soldats hors d'état d'être même « enterrés. Et pourtant ce n'étaient pas de vulgaires soldats que ceux qui « sont morts dans cette expédition, ni des gens de peu de valeur, mais « de ceux qui par courage et par une noble ambition.... préfèrent la « gloire à leur propre vie. Aussi ne faut-il point mépriser ceux qui meu- « rent à la guerre et qui ont affronté les périls pour assurer le salut « commun.... Ils sont morts avec bravoure et avec éclat, laissant à la « fortune le soin de pourvoir aux bonnes chances et aux périls. C'est en « se fiant (aussi) à la fortune que le général est venu affronter les ennemis « en pleine mer. Et rien pourtant n'a détourné les soldats (de leur de- « voir)................................... ni la mer qui soulevait « les navires, ni les violentes secousses qu'elle leur imprimait (1), ni la « terrible proclamation du général; c'est dans ces conditions qu'ils ont « engagé le combat, que, montant à l'abordage, remorquant les vaisseaux « ennemis, arrachant leurs bastingages (2), ils sont morts en braves, « ayant mérité non-seulement d'obtenir une sépulture, mais d'échapper à « la mort. Quant au général, il ne voulut point mentir à sa proclamation, « et il laissa leurs corps rouler parmi les vagues autour des navires, où « de temps à autre le flot semblait presque les reporter pour les en arra- « cher ensuite avec violence.

« Mais pourquoi n'accuser ici que sa conduite envers les morts et me « lamenter sur des cadavres? Si quelque soldat parmi eux flottait seulement « blessé et à demi mort, le général n'en a pas eu plus de souci que des « autres, et il est parti avec ses galères couronnées, laissant là sur les flots « ces malheureux....... qui l'accablaient de sanglants reproches...... « pendant qu'il hâtait son départ, renonçant à ceux qu'il abandonnait là « sur la mer. Ainsi, non-seulement il n'a pas enterré les morts, mais il a « tué les vivants....... Si quelqu'un s'accroche à une rame, il est re- « poussé.......................... Seuls ils ont échappé sur ce champ « de bataille maritime, et tristement privés de la vue....... Chacun ve- « nait à la rencontre pour emmener son parent, s'il vivait, et, s'il était « mort, pour l'enterrer et lui rendre, au nom de l'Etat, les honneurs fu- « nèbres......... Mais que pouvaient faire ceux qui avaient perdu leurs

---

(1) Ou bien: que leur imprimait la manœuvre.

(2) Le mot π[ερι]στρώματα, au commencement de la ligne 18, ne peut être, que je sache, autrement restitué, et j'en donne la traduction qui me semble la plus naturelle. Mais c'est un sens nouveau du mot περίστρωμα. qui n'a paru jusqu'ici dans les auteurs qu'avec le sens de *tapis*, *couverture*, etc. Voir Pollux, *Onomasticon*, X, 42.

« parents?...... Ils n'allaient pas aux tombes publiques et n'y portaient « pas les hommages funèbres que reçoivent ordinairement les soldats « morts à l'ennemi............. Nous étions roulés sur les flots....... « Hélas! braves soldats, le vent vous a dispersés, et vous êtes venus échouer « avec les débris d'un naufrage. C'est alors que je vous ai rencontrés.... « .... et pour prix de votre courage....... le général a écrit sur « vous : Point de sépulture! »

« Le texte s'arrête ici, au milieu d'une ligne qui n'a jamais été achevée et qui paraît marquer la fin même du discours.

« A travers les lacunes qui défigurent ces pages, on voit se dessiner assez nettement le sujet de l'accusation. Il nous manque, je l'avoue, ce qui augmenterait beaucoup le prix d'un tel morceau, des noms propres et une date. En deux endroits j'ai cru saisir la trace d'un nom d'homme, celui de l'accusé; ailleurs, celui d'un nom de pays, qui serait l'île d'Égine. Mais ce sont là des lueurs où l'œil peut à peine se fixer. Seulement la nature même du débat, le caractère tout hellénique des mœurs et du langage, enfin l'absence de toute allusion aux Romains, semblent indiquer, pour la date de l'événement en question, les temps de la Grèce libre.

« Pourrait-on, en conséquence, attribuer le discours à quelque orateur antérieur aux conquêtes romaines dans ce pays? Assurément, je n'oserais remonter si haut, ni croire que notre papyrus doive rejoindre les précieux rouleaux dont l'Angleterre s'est naguère enrichie et qui nous ont rendu presque trois discours du célèbre orateur athénien Hypéride (1). Mais, d'un autre côté, je ne crois pas céder à une illusion de complaisance pour le client imprévu que le hasard m'amène, si j'hésite à le prendre pour un simple déclamateur. Il nous reste beaucoup de ces exercices d'école, en grec et en latin, sur des sujets fictifs et ordinairement choisis en dehors des vraisemblances de la vie, pour se prêter mieux à des tours de force oratoires. Or l'événement qui forme le sujet de notre discours anonyme ne dépasse pas les vraisemblances historiques. Saint Augustin, parlant du mépris de la mort chez les païens, dit que « des armées entières, mourant pour la patrie terrestre, ne songèrent pas où leurs corps seraient abandonnés, ni de quelles bêtes ils deviendraient la proie (2). » Si recommandé que fût ce soin de la sépulture après une bataille, il pouvait donc céder quelquefois à des nécessités plus ou moins impérieuses. D'ailleurs, j'entends dire que des ordres comme celui du général grec en cause dans ce débat ne sont pas sans exemple dans l'histoire militaire des temps modernes. Si donc, admettant le fait comme historique, nous croyons cependant qu'il est traité de la main d'un sophiste, il faudra reconnaître aussi

---

(1) Le discours pour Euxénippe, la moitié du discours pour Lycophron, et l'oraison funèbre des guerriers morts devant Lamia. Le premier de ces discours a déjà été traduit en français par M. Caffiaux, et le troisième par notre confrère M. Dehèque.

(2) *De Civitate Dei*, I, 13 : ... « et sæpe universi exercitus, dum pro terrena patria morirentur, ubi postea jacerent vel quibus bestiis esca fierent non curarunt, » et il cite à ce propos un beau vers de Lucain, *Pharsale*, VII, 819 (Cf. Appien, *Guerres civiles*, II, 82), dont les commentateurs rapprochent Cicéron, *Tusculanes*, I, 42; Sénèque, *de Tranquillitate animæ*, c. 14, *Epistola* 92.

que c'est de la main d'un sophiste fort habile. Rien en ce genre, parmi les déclamations de Libanius, d'Himérius et autres, ne me paraît comparable au style vigoureux et presque toujours sobre du discours dont nous avons sous les yeux des fragments. Si les rhéteurs d'Alexandrie ou du voisinage déclamaient de la sorte, c'étaient vraiment des gens de bonne école, des gens à nous rappeler Cicéron déclamant en grec, ce qu'il fit, dit-on, jusqu'à l'âge de sa préture, et déclamant si bien, qu'un jour il arracha des pleurs de jalousie patriotique au vieux rhéteur de Rhodes Apollonius Molon (1).

« Mais une troisième supposition, intermédiaire entre les deux autres, me séduirait davantage pour expliquer l'origine de nos fragments.

« Les historiens grecs ont, de tout temps, pratiqué l'usage de prêter aux principaux personnages qui figurent dans leurs récits des harangues de leur composition; quelques-uns d'entre eux, comme Thucydide et Xénophon, ont déployé un véritable talent dans ces morceaux oratoires, qu'ils proportionnent aux convenances d'une narration bien ordonnée (2). Nous en avons précisément un exemple dans le chapitre de Xénophon qui concerne l'affaire des Arginuses. Or notre discours anonyme était peut-être dans ces proportions d'une harangue historique. Le commencement de la dernière colonne nous place au milieu même du sujet, et il n'est pas nécessaire de supposer un surcroît de développement oratoire après le trait que nous offre la dernière ligne. Il semble donc que, par ses dimensions, ce petit plaidoyer aurait pu tenir assez bien sa place dans un corps d'histoire comme celui de Denys d'Halicarnasse ou d'Appien; mais, par le ton et par les qualités du style, il contraste avec les caractères de ces deux pâles annalistes.

« Quelques particularités de l'orthographe nous inclineraient à placer vers le premier siècle de l'ère chrétienne, sinon la rédaction originale, au moins la copie assez négligée que nous en possédons. Mais, quoi que l'on pense à cet égard, l'auteur se montre certainement à nous comme un scrupuleux observateur des mœurs et de la langue d'Athènes. Pour la grammaire, deux ou trois mots, sur tous ceux que j'ai pu déchiffrer, présentent seuls de graves incorrections qui sont évidemment de véritables *lapsus calami;* le reste porte le cachet des meilleurs temps de l'atticisme. Les termes relatifs à la guerre y ont surtout une remarquable propriété, un, entre autres, qui vaut la peine d'être, à ce titre, spécialement signalé : je veux dire le mot *stratége* ou *général*, employé plusieurs fois pour désigner un *amiral*. En effet, sauf une ou deux exceptions, qui sont elles-mêmes contestables, les écrivains attiques ne désignent jamais par le mot *navarque* ou *amiral*, mais bien par le terme générique de *stratége*, le chef d'une flotte athénienne. Chez eux, *navarque* ne s'applique jamais qu'au commandant des flottes étrangères. Les inscriptions officielles d'Athènes témoignent là-dessus dans le même sens que les historiens. Jetez les yeux sur les marbres de Nointel au musée du Louvre, marbres qui ont conservé la liste de trois cents soldats athéniens morts dans les guerres à moitié maritimes de Phénicie, de Chypre, d'Egypte, etc., 458 ans avant J.-C.,

(1) Suétone, *de claris Rhetoribus*, c. 1, et Plutarque, *Vie de Cicéron*, c. 4.

(2) Voir, sur ce sujet, Daunou, *Cours d'études historiques*, tome VII (1843), chap. XIII et XIV, et l'*Appendice I* de notre *Examen critique des historiens de la vie et du règne d'Auguste* (1844).

vous y voyez nommés au premier rang plusieurs *stratéges* qui ont dû commander des flottes (1). C'est avec ce titre que Périclès fit la célèbre expédition contre l'île de Samos, et que Sophocle, le poëte dramatique, lui fut adjoint, dit-on, par un vote populaire, après le succès de sa tragédie d'*Antigone* (440 ans avant J.-C.) (2). Jusque sous les successeurs d'Alexandre, dure encore le même usage du mot *stratége;* il est affirmé d'une façon explicite dans un document que les antiquaires athéniens viennent de découvrir et de publier (3) : c'est le décret du sénat et du peuple qui désigne un nommé Thymocharès comme stratége pour la marine (ἐπὶ τὸ ναυτικόν), et, plus bas, son fils Phédrus, d'abord comme stratége pour le matériel (ἐπὶ τὴν παρασκευήν, ce qui est une espèce d'intendant militaire), puis comme stratége pour les hoplites ou armée de terre (ἐπὶ τὰ ὅπλα). Au contraire, le titre de *navarque* se rencontre plusieurs fois sur les monuments, quand il s'agit des flottes de Rhodes, de Chypre ou d'autres Etats (4). Ainsi, par une confiance qui est bien dans l'esprit des démocraties antiques, la république organisée par Solon demandait à ses citoyens d'élite une égale aptitude pour tous les services où elle avait besoin de leur dévouement. Tout homme de cœur et de talent devait s'y attendre : orateur ou poëte la veille, il pouvait être, le lendemain, improvisé général ou amiral par un décret. De telles lois, appliquées souvent par le caprice et l'engouement populaires, garantissaient peut-être assez mal les intérêts publics. Et pourtant le sage Isocrate reprochait gravement aux Athéniens de n'y plus être assez fidèles, et de ne pas confier le soin de la guerre à ceux mêmes qui en avaient donné le conseil (5); d'autre part, Plutarque fait honneur à Phocion d'avoir ressaisi ce double privilége de l'action unie à la parole, privilége indivisible au temps des mœurs antiques (6). Quelque étonnement que cela nous cause, les institutions romaines ne nous offrent-elles pas le même spectacle? Nous sommes plus sages dans nos grandes sociétés modernes (et la complication même de nos intérêts nous y a forcés); nous sommes plus sages en préparant à l'Etat, par une éducation spéciale, des généraux, des amiraux et des intendants militaires, sauf à placer sur le même rang, pour l'honneur et les profits les chefs de ces différents services. Mais il n'y a pas bien longtemps qu'a prévalu chez nous cette distinction rigoureuse : au siècle de Louis XIV, on voit encore des officiers généraux passer brusquement du service de terre à la marine, comme firent le duc de Beaufort et le maréchal Jean d'Estrées (7). De nos jours encore, l'exemple de la

---

(1) De Clarac, *Inscriptions du musée royal du Louvre*, planches X et suiv.; *Corpus inscriptionum græcarum*, nos 165, 166. Cf. Rangabé, *Antiquités helléniques*, n° 115.

(2) Voir une bonne discussion critique des témoignages sur ce sujet dans le volume de M. F. Ritter, intitulé : *Didymi Chalcenteri opuscula auctori suo restituta, ad codices antiquos recognita, annotatione illustrata* (Coloniæ, 1845), p. 146 et suivantes.

(3) *Ephéméride archéologique*, n° 4108, inscription trouvée le 26 février 1861.

(4) Voir le *Corpus inscript. græc.*, nos 2524, 2617, 2623. Cf. Arrien, *Abrégé de l'histoire des successeurs d'Alexandre*. § 39.

(5) *Discours sur la paix*, c. 17.

(6) *Vie de Phocion*, c. 7.

(7) Ces faits, que me signale M. Ad. Regnier, mon confrère, sont rappelés par une dépêche du sieur Matharel, intendant de la marine à Toulon,

démocratie américaine prouve ce qu'il y a de ressources dans une société, d'ailleurs intelligente et vigoureuse, où les talents divers, moins attachés dès la jeunesse à des fonctions spéciales, se développent librement, changent d'attribution selon les besoins de l'État et les inspirations du patriotisme, passent des tribunaux dans les camps et des camps dans les ateliers ou dans les assemblées délibérantes, sous le contrôle actif de l'opinion publique, qui les excite et qui les jugera (1).

« Mais, pour revenir à notre orateur grec, dont m'a un instant écarté l'attrayant spectacle de ces contrastes et de ces ressemblances entre les mœurs des peuples, n'est-ce pas chose remarquable qu'une telle fidélité aux usages d'Athènes? Déjà au temps d'Auguste, et surtout dans la suite, ces usages seront plus ou moins méconnus.

« Si donc l'auteur de nos fragments est un sophiste (hypothèse que je craindrais d'écarter absolument), c'est un sophiste érudit autant qu'habile écrivain, qui observe dans la composition de son discours des convenances de style déjà bien oubliées au temps des Antonins. Cela semble circonscrire dans un cercle assez étroit les conjectures qui se présentent sur ce sujet à notre esprit; mais cela ne suffit pas pour les fixer avec une vraisemblance rassurante. Il y a bien, vers le temps d'Auguste, tel historien à la fois exact et d'une éloquence, dit-on, un peu bruyante que je pourrais nommer ici comme l'auteur d'un livre où aurait figuré convenablement un discours tel que celui dont nous avons retrouvé quelques pages. Cette supposition s'accommoderait aux qualités qui dominent dans ce morceau, comme aux traits un peu déclamatoires qu'y relèvera peut-être un goût scrupuleux. Mais, en vérité, pour se hasarder à des rapprochements si hardis, il vaut mieux attendre qu'un sujet si obscur s'éclaire de quelque révélation jusqu'ici difficile à prévoir, bien qu'il soit toujours permis de l'espérer. Pour aujourd'hui, arrêtons-nous donc simplement sur l'impression que nous laissent les échos affaiblis et brisés de cette éloquence où nous avons cru ressaisir çà et là quelques accents dignes des beaux siècles de la Grèce; arrêtons-nous en prenant acte des justes espérances qu'entretiennent les moindres découvertes en ce genre de voir nos bibliothèques s'enrichir encore de quelques chefs-d'œuvre échappés au naufrage de l'antiquité. »

Séance du 22.

M. Naudet reprend la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Sur la noblesse chez les Romains*.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de la Société des antiquaires de Londres :

1° *Proceedings of the Society of antiquaries of London*, 22 décembre 1859-11 avril 1861. Six fascicules in-8°, auxquels sont jointes deux listes des membres de cette Société, au 23 avril 1861, et au 29 avril 1862, in-8°.

---

dépêche adressée à Colbert le 8 avril 1672, et qui existe aux archives de la marine. On y voit aussi que le comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné, avait eu la même ambition.

(1) Voir, par exemple, dans les *Débats* du 17 novembre 1861, une Notice sur la vie d'Abraham Lincoln.

2° *Transactions* de cette même Société, t. XXXVIII, 2e partie, in-4°, renfermant 30 Mémoires sur des sujets divers d'antiquité, dont plusieurs d'un grand intérêt, et 24 planches gravées intercalées dans le texte.

Essai sur les navires à rangs de rames des anciens, par P. Glotin; Bordeaux, 1862, br. in-8°.

Gérard II, évêque d'Angoulême, et ses détracteurs, épisode du schisme d'Aquitaine (1130-1136), par le docteur Claude Gigon. Angoulême, 1862, br. in-8°.

Notes chronologiques pour servir à l'histoire de Bormes (Var), par Philémon Giraud. Hyères, 1859, 1 vol in-8°.

Une feuille extraite d'un journal de Bombay, contenant le compte rendu de la séance du 10 juillet 1862 tenue par la branche de la Société royale asiatique résidant en cette ville, avec la mention d'une communication très-intéressante de M. Bhau Daji sur les inscriptions découvertes dans la grotte d'Ajunta (*fac-simile*, transcriptions, traductions), au nombre de 14. Ces inscriptions, gravées sur le roc ou peintes, renferment principalement des listes de rois, ainsi que des sept Bouddhas et d'autres personnages légendaires.

M. Egger fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Martin de Moussy, docteur en médecine, de l'ouvrage intitulé : *Description géographique et statistique de la confédération Argentine*, dédié à Son Excellence le Capitaine général D. Jose Justo de Urquiza, et exécuté sous les auspices du gouvernement Argentin, 2 vol. in-8°, contenant la première partie de ce travail plein de renseignements importants ou curieux sur le pays, la population et l'organisation politique ou administrative de la confédération.

M. P. Paris, vice-président, offre à l'Académie la publication qu'il vient de faire dans la collection Hetzel, et qui a pour titre : *Garin le loherin, chanson de geste composée au douzième siècle par Jean de Flacy, mise en nouveau langage*.

MM. de Longpérier et Renan communiquent des nouvelles de la mission de M. le comte Melchior de Vogüé :

Lettres de M. le comte Melchior de Vogüé sur sa mission dans l'île de Chypre en compagnie de M. Waddington.

Analyse.

On se rappelle que M. le comte Melchior de Vogüé a pris la suite des explorations de M. Renan dans l'ancien monde phénicien.

Il est résulté de ses dernières recherches dans l'île de Chypre un nombre assez considérable d'inscriptions cypriotes, grecques et même phéniciennes inédites, des séries diverses de monuments de l'art, et, indépendamment des fouilles, une exploration intérieure aussi complète que possible.

M. de LONGPÉRIER ajoute à cette communication les renseignements nombreux et plus récents renfermés dans une lettre du 31 juillet sur les explorations de ces deux savants archéologues, non-seulement dans l'île de Chypre et de là à Jérusalem, mais d'abord dans le pays peu connu de Saffah, à l'est du Hauran, où 500 inscriptions au moins ont été recueillies, mêlées de lettres grecques, sémitiques et de caractères d'une espèce à part, inscriptions d'ailleurs généralement postérieures à notre ère, comme celles du Mont Sinaï.

Séance du 29.

M. EGGER, associé par M. RENAN à la publication des inscriptions grecques et latines rapportées de Syrie par son savant confrère, présente à l'Académie un tableau sommaire des textes compris dans cette collection.

Il place en première ligne l'inscription de la mosaïque de Sour. Elle porte pour date l'an 701, VIIIe indiction, date qui est à déterminer, car, si on la rapporte à l'ère d'Antioche, il faudrait rejeter la mosaïque à une époque postérieure à la conquête arabe, ce qui ne paraît point s'accorder avec le caractère du travail.

M. EGGER signale encore plusieurs cippes funéraires, soit chrétiens, soit païens ; des dédicaces à diverses divinités qui pourront fournir des détails curieux pour l'histoire des religions; plusieurs monuments relatifs à l'histoire des Césars divinisés; un cippe funéraire bilingue qui présente dans le texte grec le nom d'une légion martelé; une inscription latine qui marque les confins des *Caesarenses ad Libanum* et des *Gigarteni de vico Sidoniorum;* les inscriptions latines gigantesques, et jusqu'à ce jour mystérieuses, où se lit le nom d'Hadrien; plusieurs inscriptions grecques où l'on trouve les noms de fonctionnaires romains (entre autres celui de

M. Æmilius Scaurus, le lieutenant de Pompée) et de magistrats du temps des Séleucides.

Quant aux inscriptions métriques, elles sont rares, et les vers en sont médiocres; mais elles offrent quelques traits intéressants pour l'histoire des mœurs dans l'Asie occidentale. Aux inscriptions trouvées par M. Renan M. Egger en joint une autre, découverte après son départ : la belle inscription de Saïda, dont il doit la copie au zèle de l'habile M. Gaillardot. Les Sidoniens élevèrent une statue à un de leurs concitoyens vainqueur dans la course des chars aux jeux néméens, et l'artiste qui fit la statue, Timocharès, signa son œuvre. Le savant membre lit une traduction de l'inscription telle qu'elle a été complétée par MM. Miller, Dübner et par lui-même.

« En résumé, dit M. Egger, l'épigraphie classique aura donc sa part de sérieux profits à recueillir dans les monuments découverts par M. Renan sur le sol de l'ancienne Phénicie. Les observations faites sur des monuments déjà découverts auront aussi leur utilité. »

M. le chevalier de Rossi, correspondant de l'Académie, présente des observations importantes sur quelques points qui concernent l'explication des inscriptions communiquées, notamment au sujet de la mosaïque de Sour. Il lui paraît en effet difficile de placer un tel travail au sixième ou au septième siècle de notre ère, et cependant, de l'ensemble des découvertes les plus récentes en épigraphie chrétienne il lui semble résulter que les caractères de l'inscription la feraient descendre aux temps de l'extrême décadence. Le sigle qui remplace la conjonction καί lui paraît surtout significatif à cet égard. Il suggère d'ailleurs à M. Egger, pour la traduction de l'un des titres contenus dans ce texte, une correction dont le savant membre a tenu compte dans sa traduction.

M. Renier à la parole pour une communication :

*Fouilles du palais des Césars, faites aux frais de l'*Empereur *dans la villa des Jardins Farnèse.*

« L'Empereur, dit-il, m'a chargé de faire connaître à l'Académie les résultats des fouilles qui s'exécutent par ses ordres dans la partie du mont Palatin qui lui appartient et qui est connue sous le nom de *Jardins Far-*

nèse. Ces fouilles, je n'en doute pas, intéresseront l'Académie, car, après le *Forum* et le *Capitole*, la partie du Palatin dont il s'agit est le point le plus important de l'ancienne Rome ; c'est le berceau même de Rome, les Jardins Farnèse occupant, avec la villa Mills, l'emplacement exact de la *Roma quadrata* de Romulus. C'est là que se trouvaient l'*Auguratorium*, le temple de Jupiter Stator, celui des dieux pénates, celui de Minerve, les *Mansiones Saliorum Palatinorum;* c'est là que s'élevèrent plus tard, sans parler d'autres temples dont la situation précise n'est pas connue, les palais d'Auguste, de Tibère et de Caligula. Ces fouilles d'ailleurs ont dépassé en importance tout ce qu'on pouvait espérer ; elles ont démontré que l'on ne savait presque rien sur la topographie de ce quartier de la Rome antique, et donné le démenti le plus complet à tout ce qui a été publié jusqu'ici sur ce sujet.

« Je ne suis pas encore en mesure d'en présenter à l'Académie le compte rendu. Je puis du moins lui faire connaître un des monuments les plus intéressants qu'on y ait découverts. Cette découverte est toute récente, c'est vendredi dernier, 22 août, qu'elle a été faite.

« Il s'agit d'une inscription relative à une des plus anciennes traditions de Rome. Cette inscription est gravée sur une petite colonne qui a été trouvée à droite de la rue Antique, qui, se détachant de la voie Sacrée près de l'arc de Titus, conduisait par une pente rapide au palais des empereurs, rue qui, elle-même, est une des découvertes dues aux fouilles dont il s'agit. Cette colonne est en pierre d'Albano ; elle a 21 centimètres de diamètre ; elle a été brisée à sa partie inférieure, et n'a plus que 50 centimètres de hauteur ; l'inscription, qui est entière, est ainsi conçue :

FERT·ERRESIVS
REX·AEQVEICOLVS
IS·PREIMVS
IVS·FETIALE·PARAVIT
INDE·P·R
DISCIPLEINAM·EXCEPIT

« Fertor Erresius, rex Aequeicolus. Is preimus jus fetiale paravit. Inde « populus Romanus discipleinam excepit. »

« Comme on le voit, l'orthographe de cette inscription est très-archaïque ; elle pourrait faire reculer la date du monument jusqu'au commencement du sixième siècle de Rome. Mais la forme des lettres est moins ancienne ; c'est celle des inscriptions du règne de Claude. Cette inscription aurait

donc été refaite à cette époque. L'Académie sait que l'on a d'autres exemples d'inscriptions ainsi refaites; je me contenterai de citer celle de la colonne de Duillius et celle de l'autel d'Auguste à Narbonne.

«Quant à l'interprétation de cette inscription, elle n'offre aucune difficulté; on voit que c'est un monument commémoratif élevé au roi des Equicoles, auquel, suivant une tradition rapportée par Tite-Live (1), Denys d'Halicarnasse (2), Servius (3), Valère-Maxime (4) et Aurelius Victor (5), Ancus Marcius avait emprunté le code du droit des Fétiaux.

«De ces cinq auteurs, les deux derniers sont les seuls chez lesquels on trouve le nom de ce roi, et encore y est-il altéré. Ainsi, chez Valère-Maxime, il se lit *Fertor Resius* (6), et chez Aurelius Victor, *Rhesus* seulement; mais le texte de ce dernier auteur doit être cité tout entier. Ce texte est ainsi conçu:

« Jus fetiale, quo legati ad res repetendas uterentur, [Ancus Marcius] ab Aequiculis transtulit; *quod primus fertur Rhesus excogitasse.* »

«Je ne doute pas que les derniers mots de ce texte ne doivent être ainsi corrigés:

« *Quod primus Fert. Erresius excogitavit.* »

«Cette découverte, outre son intérêt pour ainsi dire intrinsèque, en a encore un autre beaucoup plus grand; elle prouve que le lieu où elle a été faite n'a jamais été fouillé, et qu'il y a lieu d'espérer qu'on y trouvera d'autres monuments du même genre.»

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants:

Les Deux Eglises, par L.-Charles Bal. Emplacement et vestiges de la villa Cassinogilo, ou du palais de Charlemagne, aujourd'hui ville de Cauderot, sur les bords des Dropt, près la Réole (Gironde); — autres fragments nouvellement découverts, dessins, par S. Fauché, de la Réole, plans et photographies, 1re partie, renfermant huit planches in-folio. Bordeaux, juillet 1862. Une lettre de M. Charles Grellet Balguerie, se rapportant à cet envoi et à d'autres travaux de l'auteur qui ont déjà été annoncés à l'Académie, sera lue dans la prochaine séance.

---

(1) Lib. I, c. 32.
(2) *Antiq. Rom.* lib. II, c. 72.
(3) *Ad Aen.* lib. X, vs. 14.
(4) Lib. X, *de prænominibus.*
(5) *De viris illustr.* c. 5.
(6) Les textes imprimés ont *Sertor*; mais on lit *Fertor* dans le manuscrit du Vatican.

Les inondations en France, depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours, par M. Maurice Champion, ouvrage qui a obtenu une mention très-honorable au concours des antiquités de la France. T. IV, Paris 1862, in-8, pour le concours des antiquités de la France.

Deux articles extraits de la *Revue archéologique* de 1862, composés par le R. P. Raffaele Garrucci, et traduits par le général Creuly : 1° *Explication d'une inscription du musée du Latran, dédiée à Caius Caelius Saturninus;* — 2° *Une inscription de Palestina* (Praeneste) br. in-8.

Recherches sur la seigneurie des Hayons, par Renier Chalon, Bruxelles, 1862, in-8; et du même, *Statistique rétrospective* : *Etat ou Tableau de la population du duché de Bouillon*, etc., in-8.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 40, Orléans, 1862, in-8.

L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, 29e année, t. II, 4e série, juillet et août 1862, in-8.

Une invitation est adressée à l'Académie pour souscrire à l'érection de la statue de François Ier à Cognac. Cette souscription ne saurait être que personnelle, d'après les usages de l'Institut.

M. Wallon fait hommage à l'Académie, au nom de MM. F. Guessard et E. de Certain, de l'ouvrage intitulé : *le Mystère du siége d'Orléans publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la bibliothèque du Vatican;* Paris, Imprimerie impériale, 1862, 1 vol. in-4°. N'ayant pas eu le temps de prendre connaissance du livre en lui-même, M. Wallon signale l'excellente préface que les éditeurs y ont ajoutée. Il y relève notamment plusieurs observations qui font ressortir l'importance de ce document pour l'histoire, et qui en fixent la date, au moins pour les deux derniers tiers, comprenant tout le siége et l'histoire de la délivrance à une époque antérieure à 1440.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport sur les comptes de l'année 1861.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du 5.

M. le Secrétaire perpétuel est suppléé, pendant une absence de quinze jours, par M. Wallon.

Discussion sur la mosaïque de Sour rapportée par M. RENAN.

A propos du procès-verbal et des réflexions faites par M. EGGER à la séance précédente relativement à la date de la mosaïque de Sour rapportée par M. RENAN, et qui se voit au musée Napoléon III, M. REINAUD fait observer que la perfection du travail ne doit pas être une raison suffisante pour en placer l'époque avant la conquête arabe, l'art de la mosaïque n'ayant cessé d'être florissant sous la domination de l'islam. Le savant arabisant cite en témoignage l'ouvrage de M. Melchior de Vogüé *Sur les églises de Palestine*.

Il donne comme exemple les mosaïques exécutées à Jérusalem en 1180. Il n'y a pas lieu de croire, en effet, que les musulmans, par un sentiment d'intolérance, aient empêché d'exécuter un pareil travail. En Syrie, aussi bien qu'en Afrique et en Espagne, les Arabes n'ont jamais hésité à emprunter les types des monnaies chrétiennes en y joignant leurs propres légendes. La question est simplement de savoir si la mosaïque de M. RENAN, par le caractère des figures qu'elle présente, est du septième siècle, et, dans le cas où ces figures paraîtraient plus anciennes, s'il n'y aurait pas lieu de distinguer, pour l'époque, la partie de la mosaïque qui la contient de celle où se lit l'inscription.

M. le chevalier de Rossi, correspondant étranger de l'Académie, présent à la séance, demande à faire quelques observations sur le même sujet.

Il a vu la mosaïque, et il a été frappé des différences qui se manifestent entre l'ouvrage principal et la partie où se lit l'inscription. Cette dernière renferme des lettres qu'on ne rencontre que dans la seconde moitié du sixième siècle ou dans le septième. La portion principale, au contraire, paraît être du temps de Constantin. Les caractères mêmes avec lesquels sont écrits, les noms des figures sont autres que ceux de la grande inscription, et, d'autre part, l'ornementation qui accompagne cette inscription diffère complétement de celle du reste de la mosaïque. M. de Rossi signale encore cette particularité : c'est que la croix, là où elle est figurée, est en quelque sorte cachée parmi les ornements, comme cela se voit au quatrième siècle, pendant l'époque voisine de la persécution. Au sixième et

septième siècle, on l'eût mise en pleine évidence. On pourrait se demander comment les chrétiens auraient introduit dans leur église une mosaïque produit de l'art païen. Avant le quatrième siècle, cela ne se serait jamais fait sans doute; mais après le triomphe du christianisme, on n'était plus arrêté par de pareils scrupules. Il y en a des exemples à Rome. M. de Rossi croit donc que la partie principale de la mosaïque est du quatrième siècle, et qu'elle a été adaptée à un édifice chrétien au septième siècle, selon les termes mêmes de l'inscription, car tout invite à en rapporter la date à l'ère d'Antioche.

M. de Longpérier confirme l'opinion de M. de Rossi sur l'époque de la partie principale de la mosaïque. Tout dans les figures, les draperies, les ornements des cheveux, est du quatrième siècle, et nullement du sixième ou du septième.

Un Membre demande si la matière ne pourrait pas servir à distinguer les parties du travail qui seraient d'époques différentes.

M. de Longpérier répond que le mosaïste qui a fait la portion la plus moderne de l'œuvre a dû s'attacher tout d'abord à la raccorder avec la plus ancienne en se servant de la même matière et taillant ses *cubes* dans la même dimension. Quant à la matière, rien de plus naturel, puisque le travail est fait avec les pierres du pays. Le savant archéologue signale des mosaïques de Palestine où l'on trouve, dans un travail du dixième siècle, des parties qui contiennent des inscriptions du quatorzième siècle. Or les deux parties de l'œuvre sont du même travail.

M. Renan, à l'appui de l'observation de M. de Longpérier, dit que la matière qui a servi à faire la mosaïque de Sour existe encore dans le pays. On en a rapporté des échantillons qui permettront même de faire toutes les réparations nécessaires à ce monument.

M. le chevalier J.-B. de Rossi demande si l'église d'où cette mosaïque a été tirée avait une abside.

M. Renan : « Aucune trace n'en a été découverte, et, s'il y en avait une, elle aurait dû être sur un autre plan. »

M. de Rossi fait remarquer que cette circonstance ajoute plus de

certitude à l'opinion qu'il a exprimée. Il serait inouï qu'une basilique du sixième siècle eût été construite sans abside. Si l'édifice n'avait pas d'abside à l'origine, ou si celle qu'elle a pu avoir plus tard a été ajoutée, ce serait une preuve certaine qu'il aurait été construit pour un usage profane et que les chrétiens l'auraient ensuite approprié aux usages de leur religion.

M. de Saulcy dit qu'en Syrie on trouve un grand nombre d'exemples d'édifices appropriés ainsi au culte chrétien.

M. Berger de Xivrey fait la seconde lecture d'un Mémoire intitulé (1) :

Sur un passage de l'Evangile selon saint Marc.

ANALYSE.

L'auteur signale dans les versets 51 et 52 du chapitre XIV un heureux sujet pour la haute peinture, qui ne paraît pas en avoir profité. Il examine ensuite le sens du passage cité ci-dessus, compare plusieurs des traductions et discute quelques questions soulevées par son examen, notamment celle de l'emploi du nu dans la peinture des sujets sacrés au moyen âge et dans l'art moderne. Il démontre aussi la nécessité de ne point perdre de vue les usages sociaux du commencement de notre ère dans les diverses parties de l'empire romain, pour être assuré de rendre fidèlement plusieurs détails des Evangiles sur des points où l'antiquité diffère essentiellement des temps modernes. Il montre l'écueil des traducteurs qui ont négligé cette étude. Enfin il termine en traçant le sujet d'un tableau qui pourrait être composé d'après les versets 50, 51 et 52 du chapitre XIV de saint Marc.

DISCUSSION.

Une discussion s'élève sur quelques points de ce Mémoire, et notamment sur le sens qu'il faut donner au mot γυμνός appliqué au jeune homme

(1) Cette étude a été publiée *in extenso* dans le *Journal de l'instruction publique* du mercredi 8 octobre 1862. Nous nous contenterons donc d'en donner un résumé succinct, ne fût-ce que pour justifier la discussion ci-dessus résumée.



qui, dans le jardin des Oliviers, suivant Jésus-Christ, est saisi lui-même par les gardes. (Saint Marc, XIV, verset 2.)

M. RAVAISSON donne plusieurs exemples qui prouvent que le mot γυμνός, pas plus que le mot *nudus* en latin, n'exprime une nudité complète.

M. le CLERC, citant Virgile, rappelle les expressions « Nudus ara, » « Sere nudus. »

MM. de LONGPÉRIER et Léon RENIER croient cependant que ce mot peut avoir le sens que lui donne M. BERGER de XIVREY et ils ajoutent qu'il n'est pas rare de voir dans les pays méridionaux, en Afrique ou même en Sicile, des hommes n'ayant autre chose sur le corps qu'un manteau, dont ils s'enveloppent.

M. VINCENT écrit à l'Académie que, « comme acquit provisoire de sa parole, » il dépose sur le bureau trois épreuves de son *Examen de l'écrit intitulé: La Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie.*

Séance du 12.

M. le SECRÉTAIRE DÉLÉGUÉ donne lecture à l'Académie d'une lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes fils, qui fait part à la Compagnie de la mort de son père, le cinquième sur la liste par ordre d'ancienneté des cinquante correspondants, et le troisième de la liste des correspondants regnicoles.

Il est donné communication d'une lettre de M. C. Robert, qui demande à être porté sur la liste des candidats au titre de correspondant, et fait valoir à l'appui de sa demande les distinctions dont plusieurs de ses ouvrages ont été honorés.

Nouvelle discussion sur la mosaïque de Sour.

M. le chevalier de Rossi, qui, dans l'intervalle des deux séances a fait un voyage à Londres, annonce à l'Académie qu'il s'est livré à l'examen de quelques monuments qui l'ont confirmé dans l'opinion exprimée par lui le vendredi précédent relativement à l'époque de la mosaïque de Sour. La partie principale de ce monument est bien, pour lui, de cet âge de transition où une sorte de naturalisme venait insensiblement de l'art païen à l'art chrétien, où les dieux

du paganisme cédaient la place aux saisons, aux mois personnifiés. M. de Rossi déclare ne pas savoir si un seul monument avant le troisième siècle représente les douze mois sous cette forme. Jupiter, Mars, Venus, Saturne, etc., figurent, non plus comme dieux, mais comme planètes ou tenant la place des jours.

M. BEULÉ confirme cette réflexion en rappelant qu'on retrouve les mêmes caractères dans un reste de mosaïque à Carthage.

M. de LONGPÉRIER adresse encore à M. de Rossi quelques questions que le manque d'espace nous empêche de reproduire.

M. de Rossi commence une exposition orale détaillée à ce sujet, et il s'exprime à peu près en ces termes :

« Dans la mosaïque découverte par M. RENAN, il m'a toujours paru, dit le savant archéologue, qu'il existait un anachronisme. L'inscription, quelle que soit l'année précise à laquelle il faille la rapporter, est sans aucun doute de la fin du sixième ou même du septième siècle ; le style de la mosaïque, au contraire, nous rappelle le quatrième siècle; il marque la décadence du style classique grec et romain, ou, si l'on veut, la transition entre le style païen et le style chrétien: on n'y trouve pourtant point de trace de l'art chrétien byzantin. Pour résoudre cette difficulté, M. de Rossi s'est adressé à la mosaïque elle-même, et l'ayant examinée attentivement avec M. de LONGPÉRIER, il a constaté une différence d'époque et de travail entre la partie qui présente la grande inscription et le reste de la mosaïque. Les signes caractéristiques de cette différence sont principalement l'écriture, l'ornementation, l'usage de la croix. La paléographie de l'inscription chrétienne est d'un type entièrement byzantin ; les abréviations sont aussi de ce style : or les bustes des vents, des saisons et des mois dessinés dans la mosaïque sont accompagnés de leurs noms tracés d'une écriture toute différente. Cette ressemblance de quelques-unes des lettres pourrait être attribuée, jusqu'à un certain point, à la forme oblongue que l'on a été forcé de donner à celles de l'inscription principale pour ménager l'espace ; mais il y a de tels caractères dont la forme radicale est différente, par exemple Ξ, E, Σ ; enfin l'aspect général des deux paléographies présente clairement deux alphabets distincts. L'ornementation est encore moins semblable. Celle de la grande mosaïque est lourde, épaisse, surchargée ; celle des côtés de l'inscription est au contraire très-simple, mais d'une simplicité grossière, sans choix, sans goût. Vient ensuite l'emploi de la croix. Ce signe est non-seulement au haut de l'inscription principale, mais aussi de celle qui suivait toute la ligne du cadre, et dont il ne reste que des fragments ; dans le champ de la mosaïque, il ne se voit nulle part. M. RENAN a cru reconnaître ce symbole dans le sujet représentant le pressoir de manière à figurer dans le centre même de la composition une espèce de croix. M. de Rossi est très-porté à admettre l'opinion de M. RENAN, mais il en ressort une différence de plus entre la partie de la mosaïque où est traité ce sujet et celle qui porte l'inscription. L'époque à laquelle on cachait la croix sous des allégories, où l'on en dissimulait l'image de diverses façons, et toujours dans un même but, n'est pas celle où l'on en plaçait le signe en tête des inscriptions, même dans les

monuments qui n'appartenaient pas au culte. La première est la période de la lutte entre le paganisme et le christianisme, lorsque la croix était un scandale pour les Juifs, une folie pour les païens, un souvenir douloureux et repoussant d'un supplice infâme pour les chrétiens, comme serait aujourd'hui la guillotine; la seconde est le temps du triomphe complet du christianisme et de la croix et de sa transformation en signe uniquement religieux, le supplice de la croix ayant été effacé du code criminel romain par les empereurs chrétiens.

« La double date de ce monument étant ainsi établie, il ne reste qu'à expliquer ce fait, ce qui devient très-facile. L'inscription et les ornements qui l'entourent occupent précisément la place de l'*ambon*, c'est-à-dire de l'enceinte destinée au clergé, et cette partie de l'ouvrage se prolongeait peut-être en forme semi-circulaire au delà de l'espace rectangulaire qu'occupait l'édifice reconnu par M. Renan, si l'abside, placée sans doute sur un plan plus élevé, n'avait pas disparu. M. Renan admet en effet la possibilité de l'existence d'une abside. Cette remarque fait voir comment la mosaïque a été composée à deux époques différentes. Dans les siècles où la religion chrétienne avait remporté une complète victoire, lorsqu'on transformait en basiliques les temples profanes ou les salles des édifices anciens, on ajoutait une abside au monument et l'on y disposait une enceinte réservée au clergé et aux cérémonies. Cette partie, refaite ou seulement appropriée à sa nouvelle destination, portait l'ornementation et le symbole du christianisme; souvent le reste n'était pas changé alors même qu'il s'y trouvait des images franchement païennes. C'est ce qui résulte de quelques exemples décisifs, par exemple de l'étude de la basilique dédiée à Rome à saint André par le pape Simplicius, au cinquième siècle. La mosaïque de Sour est dans la condition des monuments de ce genre. Elle a été faite vers l'époque constantinienne, peut-être pour une basilique profane, et lorsque plus tard on a consacré cet édifice au culte chrétien, ou lorsqu'on l'a restauré au septième siècle, on a seulement refait la partie qui couvrait le sanctuaire et ses dépendances, probablement avec les cubes mêmes de la mosaïque préexistante, ce qui expliquerait l'identité des cubes dans tout l'ouvrage. »

M. le chevalier de Rossi fait ensuite une autre communication, intitulée:

Exposition de la méthode que M. de Rossi a suivie dans son ouvrage pour déterminer les dates des inscriptions chrétiennes (1).

« Le but que je me propose dans cette notice est de développer avec plus de détails quelques-unes de mes idées touchant la chronologie des inscriptions chrétiennes, dont je viens de publier les éléments dans le premier volume des *Inscriptions chrétiennes de Rome*. La recherche d'une méthode à l'aide de laquelle il soit possible de retrouver les époques de plusieurs milliers de monuments écrits non datés, et appartenant à l'histoire si difficile et en grande partie si ignorée des origines chrétiennes,

(1) Cet ouvrage, qui n'a pas été offert à l'Académie, a pour titre: *Inscriptiones christianae urbis Romae, septimo saeculo antiquiores*, edidit Joannes Bapt. de Rossi Romanus, vol. I; Romae, ex officina libraria ponficia ab anno MDCCCLVII ad MDCCCLXI.

est une œuvre d'un intérêt scientifique incontestable. Elle est plus qu'une œuvre d'épigraphie chrétienne et même de pure épigraphie, car elle donnera une méthode qui aura de larges applications dans l'épigraphie ancienne, et conduira à la découverte de lois jusqu'ici ignorées d'une incontestable utilité dans l'étude des sciences archéologiques.

« Les inscriptions chrétiennes des six premiers siècles peuvent être aujourd'hui évaluées à environ quatorze mille, dont onze mille de Rome et à peu près trois mille du reste du monde. De toutes ces inscriptions un nombre relativement très-petit appartient aux classes des inscriptions sacrées et historiques, dont la date est presque toujours facile à reconnaître. La grande masse est composée d'inscriptions sépulcrales, dans lesquelles il n'y en a que quatorze cents datées parmi les romaines, et à peu près six cents parmi toutes les autres. Il reste donc une quantité énorme d'inscriptions chrétiennes dépourvues de dates, et d'autant plus difficiles à classer chronologiquement qu'elles sont, pour la plupart, assez simples et presque monotones. Ce classement n'avait même pas été essayé avant nous; j'oserai presque dire que sa possibilité n'avait pas été soupçonnée. A Rome, l'on donnait pour limite extrême aux inscriptions des catacombes le septième siècle, et l'on citait toujours un fragment daté du consulat de Phocas comme spécimen des tombeaux de la dernière époque Aucun classement chronologique n'existait pour cette immense quantité de textes écrits sur les pierres, sur les briques, sur la chaux, qu'on laissait flotter entre le premier et le septième siècle, entre Vespasien et Phocas. Pour les inscriptions appartenant au reste de l'Italie et aux provinces, je ne crois pas que l'on ait jamais cherché sérieusement à les distinguer et la date en restait indécise entre le huitième et le treizième siècle. En présence d'une telle confusion, qui rendait à peu près inutile toute cette branche de l'épigraphie, véritables archives des origines chrétiennes, il était temps de prendre un parti et de chercher une base solide aux recherches chronologiques. Ce parti, cette base solide, était de commencer par mettre en ordre de la manière la plus exacte et la plus scientifiquement prouvée la série des inscriptions datées qui doivent servir de point de départ à toutes nos recherches et de contrôle à tous nos résultats pour le classement des inscriptions non datées. C'est ce que nous avons essayé de faire.

« Rien ne semble si facile, au premier abord, que de classer des inscriptions datées des siècles chrétiens. Ces dates sont presque toujours marquées par le nom des consuls *ordinaires*, dont la liste est répétée dans un nombre considérable de chroniques, d'histoires de fastes anciens et modernes. L'année donc à laquelle il faut placer telle ou telle inscription chrétienne portant les noms des consuls ne sera que bien rarement douteuse. Pourtant la difficulté de l'entreprise est bien plus grande que je ne l'aurais cru moi-même en commençant, et la détermination de ces dates a trompé de deux manières les savants même les plus compétents, même le grand épigraphiste Borghesi. Les uns ont péché par trop de facilité à les déterminer, les autres par trop de facilité à les déclarer indéterminables. A partir du commencement du quatrième siècle, en effet, les fastes ont subi une altération qui, avec le temps, est devenue normale et radicale. Dans l'année 305, l'on a, pour la première fois, tenté le partage de l'empire romain. Ce partage, alors à peine ébauché, a plus tard donné lieu à la division en empire d'Orient et empire d'Occident, qui devint la base politique de l'administration romaine dans ces derniers temps. La constitution des deux empires a nécessairement altéré, modifié et parfois rompu l'unité des fastes consulaires. Les consuls reconnus en Occident n'étaient pas toujours ceux qui l'étaient en Orient. Souvent (et dans le cinquième et le sixième

siècle presque toujours) le consul qui était connu, proclamé et officiellement désigné pour marquer la date dans une partie de l'empire était inconnu dans l'autre ou n'était pas proclamé, pas officiellement désigné pendant toute l'année ou pendant six, sept, huit mois de l'année. Des villes, des provinces entières, pour des motifs qu'il nous est impossible de déterminer, ignoraient complétement les magistrats de l'année courante. Le consul créé en Occident ne leur était pas plus officiellement connu que celui de l'Orient. Alors, pour dater, il fallait recourir à cette formule, elle aussi inconnue avant le quatrième siècle, *post consulatum*, ou *iterum*, *tertio* et *post consulatum*, de tel ou tel consul. Cette complication si variée, si continue, si étendue dans le système des dates, qui dépendent des fastes, a bien souvent échappé à l'observation et à l'étude des épigraphistes et des historiens, et les a plus souvent fait désespérer de la détermination de ces mêmes dates. La voix unanime des chronologues, des antiquaires, des interprètes des diplômes et des dates historiques proclame que, dans les dates consulaires des derniers siècles de l'empire, il n'y a plus ni règle ni loi. L'on a affirmé que tout était arbitraire et que chaque individu pouvait indiquer l'année de la manière qui lui plaisait; la même chancellerie, soit impériale, soit pontificale, variait la formule chronologique d'une même année sans raison, comme sans inconvénient pour la légitimité de ses actes. L'invraisemblance de cette opinion saute aux yeux: elle est plutôt une manière bien commode de sortir d'un immense embarras qu'une vraie solution d'un grand et important problème. Il faut rechercher, refaire et quelquefois deviner l'histoire des fastes et des promulgations consulaires dans toute l'étendue de l'empire pendant les derniers siècles de son existence; puis il faut comparer cette histoire avec les inscriptions. C'est après un tel travail que l'on pourra décider s'il y a trace d'arbitraire et de caprice, ou s'il n'y a pas plutôt régularité officielle dans les dates de nos monuments; si leur variété, leur système si compliqué, et qui semble insaisissable, est l'effet du caprice ou celui des variations et des complications politiques qui ont marqué la décadence de l'empire dans toute son étendue et dans chaque province, dans chaque ville de son immense territoire. Ce grand examen, je l'ai accompli. Il m'a prouvé que ces dates correspondaient à l'état politique et historique dont on peut entrevoir le caractère. Il m'a prouvé qu'il ne me serait pas impossible de déterminer beaucoup de dates jugées indéterminables, d'en rectifier beaucoup d'autres qui étaient mal fixées et jetaient le désordre dans la belle harmonie des annales de l'épigraphie chrétienne, représentée par les monuments chronologiques. Cet examen m'a enfin prouvé qu'outre la chronologie, il y a encore un autre avantage à tirer de ces inscriptions: le contrôle de ce que l'histoire nous raconte ou nous indique à peine des grandes perturbations qui ont amené la chute de l'empire romain et la découverte de beaucoup de faits, de beaucoup de détails sur lesquels l'histoire est muette. Deux ou trois exemples suffiront pour vous faire comprendre l'importance du point que je viens de signaler et le champ qui va être désormais ouvert à de nouvelles investigations sur cette grande période historique.

Dans l'année 350, les fastes marquent Sergius et Nigrinien consuls. Dans cette même année, la ville de Rome nous fournit quatre inscriptions, toutes remarquables par la variété de leurs formules chronologiques, renfermées dans le court espace de quatre mois seulement. La première est de la fin d'avril, datée FL. ANICIO ET NIGRINIANO CONSS (*Inscr. christ.*, t. I, p. 68): la seconde du commencement de juillet, POS CONSVLATV LIMENI ET CATVLINI (l. c, p. 67, n. 108); la troisième, du 30 du même mois, SERGIO

ET NIGRIANO (*sic*) COSS (l. c., p. 68, n. 109); la quatrième, du 15 août NIGRIANO (l. c., p. 69, n. 110). Cette inconstance serait-elle due aux caprices, aux ignorances, à la hâte des anciens auteurs d'inscriptions? Pour le FL. ANICIO au lieu de SERGIO, j'avais pensé d'abord qu'il y avait là probablement une inexactitude, c'est-à-dire que le consul Sergius avait porté les noms de *Flavius Anicius* et que l'auteur de l'inscription l'avait nommé avec ces deux noms au lieu du cognomen, ou nom diacritique, ce qui aurait été plus régulier. Pour Nigrinien, nommé seul, j'avais supposé que par amour du laconisme et par manque d'espace, l'on avait écrit le nom d'un seul consul au lieu de deux; mais alors pourquoi prendre le second, Nigrinien, et non pas Sergius, le premier? Il faut avouer que cela aurait été contre les règles. J'avais pourtant accepté ces deux anomalies; mais en cherchant sur deux formules radicalement différentes (*post consulatum Limenii et Catullini* et *Sergio et Nigriniano*) une raison dans l'histoire, je l'ai trouvée, et toutes ces dates, jusqu'à leurs moindres détails, me sont maintenant expliquées par les annales romaines. Je vais donner ici, comme spécimen de mon système, cette interprétation historique, mois par mois, jour par jour, de ces quatre dates, dont deux m'avaient semblé irrégulières et faisant exception aux règles que j'ai posées. Dans les fastes manuscrits de Borghesi, j'ai trouvé une remarque digne de ce grand fastographe, dont pourtant il n'a pas profité pour l'analyse minutieuse des inscriptions que j'ai citées. Il a remarqué que Zosime parle d'un Anicetus (ou Anicius), grand partisan de Magnence, son préfet du prétoire, qui fut tué dans le mois de juillet (Zos. II, 63; et Vict. de *Cæs. in Constantio*.) L'inscription qui marque à Rome comme consul un Anicius au lieu de Sergius est précisément du mois dans lequel Magnence s'était déjà emparé de la ville éternelle; Borghesi en conclut que l'Anicetus (ou Anicius) de Zosime, l'Anicius du marbre romain, sont le même personnage. Cette conjecture pleine de sagacité est confirmée par toute la série des quatre formules chronologiques que je discute, et ces quatre formules contrôlent à leur tour, mois par mois, l'histoire des grands événements politiques de l'année 350. Au mois d'avril, nous trouvons l'Anicius ou l'Anicetus, partisan de Magnence, en fonction de consul au lieu de Sergius; Nigrinien reste à sa place. L'invasion de Magnence dans l'empire et dans la ville de Rome marque donc sa trace dans les fastes, et cette marque nous est transmise seulement par les inscriptions : des deux consuls, le premier n'est pas reconnu par le tyran et est remplacé par un autre. Au mois de juin, Népotien s'empare de l'empire, Magnence le combat; Anicetus est tué au commencement de juillet, Népotien est pris, ses partisans sont battus, sa tête est promenée sur une pique d'un bout à l'autre de Rome. La ville, pendant quelque temps, est remplie de cadavres et de terreur. C'est dans ce mois de juillet que nous rencontrons à Rome les deux dates radicalement différentes : *post cons. Limeni et Catulli* et *Sergio et Nigriniano*. La coïncidence des faits historiques que j'ai rappelés ne laisse pas de doute sur la cause de cette variété dans la manière de dater. Il reste seulement à l'expliquer en détail et à la mettre d'accord avec l'histoire. La première de ces deux dates indique un moment dans lequel il était défendu de nommer les consuls en fonction, soit du parti de Magnence, soit de celui de Constance, où l'autorité publique n'ayant pas encore décrété quelle devait être la manière légitime de dater l'année courante, il fallait recourir provisoirement à la formule *post consulatum*. La seconde date indique un autre moment dans lequel les consuls légitimes élus par Constance avaient été réhabilités dans la ville éternelle. Il faudrait donc croire que la première date appartient au

premier moment de la lutte entre Népotien et Magnence; la seconde, à l'époque à laquelle Népotien était maître de Rome, et, voulant se montrer d'accord avec Constance, dont il était parent du côté de sa mère, y avait probablement rétabli la date légitime de l'empire romain. Tout cela se vérifie exactement, et coïncide avec les dates précises des jours des deux épitaphes, si l'empire éphémère de Népotien tombe dans le mois de juillet, plutôt que dans celui de juin. La chronique Paschale et les fastes d'Idace marquent, il est vrai, le 3 juin comme le commencement de cet empire de vingt-huit jours, mais ces deux autorités n'en font qu'une, car la source commune des fastes d'Idace et de ceux de la chronique susdite est bien reconnue (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. LVI). Le mois de juin, marqué au lieu de celui de juillet (*Junius*, *Julius*), est une erreur si facile et si souvent reproduite dans les écrits de tout âge, que nous ne pouvons pas trouver une difficulté sérieuse contre l'explication donnée de nos inscriptions dans cette différence de mois. Les inscriptions, dont l'autorité est toujours plus grande que celle des manuscrits, par les variations de leurs dates dans le mois de juillet, nous autorisent à penser que dans ce mois, plutôt que dans celui de juin, eut lieu la lutte entre Népotien et Magnence. Dans le mois d'août, Magnence était certainement le maître absolu de la ville de Rome; la date adoptée par son parti *Il. Anicio et Nigriniano* y devait donc reprendre vigueur. Mais *Anicius* (ou Anicet) était mort; voilà pourquoi dans l'épitaphe du 15 août, l'espace ne permettant pas de nommer deux consuls, le second (Nigrinien) encore vivant, a été préféré au premier, qui était mort. Ces monuments, dans lesquels le manque d'espace n'a pas obligé les écrivains à adopter une formule abrégée depuis le mois d'août, ont été peut-être marqués avec la date complète ordonnée par Magnence; peut-être qu'Anitius étant mort, Magnence toléra que Sergius fût rétabli à sa place. C'est ce que de nouvelles découvertes d'inscriptions de l'année 350 postérieures à juillet pourront nous révéler.

A cet exemple, tiré des annales de Rome, comparées aux inscriptions que je connais, j'en ferai suivre un, tiré de l'histoire de France et de l'époque la plus obscure de cette histoire. Dans les années 507, 508, les fastes nous présentent deux consuls du même nom, Venantius. Dans toute l'Italie, qui obéissait à Théodoric, roi des Goths, ces deux années furent marquées *cons. Venantio*, *cons. Venantio juniore*. En France, à cette époque, l'on employait ordinairement les mêmes formules de dates qu'en Italie, ce qui prouve que Théodoric annonçait aux rois des Francs, des Bourguignons, des Visigoths, les promulgations consulaires de l'Occident (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. XLIV). Mais tout à coup à Lyon, pendant deux années et précisément dans les années susdites, les consuls en charge ne sont plus cités, et l'on date *post consulatum Messalæ* (Messala avait été consul en 506) et *iterum post cons. Messalæ* (V. de Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 578; Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 144). La différence de formule chronologique entre cette partie de la France et de l'Italie indique un changement de rapports politiques, et ce changement se retrouve précisément dans ces années, d'après le témoignage des débris qui nous restent de l'histoire de ce siècle. Théodoric le Grand, dans l'année 507, avait déclaré la guerre à Chlodovée, roi des Francs, et à Gundebald, roi des Bourguignons, et cette guerre durait encore en l'année 508. Il est donc tout à fait naturel et conforme aux lois des fastes que pendant ces deux années les consuls promulgués dans le royaume de Théodoric ne l'aient pas été dans celui des Francs et des Bourguignons (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. 420). Quand et comment la paix fut-elle faite entre ces rois? Nous l'ignorons. Mais voici une inscription de Lyon qui nous indique

que le consul *Inportunus*, dont le nom marque l'année 509, a été promulgué aux Lyonnais ; nous reconnaissons donc par cet indice que la paix, ou au moins une trêve, avait eu lieu entre Gundebald et Théodoric dans l'année susdite (V. l. c., p. 424). A la fin de cette même année, ou vers le commencement de la suivante, Gundebald s'empara de Narbonne, qu'il enleva à Gésalic, roi des Visigoths. Ici encore nous ignorons si Théodoric a été en guerre ou en paix avec Gundebald pendant cette entreprise. Mais les dates des inscriptions nous révèlent la nouvelle rupture entre les deux rois. Le fameux Boethius, consul de l'année 510, n'est pas promulgué à Lyon, et la date d'une inscription de cette ville marque l'année 510, *post consulatum Inportuni*, au lieu de *Boethio consule* (V. l. c.). Mais enfin, Théodoric fit une paix définitive avec les Francs et les Bourguignons, et en effet, après 510, le peu d'inscriptions et de documents historiques datés, que nous fournit la France, pour toute l'époque de cette paix, ne donnent aucun indice d'une différence politique entre la France et l'Italie dans la manière de marquer les ans par les noms des consuls. Pourtant l'année 520 nous présente une grande anomalie dans une inscription récemment découverte à Lyon, qui m'a été communiquée par M. le comte de Boissieu. Elle rappelle les deux consuls Rusticius et Vitalien, dont le premier appartient à l'Occident, le second à l'Orient (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. XLIII). Or j'ai prouvé que depuis l'établissement de Théodoric en Italie, jamais les consuls d'Orient n'ont été promulgués dans son royaume, ni cités dans les actes et les documents de l'Occident (V. l. c.). La seule inscription de cette époque qui nomme un consul d'Orient en Occident est celle que l'on vient de trouver à Lyon. Cependant elle ne restera pas sans une explication tirée de l'histoire. Les rois des Francs et des Bourguignons, quoique en paix avec Théodoric, cherchaient un appui auprès des empereurs d'Orient. Sigismond, roi des Bourguignons, avait poussé plus loin que Chlodovée et que Gundebald, son prédécesseur, l'apparente soumission à l'empereur. Dans l'année 519, il envoya ses légats à Justin pour lui faire acte de vasselage ; Théodoric leur refusa le passage. Ils durent prendre une autre route pour aller à Constantinople. C'est dans l'année 520, lorsque Sigismond avait reçu les réponses de Justin et qu'il s'était mis en rapport direct et insolite avec Byzance, qu'une inscription de Lyon nous indique la promulgation extraordinaire d'un consul d'Orient dans la capitale de Sigismond (V. l. c., p. XLIII, XLIV).

J'ai dit, au commencement, que ce genre d'études est un nouveau champ de recherches ouvert à l'épigraphiste et à l'historien : j'en ai acquis la conviction dans le peu de temps que j'ai dernièrement passé à Paris. Mon savant ami, M. Edmond Le Blant, m'a ouvert ses riches portefeuilles avec la générosité propre aux hommes qui aiment le vrai progrès de la science. J'y ai trouvé un phénomène dans le système des dates consulaires dont ni Borghesi, ni moi, ni personne n'avait eu le moindre indice. C'est une époque consulaire employée dans quelques villes du midi de la France, Arles, Valence et un petit pays non loin de Vienne ; elle prend pour point de départ un consul Symmaque *junior* et arrive jusqu'à la dixième année *post consulatum Symmachi junioris*.

Quel est ce Symmaque ? Comment le déterminer au milieu des nombreux Symmaques consuls du quatrième, cinquième, sixième siècle ? Les indications notées conjointement à cette époque consulaire m'ont donné la certitude que ce Symmaque est celui de l'année 485. Ainsi, dans ces pays, depuis 486 jusqu'en 496, l'on n'aurait pas connu les consuls ordinaires, tandis qu'ils étaient connus à Lyon et dans d'autres villes même du midi de la France. Le problème est très-difficile à résoudre, mais il le

sera par l'histoire, comme ceux que je viens d'expliquer, ou il nous fera au moins deviner une page perdue du passé. En effet, ces années tombent exactement dans l'époque à laquelle Odoacre et Théodoric se disputaient l'Italie, et où les rois des Visigoths, des Bourguignons et des Francs, tiraillés entre les deux rois d'Italie et les empereurs de l'Orient et le désir de conquérir leur complète indépendance changeaient bien souvent de politique. Le midi de la France, dans lequel nous retrouvons maintenant cette époque consulaire jusqu'à ce jour ignorée, était alors troublé par les guerres, les passages des armées et les incertitudes de la situation politique que j'ai indiquées d'une manière bien vague, et que personne ne connaît d'une manière claire et déterminée.

Ce grand travail d'examen et de régularisation des inscriptions datées avait pour but de donner une base solide à nos recherches, en nous permettant de passer du connu à l'inconnu, des inscriptions datées à celles qui ne le sont pas. Je ne puis parler encore des résultats de cette entreprise, qui ont été des plus heureux et que l'on verra dans mon volume déjà paru et dans les suivants. J'y ai montré que toutes les épitaphes chrétiennes de Rome doivent être partagées en deux grandes familles : celles des tombeaux souterrains et celles des tombeaux placés à la surfaee du sol. Les tombeaux souterrains n'auront pas dorénavant pour leur date extrême le septième siècle, mais le commencement du cinquième. Le fragment cité comme appartenant au consulat de Phocas appartient au plus tard à l'an 360, probablement à l'an 354, ou 324, ou 300 (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. 82, n. 145). Le développement de ces deux familles d'épitaphes, leurs proportions respectives, âge par âge, leur dénombrement, sont déterminés d'une manière exacte; et dans mon volume on trouvera, pour la première fois, je pense, la statistique et les chiffres appliqués à l'analyse des inscriptions. Une autre grande ligne, qui partage en deux toute l'épigraphie chrétienne, a été tracée par les résultats des recherches chronologiques dont je viens de parler. Cette grande ligne marque les limites entre les monuments de l'ère des persécutions et ceux de l'ère de la paix du christianisme ; ou, pour mieux dire, elle marque la différence des deux styles épigraphiques. L'un, composé et développé par tous les éléments littéraires et religieux, qui caractérisent les trois premiers siècles de l'Eglise, se transforme et puis disparaît tout à fait avec la transformation et la disparition de ces éléments; la naissance, le développement et le règne absolu de l'autre suivent les origines, l'établissement et la constitution définitive des nouvelles conditions faites à la société chrétienne par les empereurs et l'empire devenus chrétiens. Il n'y a presque pas d'inscription, pour simple et limitée qu'elle soit, qui n'offre quelques traces de l'un des deux styles de l'une des deux époques. Les caractères de l'un ou de l'autre style se reconnaissent à la simplicité elle-même, au laconisme, au silence, aussi bien qu'à l'abondance des mots et à la richesse de la composition. Enfin l'examen attentif des noms propres nous donnera, dorénavant, un des plus puissants éléments de chronologie applicable à toute inscription; car il n'y en a pas une sans quelque nom propre.

En terminant cet exposé je tiens à signaler un fait qui, s'il a été d'une grande satisfaction pour moi, doit l'être aussi pour les illustres membres de l'Académie devant laquelle je parle, dans le double intérêt de la science et de l'honneur littéraire de leur pays. Les recherches, les résultats dont je viens de donner un vague résumé, m'ont révélé des lois épigraphiques beaucoup plus constantes que je n'aurais osé l'imaginer, et s'étendant sur une longue période de temps encore obscure. J'hésitais

toutefois jusqu'ici à montrer dans ces lois et dans ces règles toute la confiance qu'elles méritent, me sentant seul à en avoir la conviction et pour ainsi dire la responsabilité. Venu en France, j'ai trouvé que le savant ami que j'ai déjà nommé, M. Le Blant, avait essayé le même travail pour ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, et que, malgré le nombre infiniment plus restreint de monuments dont il a pu faire usage, il est arrivé aux mêmes résultats que moi; avec une sagacité admirable, dans un champ beaucoup plus limité que le mien, il avait, de son côté, découvert ces lois, que désormais tous deux (et bientôt avec nous tous les épigraphistes) nous appliquerons avec confiance à la grande formation des classes chronologiques des inscriptions chrétiennes. Il restera à faire le même pas dans l'épigraphie païenne.

M. Jomard fait la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Nouvelles remarques sur la grande pyramide, ou pyramide de Chéops, et les mesures qui dérivent de ce monument.*

M. Huillard-Bréholles achève sa communication intitulée :

Sur les rouleaux provenant de l'abbaye de Cluny, comparés à ceux qui sont conservés à la bibliothèque du Vatican.—Du pouvoir temporel des papes et de ses limites,

ANALYSE.

L'auteur du Mémoire explique que les rouleaux de Cluny n'étaient pas des *rotuli* dans la véritable acception de ce mot, mais des feuilles de parchemin, de dimensions à peu près égales, qui avaient été roulées pour rendre leur conservation plus facile. Les originaux sont perdus, sauf un seul qui est conservé à la Bibliothèque impériale; mais, avant la dispersion de ces rouleaux, des copies très-fidèles en ont été prises à Cluny, en 1773, par Lambert de Barive. C'est seulement d'après ces copies qu'il est aujourd'hui possible de reconstituer l'ensemble des documents diplomatiques présentés par Innocent IV au premier concile de Lyon, en 1245, et déposés ensuite par ce même pape dans le trésor de Cluny.

Divers historiens ont cité ces rouleaux sans les avoir ni examinés ni bien connus, et cependant c'est là une des sources les plus sûres pour l'histoire de la grande querelle entre le sacerdoce et l'Empire. Il est vrai que de nos jours les plus importants de ces matériaux ont été mis en œuvre par des annalistes qui les ont tirés des archives du Vatican. Mais ce qu'ils ont négligé ou ignoré a encore assez de valeur pour qu'il soit à propos de s'y arrêter, les archives du Vatican

ne possédant plus d'ailleurs les quatre-vingt-treize pièces transcrites par L. de Barive, et qui formaient une espèce de cartulaire des priviléges de l'Eglise romaine. C'est ce que M. Huillard-Bréholles a établi par une comparaison attentive des anciens inventaires des archives pontificales ; et le témoignage du P. Theiner, préfet actuel de ces archives, fait bien voir qu'aujourd'hui sur 17 rouleaux exécutés à Lyon en double et peut-être en triple exemplaire, 6 seulement se retrouvent identiques dans les armoires du Vatican.

L'auteur discute ensuite l'authenticité des actes transcrits dans ces rouleaux, et dont quelques-uns offrent cette particularité, qu'ils ne sont point favorables aux prétentions des souverains pontifes à gouverner la conduite des rois. Il paraît donc étrange au premier abord que des pièces de cette nature aient été copiées pêle-mêle avec celles qui avaient précisement pour but de faire triompher la suprématie politique du saint-siége. Mais, comme l'authenticité de ces lettres ne peut être un seul moment suspectée, il faut expliquer cette anomalie par la simplicité ou par la précipitation des scribes, qui ont puisé un peu au hasard dans la correspondance des rois avec les papes, pour couvrir consciencieusement d'écriture toute la page de parchemin qu'ils avaient à remplir. La seule pièce sur laquelle des doutes sérieux ont été élevés par des critiques d'une grande autorité est l'acte célèbre de donation qui, en 962, constitua définitivement le domaine temporel, car le pape Innocent IV s'abstint sagement de remonter au delà et de produire les prétendues chartes de Louis le Débonnaire et de Charlemagne, encore moins celles de Théodose et de Constantin. M. Huillard-Bréholles, après avoir comparé le texte des rouleaux de Cluny avec les divers textes imprimés, incline à penser que la donation d'Othon Ier (comme celle de Henri le Saint, qui n'est guère que la reproduction de la précédente) est un acte sincère dans toutes ses parties essentielles. En effet, l'objection capitale que l'on met en avant, celle de l'interpolation présumée du passage où l'empereur donne au saint-siége les territoires napolitains, dont il n'était point le maître, se trouve contrebalancée par d'autres clauses en vertu desquelles le chef du saint-empire se réserve le droit de contrôle sur le gouvernement pontifical, ainsi que le ressort et la haute juridiction sur les terres con-

cédées, c'est-à-dire la souveraineté virtuelle, le *dominium*. Or le faussaire, auteur supposé de ces additions favorables à l'extension du pouvoir temporel, n'aurait point manqué de supprimer en même temps les passages qui limitaient l'indépendance de ce pouvoir. La vérité est que la donation d'Othon n'est que la constitution d'un grand fief conférant en fait au vassal le droit de posséder, d'user, de sous-inféoder, mais en droit révocable en certains cas comme toute donation, et pouvant perdre ses effets par le non-accomplissement des devoirs féodaux.

Sur les quatre-vingt-treize pièces qui sont entrées dans la composition des rouleaux de Cluny, M. Huillard-Bréholles en a mis à part trente-cinq qui sont inédites, et dont-il a précisé les dates avec soin. Ce sont ces actes dont il demande à l'Académie d'autoriser l'impression dans les *Notices et extraits des manuscrits*. En terminant, il indique rapidement l'intérêt que ces documents nouveaux peuvent encore répandre même sur des sujets qui paraissent épuisés, notamment en ce qui concerne les concordats conclus entre les papes et les souverains de Naples pour le règlement des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Ce travail sera soumis à la Commission des travaux littéraires, à l'effet d'être imprimé, avec les pièces à l'appui, dans le *Recueil des Notices et extraits des manuscrits*.

MM. l'abbé Lebeurier et C. Robert envoient de nouveaux exemplaires d'ouvrages déjà offerts.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de M. le comte Ferdinand de LASTEYRIE : *Des origines de l'émaillerie limousine. — Mémoire en réponse à quelques récentes attaques contre l'ancienneté de cette industrie*. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, n.° 2, t. XII), br. in-8°.

Au nom de M. Roulez, correspondant de l'Académie : *Sur la carte de la Gaule sous le proconsulat de César*. (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XIII, n° 4), 1/2 fe. in-8°.

Au nom de M. Germain, correspondant de l'Académie : *le Président Jean-Pierre d'Aigrefeuille, bibliophile et antiquaire, d'après une correspondance autographe de la Bibliothèque impériale de Paris*, Montpellier, 1862, br. in-4°.

Deux opuscules de M. Salvatore Betti, président de l'Académie pontificale d'archéologie : 1° *Intorno ad una medaglia greca da Ennio Quirino* VISCONTI *attribuita a Cleomene* III, *re degli Spartani* ; —2° *Se Giulio Cesare ed Augusto intesero mai diportare la sede dell' Impero ad Ilio.* Rome, 1860, 1862.

Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud, suivi de sa lettre à sa sœur, publié par la Société archéologique scientifique et littéraire de Béziers. Introduction et glossaire par Gabriel Azaïs, secrétaire; t. Ier. Béziers, Paris, 1 vol. in-8°.

Sitzungsberichte der Koenigl. Baye. Akademie der Wissenschaften zu München. 1862. 1 Heft ; München, 1862, br, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1861, Nancy, 1862, in-8°.

Journal asiatique, n° 76, juin 1862.

Revue archéologique, septembre, 1862.

Revue historique du droit francais, juillet, août 1862.

Annales de philosophie chrétienne, n° 31, juillet 1862;

Annales de la propagation de la foi, n° 204, septembre 1862 ;

Revue de l'art chrétien, n° 8, août 1862.

Le Cabinet historique, août, septembre 1862.

Séance du 19.

M. REINAUD commence la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

De la part de M. JOMARD : *Classification méthodique des produits de l'industrie extra-européenne, ou objets provenant des voyages lointains, suivie du plan de la classification d'une collection ethnographique complète.* (Fragment lu à la Société d'ethnographie, le 12 avril 1862, par M. JOMARD), br. in-8°, 1862.

Mémoires de littérature ancienne par Em. EGGER, 1 vol. in-8°, Paris, 1862.

Sur un Oxybaphon du musée Campana, par M. E. MILLER. (Extrait de la *Revue archéologique*), br. in-8°, 1862.

Au nom de Mgr. Celestino Cavedoni, correspondant de l'Académie : *Dichiarazione di alcune monete imperiali di Sicion dell' Acaia*, Torino, stamperia reale, 1862, br. in 4°.

Au nom de M. le duc de Blacas :

Essai sur les médailles autonomes romaines de l'époque impériale, br. in-8°, 1862.

De la part de la famille Prompsault et par l'entremise de M. Garcin de Tassy : *L'abbé Prompsault, chapelain de la maison impériale des Quinze-Vingts aveugles de Paris, de 1829 à 1855, paléographe, jurisconsulte, ecclésiastique et controversiste*. Notice biographique et littéraire par M. Victor Adrielle, br. in-8°, 1862.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIV, 1 vol. in-8°, 1862.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre, de 1862, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard, etc. par M. Nicot, secrétaire perpétuel, br. in-8°, Nîmes, 1862.

Société littéraire et scientifique de Castres, séance générale publique du 7 juillet 1862, br. in-8°.

Annales de philosophie chrétienne, n° 32, août 1862.

M. Jomard fait la seconde lecture de son Mémoire intitulé: *Nouvelles remarques sur la grande pyramide, ou pyramide de Chéops, et les mesures qui dérivent de ce monument.*

(Cette lecture à peine terminée (le 17 septembre), le vénérable académicien était enlevé à ses amis, cinq jours après, le 23 du même mois. Son manuscrit n'ayant pu été mis à notre disposition, nous nous sommes vus forcés de renoncer à faire l'analyse de ce travail.)

Séance du 26.

M. P. Paris, vice-président, annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne de son vénérable doyen d'âge, M. Jomard, le 23 de ce mois. Il exprime le vif regret qu'il a éprouvé de n'avoir pas été prévenu assez tôt pour rendre à son confrère, en l'absence de M. le vicomte de Rougé, président, l'hommage qu'il devait à sa tombe, au nom de la Compagnie.

M. Wallon, ancien président, qui a bien voulu se joindre en cette circonstance à M. le Secrétaire perpétuel, pour représenter le Bureau, demande que les paroles improvisées sur la tombe de

M. JOMARD par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, prévenu lui-même au dernier moment, soient imprimées et distribuées à l'Institut, selon l'usage.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le duc D'ALBERT DE LUYNES, qui s'empresse, avec sa libéralité tant de fois éprouvée, de faciliter l'impression du Mémoire de M. Schœbel qui a obtenu une mention honorable dans un récent concours.

« M. Léon RENIER demande la parole pour dénoncer à l'Académie un abus qui doit, selon lui, exciter toute sa sollicitude. L'Académie, dit le savant membre, a entendu, dans une de ses dernières séances, une communication de M. EGGER, sur les inscriptions grecques et latines rapportées de Phénicie par M. RENAN. Elle regrette d'apprendre que nos confrères n'auront pas la priorité de la publication de ces documents. Un employé de la direction générale des musées, à laquelle la garde du musée Napoléon III est actuellement confiée, vient de publier ces inscriptions, ainsi que celles qui ont été rapportées de Macédoine et d'Epire par M. Heuzey. Je désire que cet abus de confiance soit, de la part de l'Académie, l'objet d'une réprobation assez énergique pour empêcher que, par un abus semblable, M. Perrot soit, comme il y a lieu de le craindre, privé également de la priorité de publication du nouveau texte du testament d'Auguste.

« M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL demande où a été faite la publication dénoncée, et qui lui paraît, comme à M. RENIER, caractériser un véritable abus de confiance de la part de l'employé dont il s'agit. Il lui est répondu que les inscriptions se trouvent imprimées dans le dernier numéro du *Philologus*, publié à Goettingen.

« Un MEMBRE désire savoir quel est le droit en pareille matière, et si la reproduction d'inscriptions exposées en public n'est pas de droit commun.

« On fait observer que le fait de l'exposition n'entraîne point pour le premier venu le droit de publication; que les auteurs mêmes de la découverte des monuments exposés ne sauraient exercer qu'avec l'autorisation du pouvoir dont ils ont reçu leurs missions respectives. Qu'est-ce donc quand il s'agit d'un employé du musée même auquel est réuni le dépôt de ces monuments ? Il y a là tout à la fois abus de

confiance vis-à-vis de l'autorité dont il relève et violation du double droit, soit de l'Etat, soit des auteurs des découvertes. »

Personne ne demandant plus la parole, sur la proposition de M. le VICE-PRÉSIDENT, l'Académie décide qu'il sera écrit en son nom, par M. le SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL, à M. le Ministre d'Etat, pour porter à sa connaissance l'abus dénoncé et en demander la suppression, au moins pour l'avenir (1). (*Extrait du procès verbal.*)

M. GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel, lit en communication un fragment d'un écrit intitulé :

Essai sur le développement religieux et politique de l'Inde ancienne, comparé à celui de la Grèce aux premières époques.

ANALYSE.

(L'analyse de ce morceau, extrait d'un travail plus considérable, sera donnée lorsqu'il aura été possible à l'auteur d'en communiquer la seconde partie, sans préjudice pour les lectures portées à l'ordre du jour.)

DISCUSSION.

M. VILLEMAIN remarque que la belle définition de Brahma qui vient d'être reproduite par son savant confrère présente une conformité frappante, et dans les termes mêmes, avec le dernier chapitre de l'*Optique* de Newton. C'est la même grandeur de conception et les mêmes idées sur l'indifférence de la Divinité.

(1) Il a été écrit par la personne en question, et dit plus tard à sa décharge, que lors de l'envoi des inscriptions à Gœttingen, le décret réunissant les collections du musée Napoléon III au musée du Louvre n'avait point encore été rendu, et que l'employé de ce dernier musée s'était trouvé, en exposant et publiant ces inscriptions, dans le droit commun. L'administration même a paru partager cet avis, en thèse générale et abstraction faite de la qualité de la personne. Mais cette application immédiate et absolue du droit commun, qui enlèverait aux missionnaires de l'Etat la priorité de publication de leurs découvertes, des monuments et des textes rapportés par eux, a soulevé de sérieuses difficultés dans l'Académie. Quant au fait particulier, elle a persisté à le considérer comme d'un très-mauvais exemple, et, dans tous les cas, au moins comme une grave indiscrétion. (*Note communiquée.*)

M. Guigniaut reconnaît que cette ressemblance est en effet remarquable, mais ce n'est pas seulement dans *l'Optique* de Newton qu'elle peut être signalée. Ne sont-ce pas les mêmes doctrines qui prévalurent à Alexandrie, pendant les premiers siècles de notre ère, dans l'école néo-platonicienne ; ne sont-ce pas ces mêmes idées, professées avec une exaltation plus ou moins mystique, qui suscitèrent au christianisme naissant des obstacles si sérieux et si prolongés ?

On pourrait assurément placer bien des passages des écrits de Plotin, de Proclus, de Jamblique, en regard de ces vieux dogmes de Brahma.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Langue basque et langues finnoises, par le prince Louis-Lucien Bonaparte, Londres, 1862, in-4°.

Compte-rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1860 ; Saint-Pétersbourg, 1861, 1 vol, avec un atlas, in-f° de 6 planches. Envoi du secrétaire de la Commission, par ordre de S. Exc. M. le président comte de Stroganoff.

Nuova silloge epigrafica modenese, ossia *Supplemento agli antichi marmi modenesi ;* Memoria del Cav. Monsignor Celestino Cavedoni, inserita nel tomo IV° delle Memorie della Reale Accademia di scienze, lettere ed arti di Modena. Modena; 1862, br. in-4°.

A few passing ideas for the benefit of India and Indians. Fourth series, by Manockjee Cursetjee member of the Royal Asiatic Society, etc. London, 1862, in-12 (par l'entremise de M. Garcin de Tassy).

Histoire de la ville de Negrepelisse, par Devals aîné, correspondant du ministère de l'instruction publique ; Toulouse, 1856, br. in-8°.

Deux ouvrages de M. Cornay, docteur-médecin de la Faculté de Paris : 1° *Principes de physiologie et exposition de la loi divine d'harmonie*, ou *Traité de la distribution légale des espèces dans la nature*, Paris, 1862.

2° *Principes de physiologie et exposition des forces vitales* ou *Interprétations des mots cabalistiques*, Abracadabra, Abrasaxas *et* Abrasax. Paris, 1862, br. in-12.

ERRATUM.

(Séance du 5 septembre).

P, 158, l. 22 sq... Dans la communication faite par M. de Longpérier, *au lieu de :* signale des mosaïques de *Palestine*...,

lisez : signale des mosaïques de *Palerme*, dans lesquelles il a remarqué, au milieu de parois décorées dans le onzième et le douzième siècle, des réparations beaucoup plus récentes et appartenant à divers siècles depuis le quatorzième jusqu'au dix-huitième.

QUATRIÈME TRIMESTRE.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du 3.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de trois lettres qui lui ont été adressées par trois candidats à la place d'académicien ordinaire laissée vacante par la mort de M. JOMARD.

La première est de M. H. Fauche, qui annonce la publication prochaine du troisième volume de sa *Tétrade sanscrite*, avec un lexique de tous les mots inconnus.

La deuxième est de M. G. Pauthier, qui présente cinq de ses publications indiquées plus loin, et en donne l'analyse, notamment de la quatrième et de la cinquième, relatives à Marc Pol et à ses *Voyages*. Il prépare une nouvelle édition de ce livre d'après trois manuscrits de la version française, (ou, selon l'opinion à laquelle il adhère, de la rédaction originale), avec un commentaire historique et géographique fondé sur le rapprochement des auteurs orientaux, principalement chinois. A cette occasion, M. Pauthier exprime le désir qu'une commission formée dans le sein de l'Académie soit chargée d'examiner son ouvrage.

La troisième lettre est de M. Cortambert, employé au dépôt des cartes et collections géographiques de la Bibliothèque impériale, qui rappelle d'une manière générale ses nombreux et persévérants travaux dans cette direction, et témoigne l'espoir qu'ils appelleront sur lui, dans cette occasion ou dans une autre, l'attention de l'Académie.

Les noms des signataires de ces lettres seront inscrits sur la liste des candidats à la place vacante ; il sera répondu à M. Pauthier que sa demande d'examen par l'Académie de son travail sur Marc Pol, étant contraire aux précédents, ne peut être admise, quelque juste importance que l'auteur attache d'ailleurs à cette publication.

M. REINAUD continue la première lecture de son *Mémoire sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Examen de l'écrit intitulé : *la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie traduite du grec*, etc., etc., et la réponse à cet écrit par M. VINCENT, — que le savant membre avait précédemment annoncée à l'Académie, — br. in-8°, 1862.

2° Cinq ouvrages de M. Pauthier accompagnant la lettre mentionnée ci-dessus :

1° *Lettre inédite du P. Prémare sur le monothéisme des Chinois*, publiée avec la plupart des textes originaux accompagnés d'un mot à mot et de notes explicatives ; Paris, 1861, br. in-8°.

2° *Rapport sur deux médailles en cuivre jaune trouvées à Sourabaya (île de Java)* dont les *fac-simile* lithographiques ont été envoyés à la Société par M. Netscher, de Batavia; br. in-8° (ext. du *Journal asiatique* de 1860, n° 3).

3° *Observations sur l'alphabet de Pa-sse-Pa et sur la tentative de Khoubilaï-Khan au treizième siècle de notre ère;* br. in-8° (ext. du *Journal asiatique*, 1862, n° 1).

4° *Le Pays de Tanduc et les descendants du prêtre Jean*, spécimen d'une édition du texte original français du livre de Marc Pol, publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, accompagné de nombreux commentaires tirés principalement des écrivains orientaux ; br. gr. in-8°, 1862, accompagnée de *la Biographie de Marc Pol*, extraite de *la Nouvelle Biographie générale* de Didot, br. in-8°.

5° Les seize premières bonnes feuilles de la *Nouvelle édition de Marc Pol* annoncée, gr. in-8°.

3° *Tableau de la Cochinchine*, rédigé sous les auspices de la Société d'ethnographie, par MM. Cortambert et Léon de Rosny, précédé d'une introduction par M. le baron de Bourgoing, sénateur, avec carte, plans et gravures ; Paris, 1862, gr. in-8°.

4° *L'Afrique nouvelle*; *Récents voyages*; *Etat moral, intellectuel et social du continent noir*, par M. Alfred Jacobs ; Paris, 1862, in-12.

« Ce nouveau recueil d'articles remarqués du jeune et savant géographe, si tristement atteint au milieu de ses travaux, donne l'occasion d'exprimer à la fois, au nom de l'Académie, la sympathie qu'elle éprouve pour sa situation et l'espoir qu'une amélioration déjà produite le ramènera peu à peu à la santé. »

5° *Journal asiatique*, n° 77, juillet 1862.

6° *Revue de l'instruction publique*, n° 27, 1862.

Outre les ouvrages offerts, il a été déposé sur le bureau, sans désignation expresse, deux exemplaires de l'ouvrage considérable déjà présenté à l'Académie dans la séance du 11 avril dernier, et qui a pour titre : *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris*, publié d'après le manuscrit original de la Bibliothèque impériale, etc., par Auguste Moutié, sous les auspices et aux frais de M. le duc de Luynes; Paris, 1862, gr. in-4° avec un atlas de XL pl. in-f° dessinées par M. Nicolle.

Il sera écrit à l'auteur, qui paraît annoncer par cet envoi l'intention de présenter cet ouvrage au concours des antiquités de la France pour 1863.

M. Deville termine la lecture de son Mémoire en communication intitulé : *Sur la grande pyramide d'Egypte.*

Séance du 10.

M. le Vice-Président, qui préside la séance, annonce à l'Académie la perte nouvelle et si regrettable qu'elle vient de faire en la personne de M. Ch. Magnin, enlevé à la science et à ses amis après une maladie longue et cruelle, le mercredi 9 octobre.

M. Reinaud continue la première lecture de son Mémoire *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Le Schimmelrain près de Hartmanwiller* (Haut-Rhin), par Maximilien de Ring (extr. du *Bulletin pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*); Strasbourg, 1862, br. in-8°.

2° *Racines grecques appartenant désormais à la langue française*, etc., par Charles Francis; Boston, 1859, in-8°.

3° *Esquisse de l'île de Sardaigne*, par M. Ch. Ed. Guys, ancien consul de France, etc.; Marseille, 1862, in-8°, avec une lettre où l'auteur fait connaître le but principalement économique de cette publication.

4° *Revue archéologique*, octobre 1862, in-8°.

5° *Revue de l'art chrétien*, septembre 1862.

6° *Revue de l'instruction publique*, n° 28, 1862.

M. de Saulcy fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Franz Streber, membre de l'Académie de Bavière, d'un Mémoire extrait du recueil

de cette Académie intitulé : *Ueber die Sogennanten Regenbogen-Schüsselchen*, 2 parties in-4°, avec 11 pl.; Munich, 1860, 1862.

Cet ouvrage, dont M. de SAULCY signale l'importance, et dont l'auteur revendique pour les Celtes, à l'exclusion des Romains et des Germains, les médailles dont il s'agit, est destiné au concours pour le prix de numismaique en 1863.

M. MAURY reprend la deuxième lecture de son Mémoire *Sur le véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône de Rome*, etc.

Séance du 17.

Par une lettre en date du 4 octobre, M. le Ministre d'Etat annonce qu'il vient d'accorder une indemnité littéraire éventuelle de 300 fr. à M. Ch. Schœbel, sur le témoignage qui lui a été rendu en sa faveur par le bureau de l'Académie.

M. le Directeur Général des Musées impériaux, membre de l'Institut, par une lettre du 15 octobre, écrite au lieu et place de M. le Ministre d'Etat, sur l'ordre exprès de l'EMPEREUR, annonce qu'une commission a été chargée de faire, entre les objets d'art et d'archéologie dont se compose le *Musée Campana*, le choix de ceux qui pourraient être affectés aux Musées des départements, et ce en vertu du décret rendu le 11 juillet 1862 dont la teneur suit :

Art. I. Seront réunis aux collections de la couronne, pour former le *Musée Napoléon III*, les objets composant le *Musée Campana*. Lesdits objets seront inscrits sur les inventaires des Musées impériaux; il en sera dressé un état descriptif dans la forme indiquée par l'article 5 du sénatus-consulte du 12 décembre 1852.

Art. II. Ne seront pas toutefois compris dans la remise à faire à la liste civile impériale les objets doubles ou reconnus inutiles pour les collections de la couronne. Ils resteront à la disposition du Ministre d'Etat, pour être concédés soit à des établissements de l'Etat, soit aux Musées des départements.

Art. III. Le Ministre d'Etat et le Ministre de notre maison sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 11 juillet 1862.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'EMPEREUR :
Le maréchal de France,
Ministre de la maison de l'Empereur :
Signé : VAILLANT.

Le Ministre d'Etat :
Signé : WALEWSKI.

L'Empereur, ajoute M. le Directeur Général, tout en rendant justice aux lumières et à la compétence des membres de la commission, a voulu, par un dernier scrupule, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres et celle des beaux-arts fussent consultées à l'effet de savoir si, parmi les objets éliminés, quelques-uns ne seraient pas regrettables pour le musée du Louvre. En conséquence, M. le comte de Nieuwerkerke demande à l'Académie de vouloir bien fixer le jour où elle se transportera au palais de l'Industrie, pour se conformer au désir de l'Empereur.

Il déclare que l'opération est urgente, l'exposition devant cesser à la fin du mois, et le transport de la collection s'effectuer aussitôt.

Il s'excuse enfin du retard de cette communication sur l'absence d'un grand nombre de membres des deux Académies pendant les derniers mois.

M. le Secrétaire Perpétuel, après avoir donné lecture de cette lettre, ne peut s'empêcher de regarder comme très-regrettable en effet qu'une communication de cette importance ait été faite si tardivement, et quand il devient difficile que l'opération dont il s'agit soit exécutée d'une manière aussi sérieuse qu'elle le mériterait. Il croit savoir du reste par les informations qu'il a prises que le délai si court laissé à l'Académie pour s'acquitter de cette mission n'est pas d'absolue rigueur. Il importerait, selon lui, que, l'Académie des beaux-arts ayant été saisie huit jours plus tôt et ayant déjà tenu plusieurs séances au palais de l'Industrie, l'Académie des inscriptions pût s'entendre avec elle, par l'intermédiaire des deux bureaux, sur les points communs du travail à faire ainsi que sur les règles à adopter pour qu'il fût fait le mieux possible.

M. de Longpérier, conservateur des antiques au Musée du Louvre, représente à la fois l'urgence et la simplicité de la mission conférée à l'Académie des inscriptions. Après l'examen par la commission ministérielle de tous les objets composant la collection et l'élimination d'un certain nombre d'objets doubles ou même faux, s'il faut en croire le savant antiquaire, il ne s'agit plus que d'une révision facile et sommaire. L'Académie des beaux-arts ayant à peu près terminé la part qui lui revenait dans ce travail, il importe que l'Académie des Inscriptions regagne le temps perdu et que la fin nécessaire de l'opération ne soit pas retardée par elle.

M. Beulé, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des beaux-arts, pense avec son collègue de l'Académie des inscriptions qu'il n'y a rien de bien pressé dans cette mission et que le premier intérêt ici, c'est qu'elle soit remplie avec réflexion et maturité. Il affirme d'ailleurs que le travail auquel s'est livrée l'Académie des beaux-arts n'est qu'une étude préparatoire faite

séparément par les diverses sections, dont le jugement doit, selon l'usage, être ratifié par la Compagnie entière.

Plusieurs MEMBRES font observer que ce qu'il y a de mieux à faire dans cette circonstance, c'est de s'en tenir aux termes positifs de la demande adressée à l'Académie au nom du Ministre, et de procéder dans le plus bref délai possible, puisque l'urgence est déclarée. Il est reconnu d'ailleurs qu'on ne saurait le faire utilement par une visite en corps et qu'il faut un examen préalable, confié à une commission spéciale qui en rendra compte à l'Académie. Aussi est-il décidé :

1° Qu'une commission de six membres sera nommée immédiatement, avec l'adjonction des membres du bureau, et qu'elle se transportera sans retard au palais de l'Industrie pour procéder à la révision demandée par le Gouvernement;

2° Que cette commission sera nommée sur l'initiative du bureau, en dehors de ceux des membres de l'Académie qui ont fait partie de la commission ministérielle, et que néanmoins tous les membres sans distinction qui voudront se joindre à leurs confrères seront invités à les éclairer de leurs lumières.

Sont proposés en conséquence par le bureau, et nommés par l'Académie pour former la commission :

MM. HASE,
de LABORDE,
WALLON,
BRUNET de PRESLE,
EGGER,
MILLER.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL apprend à la Compagnie que M. BRUNET de PRESLE, retardé par sa mauvaise santé dans la publication des *Papyrus grecs de l'Egypte* préparée par feu M. LETRONNE, demande à s'adjoindre M. EGGER, qui consent à cette collaboration. Chacun des deux éditeurs signerait les observations qui lui seraient propres sur les textes arrêtés en commun, et M. HASE, chargé dès l'origine de la révision définitive du travail, continuerait de leur prêter les services de sa haute expérience. Il y a lieu de croire que, dans ces conditions, l'ouvrage, depuis si longtemps attendu du monde savant, ne tarderait pas à paraître.

L'Académie, sur la proposition qui lui est faite, autorise la coopération de M. EGGER au recueil des *Papyrus grecs de l'Egypte*, sous les conditions ci-dessus énoncées.

Par une lettre en date du 17 octobre, M. B. Hauréau prie M. le PRÉSIDENT de faire connaître à la Compagnie qu'il se met sur les rangs pour l'une des deux places d'académicien ordinaire actuellement vacantes. Il rappelle qu'elle l'a honoré cinq fois du grand prix Gobert pour la continuation du *Gallia Christiana*, dont il a osé se charger à sa place. Il serait heureux de poursuivre cette continuation dans son sein, si elle voulait bien l'admettre au nombre de ses membres. — Le nom de M. Hauréau sera inscrit sur la liste des candidats.

M. REINAUD continue la première lecture et commence la deuxième partie de son Mémoire *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale*, etc.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont*, exécutée en 1861 et publiée sous les auspices du ministère d'Etat, par G. Perrot, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes; E. Guillaume, architecte, pensionnaire de l'Académie de France à Rome; et J. Delbet, docteur en médecine. Paris, 1862, in-folio (première livraison, composée de 2 feuilles de texte et de 4 planches, dont 2 doubles). « Cette publication, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, qui coupera court, il faut l'espérer, à des anticipations beaucoup plus qu'indiscrètes, contient, entre autres monuments précieux, la première partie du texte latin et les quatre premières colonnes du texte grec de la fameuse inscription d'Ancyre renfermant le testament politique d'Auguste, reproduites par la photographie avec une grande perfection. Plusieurs autres inscriptions sont intercalées dans le texte, digne à tous égards des planches. »

2° De la part de la Société des arts et des sciences de Batavia :

Les tomes XXVII et XXVIII de ses *Mémoires* (en hollandais), 2 vol. in-4°, 1860.

Le suite de son *Journal pour la connaissance des langues, des pays et des peuples de l'Inde* (en hollandais), t. VI, nouvelle série, part. III, livr. 1-6, 1856-57; t. VII, nouvelle ou 3e série, part. I, livr. 1-6, 1857-58; t. VIII, 3e série, part. II, livr. 1-6, 1858-59; t. IX, part. III, livr. 1-6, 1859-60; t. X, 4e série, part. I, livr. 1-6, 1860, in-8.

3° *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales*, par H. Cohen, t. I à V; Paris, 1859-61, in-8°, ouvrage auquel a été décerné le prix de numismatique en 1862.

4° *Histoire de France du cinquième au dixième siècle de l'ère chrétienne*, contenant le parallèle des Gallo-Romains et des Francs, etc., par M. P. Doré père, t. Ier; Paris, 1862, in-8°.

5° *Simples notes adressées à M. le maire de Grenoble, à l'appui de deux projets de construction de bibliothèque et de musée*; Grenoble, 1862, in-8° (avec 3 pl.). Hommage de l'auteur, M. Gabriel.

6° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1er trim. de 1862; Angoulême, 1862, in-8°.

7° *Revue de l'instruction publique*, n° 29, 1862.

M. REINAUD fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, des ouvrages suivants :

Zecche e monete degli Abruzzi nei bassi tempi, illustrate e descritte da Vincenzo Lazari; Venezia, 1858, in-8°.

Medaglie e monete di Niccolò Marcello, doge di Venezia, illustrate dal medesimo; Venezia, 1858, in-4°.

Notizia delle opere d'arte e d'antichità della raccolta Correr di Venezia (par le même); Venezia, 1859, in-8°.

M. DELISLE, au nom de M. L. Michel de Trétaigne, fait hommage de l'ouvrage intitulé :

Montmartre et Clignancourt. Etudes historiques; Paris, 1862, un vol. in-8°.

M. VINCENT offre à l'Académie, de la part de M. de Coussemaker, correspondant, sa notice *Sur l'abbaye de Ravensberg*. (Extrait des annales du Comité flamand de France, t. VI.) Lille, 1862, br. in-8°.

M. MAURY continue la 2e lecture de son Mémoire *Sur le véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône*, etc.

Séance du 24.

Par une lettre, en date du 22 octobre, M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un Mémoire de 3e année de M. Deville, membre de l'Ecole française d'Athènes, intitulé : *Formation territoriale de la Macédoine*, etc. 59 p. in-folio. Ce Mémoire sera envoyé en temps utile à la commission de l'école d'Athènes.

M. Eug. de Rozière fait connaître par une lettre qu'il se met sur les rangs pour la place d'académicien vacante par le décès de M. Magnin. Il prie la compagnie d'agréer l'assurance du profond respect et du dévouement dont il a, dit-il, recueilli et dont il conserve fidèlement la tradition. Le nom de M. de Rozière sera inscrit sur la liste des candidats.

M. Aug. Moutié, sur la proposition qui lui avait été adressée, déclare que les deux nouveaux exemplaires du *Cartulaire de Notre-Dame de la Roche*, récemment déposés par lui, sont en effet destinés au concours des antiquités de la France. Renvoi à la commission de 1863.

Deux demandes de lecture sont soumises au bureau : la première, par M. Vivien de Saint-Martin, *Sur le Gir et le Nigir de Ptolémée*; la deuxième par M. Robiou, *Sur l'origine et la formation progressive de l'apothéose des Ptolémées*. Un troisième Mémoire remis directement à M. le Président par M. Deville, correspondant, est également renvoyé à l'examen du bureau.

M. Egger, rapporteur désigné par la commission nommée dans la précédente séance, et chargée de donner son avis sur la répartition entre les collections de la couronne et d'autres établissements publics des objets d'art antiques compris dans la *collection Campana*, fait le rapport suivant :

MM.

« La commission formée par vous pour répondre au désir de l'Empereur et à l'invitation contenue dans la lettre de M. le comte de Nieuwerkerke en date du 15 octobre 1862 s'est rendue avec M. le Vice-Président au palais de l'Industrie. Elle y a été reçue par M. le directeur général des musées et par M. le conservateur des antiques du musée du Louvre. Dans une salle spécialement disposée à cet effet, elle a trouvé et successivement parcouru les objets que la commission nommée par M. le Ministre d'Etat en vertu du décret du 11 juillet a mis à part pour être concédés soit à des établissements de l'Etat, soit aux musées des départements, à savoir :

« 1° Environ soixante séries de vases antiques, presque tous sans figures, de dimensions et de formes très-diverses, d'une valeur évidemment secondaire et d'une conservation en général satisfaisante;

« 2° Une série d'environ soixante bas-reliefs en terre cuite ;

« 3° Une série contenant un nombre à peu près égal de sarcophages étrusques en terre cuite ornés de bas-reliefs et de figurines en ronde-bosse.

« Il lui a été déclaré que chacun de ces objets était représenté, et cela souvent, par plusieurs exemplaires supérieurs pour leur état de conservation et pour leur beauté dans la partie du *Musée Campana* destinée à être réunie aux collections du Louvre. La commission de répartition, dans sa juste et naturelle sollicitude pour les intérêts et pour l'honneur de notre musée national, n'avait rien négligé de ce qui pouvait l'accroître utilement, soit pour

l'étude de l'art et des religions, soit pour celle des pratiques industrielles. Elle avait maintenu sans exception dans notre grand musée :

« 1° Tous les bijoux,

« 2° Toutes les verreries,

« 3° Toutes les peintures antiques,

« 4° Tous les objets en bronze,

« 5° Toutes les pierres à inscriptions grecques ou latines.

« Elle n'avait fait d'élimination que parmi la surabondante collection des vases, des objets en terre cuite, et cela en poussant le scrupule jusqu'à conserver des pièces d'une fabrication imparfaite, mais qui, par leur imperfection même, pouvaient éclairer les connaisseurs sur certains procédés de l'industrie ancienne. Enfin, répondant à l'inquiétude exprimée par un membre de la commission sur les conséquences d'une dispersion possible du nouveau musée entre les diverses collections du Louvre, M. le directeur général des musées nous a fait savoir que, dans son annexion même au musée impérial du Louvre, la *collection Campana* conserverait, sous le nom de *Musée Napoléon III*, son intégrité distincte ; qu'elle serait transportée et classée dans des salles voisines de notre musée des antiques, où seulement elle s'augmenterait des acquisitions déjà faites dans le même genre d'objets précieux ou des acquisitions à faire encore par le souverain régnant.

« Devant ces déclarations, le contrôle un peu tardif, et nécessairement sommaire par cela même, dont votre commission se trouvait chargée devait se simplifier d'autant plus qu'elle savait que l'examen du choix fait entre les sculptures antiques, statues, bustes, etc., avait déjà été l'objet d'un travail analogue confié à l'Académie des beaux-arts. Toutefois elle ne s'est pas dispensée de jeter, dans l'intérêt de l'histoire, un rapide coup d'œil sur cet ordre de monuments. C'est pour remplir jusqu'au bout et autant qu'il se pouvait son mandat qu'elle a encore examiné :

« 1° Un certain nombre d'objets absolument écartés comme faux ou comme altérés par des restaurations indiscrètes ;

« 2° Les deux ateliers où l'on réunit et où l'on s'efforce d'appareiller des centaines de fragments provenant soit des vases, soit de bas-reliefs en terre cuite et d'où pourront sortir un jour, avec quelques pièces dignes de figurer dans les collections du Louvre, des morceaux qui enrichiraient le fonds destiné à d'autres collections ;

« 3° Une série de vases réservés en vue des échanges que l'EMPEREUR, a-t-il été dit, se propose de faire avec les musées des départements pour enrichir la collection d'antiquités gallo-romaines du château de Saint-Germain.

« Après en avoir délibéré, votre commission vous propose, à l'unanimité, Messieurs, de répondre à M. le directeur général des musées dans le sens d'une adhésion pure et simple aux conclusions de la commission qui a été chargée par M. le Ministre d'Etat, en vertu d'un décret du 11 juillet, de présenter un projet de répartition de la *collection Campana*. »

Après quelques observations dont il a été tenu compte dans la rédaction précédente, le rapport est adopté par l'Académie pour être transmis à M. le Directeur Général des Beaux-Arts, représentant de M. le Ministre d'Etat.

M. REINAUD continue la 1re lecture de son Mémoire *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale*, etc.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie le T. XIX, 1re part., des *Notices et Extraits des manuscrits*, renfermant le premier tiers des *Prolégomènes historiques d'Ibn-Khaldoun*, traduits de l'arabe en français, accompagnés de notes philologiques et historiques, et précédés d'une introduction comprenant la traduction de la *Vie d'Ibn-Khaldoun* par lui-même, avec des compléments du traducteur sur ses ouvrages, sur les manuscrits qui en existent, les travaux dont il a été l'objet, les sources et le plan de son propre travail. « Ce travail, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, fait le plus grand honneur à M. de Slane, et justifie pleinement la confiance dont l'a honoré l'Académie, lorsqu'elle a remis entre ses mains cette partie importante de l'héritage de M. QUATREMÈRE. Ce savant n'avait pu donner dans les tomes XVI, XVII et XVIII que des notices de l'ouvrage, espèce de philosophie de l'histoire et à la fois d'histoire générale telle que pouvaient en concevoir les Arabes, et que seul peut-être *Ibn-Khaldoun* était capable d'exécuter avec ses vastes connaissances. Ce volume, considérable à tous égards (il n'a pas moins de 486 et CXVI p.), a été revu d'un bout à l'autre par deux membres de la commission des travaux littéraires, chargée spécialement de la publication des *Notices des manuscrits.* »

Sont présentés en outre les ouvrages suivants :

1° Deux publications de M. Sénemaud, destinées au concours des antiquités de la France :

La bibliothèque de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, au château de Cognac, en 1496, publiée pour la première fois ; Paris, 1861, in-8°.

Notice historique sur la principauté de Marcillac ; Angoulême-Paris, 1862, in-8°. Renvoi à la commission de 1863.

2° *Aeschyli Septem contra Thebas* recensuit, adnotationem criticam adjecit Henricus Weil, in Facultate litterarum Vesontina professor ; Gissac, 1862, in-8°.

C'est le quatrième fascicule et la quatrième pièce d'une nouvelle recension du texte des tragédies d'Eschyle, accompagnée de notes critiques et exégétiques, où l'éditeur continue à faire preuve d'un savoir philologique solide uni aux aperçus littéraires les plus ingénieux.

3° *Illustrazione di tre diplomi bizantini del grande archivio di Napoli*, per Pasquale Placido, alunno storico-diplomatico nello stesso archivio ; Napoli, 1862, in-8°.

4° *Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin* (Var) ; *monuments et sarcophages de la crypte* ; texte par M. L. Rostan, dessins par M. Ph. Rostan ; Châlon-sur-Saône ; in-folio.

C'est un pendant plein d'intérêt pour l'histoire de l'art chrétien au *Car-*

lulaire de Saint-Maximin, publié par M. L. Rostan, sous les auspices de M. le duc de LUYNES, et présenté à l'Académie dans la séance du 14 mars précédent.

5° *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine pour* 1862 ; Constantine, 1862, in-8°.

6° *Thirteenth annual report of the Regents of the University of the State of New-York* on the condition of the state cabinet of natural history, and the historical and antiquarian collection annexed thereto, made to the senate, April the 10 th. 1860 (with numerous plates of topography and antiquity, and an archælogic map); Albany, 1860, 8vo.

7° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*; juillet-août 1862.

8° *Revue de l'instruction publique*, n° 30, 1862.

M. VINCENT fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ed. Lagout, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, etc., d'une brochure in-4° intitulée : *Esthétique nombrée* ou *Justesse des proportions* et qui paraît un essai de réduction des principes du beau dans les arts à des formules esthétiques.

M. MAURY, termine la deuxième lecture de son Mémoire :

Sur le véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône de Rome et du rôle que jouèrent à cette époque les éléments divers de la population romaine.

ANALYSE.

On sait que les Romains, de leur aveu même, ne possédaient pas d'histoire positive antérieure à la prise de Rome par les Gaulois. A cette époque, tous les documents avaient péri. Il ne s'était transmis que de vagues traditions, et ces traditions furent pourtant, avec quelques faits peu nombreux que les prêtres avaient consignés par écrit et la trace des anciens usages empreinte dans les institutions en vigueur, les seuls éléments que possédèrent les premiers historiens de Rome. A cette difficulté se joignait la confusion des races dont se composait la population : aborigènes, Sicules, Pélasges, Sabins, Etrusques, Grecs même s'y trouvaient mêlés dans des proportions différentes sans doute, mais assez notables cependant pour avoir apporté chacun leur part dans l'ensemble des institutions et du culte. Une lutte avait précédé ce mélange, lutte qui avait amené

de véritables révolutions. Quand les premiers historiens de Rome écrivirent, il ne restait de ces agitations qu'un souvenir éloigné, qu'en bonne politique ils ne voulurent point réveiller. Les Romains ne pouvaient avouer, dans leur orgueil, qu'ils devaient à d'autres peuples leurs institutions, leurs cérémonies et leurs légendes. Ces parties diverses de la nation étant étroitement unies, on oublia facilement qu'au fond des luttes politiques il y avait eu un antagonisme de races, et ainsi les événements les plus importants demeurèrent sans explication.

Les Romains aimaient à faire remonter à une haute antiquité toutes leurs coutumes, sans tenir compte de leurs origines. Tel usage avait été introduit par l'élément étrusque qu'ils reportaient, par un anachronisme involontaire, au règne de Romulus et de Numa, époque héroïque et mythique, antérieure non-seulement à l'intervention des Etrusques dans les affaires de Rome, mais à tout souvenir historique sérieux. Il ne pouvait résulter de tout cela qu'une histoire de convention, sans critique et sans chronologie, où le faux et le vrai avaient une égale place.

Le but de M. Maury a été de discerner chez les divers auteurs qui nous sont parvenus ce qui doit être rapporté au mythe, ce qui peut être accepté comme un événement réel, puis de classer les événements réels par ordre de date à l'aide des connaissances plus exactes que l'archéologie et l'épigraphie nous fournissent touchant les diverses populations italiques, que l'on a dans ces derniers temps étudiées avec tant de succès.

Après nous avoir montré la peuplade de l'Italie centrale réunie en petites communautés dans des lieux protégés par la nature, et qui furent les premiers *oppida* ou *pagi* (ces *oppida* ne devinrent que par la suite des villes et même des villes fortifiées), M. Maury jette un coup d'œil sur un groupe d'habitations (*vicus*, *familia*) composé de toutes les personnes vivant sous le même toit et placées sous l'autorité du chef de famille (*pater familias*).

« Là se trouvaient les enfants (*liberi*) et les esclaves (*servi*), qui étaient les uns et les autres la propriété du père, lequel exerçait son autorité sur tous les sujets de ce petit domaine, dont il était le roi. Le père mort, chaque fils de famille devenait *sui juris*, prenait la direction d'une famille et se trouvait le

maître d'une habitation qu'il avait le plus souvent reçue du père comme héritage. De nouveaux *vici* s'élevaient ainsi, et toutes ces habitations rurales ne tardaient pas à former de petites agglomérations, car les chefs de famille, issus d'un même ancêtre, rattachés par une même parenté masculine (*agnati*), demeuraient habituellement fixés dans le voisinage les uns des autres. Ces groupes de familles, alliées par le sang, constituaient une *gens*, ou, comme nous dirions, une génération, une race, et la *gens* représentait de la sorte une subdivision de la nation tout entière, *natio*, qui n'était qu'une grande *gens*. La *gens*, comme division territoriale, répondait à ce que l'on appela plus tard la tribu.

« Ces différentes peuplades, composées chacune d'une réunion de *gentes* fixées à proximité de l'*oppidum* commun, étaient sans cesse en guerre ou en rivalité les unes avec les autres : on se disputait les meilleurs pâturages, les champs les plus gras et les plus fertiles, on se pillait réciproquement. Il fallait à chaque instant mettre les troupeaux, le produit des récoltes et les autres richesses de la tribu à l'abri de l'*oppidum*, qui était le point central et la capitale de ces petits Etats, de ces *pagus*, comme nous l'avons dit plus haut. Le mot *pagus* s'étendit en effet bientôt à tout le territoire dont l'oppidum était le centre, et fut pris dans l'acception du grec κώμη.

« C'était dans l'*oppidum* ou à son voisinage que se tenait l'assemblée (*concilium*) où l'on décidait les questions de paix et de guerre, où l'on délibérait sur les alliances et les intérêts généraux de la peuplade ; quand dans l'assemblée les hommes paraissaient en armes, ainsi que cela se pratiquait chez les Germains, issus de la même souche que les Italiotes, cette assemblée s'appelait *comitium*, c'est-à-dire la réunion des compagnons d'armes, *comites*. C'était aussi dans le même lieu que se célébraient les sacrifices, les fêtes, les jeux en l'honneur des divinités protectrices de toute la peuplade, car, en même temps que chaque *gens* avait ses divinités de famille (*penates*) adorées dans l'intérieur de la demeure, l'ensemble des *gentes* constituant une peuplade ou une tribu avait ses dieux nationaux, dont le sanctuaire s'élevait habituellement dans l'*oppidum* ou à ses pieds. »

Ces groupes, ou nations, formaient un tout qui se personnifia de très-bonne heure, tantôt, comme en Grèce, dans un héros ou demi-dieu patronymique symbolisant en lui la tribu, tantôt dans une divinité, la divinité nationale, ou dans l'oiseau ou l'animal qui représentait aux yeux des populations le dieu ou la déesse de l'*oppidum* : *Latinus*, père des Latins ; *Lavinia*, mère des Laviniens ; *Sabus* ou *Sabinus*, père des Sabins ; *Œnotrus*, père des Œnotriens; *Peucetius*,

père des Peucétiens, ont incontestablement ce caractère. Les Sabins portaient un loup sur leurs casques et leurs armes; on racontait que c'était un loup (*hirpus*) qui avait conduit une de leurs colonies, celle des *Hirpins*, et que c'était à cette circonstance que ceux-ci devaient leur nom. Longtemps après que toutes ces tribus furent fondues dans la grande unité romaine, des cérémonies, des sacrifices communs, des fêtes particulières, l'adoration de symboles spéciaux, rappelaient encore l'ancien état de choses, et ont permis à M. Maury de le reconstituer. Il montra que Rome ne fut dans le principe qu'un de ces *oppida* élevés sur le mont Palatin (*Palatium*), probablement par des Pélasges, puisque le mot *Palatium* dérive de leur idiome, et qu'ils paraissent être ceux qui ont introduit dans l'Italie centrale cette organisation par petites tribus groupées autour d'une acropole, ou *arx*, comme en Grèce. C'était au Palatin en effet que la tradition rapportait le premier emplacement de la ville de Romulus.

Auprès de cet *oppidum* existaient deux bois sacrés ou *lucus*, rustiques sanctuaires du dieu Mamurius, Mamers, Mavors ou Mars, divinité de la guerre chez les habitants de cette partie de l'Italie. Ces *lucus*, ainsi que la plupart des bois sacrés, étaient environnés d'une enceinte qu'il était enjoint de respecter. Aussi ce fut un asile où vinrent se réfugier les malfaiteurs et les indigents qui accrurent la peuplade qui avait placé là son *oppidum*, et elle ne tarda pas à se rendre redoutable aux voisins par ses excursions et ses rapines.

Le peuple qui prit ainsi naissance, et dont les *vici* s'étendaient des pentes du Palatin aux bords du Tibre, portait le nom de *Ramnes*, *Romnes*, ou mieux *Romni*, pour adopter la forme latine d'où est dérivé le nom des Romains (*Romani*). Il ne peut guère y avoir de doute à cet égard. Ces *Ramni*, adorateurs de Mamers, divinité sabine, étaient eux-mêmes en majorité Sabins d'origine, comme beaucoup d'autres petits peuples d'Italie.

A ce fonds d'émigrés sabins étaient venus se joindre des hommes d'autres races, soit Etrusques, soit Grecs, qui s'établirent également autour de l'*oppidum* du Palatin; mais les Sabins paraissent y avoir dominé toujours.

On ne s'étonnera donc pas de trouver dans la Rome primitive le culte, les institutions et les mœurs pastorales des Sabins un peu

modifiés à certains égards, comme cela arrive dans toutes les colonies de ce peuple, mais toujours, au fond, cependant très-reconnaissables. Et d'abord on voit adorée dans le *lucus* dont il a été question la divinité de la guerre des Sabins, le protecteur de leurs *oppida* en général, Mars, ou Mavors, père de *Romulus.*

Romulus lui-même n'est qu'un de ces ancêtres mythiques comme les nations italiques, à l'imitation des Grecs, s'en donnaient presque toutes. C'est le pendant de Sabinus, de Latinus, d'Œnotrus, de Peucetius ; c'est un héros, un demi-dieu, représentant mythique de la *gens romana.* L'épithète de *pater* qui lui était donnée, *Romulus pater*, achève de dévoiler son caractère véritable : c'est le père des Romains, *pater Romanus. Romulus* était, en effet, à l'origine, une épithète équivalente à *Romanus.* On disait *Romula porta*, au lieu de *porta romana*; et l'on ne s'étonnera pas que Romulus fût représenté comme le fils de Mavors, ou Mars, la divinité nationale de l'*oppidum* palatin, si l'on se rappelle que de même *Sabinus*, l'aïeul mythique des *Sabins* d'Albe, plus anciennement organisés que les Sabins de Rome, était représenté par eux comme le fils de leur grand dieu, le dieu du ciel, *Sancus* ou *Sangus.* On comprend aussi pourquoi *Silvia*, déesse sabine, intervient dans la légende comme mère de Romulus.

La plus grande partie de l'histoire de Romulus s'explique d'une façon aussi simple et aussi naturelle, c'est-à-dire aussi conforme à la manière de concevoir de ces populations primitives. Il suffit de dégager les faits que le mythe présente des ombres dont la poésie les a enveloppés. Récit mythique et allégorique de l'établissement des Sabins sur le Palatin ; concentration des traditions qui se rapportaient aux commencements de Rome autour du nom de Romulus : telle est en deux mots toute l'histoire de ce premier roi de la grande cité naissante. L'histoire de toutes les cités grecques, à commencer par Athènes, débute de la même manière.

M. Maury entre dans beaucoup de détails pour faire comprendre comment la légende tout entière a pu se former des éléments géographiques, ethnologiques et religieux qui se rattachent à l'ancienne colonie sabine du Palatin. Il arrive ensuite à parler de Rémus.

« A Romulus, dit-il, la légende donne un frère jumeau, Rémus, qui,

trouvé dans les mêmes lieux, nourri par la même louve (on se rappelle que le Mars sabin avait le loup pour symbole), devient bientôt son rival. Chacun des frères est à la tête d'une bande de campagnards qui se livrent à des luttes armées. Romulus habite sur le Palatin; Rémus a fixé sa résidence sur l'Aventin. Chacun veut que la ville nouvelle s'élève sur la colline où il campe, Romulus à *Palatium*, Rémus à *Remuria*.

« L'Aventin avait en effet originairement porté le nom de *Remuria*, *Remurium*, *Remonium*, mot qui paraît dériver de l'usage où l'on était de prendre les augures sur cette colline, car on appelait *remures* ou *remores* les oiseaux dont le vol fatidique indiquait qu'une entreprise devait être ajournée, et l'on expliquait ainsi l'étymologie du nom primitif de l'Aventin. »

Nous avons là vraisemblablement, nous dit M. MAURY, l'explication de la partie du mythe qui a rapport à Rémus. Un lieu consacré sur une colline et où l'on prend les augures indique presque nécessairement la présence d'un *oppidum* : il y avait donc sur l'Aventin un *pagus* rival du *pagus* du Palatin. Cette affirmation, qui n'est d'abord qu'une conjecture, M. MAURY la voit bientôt confirmée par des particularités du culte romain sur lesquelles cette conjecture même a attiré son attention. Nous savons en effet par Aurélius Victor, Ovide et Valère-Maxime, qu'il y avait à Rome, de toute antiquité, deux colléges de prêtres du dieu *Lupercus* : le premier, celui des *Quintilii*, rapportait son origine à Romulus; le second, celui des *Fàbii*, à Rémus. La fête des lupercales était également célébrée par les deux communautés, qui avaient la même vénération pour le grand dieu sabin, ce dieu *loup* dont nous avons déjà parlé. Or l'un des colléges célébrait la fête sur l'Aventin, l'autre sur le Palatin; le nom de *Remurium* lui-même s'était conservé.

Ce peu de faits précis suffisent à nous expliquer l'histoire de Rémus, *personnification* des *pagani* de *Remurium*, comme Romulus l'était des *pagani* du *Pallantium* des Ramnes. Pallantium, plus tard *Roma* (la forte, de Ρώμη) primitivement, à ce qu'il paraît, *Valentia*, nom latin de même signification, détruit ou absorbe le *pagus* de l'Aventin, qui ne conserve que (ce qui ne périt presque jamais) son champ augural, son collége de prêtres et le nom de son enceinte sacrée. Rémus, consultant les augures sur l'Aventin, et plus tard tué par Romulus pour n'avoir pas respecté l'enceinte de la nouvelle

ville, est tout entier dans les faits que nous venons d'énoncer. Le langage mythique seulement est substitué au langage réel.

Nous ne suivrons pas M. MAURY dans tous les détails de sa reconstitution des premiers temps. On comprend maintenant la méthode ; suivons-en l'application dans l'étude de deux des institutions de Rome les plus importantes, les plus anciennes et les plus obscures dans leurs origines, celle du sénat et celle des trois tribus primitives. Nous sortons ici du domaine du mythe et nous entrons dans celui des faits antidatés.

On peut établir, dit M. MAURY, qu'à l'origine les tribus représentaient à Rome des communautés d'origine différente ; ce fut une règle constante sous la république, que, quand de nouvelles populations étaient incorporées au peuple, on en faisait à Rome des tribus distinctes. Les trois premières tribus de Rome représentent les éléments divers qui composèrent à l'origine la communauté romaine. On voit, en effet, par des témoignages incontestables, qu'à côté des *Ramnes* du Palatin, qui constituent la tribu la plus ancienne, deux autres groupes différents ont dans des temps plus ou moins rapprochés de l'origine coexisté avec celle-ci, ayant chacun leur vie propre, leurs dieux et leurs magistrats : on les retrouve plus tard, même après la fusion, habitant encore des quartiers différents.

Les trois tribus étaient : 1° celle des *Ramnes*, dont nous avons déjà parlé, et qui formait le fonds primitif de la population romaine ; 2° celle des *Tities* ; 3° celle des *Luceres*.

La première chose qui frappe M. MAURY, c'est ce fait démontré par plusieurs textes, que les deux tribus des *Tities* et des *Luceres* n'ont pas joui dans le principe de l'égalité de droits avec les *Ramnes*, et semblent avoir vécu à côté des *Ramnes* à l'état d'inférieurs et de protégés peut-être plutôt que d'égaux. De ce fait on peut donner plusieurs preuves.

On sait en effet que chaque cité de l'Italie avait à sa tête un conseil des anciens (*seniores*), ou sénat composé des chefs de famille, ou *patres*, qui avaient atteint un certain âge. Or, abstraction faite des auteurs qui reportent en bloc l'origine de toutes les institutions à Romulus, c'est-à-dire qui ne s'inquiètent aucunement de la chronologie des faits, on voit que le sénat n'eut d'abord que cent mem-

bres, qu'il fut porté à deux cents par l'adjonction de cent *patres* de familles sabines à l'époque, dit-on, de l'alliance contractée entre Romulus et Tatius, et enfin à trois cents sous Tarquin l'Ancien, fondateur de la *curia hostilia*. N'y a-t-il pas *a priori* probabilité que les cent sénateurs primitifs représentent les *patres* de la tribu des *Ramnes*, les cent seconds les *patres* de la tribu des *Tities*, dont *Tatius* serait le représentant mythique, et enfin les cent derniers les *patres* de la tribu des *Luceres?* Ce qui est certain au moins, c'est que dans le sénat il y avait deux éléments bien distincts, puisque, dans des temps parfaitement historiques, les sénateurs se divisaient encore en *patres majorum gentium* et *patres minorum gentium*, avec cette particularité bien significative, que ces *patres majorum gentium* votaient avant les *patres minorum gentium*, marque certaine que les premiers étaient antérieurs aux seconds et se regardaient comme d'une noblesse plus pure.

Supposer, avec quelques auteurs anciens, que cette augmentation du sénat ne fut due qu'à l'augmentation numérique de la population de la tribu primitive serait avoir une bien fausse idée de l'organisation des peuplades qui jouent un rôle dans cette histoire; des textes positifs prouvent d'ailleurs le contraire.

Si donc il n'est pas hors de doute que l'époque mythique, représentée par l'alliance de Romulus et de Tatius, correspond à une période où les *Ramnes* et les *Tities* avaient chacun leur *oppidum*, leur territoire respectif et leur organisation politique séparés, et où ils étaient simplement unis par un *fœdus*, il est évident au moins que cette supposition est la plus naturelle et la plus rationnelle à la fois. Mais une autre considération est bien plus forte. On sait de quel respect toutes les diverses branches de la race indo-germanique établies en Occident entouraient la flamme du foyer. Le culte de cette flamme, emblème de la famille, puis de la tribu qui n'était à leurs yeux qu'une grande famille, était si sacré, touchait à des sentiments si délicats et si purs, que les peuples de la Grèce et de l'Italie centrale croyaient qu'il ne devait avoir pour ministres que des mains tout à fait chastes.

Les peuples de l'Italie confiaient le culte de Vesta à des femmes appelées vestales, qui devaient être vierges. Eh bien, le nombre des

vestales, qui indiquait le nombre des tribus, puisque leur fonction était de garder le feu sacré brûlant sur l'autel commun, centre de la tribu (il y en avait deux pour chaque tribu), ne fut d'abord que de quatre. Numa, dit Plutarque, consacra d'abord deux vestales, *Gegania* et *Verania*, puis bientôt après deux autres, *Canuleia* et *Tarpeia*. Ce ne fut que sous le règne de Tarquin que les vestales furent portées à six. Or Festus dit formellement que ce chiffre de six vestales était en rapport avec celui des trois tribus des *Ramnes*, des *Tities* et des *Luceres*. Ce fait n'est explicable que par l'état d'indépendance dans lequel elles avaient d'abord vécu comme *pagi* séparés, puisque, bien que le nombre des tribus se soit singulièrement accru ensuite, ce nombre de six vestales ne varia plus jusqu'à la fin de la république.

Autre preuve : Rome plaçait à la tête de son Panthéon trois grandes divinités auxquelles s'adressaient avant tout les offrandes et les sacrifices, *Jupiter*, *Mars* et *Quirinus*. Chacune de ces trois grandes divinités avait un prêtre spécial, ou *flamine*, et les trois flamines, dits *flamines majores*, étaient à la tête du sacerdoce romain. Or Jupiter, Mars et Quirinus nous représentent précisément les trois dieux protecteurs et nationaux des trois tribus primitives, Jupiter étant la divinité des *Luceres*, Mars celle des *Ramnes*, et Quirinus celle des *Tities*.

Ces trois tribus, qui chacune avaient apporté ainsi à la communauté une des trois grandes divinités, l'un des trois grands flamines et deux des six vestales, ne durent-elles pas apporter aussi un nombre égal de *patres*, surtout quand on voit le nombre trois cents si bien répondre à cette division par égale part entre les trois tribus?

On aperçoit comment les *Ramnes* et les *Tities* avaient été d'abord unis par un *fœdus*, c'est-à-dire avaient fait partie d'une même confédération, système politique dont on trouve de nombreuses traces dans l'histoire des peuplades primitives de l'Italie centrale; comment le *fœdus* s'était changé, après bien des luttes, c'est-à-dire après des ruptures nombreuses dont l'histoire a conservé quelques traces, en une alliance plus intime sur le pied d'égalité, de manière à ce que les deux communautés n'en formèrent plus qu'une sous le rapport politique, bien que, sous le rapport religieux, chacune d'elles

conservât toujours en partie ses dieux et ses sacrifices : dans l'ordre politique, au contraire, il y eut une véritable fusion. Les *patres* des deux peuplades se réunirent en un seul sénat. La division par curies, institution sabine particulière aux *Tities*, fut adoptée par les *Ramnes*, qui probablement obtinrent en retour d'autres concessions, et la nation *romaine* se trouva véritablement fondée. Un troisième élément, bien différent des deux premiers, y fut introduit par l'adjonction plus tardive des *Luceres*.

On ne connaît pas l'origine du nom *Luceres*. On ne voit pas non plus qu'ils formassent, comme les *Ramnes* et les *Tities*, avant de se montrer à nous à l'état de *tribu romaine*, une nationalité compacte et vivace. Ce sont d'abord, suivant une tradition, des étrangers, surtout des Etrusques établis au pied du Palatin, dans l'asile ou bois sacré de Mars ; leur nombre augmentant sans cesse, il fallut un jour compter avec eux et leur accorder des droits qu'il eût été imprudent de leur refuser. Selon d'autres, une partie d'entre eux paraissent avoir été introduits à Rome à titre d'auxiliaires et avoir formé le premier corps de cavalerie dont les rois de Rome aient fait usage. Tacite nous apprend en effet que le mont *Cælius*, qui s'appelait d'abord *Querquetulanus*, à cause des chênes dont il était couvert, avait pris le nom de Cælius de Celès Vibenna, chef de la nation étrusque, venu au secours de Rome et établi avec sa troupe sur cette colline par Tarquin l'Ancien ou un autre des premiers rois ; car, ajoute l'historien latin, les écrivains, d'accord sur tout le reste, diffèrent sur ce point (1). D'après Varron, *Cælius Vibennus* avait été établi sur le Cælius par Romulus lui-même.

Enfin Denys d'Halicarnasse rapporte que, quand les *Tities* eurent quitté le Cælius pour se concentrer sur le Quirinal, la première de ces deux collines fut occupée par les étrangers qui n'avaient pas de foyer, ἀνέστιοι, c'est-à-dire vraisemblablement qui n'avaient aucun droit politique à Rome et y vivaient à l'état de *metæques* : la plupart de ces étrangers étaient Etrusques. Varron, Servius et la plupart des anciens auteurs faisaient dériver le nom de *Luceres* de celui d'un Lucumon étrusque.

---

(1) Tac., *Ann.*, IV, 65.

Ces assertions diverses n'ont rien de contradictoire et se complètent plutôt les unes les autres. M. MAURY, en les rapprochant d'un grand nombre d'autres textes analogues dispersés çà et là dans les historiens et grammairiens latins, arrive aux conclusions suivantes, qui expliquent suffisamment le fond ainsi que les variantes de la tradition.

On ne peut savoir à quelle époque les Etrusques, qui formaient incontestablement et d'après tous les témoignages le fond de la tribu des *Luceres*, commencèrent à s'établir isolément sur quelques-unes des sept collines; mais on peut affirmer sans trop d'invraisemblance que c'est à partir du règne de *Tullus Hostilius* qu'ils parurent en nombre à Rome. Tout concourt en effet à placer à cette époque un fait assuré et des plus importants : l'intervention des mercenaires étrusques dans les affaires de Rome, où le roi commun des Ramnes et des Tities les avait appelés. Ces mercenaires étaient, comme on sait, des cavaliers, ou *celeres*, dont le commandant paraît avoir porté le nom générique de *celer*. Ce *celer*, ou *lucumon*, prit à partir de ce moment une position importante dans l'Etat; il ne tarda pas à obtenir le commandement des troupes tant à pied qu'à cheval. Tarquin l'Ancien, qui porta d'abord, comme on sait, le nom de Lucumon, fut un de ces chefs mercenaires étrusques appelés par Tullus Hostilius.

Sous le règne du monarque étrusque, la cavalerie continua de former la garde royale, et Tarquin appela pour la commander un de ses compatriotes, *Mastarna*. Par d'éclatants services, *Mastarna* sut gagner Tanaquil, femme de Tarquin, et devint son gendre. A la mort de Tarquin, victime d'une conspiration *romano-sabine*, Tanaquil, afin de sauver ses petits-fils du danger, confia la régence à son gendre. Celui-ci, pour flatter les familles romaines, prit le nom de Servius Tullius. Il exerça l'autorité sans la manifestation de la volonté du peuple, c'est-à-dire de l'assemblée des *patres* ; aussi ceux-ci voulurent-ils le forcer de déposer les faisceaux et créer des interrois. Mais Servius eut habilement recours à une partie de la nation jusque-là privée de droits politiques.

En effet, à côté des patriciens, membres des *gentes* romaines, lesquelles constituaient proprement la nation, *populus*, il y avait une

classe de pauvres, d'artisans, de cultivateurs, dont quelques-uns étaient, il est vrai, les clients des *patres*, mais dont le plus grand nombre était privé de toute protection, de tout droit. Les pauvres qui n'habitaient point Rome n'étaient point entrés dans le système de clientèle auquel les Ramnes et les Tities avaient astreint la plèbe urbaine. Attachés à la glèbe, les hommes des *pagi* ruraux étaient obligés de rester fixés dans leur demeure sous la surveillance d'un magistrat. Uniquement occupés de leurs champs, ils ne portaient pas les armes et ne votaient pas dans les curies.

C'est à cette classe déshéritée que Servius Tullius, repoussé par la majorité des *patres*, fit appel : il leur donna accès dans l'assemblée populaire, et c'est ainsi qu'il fut proclamé roi. Nous verrons bientôt comment il récompensa les *pagi* ruraux du service qu'ils lui avaient rendu.

Ne se trouvant plus en sûreté sur le Palatin dans un *oppidum* occupé par les *Ramnes*, il alla se fixer dans le quartier habité par cette plèbe qui faisait son appui, celui des Esquilies. Et afin de surveiller les mouvements des patriciens, dont il avait à redouter l'hostilité, il obligea une partie de ceux-ci à venir s'établir dans le *Vicus* qui prit leur nom, *Vicus patricius*, et qui, situé sous l'Esquilin, se trouvait commandé par sa cime ; en même temps, pour achever d'affaiblir l'influence de ces mêmes patriciens, qui composaient exclusivement les tribus des *Ramnes* et des *Tities*, et en grande partie celle des *Luceres*, il introduisit, au grand mécontentement des *patres*, une nouvelle répartition du peuple romain en quatre tribus, les tribus *Suburane*, *Esquiline*, *Colline* et *Palatine*.

Chaque citoyen de la ville fut inscrit dans une de ces tribus, et ne put plus en sortir. Servius Tullius effaça ainsi toute trace de l'ancienne division en trois races. Rome fut dès lors partagée en un certain nombre de quartiers, subdivision des quatre tribus, et que l'on appela *vici*. Chaque *vicus* eut son carrefour, point central où s'accomplissaient les *sacra* en l'honneur des Lares, c'est-à-dire des divinités domestiques des habitants du *vicus* considérées comme membres d'une même famille, *sacra* auxquels prenaient part même les esclaves.

Servius fut donc, tant par son élection que par ses diverses créa-

tions, l'homme de la plèbe; il ne cessa d'être en butte à la haine des patriciens, haine qui, en se transmettant d'âge en âge, se traduisit en une tradition injurieuse pour sa mémoire. Il fut représenté comme le fils d'un esclave et le fruit d'une union illégitime. Les plébéiens, au contraire, ne l'appelèrent jamais que le bon roi *Servius,* et ils continuèrent longtemps à rendre un culte à sa mémoire dans les *Nundines*, ou marchés dont la tenue se liait à la célébration de leurs *sacra.* Ils allèrent même, dans leur enthousiasme, jusqu'à en faire le fils d'un dieu, une sorte de divinité *Lare.*

Cependant Servius avait encore à redouter le ressentiment du parti des Tarquins, aux yeux duquel il était un usurpateur. C'est ce qui nous explique pourquoi, à peine monté sur le trône, il rompt le *fœdus* que Rome avait, sous son prédécesseur, conclu avec les Etrusques et leur déclare la guerre.

Quant à l'atteinte qu'il porta à l'omnipotence de l'assemblée par *curies*, quelques détails sont nécessaires pour que sa réforme soit bien comprise.

Les *curies* étaient une institution sabine adoptée par les *Ramnes.* Les anciens auteurs nous apprennent en effet que les Sabins étaient divisés en un certain nombre de groupes, ou compagnies appelées *curies.* Les hommes d'une même *curie* combattaient ensemble sous un même chef : chaque *curie* avait ses réunions particulières, ses fêtes et ses *sacra.* A la tête de la *curie* était placé le *curion*, qui rappelle le *hundreder* des Anglo-Saxons, et réunissait à la fois le caractère de chef militaire et de prêtre. Les *curies* ne pouvaient comprendre par conséquent que des membres des *gentes*, puisqu'il fallait, pour en faire partie, avoir droit d'assister aux sacrifices communs; il était impossible d'en étendre arbitrairement le cadre, ou même de créer de nouvelles *curies*, sans détruire tout à fait le caractère de l'institution, car pouvait-on créer en même temps de nouveaux dieux pénates et de nouveaux sacrifices? On ne comprend pas même bien comment la tribu des *Luceres* avait pu se plier à l'organisation par *curies*, si ce n'est en s'appuyant sur l'organisation militaire des *celeres*, qui avaient fait le premier noyau de cette tribu.

Il était donc nécessaire d'abandonner la division par *curies.*

Dans les comices par *curies*, où l'on votait armé, puisque c'était, comme nous l'avons dit, dans le principe une assemblée militaire autant que politique, tous les membres des curies étant égaux, on votait par tête, *viritim*. Cela n'avait point d'inconvénient dans une réunion qui n'était composée que de *patres*; mais il ne pouvait en être de même dans les nouveaux comices, car l'Etat eût été à la discrétion d'hommes pauvres et ignorants.

D'ailleurs, accorder des droits égaux non-seulement en principe mais en fait à tous les membres de la nouvelle assemblée, c'eût été en même temps déclarer que leurs obligations étaient égales. Comment exiger des pauvres les sacrifices que l'on demandait aux riches? Servius, pour éviter l'inconvénient de livrer ainsi presque exclusivement aux classes pauvres la direction des affaires politiques, tout en les laissant sous bien des rapports à la merci des riches, imagina le système hiérarchique des *classes*, d'après lequel la participation aux affaires était proportionnelle à la richesse, c'est-à-dire aux obligations imposées aux citoyens.

Tous les citoyens furent en effet partagés en six *classes*, chaque *classe* correspondant à un chiffre déterminé de fortune. Ceux qui possédaient au-dessus de cent mille as firent partie de la première *classe*. — Venaient après ceux qui avaient un peu moins, et ainsi de suite, par une progression décroissante, jusqu'à la dernière *classe*, composée de tous ceux qui ne possédaient presque rien, classe qui était par conséquent, et de beaucoup, la plus nombreuse. La grande majorité des citoyens se trouvait ainsi reléguée dans la dernière *classe*, qui ne votait jamais, puisque l'on arrivait toujours à la majorité sans avoir besoin de descendre jusqu'à elle. Les premières *classes*, au contraire, pouvaient ne renfermer qu'un très-petit nombre de citoyens, quoique décidant des votes.

Or, on votait en effet par *centuries;* ici le mot n'avait plus le sens précis qu'il avait dans l'organisation militaire; la *centurie* ne se composait plus de cent membres, mais d'un nombre indéterminé et variable. Servius avait établi en effet que la première *classe* comprendrait quatre-vingts *centuries*, c'est-à-dire aurait quatre-vingts votes à elle seule; que les quatre *classes* suivantes compteraient ensemble quatre-vingt-dix *centuries;* que la sixième et dernière *classe*

n'en comprendrait qu'une, quoique cette *centurie* fût aussi nombreuse à elle seule que toutes les *centuries* de la première *classe* ensemble. C'était, comme on le voit, le droit que confère la propriété substitué au droit que confère le nombre. A la tête de toutes les classes étaient placées les dix-huit *centuries* de cavaliers possédant dix-huit votes.

En revanche, Servius abolit les dettes, afin que les citoyens pauvres ne fussent plus dans la situation précaire où la plèbe s'était trouvée jusque-là; de plus, il régla d'une manière définitive et équitable la répartition des impôts en ne laissant rien à l'arbitraire des classes riches; enfin il accorda aux tribus rurales le droit de tenir des réunions pour traiter de leurs intérêts locaux et élire leurs chefs, ce qui était un grand progrès pour des hommes qui n'avaient connu jusque-là que la dure tyrannie des *magistri pagorum*. Servius préparait ainsi les tribus au rôle important qu'elles jouèrent plus tard sous la république.

On doit comprendre maintenant les différences radicales qui existaient entre ces trois natures d'assemblées, comices par *curies*, comices par *centuries*, comices par *tribus*. Dans les comices par *curies*, l'antique aristocratie des *patres* non-seulement dominait, mais pour ainsi dire votait seule; il y avait égalité entre tous les membres de l'assemblée, et par conséquent nulle trace d'aristocratie de richesse. Dans les comices par *centuries*, l'aristocratie de richesse remplaçait l'aristocratie de naissance; dans les comices par *tribus*, les tribus rurales et pauvres étant les plus nombreuses, l'élément populaire dominait tout: aussi, pendant longtemps, les *patriciens* affectèrent-ils de n'y point paraître, se considérant toujours comme membres des anciennes *curies*, et non des *tribus*, dont les magistrats principaux, les *tribuns*, devaient être choisis dans la plèbe.

Nous avons dit que Servius Tullius avait donné dans son organisation la première place à la cavalerie; quelques explications sont nécessaires à cet égard. Ancien chef des *celeres*, Servius comprenait toute l'importance de cette troupe, qui continuait à faire l'élite de l'armée romaine. Il voulut donc que les centuries de cavaliers prissent la tête des classes. En cela il ne sortait pas d'ailleurs de son système, car, outre que les *celeres*, devenus les *equites*, étaient l'arme

la plus redoutable et la plus honorée, ils ne pouvaient être recrutés que parmi les plus riches, et sous un système hiérarchique fondé sur la fortune, ils arrivaient tout naturellement au premier rang. Toutefois, Servius, cherchant à effacer l'ancienne division en trois tribus, ne pouvait maintenir aux patriciens *Ramnes*, *Tities* ou même *Luceres*, le privilége exclusif de fournir des cavaliers. En conséquence, tout en conservant l'organisation de la cavalerie en un corps de dix-huit cents hommes, il partagea cet effectif en dix-huit centuries de cent cavaliers chacune, et il en composa six d'hommes qu'il avait tirés de la plèbe et qui furent équipés par l'Etat. Un fonds de dix mille as fournit à l'achat des chevaux et, pour la nourriture de ceux-ci, on imposa aux veuves une taxe annuelle de deux mille as. Le nom de *Ramnes*, *Tities* et *Luceres* fut conservé aux douze centuries des patriciens ; les six centuries nouvelles furent attachées par couples à chacune de ces trois divisions primitives de la cavalerie romaine consacrées par le miracle de Nævius.

Toutes ces précautions ne sauvèrent pas Servius. La catastrophe vint du côté où il s'y serait le moins attendu. En vue de consolider son pouvoir et pour se concilier le parti étrusque, il avait en effet donné ses filles en mariage aux deux petits-fils de Tarquin l'Ancien, désignés sous les noms significatifs, l'un de *Lucius*, qui est probablement le nom de *Lucumon* latinisé, l'autre d'*Aruns*, qui paraît être le titre que l'on appliquait au chef des aruspices. Ses deux gendres auraient ainsi occupé au-dessous de lui les deux fonctions principales dans l'armée et dans la religion, car c'était en général le chef des *celeres* qui portait le titre de *Lucumon*. *Lucius*, depuis Tarquin le Superbe, aidé par les patriciens du parti étrusque, renversa son beau-père et rétablit le gouvernement des *Lars*. Ainsi, dit M. Maury, « on vit successivement quatre *lucumons* s'emparer du trône, grâce à l'autorité et au crédit que leur donnaient ces fonctions : Tarquin l'Ancien, Servius Tullius, Tarquin le Superbe et Brutus. Celui-ci, usant de son droit de lever des troupes et de convoquer le *comitium* armé (car tels étaient les droits du commandant de la cavalerie étrusque), fit décréter la déchéance du tyran et enrôla toute la jeunesse romaine contre le Tarquin. Aussi, pour récompenser les services que lui avaient rendus ses cavaliers, Brutus en fit-il entrer un grand nombre dans le sénat. »

Quand on examine de près le caractère de la révolution qui amena l'établissement de la république, on y reconnaît donc facilement l'œuvre de la réaction du parti *sabin* et *romain* contre les Etrusques. On doit remarquer en effet qu'après le renversement des Tarquins, chacun de ces deux peuples, qui n'étaient point encore complétement fondus entre eux malgré les efforts de Servius Tullius, fournit un des deux consuls : Collatin était de famille *sabine*, et Brutus *Romain*. T. Lucretius, collègue de Valérius Publicola, était aussi de race sabine. Quant à Valérius Publicola, il descendait d'un de ceux qui avaient jadis cimenté l'alliance des deux races. L'institution des consuls paraît même être un retour à un ordre de choses qui s'était présenté plusieurs fois antérieurement. Denys d'Halicarnasse nous montre en effet que le peuple formé par l'union des *Ramnes* et des *Tities* connaissait dès l'époque qui correspond au règne de Numa les deux formes de gouvernement : l'autorité d'un chef unique choisi entre les *patres*, ou celle de deux magistrats annuels, tels que furent plus tard les consuls. Les *Ramnes* et les *Tities*, vainqueurs des Etrusques, ne firent que revenir à cet ancien usage d'élire deux chefs (un dans chaque tribu) qui gouvernaient collectivement.

Le bannissement des Tarquins n'entraîna pas cependant celui de la population étrusque. Elle avait trop grossi pour être facilement expulsée. Elle continua à former aux pieds du Cælius le *Tuscus vicus*, où l'on conserva le culte de plusieurs divinités étrusques, et entre autres celui d'*Acca Laurentia*, qui, par une confusion d'époques, joua plus tard un rôle dans la légende de Romulus, dont l'enfance s'était, disait-on, passée en ces lieux.

Le *Jupiter Capitolin* était une divinité étrusque à laquelle Tarquin l'Ancien avait élevé un temple sur le mont Capitolin. Le clou sacré fut aussi un emprunt fait aux Etrusques.

Enfin l'usage de nommer un dictateur dans les circonstances graves venait également de l'Etrurie. Le titre même de *magister populi*, que les Romains donnaient à ce magistrat suprême des temps difficiles, était la traduction latine du mot étrusque *Lars*, qui signifiait maître. Le nom de *Lartius* ou *Lartias*, porté par le premier dictateur romain, paraît n'être que le nom générique primitif donné à

celui qui remplissait cette importante fonction. Si, dans le principe, on voit donner au dictateur pour lieutenant le *magister equitum*, c'est que le maître de la cavalerie, ou *Lucumon*, était toujours en Etrurie le second du *Lars*.

Ainsi, en résumé, l'on peut dire que, quoique avec la république les deux anciennes races eussent repris le dessus, cependant l'élément étrusque, introduit par les rois depuis Ancus Martius, avait singulièrement modifié et pour toujours les descendants des vieux *pagani* du Capitolin et de l'Aventin. L'histoire romaine, jusqu'après l'établissement de la république, n'est donc pour ainsi dire que l'histoire de la lutte des diverses races qui étaient venues prendre successivement leur place autour des sept collines. Jusqu'à Tarquin l'Ancien, les deux races primitives des Romains et des Sabins avaient dominé seules; avec Tullus Hostilius commence le rôle de l'élément étrusque, qui a la prépondérance sous les deux Tarquins; les rois alors ne sont presque que des *Lars* comme en Etrurie, le sénat et les curies n'étaient plus rien. Servius Tullius avait bien essayé, pour consolider son pouvoir, de se rendre favorable la population pauvre et laborieuse, composée surtout des habitants des campagnes et des artisans venus à Rome de l'étranger, qu'on appelait la *plèbe*. Il avait tenté, par une distribution nouvelle des habitants, de fondre en une seule nation les hommes des *pagi* et les trois tribus qui conservaient encore leur existence distincte ; mais il n'y réussit pas. Il n'avait pu faire ces réformes qu'en mécontentant le parti étrusque, qui le renversa, pour être ensuite renversé à son tour par le parti national des *Ramnes* et des *Tities*, destinés à avoir définitivement le premier rang à Rome. Seulement la *plebs* demeura pour les *patres* un embarras de tous les instants. Il fallut un jour lui faire place aussi, et même une place plus grande que celle que Servius avait voulu lui donner.

Séance du 31.

Par une lettre en date du 30 octobre, dont M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture, M. le comte de NIEUWERKERKE, directeur général des musées impériaux, annonce qu'il a reçu l'extrait du procès-verbal de la séance précédente relatif au projet de répartition des objets d'art compris dans la

collection Campana, et sur lesquels l'Académie a été appelée à donner son avis.

Par une lettre du même jour, M. Mac-Guckin de Slane fait connaître qu'il se porte candidat à la place laissée vacante à l'Académie par la mort de M. Jomard, et subsidiairement pour l'une ou l'autre des deux places à remplir en ce moment. Il ajoute à cette demande la nomenclature des ouvrages qu'il a publiés juqu'à ce jour. Le nom de M. de Slane sera inscrit sur la liste des candidats, et il sera tenu compte en temps et lieu des justifications par lui faites.

M. Guessard écrit également à l'Académie, en date du 31, qu'il désire voir ajouter son nom à ceux des candidats qui sollicitent l'honneur de remplacer M. Magnin. Il rappelle que c'est sous la direction de M. Raynouard et de M. Fauriel, dont la mémoire est chère à l'Académie, qu'il a commencé les travaux de philologie et d'histoire littéraire qu'il poursuit encore, et particulièrement l'étude de la littérature provençale. — Le nom de M. Guessard sera porté sur la liste.

L'Académie, sur la proposition de M. le vice-président remplissant les fonctions de président, décide à l'unanimité qu'il y a lieu de remplacer M. Jomard. — La discussion des titres des candidats est fixée au 21 novembre.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Expédition scientifique en Mésopotamie* exécutée par ordre du gouvernement de 1851 à 1854 par MM. F. Fresnel, F. Thomas et J. Oppert, publiée sous les auspices de S. Exc. le Ministre d'Etat par J. Oppert ; 4e livraison, t. II. Relation du voyage et résultats de l'expédition ; Paris, imprimerie impériale, 1862, in-4°.

2° *Sopra alcune monete scoverte in Sicilia che ricordano la spedizione di Agatocle in Africa*, Memoria del P. Giuseppe Romano ; Parigi, 1862, in-4°.

3° *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, vol. XXXII, XXXIII et XXXIV, 1859-60 (complément), 1860-61 ; Reims, 1862, in-8°.

4° *Mémoires de la commission d'archéologie et des sciences historiques du département de la Haute-Saône*, t. III ; Vesoul, 1862, in-8°.

5° *Lettres adressées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres* par M. G. Pauthier; Paris, oct. 1862, br., in-8°.

6° *Annales de philosophie chrétienne*, septembre 1862, in-8°.

M. Semichon adresse à l'Académie par une lettre l'ouvrage intitulé :

Histoire de la ville d'Aumale et de ses institutions depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Paris, 1862, 2 vol. in-8.

Cette publication, dont une partie a obtenu l'an dernier une mention honorable au concours des antiquités de la France, est destinée en son entier au même concours.

M. DE LONGPÉRIER fait hommage à l'Académie de la part de l'auteur, M. Henry Cohen, du tome VI de la *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées Médailles impériales.* Paris, 1862, in-8°. Ce volume est le complément du grand ouvrage qui a obtenu au concours de 1862 le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

M. REINAUD offre, au nom de l'auteur M. Gustave Weil, correspondant de l'Académie, le tome second de son livre intitulé : *Geschichte des Abbasidenchalifats in Egypten*, Stuttgart, 1862, in-8°. Ce volume fait partie de la grande publication de l'*Histoire des califes d'après les sources manuscrites*, qui a obtenu les suffrages de tout le monde savant.

M. EGGER présente l'ouvrage intitulé : *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, exécuté et publié sous les auspices de M. H. D'ALBERT, duc DE LUYNES, par V. Guérin. Paris, 1862, 2 vol. in-8. « M. DE LUYNES, dit M. EGGER, m'a chargé, et ce sont les termes de la lettre, d'offrir cet exemplaire à l'Académie, qui a entendu avec un si bienveillant intérêt la correspondance du jeune voyageur, et si noblement approuvé le concours qu'il a pu prêter à ses investigations difficiles dans le but de servir la science. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Francisque Michel, correspondant de l'Académie, l'informe d'une heureuse fortune qu'il rapporte en grande partie à ce titre. Dans le cours des recherches que nécessite pour lui le projet d'écrire l'histoire du commerce et de la navigation de Bordeaux, et qui l'ont conduit en Angleterre, Sir John Romilly, « le digne maître des rôles, » dit-il, a mis à sa disposition la totalité des actes de l'administration des provinces du sud-ouest de notre pays sous les Plantagenets. Il se trouve ainsi rapporter en France les titres que les Anglais avaient emportés avec eux lors de leur retraite en 1454, ou qui, ayant péri par diverses causes, ont été enregistrés soit à la chancellerie royale, soit à l'échiquier. — L'Académie appréciera l'importance de cette communication et l'intérêt qu'elle peut présenter pour l'éclaircissement d'une des parties les moins connues de notre histoire nationale.

M. REINAUD continue la première lecture de son Mémoire *Sur les*

relations de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de l'empire.

M. Delisle commence une communication relative à la découverte au cabinet de la Bibliothèque impériale d'un manuscrit qui paraît contenir un nouveau volume des *Olim*.

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du 7.

L'Académie, sur la proposition de M. le Président, décide qu'il y a lieu de procéder au remplacement de feu M. Magnin.

La Compagnie, après une longue délibération, arrête qu'elle nommera le même jour des successeurs à MM. Jomard et Magnin. Les élections se feront huit jours après la clôture de la discussion des titres, fixée au 21 novembre.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Les inscriptions assyriennes des Sargonides et les fastes de Ninive, par Jules Oppert (extrait du t. VI, 5e série des ***Annales de philosophie chrétienne***). 1862, in-8°.

Rapport à Son Excellence M. le Ministre d'Etat sur les inscriptions assyriennes du British Museum, par Joachin Ménant. Paris, 1862, in-8°.

Delle iscrizioni veneziane raccolte ed illustrate da Emmanuele-Antonio Cicogna di Venezia, etc., fascicolo XXV, contenente le correzioni ai fascicoli precedenti, in-4°.

Du culte des arbres chez les anciens, étude archéologique, par Charles Toubin. Paris, 1862, in-8°.

Les deux églises, par Charles Bal (Grellet-Balguerie). — ***Emplacement et vestiges de la villa Cassinogilo ou du palais Charlemagne***, etc.; 2e livraison. Bordeaux, 1862, in-folio. (Avec 4 planches lithographiées.)

Evêchés de la basse Armorique, basse Bretagne, du cinquième au onzième siècle, par M. Halléguen (extrait de la ***Revue archéologique***). 1862, in-8°.

Revue archéologique, novembre 1862.

Annales de la propagation de la foi, novembre 1862.

Revue de l'art chrétien, octobre 1862.

Revue de l'instruction publique, n° 32, 1862.

M. de PONGERVILLE, de l'Académie française, transmet à la Compagnie, de la part de l'auteur, M. Boucher de Perthes, les deux ouvrages suivants :

Les masques, biographie sans nom, portraits de mes connaissances dédiés à mes amis. Paris, 1861, 2 vol. in-12.

Les maussades complaintes. Paris, 1862, in-12.

M. Doré père, annonçant qu'il destine au concours du prix Gobert son *Histoire de France du cinquième au neuvième siècle*, en adresse à cet effet quatre nouveaux exemplaires. Renvoi à la future commission.

M. LE CLERC fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ch. Jourdain, de la seconde livraison de l'*Histoire de l'Université de Paris aux dix-septième et dix-huitième siècles.* Cet envoi comprend : 1° le livre II de ce grand ouvrage depuis l'avénement de Louis XIV jusqu'à la fin du dix-septième siècle, avec les pièces justificatives ; 2° l'*Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis ab ejus originibus ad finem decimi sexti sæculi*, adjectis insuper pluribus instrumentis quæ nondum in lucem edita erant : 2 fasc. in-folio, 1862. Le savant doyen de la Faculté des lettres analyse rapidement cette livraison, qu'il trouve entièrement digne de la précédente, et qui jette une vive lumière non-seulement sur l'histoire de l'Université, mais encore sur l'histoire de France elle-même.

M. le VICE-PRÉSIDENT présente, au nom de l'auteur, M. J. Guigard, de la Bibliothèque impériale, l'ouvrage intitulé : *Bibliothèque héraldique de la France.* 1861, in-8°, destiné au concours des antiquités de la France.

M. RAVAISSON fait hommage, au nom de M. Eichhoff, correspondant de l'Académie, du livre intitulé : *Concordance des quatre Evangiles présentés dans l'ordre textuel sans transitions ni transpositions.* Paris et Strasbourg, 1861, gr. in-8°. — « Rien de plus intéressant que ce rapprochement sincère des textes sacrés, qui s'éclairent et se complètent les uns les autres. La version suivie par l'éditeur est la version protestante : il serait à souhaiter qu'on disposât de la même manière une traduction catholique. »

M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, qui prépare une édition complète des œuvres de Gerbert, lit en communication un fragment de son introduction intitulé :

Sur l'enseignement de Gerbert.

ANALYSE.

L'auteur cite en commençant le témoignage de Richer, qui rapporte que Gerbert enseigna un système de numération peu connu de ses contemporains, qu'il excita leur admiration par de singuliers instruments d'optique et leur rendit plus facile l'étude de la musique et de l'astronomie. Développant chacun de ces points, M. Olleris s'occupe d'abord des travaux arithmétiques de Gerbert, et reproduit les opinions émises par M. CHASLES dans les remarquables Mémoires qu'il a publiés sur ce sujet. (V. *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, juin et juillet 1843.)

Le docte moine, à l'aide d'une méthode nouvelle, rendait simples les calculs les plus compliqués, divisait, multipliait les nombres avec une rapidité merveilleuse : cette méthode était celle de l'*abacus*. Ce mot désignait dans le principe la table couverte de poudre sur laquelle on traçait avec une baguette les signes de numération, puis il fut appliqué aux traités de géométrie eux-mêmes. L'*abacus* de Gerbert était un tableau divisé en 27 compartiments, ou colonnes, dans lesquels il avait disposé neuf signes exprimant tous les nombres. On nommait ces chiffres en commençant par la droite : le premier compartiment désignait les unités, le second à gauche les dizaines, et ainsi de suite, en décuplant toujours la valeur de la colonne précédente.

Gerbert n'employait plus les chiffres romains ; il fit connaître à ses disciples des signes plus simples qui avaient chacun une valeur propre. Les noms de ces chiffres, dont l'origine est inconnue, et dont la forme se rapproche beaucoup de celle des nôtres, sont renfermés dans ce distique :

Primus Igin ; Andras, Ormis, quarto subit Arbas ;
Quinque Quinas, Termas, Zenis, Temenias, Celentis.

On voit que Gerbert ne connaissait point le zéro ; ce signe n'était pas nécessaire dans sa méthode : il pouvait en effet laisser en blanc une ou plusieurs colonnes du tableau. Les contemporains de Gerbert ne savaient point où il avait puisé ce système ; c'est seulement vers 1150 que Guillaume de Malmesbury avança que c'était une invention

des Arabes. Cette assertion sans preuves fut répétée depuis sans défiance, et les Arabes ont été regardés pendant bien des siècles comme les auteurs de ce progrès dans l'art de la numération. M. CHASLES le premier conçut des soupçons à cet égard; il rapprocha d'une lettre de Gerbert à son ami Constantin, moine de Fleury-sur-Loire, deux passages de la géométrie de Boëce, demeurés jusque-là inintelligibles, et put se convaincre que Gerbert avait pris dans Boëce tout son système. Ses chiffres sont les *apices* de cet écrivain.

L'étude de l'arithmétique était une introduction à celle de la musique, de la géométrie, de l'astronomie. Richer dit que son maître établit la génération des tons sur le monocorde, distinguant les consonnances, ou unions symphoniques, en tons et demi-tons, ainsi qu'en ditons et en dièses, et en facilita ainsi la connaissance. Rien ne confirme cette assertion de l'historien; ce ne fut qu'un siècle plus tard que Gui d'Arrezzo rendit cette étude accessible à tous par l'invention de la gamme. Gerbert composait lui-même des instruments de musique, et, suivant Guillaume de Malmesbury, il aurait existé à Reims un orgue hydraulique inventé par lui. Si les connaissances de Gerbert en géométrie étaient fort restreintes, il excitait l'enthousiasme par ses leçons d'astronomie. Tantôt, par une nuit sereine, il élevait les regards de ses disciples vers les cieux et leur montrait les astres; tantôt il leur expliquait les révolutions des planètes sur des sphères armillaires qu'il avait construites. Il passait pour avoir fait des prodiges de mécanique, et pourtant ses orgues et ses horloges ne différaient pas de celles que l'on connaissait avant lui.

Nous savons donc que Gerbert devait l'*abacus* à Boëce. C'est dans Euclide, Boëce et Béda qu'il prit le plan et les définitions de sa géométrie. Ses leçons d'astronomie et ses instruments d'astronomie ont leur origine dans l'antiquité. Plusieurs auteurs en effet parlent des sphères d'Archimède et d'Érathostène. S'il est juste d'enlever à Gerbert la gloire des découvertes, on doit le louer d'avoit réuni des connaissances éparses dans des ouvrages très-divers et d'avoir été par ses leçons le principal auteur de la renaissance des lettres au dixième siècle.

M. le PRÉSIDENT, au nom de l'Académie, remercie M. Olleris de son intéressante communication.



Séance du 14.

Par une lettre du 10 novembre, M. le Ministre d'Etat informe l'Académie qu'il a demandé en son nom à M. le Ministre de l'intérieur de Belgique l'autorisation de profiter, pour l'enlèvement de taches qui rendent illisibles plusieurs pages du manuscrit de Raoul de Caen appartenant à la bibliothèque de Bruxelles, d'un procédé essayé avec succès par M. Balard, de l'Académie des sciences. M. le Ministre de Belgique s'en rapporte entièrement à l'Académie pour l'essai de cette opération ; il désire seulement être informé du résultat obtenu et de l'époque à laquelle ce manuscrit pourra être réintégré à la bibliothèque.

Il sera satisfait à ce double désir, et M. le Ministre d'Etat sera prié en même temps d'offrir au gouvernement belge les remercîments de l'Académie.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre du 8 novembre, accuse réception des Mémoires des membres de l'Ecole française d'Athènes qui ont été l'objet du rapport lu dans la séance publique du 1er août précédent.

Sont lues ensuite les lettres de cinq nouveaux candidats aux places d'académicien ordinaire vacantes :

1° Pour les deux places concurremment, M. Jourdain et M. l'abbé Brasseur de Bourbourg ;

2° Pour la seconde des deux places vacantes par le décès de M. Magnin MM. Huillard-Bréholles, Poirson et Deville.

Chacun de ces candidats produit les titres qu'il fait valoir au choix de l'Académie. Les cinq noms seront ajoutés à la liste.

M. Maximilien de Ring, lauréat de l'Académie au concours des antiquités de la France, écrit pour solliciter la place de correspondant regnicole vacante par la mort de M. Chaudruc de Crazannes. Le nom de M. de Ring sera inscrit sur la liste des candidats. Sa lettre sera lue en temps utile.

L'ordre de jour appelle l'élection d'un membre dans la commission des travaux littéraires, en remplacement de M. Jomard, décédé.

Le scrutin donne trente votants. M. Maury obtient 24 suffrages, et est en conséquence nommé membre de la commission.

M. Reinaud continue la lecture de son Mémoire *Sur les relations*

politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale etc.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Etudes historiques sur la ville de Bayonne, par Jules Balasque, avec la ollaboration d'E. Dulaurens, architecte de la ville ; t. I. Bayonne, 1862. (Pour le concours des antiquités de la France.)

Les origines du palais de l'Institut. — Recherches historiques sur le collége des Quatre-Nations, par Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine. Paris, 1862, in-8°. (Pour le même concours.)

De quelques caractères du langage primitif, travail lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 30 octobre 1861, par L. Benlœw, professeur à la Faculté des lettres de Dijon ; in-8°.

Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de la ville de Cassel, de ses seigneurs et dames, de sa noble cour, de sa châtellenie, de ses justices secondaires et de ses institutions religieuses, par le Dr. P.-J.-E. de Smyttere. Lille, 1862, in-8°.

Principes de prosodie et de versification latines, par J.-M. Lurin. Paris, Lyon, 1861, in-8°. (Impr. Perrin.)

Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin (Aisne) ; 3e série, t, II : travaux de 1860 à 1861, Saint-Quentin, 1862, in-8°.

Le cabinet historique, 10 livr., octobre 1862.

Revue orientale et américaine, n° 42.

Revue de l'instruction publique, n° 33, 1862.

M. Deville, correspondant de l'Académie, lit en communication un Mémoire intitulé :

Sur la captivité de Richard Cœur de lion et sur le ménestrel Blondel.

ANALYSE.

M. Deville, réunissant les matériaux d'une *Histoire de Richard Cœur de lion*, a été conduit à examiner l'authenticité de l'anecdote si connue du ménestrel Blondel découvrant, après plus d'une année de recherches, Richard retenu prisonnier en Allemagne, et il a reconnu qu'elle ne reposait sur aucun fondement de vérité. Cette aventure est tout entière de l'invention de nos pères ; c'est un de ces récits apocryphes dont le moyen âge a été si prodigue. Elle

se trouve relatée pour la première fois dans les *Chroniques de Normandie*, livre où les faits sont accompagnés de beaucoup de fables ; c'est de là que Fauchet l'a prise plus tard, sans indiquer la source d'une manière précise. Feu l'abbé Delarue avait bien émis quelques doutes sur cette anecdote dans son ouvrage sur les *trouvères*; mais M. Capefigue la raconte dans tous ses détails : cependant une étude suivie des textes en démontre la fausseté. Après avoir cité le passage du *chroniqueur normand*, M. Deville se demande comment il serait possible qu'il se fût écoulé près de cinq années entre l'emprisonnement de Richard et le moment où le lieu de sa détention fut connu en Angleterre.

Le roi d'Angleterre, à son départ de la terre sainte, est poussé par la tempête au fond de la mer Adriatique ; il y débarque et s'avance dans le pays ; mais il est reconnu et pris sur le territoire de Vienne, en Autriche. Les historiens sont unanimes à cet égard ; ils fixent même le jour où s'accomplit cet événement, c'est le 19 décembre 1192 (XIII kalendas januarii captus est). La tradition veut que Richard ait été enfermé dans le château de Dienstein ; mais combien de temps y serait-il resté ? c'est le point important à savoir. Le duc d'Autriche ayant livré son prisonnier à son suzerain, l'empereur Henri, celui-ci en informa Philippe-Auguste par une lettre que l'historien Roger de Hoveden nous a conservée, et qui porte la date du 27 décembre. Il n'y a donc point de temps perdu, et les faits que la chronique place dans un espace de quatre ans se passent en huit jours. La lettre de l'empereur ne demeura pas secrète, et Philippe, dans sa joie, se plut à la répandre. L'archevêque de Rouen, Gautier de Coutances, qui remplissait, en l'absence de Richard, les fonctions de vice-roi, put en envoyer copie à l'évêque de Durham, tandis qu'il lui écrivait pour le convoquer à une réunion générale qui devait se tenir le 7 mars suivant (1193), afin d'aviser au parti à prendre dans ces graves conjonctures.

Cependant l'empereur ordonna que l'on conduisît Richard dans les Etats de sa résidence sur les bords du Rhin, et on lui fit traverser l'Allemagne à petites journées. Il était, dit Roger de Hoveden, à *Oxefer* (*Osterhofen* sur le Danube, ou *Ochsenfurth* près Wurtzbourg), lorsque les abbés de Boxeley et de Pontrobert, envoyés à sa recher-

che par le conseil d'Angleterre, le rencontrèrent en route. Ainsi, la première fois que Richard fut aperçu par ses compatriotes, il n'était point en prison, et si les envoyés mirent quelque temps à trouver sa trace, ils l'approchèrent du moins sans peine. Il est probable que les deux abbés accompagnèrent le roi dans sa marche, car, à leur retour en Angleterre, ils portèrent la nouvelle d'un accord passé le 28 mars, jour de Pâques, entre l'empereur et son prisonnier. C'est au château de Trivels, près Landau, que Richard fut pour la première fois enfermé depuis qu'il avait été livré à Henri, et encore ne fut-il aucunement mis au secret. Dans une lettre adressée à sa mère Aliénor, le 19 avril de la même année, il raconte qu'il est bien traité par l'empereur, qu'il a été au-devant de lui à Haguenau, et qu'il a reçu librement ceux qui sont venus vers lui. Peu de temps après, Richard fut conduit à Worms, où il passa le reste de sa captivité ; il y écrivit à sa mère une seconde lettre rapportée par Gervais, et qui paraît datée également d'avril. Il aurait quitté Tivels à la suite de son entrevue avec Henri à Haguenau.

Le 25 juin, selon Roger de Hoveden, Raoul de Coggeshale, Guillaume de Neubrig et Bromton, l'empereur vint à Worms, et, après une conférence de quatre jours, on convint de la rançon du prince anglais. Raoul de Dicet donne une autre date à cette assemblée, et la place au 15 juillet. Peut-être cette confusion de dates n'est-elle qu'apparente, et pourrait-on concilier les historiens, en supposant qu'il y eut deux réunions successives. Du reste, de nouvelles difficultés surgirent, et une lettre de l'archevêque de Rouen nous apprend que ce ne fut que plusieurs mois après que la libération de Richard fut sanctionnée. Roger de Hoveden rapporte en effet une lettre de Richard écrite à Spire le 22 septembre, et il ajoute plus loin que, le jour de Noël de l'an de grace 1194, le roi était encore dans cette ville. L'année anglaise commençant à Noël, l'historien anglais a dit 1194, mais, pour nous, c'est le 25 décembre 1193. Richard était encore à Spire le 5 janvier, ainsi que l'attestent deux chartes délivrées par lui en ce jour en faveur des hospitaliers de Jérusalem et des templiers, et qui sont conservées aux Archives impériales.

Le roi d'Angleterre, ayant quitté Spire, entra en conférence à

Mayence avec sa mère et l'archevêque de Rouen le 2 février. C'est là qu'il fut mis en liberté, moyennant une rançon de cent mille livres pesant d'argent, le lendemain de la Saint-Blaise (4 février 1194), comme nous l'apprend une lettre de Gautier de Coutances citée par M. Deville. Ainsi, du jour où Richard tomba entre les mains du duc d'Autriche jusqu'au jour où il sortit libre de celles de l'empereur, il s'écoula un an et quarante-sept jours. Le roi ne rentra pas aussitôt en Angleterre : il ne débarqua qu'un mois et demi après, le 19 mars, au port de Sandwich; à quelque temps de là, il se fit sacrer de nouveau, comme si la captivité l'avait dépouillé de la royauté et de son prestige.

« Laissons donc rentrer au nombre des fables, d'où elle n'aurait pas dû sortir, l'aventure du ménestrel anglo-normand, » telle est la conclusion de M. Deville.

Discussion.

M. de la Villemarqué s'étonne que M. Deville ne fasse point mention de l'ouvrage de M. Prosper Tarbé, dont la publication est toute récente.

M. Alexandre regrette que M. Deville ne cite point le traité conclu par Richard avec l'empereur, et dont le texte nous a été conservé par le moine anglais. C'est un document très-curieux, où l'on trouve énumérées en détail toutes les conditions que les chroniqueurs n'ont pas reproduites sans altération.

Séance du 21.

M. de Rougé, président, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. Retenu par des affaires impérieuses, il ne sera de retour à Paris que pour le vendredi suivant.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre du 14 novembre, invite l'Académie à lui présenter deux candidats pour la chaire de langue et littérature sanscrites, vacante au Collége impérial de France depuis le décès de M. Eugène Burnouf, et ce, conformément à l'article deuxième du décret du 9 mars 1852. L'Académie renvoie, suivant l'usage, à huitaine la désignation des deux candidats.

M. de Mas-Latrie écrit pour demander l'inscription de son nom sur la liste des candidats à la place vacante par le décès de M. MAGNIN. Il énumère en détail les travaux et les titres qui peuvent le recommander à l'attention de l'Académie.

M. Edmond le Blant écrit également pour prier l'Académie, qui connaît ses travaux et les a honorés d'une flatteuse récompense dans un de ses concours, d'accueillir avec bienveillance la candidature qu'il croit devoir poser aujourd'hui à l'une des deux places vacantes.

Les noms de MM. de Mas-Latrie et le Blant seront inscrits sur la liste.

M. Eichhoff, correspondant de l'Académie, se met sur les rangs dans le cas où les intentions de l'Académie donneraient place, dit-il, à un nom de plus après les noms si honorables qui ont été présentés par le Collége de France pour la chaire de langue et littérature sanscrites. Il rappelle brièvement ses travaux en ce genre, qui datent de 1836. Le nom de M. Eichhoff sera porté sur la liste des candidats.

M. L. Benloew fait connaître qu'il se présente comme candidat à la place de correspondant regnicole vacante par le décès de M. Chaudruc de Crazannes. — Le nom de M. Benloew sera inscrit, et sa lettre représentée en temps utile.

Une lettre de M. Martin Daussigny, conservateur du musée archéologique de Lyon, datée du 19 novembre, annonce une découverte d'une certaine importance relative au véritable emplacement du temple et de l'autel d'Auguste. Cette lettre, accompagnée d'une planche, sera lue dans l'une des plus prochaines séances.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants.

La grande guerre, *fragments d'une histoire de France au quatorzième et quinzième siècle*, par René de Belleval. Paris 1862, in-8°. (Pour le concours des antiquités de la France.)

Histoire du Velay. — Antiquités celtiques et gallo-romaines, *études archéologiques*, par Francisque Mandet. 1860-1862, 7 vol. in-12. (Pour le concours du prix Gobert.)

Androklos, *bisher Borgesischer Fechter benannt*, *bildsaeule des Kaiserlichen Museums zu Paris*, *mit einem excurse ueber den Peplos des Aristoteles gruenders der neuaiolischen Philosophie*, geschrieben als Gegenstueck zu Lessing's Laokoon, von G. Rathgeber. Leipzig, 1862, in-4°. — L'ouvrage est dédié à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France et à la Société des antiquaires de France.

Notice sur la construction d'une carte de l'île de Chypre, par M. de Mas-Latrie, in-8°, avec une épreuve de la carte dressée par l'auteur pour

l'histoire de l'île sous le règne de la maison de Lusignan, et lithographiée à l'Imprimerie impériale (1 f. gr. aigle). — M. de Mas-Latrie, dans sa *Notice*, justifie des procédés employés par lui pour la construction de la carte, à défaut de triangulation, et des sources qui lui ont servi de matériaux pour la nomenclature.

The journal of the Royal Asiatic Society of Great-Britain and Ireland, vol. the XX th., Part the 2d, 8°, London, 1862.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, années 1860, 1861. Poitiers, 1862, in-8°.

Revue numismatique, n° 5, 1862.

Revue historique du droit français et étranger, n° 5, 1862.

Revue de l'instruction publique, n° 34, 1862.

M. de LONGPÉRIER fait hommage à l'Académie, au nom de M. J. Oppert, de la quatrième des planches de l'*Expédition scientifique en Mésopotamie* exécutée par ordre du gouvernement, de 1851 à 1854, par Fulgence Fresnel, Félix Thomas et Jules Oppert, publiée sous les auspices de S. Exc. M. Achille FOULD, Ministre d'Etat et de la maison de l'EMPEREUR. Paris, 1862, in-f°. — Ces planches ont été gravées à l'eau-forte par M. Thomas avec un remarquable talent.

Le même MEMBRE fait hommage de l'ouvrage intitulé : *L'ancienne Alsace à table. — Etude historique et archéologique sur l'alimentation, les mœurs et les usages épulaires de l'ancienne province d'Alsace*, par Charles Gérard, avocat à la cour impériale de Colmar. Colmar, 1862, in-8°.

L'Académie se forme en comité secret pour procéder à l'exposition et à l'examen des titres des candidats aux deux places vacantes dans son sein.

Séance du 28.

M. le vicomte de ROUGÉ reprend la présidence.

M. Ed. Foucaux, chargé depuis plusieurs années du cours de langue de littérature sanscrite au Collége impérial de France, écrit, en date du 26 novembre, pour solliciter les suffrages de l'Académie à la chaire devenue vacante. Il fait valoir ses titres et énumère ses ouvrages.

M. Michel Bréal, agrégé de l'Université, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, par une lettre du même jour, sollicite l'honneur d'être présenté en seconde ligne pour ladite chaire, en subordonnant, dit-il, sa candidature à la détermination du savant éminent que

les votes du Collége de France ont placé en première ligne, et sans prétendre, le cas échéant, s'opposer au candidat qui pendant nombre d'années a occupé la chaire. Tout ce qu'il ambitionne, c'est un nouveau témoignage d'estime de l'Académie, qui a bien voulu couronner son Mémoire *Sur les origines védiques des croyances iraniennes*, dans le dernier concours du prix ordinaire.

L'ordre du jour appelle la présentation de deux candidats à la chaire de langue et littérature sanscrites vacante au Collége impérial de France. Cette double présentation doit avoir lieu en deux scrutins distincts et successifs.

M. Laboulaye fait observer qu'il importe, au préalable, que l'Académie soit informée des deux présentations faites par le Collége de France. Ce sont MM. Adolphe Régnier, membre de l'Académie, en première ligne, et M. Ed. Foucaux, chargé du cours, en deuxième ligne.

Au premier tour de scrutin, M. Régnier obtient vingt et un suffrages, M. Foucaux huit, M. Eichhoff un.

En conséquence M. Régnier est proclamé premier candidat de l'Académie.

Au deuxième tour de scrutin, M. Foucaux obtient vingt et une voix, M. Eichhoff cinq, M. Bréal quatre.

M. Ed. Foucaux est proclamé second candidat de l'Académie.

M. le Président rappelle que, dans la séance suivante, aura lieu, d'après l'usage, la lecture de la liste des correspondants, et sera nommée, s'il y a lieu, une commission chargée de présenter des candidats aux places vacantes.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la discussion des titres des candidats aux fauteuils d'académiciens ordinaires vacants.

Après la clôture de la discussion, la séance redevient publique.

M. le Président offre à l'Académie deux opuscules nouveaux de M. T. Devéria, extraits de la *Revue archéologique* :

1° *Notation des centaines de mille et des millions dans le système hiéroglyphique des anciens Egyptiens*, in-8° ; ouvrage contenant des observations intéressantes sur les noms de nombre hiéroglyphiques supérieurs au chiffre 10,000 déjà déterminé par Champollion.



2° *Bakenkhonsou, grand prêtre d'Ammon, architecte principal de Thèbes, contemporain de Moïse*, in-8°. Ce second écrit est l'analyse d'un Mémoire publié par M. Devéria dans les *Annales de l'Institut égyptien d'Alexandrie*, et qui est sous presse. Ce travail se rapporte à une stèle de Munich dédiée par un personnage nommé Bakenkhonsou, qui fut le principal architecte de Thèbes sous Ramsès le Grand.

A cette occasion, M. de Rougé constate que M. le professeur Lauth, de Munich, lui a envoyé un travail sur le même monument à la date du 10 mai 1861. Ce travail était destiné à la *Revue archéologique* ; diverses circonstances en ont retardé l'impression. Il sera donc bien constaté que les travaux des deux archéologues ont été tout à fait indépendants l'un de l'autre et conservent chacun leur date.

M. le Secrétaire perpétuel présente, au nom de son confrère, M. Littré, l'ouvrage intitulé :

Histoire de la langue française. — Etudes sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au moyen âge. Paris, 1863, 2 vol. in-8°.

« Ces volumes, si pleins d'un savoir solide et divers et d'une critique aussi judicieuse que pénétrante sont, d'après l'auteur lui-même, dit M. le Secrétaire perpétuel, un recueil d'articles écrits à des époques différentes et insérés dans diverses publications, le *Journal des Savants*, la *Revue des Deux Mondes*, le *Journal des Débats*. Mais ce recueil n'en a pas moins son unité ; ces articles ne gravitent pas moins vers un centre commun, l'étude de notre langue nationale, envisagée sous ses aspects divers, rattachée à ses origines, poursuivie à travers les siècles, éclairée par l'histoire générale des langues *novo-latines*, selon l'expression de M. Littré, et du latin lui-même, leur source commune, quoique non unique. »

Sont offerts en outre à l'Académie :

Mémoires de la Société impériale de l'agriculture, sciences et arts d'Angers; nouvelle période : t. III, 4e cahier ; t. IV, 1er, 2e, 3e cahiers. Angers, 1860 et 1861, in-8°.

Commission des antiquités du Pas-de-Calais. — Excursion historique et archéologique dans le canton d'Etaples, par G. Souquet. Arras, 1862, in-8°.

Les sources ferrugineuses de Luxeuil; notice sur les fouilles faites en 1857 et 1858, par E. Delacroix, docteur en médecine et ès sciences. Besançon, 1862, in-8°.

Museo Salitriano di Palermo, estratto dal *Diogene*, 15 ottobre 1862, par Charles Moncada, 8 pages.

Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce en vente à l'amiable, avec les prix fixés à chaque numéro ; 1re partie. — Europe ; Paris, 1862. in-18. Travail sérieux, dit un MEMBRE, malgré son apparence commerciale.

Annales de philosophie chrétienne, n° 34, 1862.

Observations sur un système d'accentuation française enseigné dans l'Université et sur les dangers pour la prosodie de notre langue et la mesure de nos vers, par J.-M. Lurin, avocat. Paris, Lyon, 1862, in-8°. (Imprimerie Perrin.)

Revue de l'instruction publique, n° 35, 1862.

Enguerrand de Marigny; Etude historique, in-8°, avec une lettre de l'auteur, M. A.-P. Simian, avocat à la cour impériale de Paris. Il destine cet écrit au concours des antiquités de la France. — Renvoi à la future commission.

M. REINAUD continue la lecture de son Mémoire *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain*, etc.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du 5.

MM. Deville et Cortambert écrivent pour faire savoir qu'ils retirent leur candidature aux places vacantes.

L'ordre du jour appelle l'élection successive de deux membres pour remplir les deux places d'académicien ordinaire vacantes par le décès de MM. JOMARD et MAGNIN.

L'Académie se forme préalablement en comité secret pour entendre la lecture de la partie réservée du procès-verbal.

La séance redevient publique.

Après la lecture des articles du règlement concernant les élections, la Compagnie procède au scrutin.

M. Hauréau, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sur

37 votants, est en conséquence élu membre ordinaire de l'Académie.

On passe à la seconde élection. La majorité absolue des suffrages se réunit sur M. de Slane, qui est élu membre ordinaire de l'Académie.

Les deux élections seront soumises à l'approbation de l'EMPEREUR.

La suite de l'ordre du jour appelle la formation d'une commission chargée de présenter trois candidats à la place de correspondant regnicole vacante par la mort de M. le baron Chaudruc de Crazannes.

Sont sommés membres de la commission :

MM. LE CLERC,
EGGER,
de LONGPÉRIER,
L. RENIER,

auxquels se joindront les membres du bureau.

La lecture de la correspondance est reprise.

Par une lettre du 28 novembre, M. le professeur Fleischer de Leipzig, élu correspondant étranger de l'Académie dans la séance du 20 décembre 1861, en remplacement de M. Freytag, et à qui n'est parvenue que tardivement, par un *duplicata*, la notification officielle de son élection, présente à l'Académie ses respectueux remerciements de l'honneur qu'elle lui a fait, et exprime ses regrets de n'avoir pu s'acquitter plus tôt de ce devoir.

M. H. Weil, professeur de littérature ancienne à la Faculté de Besançon, écrit, en date du 30 novembre, pour obtenir d'être porté sur la liste des candidats à la place de correspondant vacante. Il rappelle brièvement les titres principaux qui peuvent le recommander au choix de l'Académie.

M. L. Fallue écrit à la même fin, en date du 29, et sollicite de nouveau les suffrages de l'Académie.

M. le docteur Thiéry, secrétaire de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans, en adressant à l'Académie, par une lettre du 3 novembre, les ouvrages qui seront présentés ci-après, exprime le vœu, qu'il forme depuis nombre d'années, d'obtenir le titre de correspondant à la Nouvelle-Orléans, capitale de la Louisiane, cette ancienne terre française.

Les noms de MM. Weil, Fallue et Thiéry seront inscrits sur la liste.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Pour le concours des antiquités de la France :

Monnaies féodales de France, par Faustin Poey d'Avant, membre de plusieurs Sociétés savantes, 1858-1862, 3 vol. in-4°.

Trésor de l'église Saint-Marc à Venise, par Julien Durand, 1862, in-8°. — La future commission verra si cet ouvrage est de nature à être admis au concours.

Trois opuscules de M. Lepage : 1° *Dombasle, son château, son prieuré, son église*; Nancy, 1862, in-8°; — 2° *Cinq chartes inédites de l'abbaye de Bousières*, 1862, in-8°; — 3° *Le bienheureux Bernard de Bade*, in-8°.

Renvoi à la future commission.

2° Pour être offerts en don à la Compagnie :

Inscriptions runiques du Sleswig méridional interprétées par C.-C. Rafn et publiées par la Société royale des antiquaires du Nord; Copenhague, 1861, in-8°.

Les deux opuscules suivants de M. l'abbé Cochet : 1° *Découverte, reconnaissance et déposition du cœur du roi Charles V* dans la cathédrale de Rouen, en mai et juin 1862 ; le Havre, 1862, in-8° ; — 2° *Découvreurs et pionniers normands; Pierre Blain d'Esnambuc.*— Inauguration et bénédiction par Mgr l'évêque de la Guadeloupe de l'inscription commémorative placée dans l'église d'Allouville, près Yvetot, 9 septembre 1862 ; relation et discours ; le Havre, 1862, in-12.

Etude ethnologique sur les origines des populations lorraines, par A. Godron, docteur en médecine et ès sciences, doyen de la Faculté des sciences de Nancy; Nancy, 1862, in-8°. (Ext. des Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1861.)

Une épidémie de fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans, poëme en 3 chants (par M. le docteur Thiéry); Nouvelle-Orléans, 1862, in-8°.

Du même auteur : *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques, suivie d'une Notice sur la cathédrale et ornée de seize lithographies, dont deux plans historiques;* Paris, Nancy, Toul, 1841, 2 vol. in-8°.

Revue archéologique, décembre 1862.

Revue de l'instruction publique, n° 36, 1862.

Une planche d'inscriptions recueillies dans la Perse orientale par M. de Blocqueville et tracées à la plume est renvoyée par l'Académie à M. Reinaud, qui voudra bien en donner son avis.

Séance du 12.

Par une lettre en date du 5 décembre, M. Dusevel, inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, fait connaître qu'il renouvelle sa candidature pour la place de correspondant vacante et rappelle, outre la suite de ses ouvrages, qui a déjà été mise sous les yeux de l'Académie, la distinction dont elle l'a honoré en 1835 en lui décernant une médaille au concours des antiquités de la France.—Le nom de M. Dusevel sera porté de nouveau sur la liste des candidats.

M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Martin Daussigny, conservateur du musée archéologique de Lyon, dont la lecture avait été ajournée dans l'intérêt même du sujet.

Lettre de M. Martin Daussigny sur l'emplacement du temple et de l'autel d'Auguste à Lyon.

Analyse.

M. Martin Daussigny, se référant à l'opinion émise il y a quinze ans par M. Aug. Bernard, que presque toutes les inscriptions relatives à l'autel d'Auguste avaient été découvertes dans le voisinage des Terreaux, et que par conséquent ce monument célèbre devait avoir existé, non point à Ainay, comme on le pensait généralement, mais sur l'emplacement des églises actuelles de Saint-Pierre et de Saint-Nizier, rappelle que cette opinion, telle qu'elle fut alors présentée, trouva peu de crédit parmi les archéologues lyonnais. Depuis, lors des démolitions de l'hôtel du Parc et de l'hôpital Sainte-Catherine, le conservateur des antiquités, attentif à toutes les découvertes nouvelles, constata l'existence des restes d'un autel dédié aux divinités augustales et d'un hémicycle portant des inscriptions de prêtres attachés à ce culte. Ces restes étaient encore sur leur lit de pose. M. L. Renier, informé aussitôt, n'hésita pas à voir dans ces monuments un indice certain du voisinage du temple des Césars, et M. Martin Daussigny, encouragé par l'autorité du savant épigraphiste, tourna son attention avec d'autant plus de confiance du côté de l'amphithéâtre, dont les ruines étaient mises à jour par les travaux faits au jardin des plantes. Bientôt un fragment de marbre trouvé dans la direction du midi, sur lequel étaient sculptées des feuilles de chêne paraissant avoir appartenu à une guirlande, devint

l'occasion d'une fouille, qui fit découvrir des fragments d'inscriptions avec d'autres débris du même genre. Etudiés depuis, ces débris ont été reconnus pour de magnifiques fragments de la décoration de l'autel d'Auguste, idée qui semble pleinement confirmée par le commencement de l'inscription ROMAE ET AVGVSTO en lettres toutes monumentales. Quant aux guirlandes, elles devaient appartenir à la décoration de l'immense base sur laquelle s'élevaient l'autel et les deux colonnes supportant les Victoires. Un massif de maçonnerie découvert un an après en dehors des dernieres murailles de l'amphithéâtre et en ligne droite, tandis que tout ce qui se rattachait à cet édifice était en ligne courbe, fait croire que cette maçonnerie est celle dont le musée possède aujourd'hui le revêtement. Enfin la position de l'autel d'Auguste sur le penchant et presque au pied de la colline Saint-Sébastien justifie les mots *inter confluentes* donnés par les inscriptions, cette position se trouvant entre les deux fleuves qu'elle domine. D'autres considérations viennent encore à l'appui, notamment la découverte de la table de Claude faite au voisinage de l'amphithéâtre, que tout concourt à faire supposer contigu lui-même à l'enceinte du temple. M. Martin Daussigny se réserve au reste d'adresser à l'Académie un Mémoire en règle sur les divers points de vue de la question, qu'il croit tranchée en principe par la découverte de l'inscription *à Rome et à Auguste.* Il joint à sa lettre une première esquisse des fragments de sculpture mis à jour.

L'auteur sera remercié de cette communication, qui intéresse vivement l'Académie.

M. Reinaud termine la première lecture de son Mémoire *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale, etc.*

M. de Longpérier a la parole au nom de la commission chargée de présenter trois candidats à la place de correspondant regnicole vacante. Il rappelle qu'il s'agit de remplacer M. Chaudruc de Crazannes qui représentait parmi les correspondants de l'Académie l'archéologie et la numismatique. La commission croit donc répondre aux convenances de la Compagnie aussi bien qu'aux besoins de la science



en présentant les trois noms suivants : M. Ch. Robert, à Metz; M. H. Weil, à Besançon; et M. l'abbé Cochet, au Havre.

M. le RAPPORTEUR énumère rapidement les principaux travaux qui ont signalé M. Robert à l'attention de l'Académie, depuis sa publication de la première médaille gauloise portant un coq jusqu'à celle de la numismatique de Cambrai, qui a obtenu une médaille d'or au dernier concours des antiquités nationales. Il rappelle les différents écrits de ce savant sur la numismatique du N.-E. de la France; sa monographie numismatique de Mâcon ; les recherches, les fouilles exécutées par lui pendant la campagne de Crimée, et les inscriptions aussi bien que les médailles antiques qu'elles ont fait découvrir ; enfin les lettres écrites d'Italie dans le cours de la dernière campagne, et qui ont répandu des lumières nouvelles sur tous les points de la science. M. de LONGPÉRIER termine en annonçant le grand travail de classifications et de dessins dont M. Robert s'est chargé sur l'ensemble de la numismatique gauloise, travail entrepris en collaboration avec M. de SAULCY.

Passant à M. Weil, M. le RAPPORTEUR rappelle également les titres principaux qui l'ont signalé comme un helléniste et un humaniste de premier mérite, entre autres son *Traité de l'accentuation latine*, publié de concert avec M. Benlœw, et qui a mérité une mention honorable au concours du prix Volney, et l'édition nouvelle des tragédies d'Eschyle, où M. Weil a singulièrement amélioré d'après les manuscrits les textes difficiles, qu'il a en outre éclaircis par des notes substantielles, sans parler des dissertations ingénieuses dont ils ont été pour lui l'occasion.

Enfin M. l'abbé Cochet est depuis longtemps connu et estimé de l'Académie comme un investigateur infatigable des antiquités de sa province. Les fouilles méthodiques exécutées par lui en Normandie ont eu pour principal résultat son ouvrage intitulé : *La Normandie souterraine*, auquel il a donné pour corollaire sa monographie *Sur le tombeau de Childéric,* si supérieure à celle de Chifflet.

La discussion des titres des candidats et l'élection, s'il y a lieu, sont fixées au vendredi suivant.

Sur la proposition de M. VINCENT, le nom de M. Dusevel, ancien lauréat de l'Académie au concours des antiquités de la France, est ajouté à la liste.

M. de Longpérier met sous les yeux de l'Académie deux sceaux précieux, l'un égyptien, l'autre purement grec, mais tous deux de travail grec également, de Ptolémée Epiphanes, le roi de l'inscription de Rosette. A en juger par la barbe qu'il porte, il paraît ici plus âgé que sur les monnaies qu'on a de lui.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour le concours du prix Gobert :

Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux dix-septième et dix-huitième siècles, par M. Vignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc. ; 1862, 3 vol. in-8°.

Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin, par M. Louis Spach, archiviste du Bas-Rhin, etc. ; Strasbourg, 1862, in-8°.

II. Pour le concours des antiquités de la France :

Le département du Cher, par Auguste Frémont ; Bourges, 1862, 2 vol. in-8°.

Histoire des rues de Versailles et de ses places et avenues depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours, par J.-A. le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, etc., 2e édition ; Versailles, 1861, in-8°.

Monographie de l'église cathédrale de Saint-Siffrein de Carpentras, renfermant une description du cloître et de l'ancienne église, des détails historiques, des notes biographiques et de nombreux dessins gravés, par E. Andréoli, professeur d'histoire, etc., et B. Lambert, architecte de la ville de Carpentras ; Paris et Marseille, 1862, in-8°.

Les voyages pittoresques et historiques, par M. Charton ; Paris, 1862, in-12.

Représentation d'Hercule vainqueur des Géants dans le nord-est de la Gaule, par M. Bretagne; Nancy, 1862, in-8°.

III. Pour être offerts en don :

Par M. le Secrétaire perpétuel, au nom de M. Garcin de Tassy, le *Discours d'ouverture du cours d'hindoustani à l'Ecole impériale et spéciale des langues orientales vivantes près la Bibliothèque impériale ;* Paris, le 1er décembre 1862.

Au nom de M. G. Minervini, correspondant de l'Académie :

Bulletino archeologico italiano , anno primo ; fogl. 21-24 del testo, tav. XI e XII, tav. d'agg. A ; Napoli, 1862, in-4°.

Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien ; Philosophisch-historishe classe, XXXIIer Band, 1er Heft, 1859 ; XXXVIIIer Band, 3er Heft, 1861; XXXIXer Band, 1er-4er Heft, 1862, in-8°.

Archiv für Kunde Œsterreichischer Geschichts-Quellen; XXVIIIer Band, 1e Halfte, in-8°.

On the origin and authenticity of the Arian family of languages, the Zend Avesta and the Huzvaresh, by Dhanjibkai Franyc, member of the Royal Asiatic Society, etc. ; Bombay, 1860, 8°.

Monnaies du moyen âge inédites, pl. XIV et explication, par An. de Barthélemy (ext. de la *Revue numismatique*), in-8°.

Revue de l'art chrétien, novembre 1862.

L'investigateur, journal de l'Institut historique, septembre et octobre 1862.

Revue de l'instruction publique, n° 37, 1862.

M. Wallon fait hommage, au nom de M. Germain, correspondant de l'Académie, de deux Mémoires intitulés :

Statuts inédits des Repenties du couvent de Saint-Gilles de Montpellier, publiés avec une introduction explicative ; Montpellier, 1862, in-4° ; — *Un feuillet inédit de l'histoire du règne de Charles VI;* Montpellier, 1862, in-4°.

M. Texier offre sa *Description géographique, historique et archéologique des provinces et des villes de la Chersonèse d'Asie ;* Paris, 1862, in-8°.

« Cet ouvrage, dit le savant auteur, est le complément général de tous ses précédents travaux sur un pays classique qu'il a exploré à plusieurs reprises, et où il est parvenu à déterminer la position d'un grand nombre de villes anciennes. »

M. P. Paris présente l'ouvrage suivant de M. Diez, correspondant de la Compagnie : *Introduction à la grammaire des langues romanes*, traduite de l'allemand par Gaston ; Paris, 1863, in-8°.

Séance du 19.

M. le Ministre d'Etat adresse à la Compagnie ampliation de deux décrets rendus sur sa proposition, par lesquels les élections que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a faites de MM. Hauréau et de Slane pour remplacer MM. Jomard et Magnin sont approuvées.

MM. Hauréau et de Slane sont introduits par M. le Secrétaire perpétuel, et M. le Président les invite à prendre séance.

Par une lettre datée de la Haye, le 11 décembre, M. Noordziek, en qualité du plus proche parent et au nom de la veuve, annonce que M. le professeur J. Geel, bibliothécaire en chef de l'Académie

de Leyde, en retraite, et correspondant de l'Académie, est décédé le 11 novembre, à l'âge de 73 ans, à la suite d'une longue maladie.

L'Académie, sur la proposition de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, pense qu'il y a lieu de procéder sans retard au remplacement de M. Geel, et à cet effet renouvelle les pouvoirs de la commission des correspondants et la charge de présenter trois candidats à la séance prochaine.

L'ordre du jour appelle l'examen des titres des candidats proposés par la commission ou ajoutés à la suite pour la place de correspondant regnicole vacante.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, la Compagnie procède au vote. M. C. Robert obtient 28 voix, et est en conséquence nommé correspondant regnicole de l'Académie.

L'ordre du jour amène en second lieu l'élection de la commission du prix Gobert pour 1863.

Sont nommés au scrutin de liste : MM. NAUDET, BEUGNOT, DESNOYERS et HAURÉAU.

M. le PRÉSIDENT fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Etude historique et topographique de la tribu de Juda*, par G. Rey, chargé d'une mission en Orient par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, membre de plusieurs Sociétés savantes, avec une reconnaissance topographique de la tribu de Juda en 2 grandes feuilles et 2 planches lithographiées ; Paris, sans date (1862), in-4°. — « Cet ouvrage, dit M. le PRÉSIDENT, est un nouveau fruit de la mission remplie en 1859 par M. Rey, et qui avait déjà produit un remarquable travail sur le Hauran. Celui-ci ne le sera pas moins. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente pour le concours des antiquités de la France les ouvrages suivants :

Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république de Mandeure (Epomanduorum); — Origines et histoire abrégée de l'ancien comté de Montbéliard, par l'abbé Bouchez ; 1862, 2 vol. in-8°.

La Ligue en Normandie (1588-1594), *avec de nombreux documents inédits*, par le vicomte Robert d'Estaintot ; 1862, in-8°.

Etude sur les limites des anciens peuples qui habitaient le département

de Tarn-et-Garonne et sur les voies antiques du même département, par Devals aîné, membre de plusieurs Sociétés savantes ; 1862, in-8°.

Renvoi à la future commission.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Au nom de la famille de feu M. JOMARD :

Classification méthodique des produits de l'industrie extra-européenne, ou *objets provenant des voyages lointains*, *suivie du plan de la classification d'une collection ethnographique complète* (fragment lu à la Société d'ethnographie le 12 avril 1862). Paris, 1862, in-8°.

Au nom de l'Institut égyptien fondé à Alexandrie en 1859, du tome I de ses Mémoires, que s'était réservé d'introduire auprès du public savant « l'homme qui avait tous les droits et toutes les qualités pour parler de l'Egypte, » est-il dit par le secrétaire de cette Société. Ce volume, plein d'un intérêt solide et varié, a pour titre :

Mémoires ou *travaux originaux présentés et lus à l'Institut égyptien*, publiés sous les auspices de S. A. Mohammed-Saïd, vice-roi d'Egypte, sous la direction de M. le docteur B. Schnepp, secrétaire de l'Institut égyptien, etc., etc., t. I ; Paris, 1862, in-4°.

Au nom de M. Jourdain, chef de division au ministère de l'instruction publique et des cultes, de l'opuscule intitulé :

L'Université de Toulouse au dix-septième siècle, documents inédits ; 1862, in-8°.

Au nom de M. Alfred Jacobs, archiviste paléographe, membre de la commission topographique des Gaules, et de la part de son père, d'un écrit tristement interrompu par l'état grave où est tombé le jeune et savant auteur, intitulé :

Géographie des diplômes mérovingiens ; Paris, 1862, in-8°.

Au nom de l'auteur, qui s'adresse par lettre à l'Académie tout entière, d'une brochure intitulée :

Saggio di ricerche sull'antichità secondo un nuovo principio, etc., per Federigo Villani ; Napoli, 1862, in-8°.

Bulletin de la commission historique du département du Nord, t. V et VI ; 1860-62, in-8°.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, septembre et octobre 1862.

Revue de l'instruction publique, n° 38, 1862.

M. VINCENT fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Précis d'une théorie des rhythmes ;* 2e partie : *Des rhythmes grecs, et particulièrement des modifications de la quantité prosodique amenées par*

le rhythme musical, par M. Louis Benlœw, professeur à la Faculté des lettres de Dijon ; Paris et Leipzig, 1863, in-8°.

« Dans cette nouvelle partie, dit le savant académicien, l'auteur expose la doctrine des rhythmiciens anciens telle qu'elle est comprise aujourd'hui par la plus grande partie des hellénistes allemands et appliquée par eux dans l'ordonnance des odes de Pindare et des chœurs des poëtes dramatiques.

« Dans ce genre de composition, pour obtenir l'unité de mesure exigée par la musique, on attribuait aux valeurs prosodiques des syllabes une sorte d'élasticité qui permettait d'augmenter la durée des syllabes longues et de diminuer celles des brèves ; de plus, on admettait des silences, ou temps vides, pour séparer, non point les vers (ce mot serait ici déplacé), mais les *membres* du chant.

« Par ces moyens et par d'autres encore, tels que l'irrationalité des pieds, l'admission de fractions de pieds, on parvenait, avec un petit nombre de types primitifs, à produire la plus grande variété dans les rhythmes.

« M. Benlœw a résumé dans un petit volume de 120 pages les ouvrages beaucoup plus étendus publiés en Allemagne par MM. Bossbach et Westphal : c'est donc la doctrine de ces auteurs qu'il expose, et il le fait avec ordre, méthode et clarté. Il y a d'ailleurs ajouté ses observations personnelles et des applications aux odes de Pindare et d'Horace.

« Enfin M. Benlœw se plaît à espérer que, les jeunes professeurs de l'Université continuant à s'assimiler ces doctrines, comme on pense qu'ils ont déjà commencé à le faire par la haute impulsion de l'Ecole normale et de ses éminents professeurs, on cessera en France de lire les plus beaux morceaux de la poésie ancienne comme s'ils étaient écrits en prose.

« Je me permettrai à cet égard une seule observation personnelle, c'est que, pour atteindre plus sûrement le but qui vient d'être indiqué, il serait à désirer que l'on appliquât à l'exposition des doctrines rhythmiques cette partie de la sémiologie musicale qui a pour objet la représentation du temps : c'est le seul moyen, je crois, de donner à ces doctrines une clarté et une précision suffisantes. »

M. Maury, en présentant à l'Académie la *Revue orientale et américaine*, n° 44, 1862, appelle son attention particulière sur le premier article de ce numéro intitulé : *Les sacrifices sanglants au Mexique*, article savant et judicieux qui a pour auteur M. Ch. de Labarthe, et qui est accompagné d'une planche représentant un sacrifice humain, *fac-simile* du Codex Vaticanus, n° 3738, avec la description tirée de la même source.

M. Renan a la parole pour une communication concernant une inscription phénicienne récemment trouvée à Carthage et rapportée par M. Cernuschi. Cette inscription, qui est votive, est identique, sauf le nom de l'auteur du vœu, à plusieurs autres inscriptions carthaginoises. A propos de l'expression *Rabbat Thanith*, qui s'y trouve, M. Renan fait remarquer que cette déesse est la même que celle qui est appelée dans les inscriptions du Liban ἡ Κυρία.

M. RENAN revient aussi sur le nom de la déesse Νεσεπτειτις qui se trouve sur un petit autel découvert à Byblos. Il pense qu'on peut lire Νεσετπειτις, et croit que ce mot doit renfermer l'un des composants *Tpé*, *Saté*, *Nephthys*. *Tpé* répond à Uranie ; or un autel dédié à Θεὰ Οὐράνια est sorti également des fouilles de Byblos.

Quelques observations sont échangées au sujet de cette communication entre l'AUTEUR, M. le PRÉSIDENT et M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Séance du 26.

M. Ch. Robert écrit de Metz, le 21 décembre, pour remercier l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant son correspondant dans la séance précédente. Il espère, partout où l'appellera son service, pouvoir continuer à lui adresser des communications. — Un travail dont il s'occupe sur les inscriptions antiques conservées ou trouvées dans le département de la Moselle sera la première.

M. L. Julienne adresse un fragment de feuille sur lequel sont tracés à la plume des hiéroglyphes. M. le PRÉSIDENT veut bien se charger d'en dire son avis à la Compagnie.

M. EGGER a la parole au nom de la commission chargée de présenter trois candidats pour la place de correspondant étranger vacante par la mort de M. Geel de Leyde.

Le savant rapporteur fait connaître les candidats sur lesquels a porté le choix de la commission : ce sont MM. Ritschl, à Bonn, Leemans, à Leyde, Dozy, à Leyde.

Les titres de M. Ritschl sont depuis longtemps connus de l'Académie ; ils lui ont valu de balancer déjà deux fois ses suffrages. Son édition de *Thomas Magister*, sa dissertation *De Oro et Orione*, celle qui traite des *Bibliothèques d'Alexandrie* et sa recension inachevée de Plaute sont des travaux d'un savoir profond et sûr. Sans parler d'une foule d'opuscules sur des points particuliers soit de philologie, soit d'épigraphie, que M. Ritschl a publiés à différentes époques de sa carrière déjà longue, il vient de la couronner par le beau recueil qui a paru récemment, et qui a pour titre : *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, renfermant, avec la copie exacte des originaux, des éclaircissements paléographiques et grammaticaux du plus

grand prix. L'auteur de ce travail et de ceux qui ont précédé paraît à la commission un candidat hors ligne.

M. Leemans, qu'elle place après lui, et qui appartient, comme appartenait M. Geel, à l'Université et à la bibliothèque de Leyde, est aussi un philologue et un archéologue du premier ordre. Il s'est fait connaître il y a plus de trente ans par la publication des *Papyrus grecs du musée de Leyde*, qu'a suivie celle de la description de ce musée, recueil in-8°, avec un volume in-folio de textes. Disciple de Champollion pour les études égyptiennes, on se rappelle sa lettre à Salvolini, qui fut un double service rendu à la science et à la vérité. Son mérite propre est d'avoir l'un des premiers associé l'étude des textes grecs à celle des inscriptions hiéroglyphiques.

M. Reinhard Dozy, placé en troisième ligne, est un orientaliste, un arabisant qui a de bonne heure pris pour sujet de ses travaux l'Espagne musulmane. Il a publié des textes arabes, des mémoires d'une excellente critique, enfin une histoire en quatre volumes des Arabes d'Espagne, ouvrage éminent, plein d'aperçus nouveaux et parfois d'une forme très-heureuse. Par le rapprochement des textes arabes, M. Dozy est arrivé à quelques vues singulières et fécondes sur la valeur historique de certaines parties des romans carlovingiens. D'autres travaux plus ou moins importants lui sont dus, tels qu'un *Dictionnaire des noms de vêtements en arabe*, un *Catalogue des manuscrits de Leyde*, etc. C'est un candidat très-distingué, sinon pour le présent, au moins pour l'avenir.

La discussion étant close, l'Académie passe au scrutin dont le dépouillement accuse 29 votants. M. Ritschl, qui a obtenu 24 voix, est proclamé correspondant de l'Académie à Bonn (Prusse rhénane).

M. Vivien de Saint-Martin, porté à l'ordre du jour pour une lecture, n'étant point présent, M. de Rougé en profite pour communiquer à l'Académie les observations que lui a suggérées l'examen des empreintes de monuments et d'inscriptions qu'il doit à M. Renan.

« Voici, dit le savant Président, les réflexions que me suggère l'étude des fragments égyptiens recueillis par M. Renan en Phénicie. Le fragment n° 1, provenant d'Aradus, appartenait à une statuette naophore : on ne peut y méconnaître ni le style égytien du temps des Saïtes, ni une matière égyptienne. Ce qui reste des inscriptions permet d'abord de lire un nom propre deux fois répété à l'extrémité de la légende, c'est-à-dire sur le dos,

Ce nom propre, qui nous indique la date du monument, se lit facilement : *Ra-uah-het Shat ta-ti*, c'est à dire : « Psammétik I, qui a illuminé la double région. » En effet Ra-uah-het est le nom d'intronisation ou premier cartouche de Psammétik I. Rien de plus commun que les noms de particuliers composés ainsi avec un nom de roi et une épithète. Tous les Pharaons illustres et surtout Psammétik I en offrent de nombreux exemples. Ce même nom *Ra-uah-het* est devenu le nom propre du roi Onophrès ; la prononciation vulgaire suivait l'ordre que voici : *uah-het-p-ra* (en insérant l'article *p* non écrit dans l'ancien style). Les papyrus hiératiques l'écrivent même souvent ainsi, ce qui explique la transcription très-singulière : *Ouaphrès*. Il me semble certain cependant que le nom de notre personnage n'a pas été composé de celui d'Ouaphrès, mais bien du premier cartouche de Psammétik. L'éclat du règne de Psammétik et la seconde inscription elle-même justifient cette opinion.

« Les titres mutilés dans les légendes laissent pourtant reconnaître les qualifications de *xave sahu*, titre ou fonction civile encore mal définie, puis une charge sacerdotale qui paraît avoir trait au stolisme d'un dieu nommé *Hor-xen -xat ; Horus* nous était déjà connu sous ce titre. Les restes de la légende verticale gravée sur le dos ne nous fournissent pas d'autres lumières sur ce point. Le nom de Psammétik s'y trouve placé de telle sorte que, par l'interruption de la légende, je ne puis décider s'il faut traduire « le prêtre de Psammétik, *Nofre*..... », ou bien le prêtre *Psammétik-Nofre*. » On trouve à la fin de l'autre ligne un nouveau nom propre, qui se lit *Anipu*. Il est accompagné du titre *le justifié*, attribué ordinairement au mort, et doit appartenir au père du premier personnage.

« Ce monument est donc bien égyptien et de style saïte, mais on n'y voit pas de rapport intentionnel avec le lieu où il a été découvert.

« Le fragment n° 2, d'Aradus, n'a conservé qu'un reste d'inscription où l'on distingue nettement la mention « du temple de la déesse Bubastis douée de la vie des deux régions » : *ha neter nte Veset nev anx ta-ti*. Cette déesse fut en grand honneur sous les Saïtes, à l'époque desquels le style de ce monument m'engagerait aussi à le placer.

« Le n° 3, d'Aradus, ne consiste malheureusement qu'en un très-petit fragment d'inscription qui a dû décorer une tasse à libations. C'est encore une œuvre égyptienne, mais le personnage qui y est nommé porte la qualification d'étranger. Il paraît s'être appelé *Pen-amon*, nom qui est cependant tout égyptien, et il est qualifié de *chef*. Plus loin, le signe qui désigne les étrangers se voit de nouveau avec la fin d'un second nom propre. Ce petit monument excite donc notre curiosité sans la pouvoir satisfaire.

« Le petit fragment de cylindre ou de tablette ronde provenant de Tyr est visiblement de style saïte ; c'était une belle matière et un beau travail égyptien. Le nom du dédicateur ne subsiste plus ; on voit seulement qu'il adressait son hommage à la déesse *Neith* avec une désignation de localité qui mérite d'être recueillie et qui ne me paraît pas avoir encore été signalée : *hotep suten ta net hat sevti*... « hommage royal adressé à Neith dans le rempart ?... »

« Quoique la déesse Neith ait les plus grands rapports avec la *Fanit* phénicienne, on ne peut pourtant conclure que Tyr ait été la destination intentionnelle de ce monument.

« Le fragment unique trouvé à Sidon paraît avoir appartenu au pied d'un autel en granit analogue à celui que possède le musée du Louvre. Les signes qu'on peut distinguer à la fin du cartouche brisé, *setep en*, se trouvent ainsi placés dans un trop grand nombre de cartouches royaux pour motiver une conjecture sérieuse. J'inclinerais à voir dans ce morceau le style de la vingtième dynastie.

« L'hommage du Pharaon, et très-probablement l'autel lui-même, était dédié au dieu *Supti*, dont le symbole était l'épervier diadémé, et dont la qualification ordinaire était celle de *Seigneur de l'Orient*. Ce dieu était avec *Hathor* la divinité locale particulièrement adorée dans les établissements égyptiens de la presqu'île du Sinaï; mais on le trouve mentionné sur beaucoup d'autres monuments, et ce fragment nous laisse encore dans la plus grande incertitude sur les causes qui l'ont pu faire transporter sur les côtes phéniciennes.

« Il faut pourtant signaler le rôle que *Supti*, en sa qualité de dieu de l'Orient, joue dans les tableaux qui accompagnent les conquêtes de Pharaon. On le trouve amenant à Ramsès II les peuples vaincus de la Syrie. (Voy. Lepsius, *Mon.*, III, 144.)

« Si je ne trouve pas que la découverte de ces fragments prouve l'établissement des Egyptiens en Phénicie, je serai beaucoup plus affirmatif en ce qui concerne le bloc de calcaire trouvé dans les fouilles de Gébéïl. Il ne s'agit plus ici d'un petit monument, statuette ou autel, dont le transport peut être expliqué par des causes diverses ; le fragment de Gébéïl faisait partie d'un bas-relief qui a nécessairement décoré un vaste édifice. La légende qui accompagnait les sculptures n'a pas été retrouvée ; nous n'en avons que le dernier mot : « éternellement, » fin ordinaire des légendes dédicatoires. Mais les lettres sont de telle dimension que la dédicace, même la plus courte, sculptée dans un pareil module, devait accompagner certainement l'ornementation d'une porte ou d'une portion quelconque d'un édifice considérable. Ce monument devait être décoré entièrement par une main purement égyptienne, mais *la pierre appartient au pays même*. Si ce point est établi par l'examen des caractères minéralogiques de cette roche calcaire, le bloc de Gébéïl aura une signification bien plus grande que celle des morceaux dont nous venons de parler.

« Le bas-relief représente un Pharaon reconnaissable à l'uræus dressé sur son front. Suivant un usage fréquent, il donne l'accolade à une déesse coiffée du disque solaire et des cornes de vache, une des formes ordinaires d'Isis ou d'Hathor. Quant à l'époque de ce monument, la finesse des contours et une certaine grâce particulière me porteraient encore à songer au temps des Saïtes, bien plutôt qu'à la dix-huitième ou à la dix-neuvième dynastie.

« S'il nous avait été donné d'étudier des restes plus nombreux du monument dont le bloc de Gébéïl a certainement fait partie, nul doute que nous n'eussions pu y puiser pour l'histoire de précieux renseignements. La vraie cause, et surtout l'époque précise de l'influence égyptienne que l'on remarque dans les monuments de ce pays, nous eussent été très-probablement connues Il est permis d'espérer que cette terre, déjà si bouleversée, renferme encore quelques fragments égarés propres à révéler le nom du Pharaon qui voulut consacrer par la construction d'un temple son séjour sur le sol de l'antique Gébéïl. L'histoire des relations de l'Égypte avec les régions syriennes nous reporte à des époques très-diverses. Toutmès I et ses successeurs avaient-ils fondé par leurs conquêtes des établissements durables? Les gouverneurs égyptiens des provinces asiatiques dont parlent clairement les inscriptions du temps de Ramsès II (Sésostris) ont-ils construit des villes et des temples dans leur style national? Ce sont des faits probables, mais que des monuments trouvés sur le sol de l'Asie n'ont pas encore rendus incontestables. Les stèles et les bas-reliefs gravés sur le roc, trophées passagers de la victoire, ne prouvent point une domination prolongée, qui seule expliquerait l'influence égyptienne, si profondément marquée sur les monuments phéniciens les plus anciens. Les établissements

égyptiens du temps de Psammétik seraient d'une époque trop récente pour qu'on y trouvât la raison de cette influence, dont il faut nécessairement faire remonter l'origine jusqu'au temps de la dix-huitième et de la dix-neuvième dynastie. Il est évident que la domination durable des Pharaons aurait pu laisser dans les arts et la religion des peuples conquis les traces qui sont si visibles sur les monuments phéniciens. »

Discussion.

M. Texier remarque qu'il n'est point étonnant que l'on trouve en Syrie des objets égyptiens. Il est souvent parlé dans l'histoire des rapports de l'Egypte avec la côte d'Asie à l'époque de l'empire pharaonique.

M. de Rougé sait qu'en effet l'invasion de Toutmès I et de son successeur assura la domination de Toutmès III sur ces pays; mais ces faits ne nous sont connus que par des monuments égyptiens découverts en Egypte. Il serait à désirer que l'on pût contrôler ces résultats par des monuments trouvés en Syrie. Le seul qu'on ait mis à jour, jusqu'à présent est le sphinx de Bagdad, d'un très-ancien style, et qui portait un cartouche malheureusement illisible. (M. Devéria a publié quelques remarques sur un moulage de cette statue.) — Si l'on pouvait découvrir en Syrie d'autres inscriptions égyptiennes, elles seraient d'un grand intérêt pour l'histoire. En effet les seuls monuments de l'Egypte ne méritent pas une entière confiance, et, quand on appelle les rois « maîtres de l'Asie, » on ne sait s'il faut ajouter foi à ces titres fastueux. Lors même qu'on ne les proclame que « maîtres de la Syrie, » il n'est pas assuré pour cela que la domination des Egyptiens sur ce pays fût réelle.

M. Texier fait observer au savant égyptologue que les monuments de la Syrie sont souvent d'un style presque égyptien. Les pylones, par exemple, sont dans ce cas. Xénophon dit que plusieurs villes de ce pays, Larisse entre autres, étaient nommées égyptiennes.

M. de Rougé. — Ce ne serait pas là un argument concluant: l'imitation d'un certain style ne prouve qu'une influence plus ou moins directe. La découverte de monuments purent égyptiens peut seule faire cesser l'incertitude.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour le concours des antiquités de la France :

La vallée d'Aoste, par Ed. Aubert. Paris, 1860, in-4°. (Ouvrage dont la date semble périmée quant au concours, sauf éclaircissement ultérieur.)

Histoire d'Alsace depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. Boyer, conseiller à la cour impériale de Colmar, t. I, 1850-1862, accompagnée d'un manuscrit in-f° ayant pour titre : *Mémoire présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur ces deux propositions : L'Alsace a été le berceau de la monarchie française et l'un des trois berceaux de la loi salique.*

Marguerite d'Angoulême (sœur de François Ier), — son livre de dépense (1540-1549) ; — *étude sur ses dernières années*, par le comte H. de la Ferrière-Percy ; Paris, 1862, in-12.

Trois manuscrits de M. Louis Domairon *Sur la guerre de Cent ans*, avec des titres particuliers :

1° *Histoire de la domination anglaise dans les villes et provinces cédées par le traité de Brétigny ; — prise de possession* (1361-1362), t. I, in-4° de 121 p. de texte et 112 p. de pièces justificatives.

2° *La rançon du roi Jean ; — étude historique et financière* , t. II, in-4° de 238 p. de texte et 12 p. de pièces justificatives.

3° *Les rançons de Bertrand Duguesclin; — étude historique et financière* , t. III, in-4° de 142 p. de texte et 88 p. de pièces justificatives.

Deux cahiers manuscrits in-4° reliés intitulés : *Alesia et Fontenet* ; 2 parties, avec un résumé des preuves, cahier in-f°, par M. Cernesson.

II. Pour le prix Gobert :

Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque (1429-1444), par M. A. Vallet, professeur adjoint à l'Ecole des Chartes , t. II ; Paris, 1863, in-8°.

III. Pour le prix Louis Fould :

Histoire de la statuaire antique; — son origine, ses développements et sa décadence chez les différents peuples, par L. Vaffier ; Paris, 1862, in-12.

Histoire générale de l'architecture, par Daniel Ramée, architecte; Paris, 1860-62, 2 vol. in-8°. (Sauf éclaircissement définitif sur la destination.)

Renvoi aux commissions des prix.

Sont offerts à l'Académie :

Journal Asiatique, n° 78, 1862.

Annales de philosophie chrétienne, novembre 1862.

M. Vivien de Saint-Martin commence la lecture en communication d'un mémoire *Sur le Gir et le Nigir de Ptolémée*.

FIN DE LA SIXIÈME ANNÉE.

TABLES.

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DE MÉMOIRES,

COMMUNICATIONS ET RAPPORTS FAITS OU OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1862

SOIT PAR LES MEMBRES, SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

Nota. — Les auteurs des livres offerts à la Compagnie ne figurent dans cette table que lorsque leurs ouvrages ont été présentés *et appréciés* par un membre e l'Académie.

E.

F.

G.

H.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DES COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES LUS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1862.

PREMIÈRE PARTIE

SCIENCES PHILOLOGIQUES.

PHILOLOGIE ET LINGUISTIQUE.

1° PHILOLOGIE GÉNÉRALE.

— *Rapport de la commission du prix Volney*, par M. Reinaud, p. 134-136.
— L'ouvrage de M. Max Müller sur la *Science du langage* obtient le prix Volney, p. 135.

2° PHILOLOGIE ARMÉNIENNE.

M. Reinaud communique des nouvelles de Constantinople relatives aux origines magyares du dialecte djaghataï et au texte arméniaque des inscriptions cunéiformes de Van, p. 17.
— M. Dulaurier, désigné par l'Académie comme premier candidat à la chaire d'arménien, vacante à l'Ecole des langues orientales; — M. Calfa, second candidat, p. 21.
— *Papyrus égypto-araméen expliqué pour la première fois*, par M. l'abbé Bargès, p. 37-38.

3° PHILOLOGIE ASSYRIENNE.

— *Mémoire* de M. Joachin Ménant *Sur une inscription assyrienne*, analyse, p. 19-20.
— *Traduction de deux documents provenant de Sennachérib et de son fils Assar-Haddon, rois de la dernière dynastie assyrienne*, communication de M. J. Oppert, analysées, p. 66-69.

4° PHILOLOGIE ÉGYPTIENNE OU ÉGYPTOLOGIE.

— *Lettre* de M. Mariette *Sur ses fouilles de Tanis*, reproduite in extenso, p. 44-48. — Réflexions diverses à ce sujet, p. 49.
— Opuscules de M. Devéria : 1° *Sur la notation des centaines de mille et des millions dans le système hiéroglyphique des anciens Egyptiens*; — 2° *Bakenkhonsou, grand prêtre d'Ammon, architecte principal de Thèbes*, offerts et appréciés par M. de Rougé, p. 221-222.
— Travail de M. Lauth sur le même sujet, annoncé, p. 222.

3° HISTOIRE GRECQUE ANCIENNE.

4° HISTOIRE ROMAINE.

5° HISTOIRE DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES.

6° HISTOIRE DE FRANCE.

7° HISTOIRES LOCALES.

8° HISTOIRE DES RELIGIONS.

9° HISTOIRE LITTÉRAIRE.

GÉOGRAPHIE.

1° GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET COMPARÉE.

2° GÉOGRAPHIE MODERNE.

CHRONOLOGIE.

ARCHÉOLOGIE.

1° ARCHÉOLOGIE ORIENTALE ANCIENNE.

2° ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNE. (*Voyez* EGYPTOLOGIE.)

3° ARCHÉOLOGIE GRÉCO-ÉGYPTIENNE.

4° ARCHÉOLOGIE JUIVE.

5° ARCHÉOLOGIE LATINO-ORIENTALE.

6° ARCHÉOLOGIE GRECQUE, ÉTRUSQUE ET ROMAINE.

ÉPIGRAPHIE.

1° ÉPIGRAPHIE PHÉNICIENNE ET SANSCRITE.

NUMISMATIQUE.

CÉRAMOGRAPHIE GRECQUE ET ÉTRUSQUE.

BALISTIQUE ANCIENNE.

MÉTROLOGIE.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

CONCOURS ET RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

PARIS, IMP. PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE SAINT-HONORÉ, 45.